

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

TOME II. — 1912. — Fascicule 6



PUBLIÉE PAR  
Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

1912..... — *La Vie Internationale*, Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 120 à 150 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis Bruxelles.

tionales, rue de la Régence, 3bis Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 1 :

D'OLIVEIRA LIMA. — La formation de l'Amérique latine et la conception internationale de ses fondateurs . . . . . 5

ALBERT COUNSON. — Les Métèques . . . . . 29

G. LECOINTE. — La Conférence Internationale de l'Heure de Paris et l'Unification de l'Heure. . . . . 43

NOTICES ; La semaine sociale. — Projet de création d'un office international de l'enfance. — Deuxième congrès international d'éducation morale. — La jeunesse universitaire et le mouvement international. . . . . 61

FAITS ET DOCUMENTS. — Tâche des Associations Internationales. — Statistique Internationale des Coopératives agricoles. — Les Empires universels et l'Organisation administrative internationale. — Émigration italienne. — Rapprochement Scandinave. — Dépenses navales comparées. — Emprunt international chinois. — Baisse des renies. — Hausse des prix. — Cartel international des tuyaux à gaz. — Cartel international de l'aluminium. — Académie de droit international. — Surveillance internationale de l'Océan. — Assurances contre les risques des transports. — Concurrence commerciale internationale. — Commerce panaméricain. — Commerce du monde en 1910. — Commerce international des œufs. — Les grands magasins et l'exportation. — Artère postale internationale Cologne-Bruxelles-Londres. — Chemins de fer dans l'Afrique du Nord. — Canal de Panama. — Chemins de fer du monde. — Conditions nouvelles de la navigation. — Conseil international des femmes. — Agrandissement des ports. — Production mondiale de l'or. — Faculté française de médecine et de pharmacie à Beyrouth. — Lutte internationale des pétroles. — Production mondiale du coton. — Production mondiale du thé. — Production mondiale de la laine. — Transmission radiotélégraphique de documents graphiques. — Statistique radio télégraphique comparée. — Repérage des écueils. — Estimation internationale uniforme de l'orge de brasserie. — Consommation de la fonte et de l'acier. — Internationalisme musical. — Coupe Gordon-Bennett des sphériques. . . . . 97

RÉUNIONS INTERNATIONALES : Documentation Educative. — Philosophie positive. — Congrès Eucharistique. — Rapprochement franco-allemand. — Protection de l'Enfance. — Mineurs. — Syndicats chrétiens de l'Industrie textile. — Nationalités. — Association géodésique. — Actuaire. — Assurance contre les accidents de mer. — Education populaire. — Education physique. — Enseignement ménager. — Chambres de Commerce. — Chemins de fer. — Espéranto. — Mathématiciens. — Géologie. — Anthropologie et Archéologie préhistoriques. — Américanistes. — Expositions. — Bains populaires et scolaires. — Agriculture. — Electroculture. — Caoutchouc. — Editeurs. — Droguistes. — Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics. — Pédagogie musicale. — Associations touristes . . . . . 133

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES. . . . . 189

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES (en annexe)

# LA VIE INTERNATIONALE

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

1912. — TOME II.



PUBLIÉE PAR  
Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

# La formation de l'Amérique latine et la Conception internationale de ses fondateurs

PAR  
**M. d'OLIVEIRA LIMA**

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Brésil.

[327.3 : 341.218 (8)]

L'affranchissement des Etats sud-américains et l'histoire des héros de leur indépendance resteront toujours un des chapitres les plus palpitants de l'émancipation des nationalités. Aujourd'hui, où, par son énorme vitalité économique et les progrès de sa culture intellectuelle, l'Amérique du Sud se fait de plus en plus valoir dans la Société des Nations, l'intérêt se porte, avec une intensité particulière, sur les péripéties de sa constitution politique. Aussi, dans les pages qui vont suivre ne nous proposons-nous que d'esquisser, à la lumière des recherches récentes, ce qui caractérise les aspirations et tendances préconisées par les nobles créateurs de la renaissance des nationalités sud-américaines. Si la répercussion internationale des grandes idées et des événements révolutionnaires s'y manifeste en toute sa plénitude, ce n'est là, en vérité, que la révélation des causes mêmes de cet internationalisme bienfaiteur dont l'histoire actuelle des pays neufs porte, à un degré encore plus haut, l'empreinte et la caractéristique.

Dans les pays de l'Amérique Latine, de la même façon qu'aux États-Unis, l'idée de l'indépendance ne s'est pas incarnée dans

des types populaires, mais bien plutôt dans des types aristocratiques — circonstance qui correspond à l'état des conditions morales de l'époque en ce qui regarde la noblesse et le peuple, malgré les différences existant entre les diverses communautés coloniales et leur différent degré d'avancement propre ; circonstance aussi qui justifie l'aphorisme, nullement paradoxal, que le Gouvernement revient toujours en réalité aux minorités, bien qu'en thèse il appartienne aux majorités, et qui prouve finalement que l'émancipation du Nouveau Monde a été une question beaucoup plus politique que sociale, une manifestation pondérée de la conception intellectuelle, sous une forme volontaire, bien plus que le produit instinctif de la révolte, du dépit et de la rancune. Ce double aspect se rencontre dans l'événement décisif de l'émancipation brésilienne, mais dans une proportion de beaucoup inférieure. En France, aussi, la Révolution eut les deux caractères, mais finit par être plus sociale que politique, parce qu'elle visait à l'égalité après avoir proclamé la liberté.

Au Mexique, nous trouvons, à la tête du mouvement d'indépendance, à sa première période, un caractère nettement populaire, celui du curé Hidalgo, dont le curé Morelos est un doublement, une édition plus à la portée de tous ; mais la tendance à laquelle correspond cette réapparition du clergé guerrier se trouve dans le nationalisme, non dans le socialisme. Le bas clergé, en Amérique Latine, était entièrement du pays et en partie même métis, vu que l'Église se glorifie de ne pas admettre le préjugé de la couleur, — alors que le haut clergé, la hiérarchie ecclésiastique, était européen par la naissance et par l'esprit.

Quand eut lieu la crise de la séparation, le clergé national se déclara très naturellement et pour ainsi dire sans exception patriote, et comme une bonne partie, sinon la meilleure, de la culture locale résidait en lui, très naturellement aussi il se trouva à la tête des dirigeants qui devaient d'ailleurs être les combattants. De là ce fait curieux et en opposition avec ce qui se passait en Europe : que ce même clergé catholique qui, dans le Vieux Monde, était dans sa grande généralité réactionnaire, dynastique et absolutiste, se montrait ici libéral, républicain et révolutionnaire.

**Dans** l'Amérique espagnole, où l'idéal démocratique s'est

identifié à la fin communément avec celui de l'indépendance, le contraste était par cela même moins sensible qu'au Brésil, où il se vérifiait également. La présence de la cour, avec les bienfaits qui en résultaient, y stimulait toutefois le sentiment monarchique. Nonobstant, la révolution de 1817 à Pernambouc, laquelle implanta pendant des mois la république, assumait une organisation constitutionnelle ; ce fut, on peut le dire, une révolution de prêtres.

En effet, quelques-uns de ses principaux personnages, de ses chefs, beaucoup de ses propagandistes et bon nombre de ses martyrs étaient des prêtres. En aucune poitrine de libéral européen, de révolutionnaire français, ne battit de cœur plus amant de la liberté que chez l'un quelconque de ces ecclésiastiques, qui payèrent de leur vie, sur l'échafaud, les aspirations démocratiques de leur esprit.

La Constituante que le premier Empereur dut dissoudre, parce que cette assemblée, enveloppée du manteau de l'ultra-libéralisme, prétendait porter trop loin ses visées oligarchiques, contenait une forte proportion cléricale, laquelle était précisément la plus avancée en matière politique. C'était des prêtres qui avaient oublié le latin du bréviaire et s'étaient imprégnés du français de l'Encyclopédie : leur soutane ne servait qu'à leur donner des airs de pères conscrits de la République. Pendant la minorité du second Empereur, le Brésil eut un prêtre comme régent, Feijó, et celui-ci fut le plus radical en même temps que le plus énergique des chefs d'Etat temporaires de cette phase historique qu'un écrivain de grande valeur, feu Joaquin Nabuco, traita à juste titre de véritable expérience du système républicain.

Prêtre comme il était, encore que légèrement hétérodoxe, adversaire déclaré du célibat ecclésiastique, Feijó n'hésita pas, étant au pouvoir, à licencier l'armée infectée du pire virus militariste, à réveiller l'ardeur civique parmi les citoyens, à leur confier la défense de l'ordre, à vaincre l'anarchie et à assurer la justice.

Des prêtres de cette espèce n'avaient pas beaucoup de temps à consacrer à leurs occupations religieuses, ils négligeaient certainement leur mission spirituelle, et j'admets même que leur vie n'avait guère de chance d'être positivement édifiante, tout leur temps utile se consumant en affaires politiques et le reste suffi-

sant à peine aux récréations de la famille. Ce fut plus tard seulement, grâce au mouvement romain caractérisé par le *Syllabus*, que l'esprit ultramontain pénétra le clergé brésilien, d'ailleurs avec de salutaires effets sur sa moralité et son décorum en matière affective, et sans nuire à son patriotisme, quoiqu'en s'efforçant à écarter l'élément religieux, dans la personne de ses ministres, des luttes parfois armées et pas toujours justifiées que se livraient les partis avides de commandement.

Le curé Hidalgo, qui dirigea le soulèvement mexicain de 1810, et qui nous apparaît comme un « caudillo » tonsuré, comme une sorte de tribun du peuple descendu de la chaire, était non seulement un homme d'action, mais aussi un homme instruit : élevé dans les idées des philosophes français du XVIII<sup>e</sup> siècle, imbu de la doctrine physiocratique, partisan des réformes politiques et sociales capables de transformer les vieilles sociétés. Il était donc loin d'être un agitateur vulgaire, un énergame de la plèbe ; sa première force révolutionnaire fut une bande de paysans déployant l'étendard de la Vierge de la Guadeloupe, criant mort aux Espagnols et vive le Roi, aspirant ainsi à associer l'égalité de droits à laquelle ils n'entendaient rien, avec la fidélité dynastique dont ils avaient une vague notion.

Depuis ce temps, les bandes de révoltés latino-américains se levèrent, séduites par le pillage déguisé sous les immortels principes. Si Bolivar ou San Martin ou d'autres comme eux avaient la notion fidèle et supérieure de patrie et de liberté, ceux qui les entouraient étaient des vachers dont les instincts sauvages se laissaient persuader par l'éloquence du démon de la destruction. Je ne dis pas qu'ils ne comprenaient pas les franchises immédiates, celle de se déplacer ou de se réunir par exemple : même pour mettre pratiquement à exécution sa notion de liberté et appeler à soi dans la plus grande mesure l'élément populaire, en lui faisant palper des réalités, le curé mexicain de Dolores, quoique sous le coup d'anathèmes épiscopaux qu'il faisait annuler par d'autres autorités ecclésiastiques auxquelles il réussissait à s'imposer dans sa marche séditeuse, abolit tout de suite l'esclavage et le tribut indigène.

La lutte civile entre royalistes et révoltés revêtit promptement et facilement le caractère féroce qui la distingua dans toute l'Amérique espagnole, encore que des éléments issus des autres

sphères ne tardassent pas, au Mexique ainsi qu'au Venezuela ou à Buenos-Ayres, à se joindre aux indépendants de basse classe. Ces éléments étaient les uns entraînés par certain projet de faire venir Fernand VII dans la Nouvelle Espagne, de la même façon que Don Jean VI de Portugal s'était transféré avec sa cour au Brésil, les autres mus par des questions d'intérêts de classe ou plutôt de caste, méprisés ou menacés.

Au Mexique, comme dans les autres colonies espagnoles de l'Amérique — soit dit en passant, — la cause de l'indépendance, après la première effervescence et les premiers triomphes, avait traversé, comme cela eut lieu aussi aux États-Unis, une période de déroute et de découragement, avant de reprendre haleine et de resurgir pour vaincre.

La royauté américaine de Fernand VII, qui séduisait tant de personnes par son côté étrange et qui à autant d'autres paraissait logique, en face de l'anarchie espagnole pour laquelle il fallut recourir à l'intervention étrangère, aurait dû, si elle s'était réalisée, être autonome et limitée, c'est-à-dire que le roi légitime de l'Espagne absolutiste serait devenu le souverain constitutionnel du Mexique libre. Cela permet de mesurer la distance déjà parcourue par l'idée d'émancipation, fatalement vouée à une pleine réalisation. Seulement, cette solution monarchique de la crise de séparation liait à la cause révolutionnaire locale la noblesse territoriale et le corps d'officiers créoles, outre d'autres éléments natifs qui avaient au début redouté la soldatesque indienne du curé rebelle.

Ce fut, en fin de compte, la solution monarchique qui vint prévaloir là, par l'avènement au pouvoir d'Iturbide, converti par acclamation impériale en Augustin 1<sup>er</sup>, aux talents militaires duquel on ajoutait foi, parce qu'il les avait exercés dans la lutte contre les insurgés de façon à permettre l'espoir, et dont la position sociale était pleine de prestige, parce qu'il appartenait à une famille richement pourvue de biens. Au Mexique aussi, où ses débuts furent populaires et d'inspiration religieuse, la révolution séparatiste finit par obéir à la direction des éléments supérieurs de la population.

Cette caractéristique d'orientation consciente contribua, tout au moins pour autant que le fétichisme plébéien pouvait concourir à fortifier tout ce qui présentait la forme d'une couronne,

à la sympathie accordée par beaucoup dans le monde colonial à l'idée de l'établissement de trônes hispano-américains. Le libérateur Bolivar fut au contraire ardent antagoniste d'une telle idée, lui qui, bien que gentilhomme et riche, sacrifia cependant les avantages de caste et les prérogatives de la richesse au grand idéal politique qui le consumait et dans lequel s'alliaient de si singulière façon un jacobinisme civil et aristocratique, pour lequel nous devrions aller chercher un modèle chez les Grecs, et un impérialisme militaire et démocratique qui ne pouvait être que d'émanation romaine.

Le destin de la royauté créole d'Iturbide — rappelons-le une fois de plus, — devait avoir fortement contribué à garder l'esprit de Bolivar à distance des tentations du diadème que lui indiquèrent plus d'une fois les dévots et les adulateurs. Personne plus que lui ne contribua enfin à maintenir éloignés d'Amérique, les rejetons de la dynastie espagnole aptes à ceindre des couronnes outre-mer.

L'écrivain espagnol Labra établit une classification judicieuse en trois classes de l'élément américain des colonies espagnoles à cette époque. La première, groupant les partisans de l'autonomie radicale, était formée par les intellectuels et le bas clergé, tous gens du pays : la deuxième, attachée au pur régime colonial et au gouvernement discrétionnaire de la métropole, était constituée par les autorités espagnoles, le haut clergé espagnol et les privilégiés ; la troisième se recrutait tant parmi les Européens que parmi les créoles, qui, les uns et les autres, — commerçants, industriels ou planteurs — se ressentaient du mal qu'occasionnaient à leurs intérêts l'imparfaite administration locale et la désastreuse politique économique, mais qui, en même temps, redoutaient les excès des partisans dans le sens de la liberté.

L'aristocratie régionale ou créole appartenait en général au groupe des modérés, mais elle se vit forcée d'exagérer son libéralisme, que Humboldt avait deviné, quand l'élément européen, à son tour, accentua sa tendance réactionnaire. Cette noblesse de naissance alla alors jusqu'à fusionner avec les agitateurs qui à ce moment spéculaient de préférence sur la plèbe de couleur, entr'ouvrant devant celle-ci des horizons inconnus, et, sans le vouloir, réveillant dans son sein des instincts destructeurs qui

dormaient sous leur rude enveloppe. Les prêtres qui remplirent un rôle aussi saillant dans la révolution mexicaine que dans la pernambucaine, les Hidalgo et les Morelo, les Ribeiro et les Roma appartiennent au nombre de ces agitateurs et de ce nombre fut aussi, par suite d'une semblable évolution mentale et surtout pour des motifs d'idiosyncrasie particulière, le personnage historique le plus célèbre de l'Amérique du Sud : Don Simon Bolivar.

Son nom à tous est familier et cher, je veux le croire, autant que celui de son grand émule San Martin. Je dis émule dans l'admiration et dans la gratitude de ses compatriotes, c'est-à-dire de tous les hispano-américains, car tous deux visaient un même objectif, élevé et noble, qui était la libération d'un monde colonial aux aspirations d'indépendance. Quand la destinée les fit se rencontrer et mit en opposition sinon leurs procédés, du moins leur idéal, et derrière ceux-ci leur personnalité, San Martin céda le pas et se retira pour toujours de la scène politique, laissant le champ libre à Bolivar pour aller cueillir les lauriers de Junin.

Le Venezuela et Buenos-Ayres avaient été, dans l'Amérique espagnole, ou au moins dans l'Amérique du Sud, car le mouvement mexicain fut simultanément, les deux centres de rayonnement de l'idée émancipatrice, personnifiés par ces deux chefs qui, au Pérou, centre principal de la résistance, vinrent ainsi se heurter dans leur double et simultanée projection.

L'assemblée des « vecinos notables », c'est-à-dire des citoyens de marque, ou « cabildo abierto », c'est-à-dire séance franche du 14 août 1806, qui, à Buenos-Ayres, imposa à l'inepte vice-roi Sobremonte, de remettre le commandement militaire à Jacques Liniers et l'autorité civile à l'Audiencia, avait été, dans le Nouveau Monde latin, la première véritable représentation du régime représentatif et de l'autonomie politique.

D'autre part, la résistance du capitaine général du Venezuela à l'action de la junte locale, organisée pour diriger les affaires de la capitainerie indépendamment de la suprême junte centrale de Séville qui avait assumé les attributions royales, fut un des signes immédiats de l'opiniâtre lutte civile qui pendant tant d'années ensanglanta l'Amérique espagnole.

Au Brésil, l'effort capital devait être, plutôt que celui de la

rupture, celui de préserver la cohésion encore conventionnelle de l'Etat du Brésil et d'y amalgamer le Pará-Maranhão, en formant un composé bien fondu et respectable dans son intégration imposante d'éléments disproportionnés et mal joints. Mal joints toutefois en apparence seulement, extérieurement, comme un effet de l'action administrative, va que la langue, la religion, le passé en somme communs et le caractère de ses uniques colonisateurs — puisque les contributions étrangères disparaissaient par leur insignifiance dans la tonalité générale, — donnaient au pays une uniformité notable et franche. Il existe peu de pays qui offrent la même homogénéité d'aspects moraux que le Brésil.

Là, se dévoua à la formation de groupements politiques, rejailissant en associations patriotiques, José Bonifacio de Andra e Silva, savant minéralogiste, éloquent académicien et homme d'Etat né, qui chez le Régent Dom Pedro rencontra l'instrument le plus adéquat pour l'exécution d'une telle œuvre — soit par le principe supérieur d'administration qu'incarnait le futur Empereur, soit par le prestige de l'institution qu'il représentait, soit par les qualités personnelles d'intelligence et de courage qui le distinguaient.

L'exclusion du domaine de la métropole coûta peu : la résistance fut en réalité minime, ce qui dota l'indépendance de l'Amérique portugaise d'un caractère plus foncièrement logique et plus promptement fécond, mais ce qui la priva de la note romantique que donna à celle de l'Amérique espagnole la guerre survenue, laquelle entoure d'une auréole impérissable les figures de Bolivar et de San Martin.

Un parallèle historique, — si usé et discrédité que soit ce procédé littéraire, qui peut cependant, comme on le verra, n'être pas purement de la rhétorique, mais correspondre à la précision scientifique, — s'impose ici pour la compréhension plus complète du sujet. Par une manie facile à constater et comme l'effet même d'un point d'honneur, bien que la justice historique doive être suprême et exclusive, Vénézuéliens et Argentins exaltent respectivement avec ferveur, ceux-ci San Martin, et ceux-là Bolivar, en même temps qu'ils cherchent dans l'antagonisme de leur jalousie à diminuer les mérites de l'un ou de l'autre des deux héros. Et comme il n'est pas de personnage humain sans

défaut, il ne leur est pas difficile de perpétuer leurs discussions.

Je m'adresse cependant, guidé par le souci de l'impartialité, à un écrivain péruvien, fils de cette terre de traditions pré-colombiennes, de traditions coloniales et de traditions héroïques dans le cycle de l'émancipation, terre qui fut, comme je l'ai déjà dit, le foyer de la résistance légaliste et le champ de concentration des forces qui descendaient victorieuses du Pichincha et de celles qui montaient également victorieuses du Maipû, dans une ardeur commune d'achever la libération du Nouveau Monde espagnol.

Par bonheur, cet écrivain, Francisco Garcia Calderon, est précisément un maître de la science sociologique et l'un des esprits les mieux équilibrés et réfléchis de la race latino-américaine à l'heure actuelle. Vous en jugerez mieux par le parallèle tracé entre les deux hommes illustres que l'antiquité hellénique aurait changés en demi-dieux, et auxquels notre contemporain Nietzsche aurait appliqué son épithète de « surhomme ».

« Deux grands noms caractérisent ce mouvement américain : Bolivar et San Martin. Leur psychologie différente reflétait les deux tendances révolutionnaires. Rupture éclatante avec le passé, imitation de la révolution française, imitation de la confédération des États-Unis, égalité au détriment de la liberté, chez l'un ; conservatisme dans la révolution, traditionnalisme mitigé, respect et élargissement de l'idéal monarchique, liberté au-dessus de l'égalité, chez l'autre. Ces deux forces, Bolivar, l'homme du Nord, et San Martin, l'homme du Sud, s'unissaient pour la négation du passé et se séparaient pour l'affirmation et la construction de l'avenir.

» Leur moule d'esprit était divers : Bolivar étant ambitieux, égoïste, tempérament despotique mais grand et visionnaire dans son égoïsme ; San Martin étant dévoué, sensé, timide, dominé par les traditions. Esprit génial, généralisateur, type psychologique du créole, Bolivar devait arriver à l'égotisme ; il voulait en utopiste tout organiser, tout gouverner, jeter les esprits dans un même casier inflexible ; il avait l'illogisme de tous les grands créateurs. San Martin, esprit monarchique, sans ambition et sans autoritarisme se condamna, comme le politique grec, à l'ostracisme ; il revint avec sa fille, Antigone pieuse et fidèle, au cœur des traditions monarchiques de la France.

» Mais dans leur heurt fatal, il y a plus que le choc de deux directions d'esprit ; c'est le jeu de deux forces historiques, la mise en scène des deux méthodes de construction sociale. Bolivar imite Napoléon, et San Martin rappelle Washington. Ils réalisent l'œuvre démocratique dans un esprit différent. Bolivar devait triompher par le génie, par la suggestion d'une ambition hautaine et croissante, par les excès mêmes de son œuvre. Et avec lui, la centralisation administrative, l'instabilité politique, l'égalité outrancière, le déclasserement social.

» Bolivar était plus Américain que Napoléon Bonaparte n'était Français : il obéissait à l'hérédité de sa race, à la force du milieu ; il avait l'originalité du génie. Dans le milieu américain, les qualités maîtresses de notre Bonaparte s'affaiblissent : la trempe unique, la primitivité robuste, l'énergie du *condottiere* ne sont pas les mêmes.... Tous deux prononçaient le *fiat* dans le chaos ; ils renient l'idéologie et ils sont idéologues, par l'esprit symétrique, par le système, par une sorte de catholicisme politique. Ils ont la passion de l'unité, ils veulent la coordination de toute chose dans un plan unitaire.

» Napoléon, plus autoritaire, vise au triomphe de la Révolution sur l'Europe par l'imposture et le jacobinisme ; Bolivar cherche la liberté en Amérique par la confédération, par la solidarité politique de la race. Tous les deux fondent la démocratie par les excès de leur pouvoir : ils sont l'autorité planant au-dessus du nivellement humain. Ils se ressemblent encore par la volonté, par la nervosité de leur action sociale. Le premier est un fauve solitaire, le grand spécimen humain, une trouvaille de la nature ; le deuxième est son fils unique, la dernière épreuve de l'effort créateur.

» Taine décrit à merveille l'intégrité de l'instrument mental dans Napoléon, cette force qui trouve l'unité au milieu des choses hétéroclites et éparses, cette reconstruction organique de la vie dans l'esprit dominateur. Bolivar avait une intelligence plus analytique ; dans l'élan unitaire, il simplifiait, et malgré l'esprit critique plutôt que créateur, il donna le premier une direction à l'organisme révolutionnaire. Son pouvoir était absolu pour créer, pour essayer et pour détruire. Il gouverne les peuples, il distribue des provinces, il change les limites, il fonde la Colombie, il est maître absolu du Pérou, il crée une République,

la Bolivie, et lui lègue son nom ; il songe à l'unité romaine, il veut être le César d'une superbe centralisation américaine. L'évolution du continent américain n'est que le reflet et la réalisation de sa pensée ; l'esprit militaire, le personnelisme, la création intégrale des codes et des constitutions, l'instabilité nerveuse des mouvements collectifs en émanent.

» San Martin est l'émule de Washington et vise à l'objectivité politique, il sait se détacher de la fatalité des faits. Il donne son effort, sans imposer un moule. Il a la volonté tenace et forte, le sens des circonstances et de la marche des choses. On trouve chez lui l'esprit de modération, le respect de l'évolution lente des réalités. Monarchique et libéral, il veut interpréter dans un sens traditionnel le mouvement fatal de la Révolution. Comme Washington, il voit dans « le temps et l'habitude » les vraies forces de l'organisation sociale, il a le culte religieux de la liberté, il a le même civisme et la même religiosité puritaine que lui. Tous deux sont avant tout les héros de la paix.

» Dans une même période de l'histoire, Bolivar et San Martin devaient s'entrechoquer et présenter l'opposition des deux politiques similaires, *l'imperium* latin et l'individualisme saxon. Leur heurt rappelle celui de Jefferson et d'Hamilton, et l'aube républicaine de l'Amérique du Nord, sous le Gouvernement de Washington. Hamilton défend les traditions, accepte l'aristocratie et le fédéralisme et craint, comme San Martin, la poussée démocratique : il est le vaillant organisateur de « The Federalist ». Jefferson, plus libéral que Bolivar, hait comme lui les privilèges et veut, d'un souffle généreux, exalter toutes les autonomies.

» Washington ne croyait pas aux formules définitives : il cherchait la conciliation des deux politiques, il acceptait l'unité et l'autonomie fédérative. Son cadre est souple : la volonté individuelle y entre sans perdre sa spontanéité morale. Au contraire, l'Amérique Méridionale se laisse imposer un modèle simple, uniforme et autoritaire, sans la complexité et la variété de la vie. »

L'adaptation qui devait nécessairement s'ensuivre, du moule abstrait aux réalités concrètes, remplit, au cours du siècle passé, le monde latino-américain d'une agitation fréquemment inutile mais pas toujours stérile, dans son ensemble plutôt féconde, puisqu'enfin il en résulta, hormis beaucoup de misère matérielle

et morale, un progrès général plein de promesses. Permettez, cependant que je poursuive un peu plus loin dans un parallèle qui contribue singulièrement à éclaircir la compréhension du sujet par le jeu des rapprochements et des contrastes.

En étudiant de plus près la biographie des deux héros libérateurs, nous verrons que San Martin fut, dès ses plus vertes années, élevé dans la discipline militaire : cadet de l'armée espagnole, il prit part à des combats contre les Maures, les Français, les Anglais et les Portugais, passant d'Oran au Roussillon, de Bailen à Tudela, de la Méditerranée à l'Alemtejo. Ayant cherché de bonne heure le secret des loges révolutionnaires, il se convertit en actif propagandiste de l'indépendance, de la même façon qu'il sortit de ses campagnes avec la capacité d'un organisateur militaire, inapte aux grands vols guerriers, mais sachant bien préparer la victoire.

Bolivar, au contraire, plein d'intuition dans l'art militaire, improvisateur en stratégie, capable cependant d'inspirations géniales, fut toujours ce que le faisaient prévoir sa nature songeuse, bien que douée d'une singulière opiniâtreté qui la rendait apte aux grandes entreprises, et son éducation d'homme du monde, brillante et formée par les voyages. Ce que l'un avait de prudent, de sûr et de circonspect, l'autre l'avait de bavard, d'inquiet et d'audacieux ; chez le premier, les facultés se concentraient dans la conscience, chez le second, elles voltigeaient sur les ailes de l'imagination, s'irrisant à travers un prisme dont les facettes étaient formées par la suggestion oratoire, le lyrisme politique et l'idéal de liberté.

On comprend que l'action de San Martin eut été plus intense après son altière retraite et sa vieillesse pleine d'abnégation en terre étrangère, tandis que Bolivar, à présent moins honoré, a occupé une si grande place dans la sympathie de ses contemporains européens. Son nom devint populaire en Irlande et en Pologne, c'est-à-dire dans les pays qui luttaient pour leur émancipation. Les libéraux français le confondaient dans l'admiration qu'ils vouaient à Napoléon et à Washington, et même la mode s'empara de lui en donnant, vers l'an 1830, le nom de « Bolivar », encore employé aujourd'hui, à un chapeau mou à larges bords et d'aspect indubitablement conspirateur. Finalement Carlyle, qui ne marchandait pas son estime aux héros, le baptisa d'Ulysse

« un Ulysse dont l'histoire vaudrait l'encre qu'elle ferait répandre, à condition qu'apparut l'Homère capable de l'écrire ».

Les points de contact, ou pour mieux dire les ressemblances de génie entre Napoléon et Bolivar sont nombreuses et flagrantes. Tous deux avaient une fantaisie plus que vive, exaltée. « Du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplant »—c'est ainsi que Bonaparte, en Egypte, instiguait l'ardeur des soldats français, en donnant de l'expression à son propre sentiment historique. « Je suis arrivé à la région glaciale, écrivait Bolivar délirant au Chimborazo, où aucun pied humain n'a foulé la couronne diamantine que la main de l'éternité a placée sur le front élevé du dominateur des Andes : je m'évanouis en touchant de ma tête la voûte du firmament. »

L'imagination chez tous deux n'excluait toutefois pas la tournure pratique de l'intelligence. Napoléon, en même temps qu'il est le vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, est l'auteur du Concordat avec Rome qui donna satisfaction à l'esprit religieux de la France, iniquement persécuté par la Révolution, et le codificateur des lois civiles qui consacrèrent les conquêtes morales de l'esprit nouveau. Bolivar, en même temps qu'il est le vainqueur de Boyacá et de Junin, fut, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, sur le terrain international où nous cherchons tous, nous Américains, à nous rapprocher et à nous entendre, l'inspirateur des grands principes de l'intégrité territoriale et de l'arbitrage obligatoire.

Le premier était, quand il fut lancé, un principe excessivement conservateur, puisqu'il attribuait à chaque État devenu souverain sa même étendue coloniale, en donnant à l'ancienne délimitation *administrative* des privilèges de frontière *politique* et — *uti possidetis juris* — en octroyant aux unités politiques, créées sans correspondre précisément aux unités économiques, non seulement les territoires occupés de fait, mais aussi ceux possédés de droit (1). Si ce principe ne bannit malheureusement pas de notre double continent les guerres de conquête, au moins il substitua au pire moment, celui de la constitution des nationalités néo-espagnoles, à l'emploi de la force brutale, le prestige de la tradition et la règle du droit.

(1) A. ALVAREZ. *Le Droit international américain*.

Au Congrès de plénipotentiaires ou amphictyonie américaine, il appartenait, dans le plan de Bolivar, de donner une sanction obligatoire aux contestations qu'eussent jugées ces délégués des nouvelles souverainetés ; « entreprendre, suivant la phrase du Libérateur, le système de garanties qui, pendant la paix et pendant la guerre, doit être l'égide de nos destinées et consolider le pouvoir du grand corps politique dans l'exercice de son autorité sublime à laquelle il appartient de diriger la politique de nos Gouvernements, dont l'influence doit maintenir l'uniformité de leurs principes et dont le nom doit suffire pour calmer nos tempêtes. »

Le pacte signé à Panama, le 15 juillet 1826, et auquel manque malheureusement la complète adhésion de l'Amérique indépendante, contenait des articles qui établissaient les principes indiqués du droit des gens, dont l'adoption a constitué le grand desideratum, en même temps que le grand écueil des modernes Conférences de la Paix. Je citerai trois de ces articles pour établir comment les nobles efforts du président Taft, en faveur du plus large arbitrage a ses antécédents dans notre propre Monde Nouveau.

C'est ainsi que l'article 16 ordonnait le recours civilisateur de la médiation : « Les parties contractantes s'obligent et s'engagent solennellement à régler amiablement entre elles, tous les différends qui en ce moment existent ou pourront exister entre quelques-unes d'entre elles ; et au cas où les puissances en litige n'arriveraient pas à se mettre d'accord, elles porteront, de préférence à toutes voies de fait, leurs litiges, dans le but de chercher la conciliation, au jugement de l'assemblée, dont la décision ne sera toutefois pas obligatoire si les dites puissances ne seront pas convenues d'abord explicitement qu'elle doit l'être. » Cette condition était de nature à garantir la pleine souveraineté de chacune des parties, souveraineté que plusieurs craignaient de voir sacrifiée dans les conventions d'arbitrage obligatoire.

L'article 21 dotait la doctrine déjà formulée de Monroë du large caractère, de l'entière responsabilité des parties intéressées, ce qui lui manque encore aujourd'hui : « Les parties contractantes s'obligent et s'engagent solennellement à maintenir et à défendre l'intégrité de leurs territoires respectifs, en s'opposant efficacement aux occupations qu'on prétendrait faire de

ceux-ci sans la correspondante autorisation et dépendance des Gouvernements auxquels appartiennent en domaine et propriété ces territoires, et aussi à employer à pareille fin en commun leurs forces et leurs ressources, au cas où cela serait nécessaire.»

A l'article 22 on n'a pas même pu donner encore, dans les diverses Conférences panaméricaines qui se sont succédé pendant ces vingt-cinq dernières années, un assentiment général, malgré l'esprit d'égalité dans lequel il est conçu. En voici le texte : « Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs territoires dès que, en vertu des conventions particulières qu'elles auront célébrées entre elles, on aura démarqué et fixé leurs limites respectives dont le maintien sera placé alors sous la protection de la Confédération. »

L'adhésion des États-Unis manqua alors au pacte pour lui assurer la viabilité, et je pense que vous connaissez les motifs de cette abstention. Plutôt que la répugnance à une alliance militaire du double continent, superposée à l'alliance commerciale qu'aujourd'hui l'on désire tant voir aboutir, il y avait de la part des États-Unis du Sud, alors supérieurs à ceux du Nord dans l'influence sur les affaires publiques, et aussi de la part de l'Empire du Brésil, l'hostilité à tout ce qui signifiait l'abolition de l'institution servile — un des points qui devaient être discutés à Panama. Il y avait aussi de la part des hommes politiques américains répugnance à permettre que fût considérée comme matière à discussion générale, même américaine, la libération encore à réaliser de nos jours par Cuba et Porto Rico.

Dans son américanisme — parce qu'il fut le premier à manifester ce sentiment qui longtemps après reçut le nom de pan-américain, — Bolivar ne cessa de cultiver le nationalisme. Le noviciat militaire de San Martin en Europe, avait éloigné quelque peu son esprit du milieu natif. Au contraire, Bolivar était et fut toujours essentiellement de son milieu : en cela consista une partie et non la moindre de son prestige, aussi grand que son pouvoir de séduction qu'on dit avoir été intense. Plus tard, déserté par les rivaux, répudié par la patrie qu'il avait créée, condamné à l'ostracisme, Bolivar n'eut pas le courage d'abandonner les plages de la terre aimée, et, abîmé de douleur, il expira à Santa Maria. San Martin, cependant, préféra s'exiler,

sans renoncer à estimer son pays quand il comprit qu'à ce dernier pesait sa tutelle.

Un fait a pourtant jeté un voile sur la vie de Bolivar : sa conduite à l'égard de Miranda, l'un des libérateurs du Venezuela. Le plus grand défaut de Miranda aux yeux des indépendants avait été de leur être assez étranger : le favori passager de Catherine de Russie, le soldat de la Révolution en deux mondes s'était dénationalisé avec le temps., et sa destinée mélancolique n'éveilla pas une grande compassion quand Bolivar, découvrant en lui — ainsi qu'il l'a déclaré, — presque un traître par la facilité avec laquelle il avait écouté les exigences de l'ennemi et avait renoncé aux aigreurs de la lutte, le livra aux Espagnols d'un geste aussi inhumain que celui de Napoléon envoyant fusiller dans les fossés de Vincennes, le duc d'Enghien.

Comme Napoléon, Bolivar était cependant capable de hautes générosités, non seulement de caractère particulier, comme la renonciation aux dotations votées par les Congrès en récompense de ses hauts faits, mais même de caractère public. « J'abandonne à votre souveraine décision la réforme ou la révocation de toutes mes lois et décrets, — s'écriait Bolivar en 1819, devant le Congrès d'Angostura, dans lequel s'ébaucha l'organisation de la grande Colombie — ; mais j'implore la confirmation de la liberté absolue des esclaves, comme j'implorerais pour ma vie et pour celle de la République. » Et au Congrès de Cucuta, qui cimentait cette union politique, il s'adressait en 1821, par un message écrit de Valence, dans lequel il disait : « Les enfants des esclaves qui dorénavant naîtront en Colombie doivent être libres, parce que ces êtres appartiennent seulement à Dieu et à leurs pères, et ni Dieu ni leurs pères ne les veulent malheureux. »

D'autres libérateurs vinrent après Bolivar, plus en intimité avec le milieu, plus de ce milieu encore, cependant suivant une échelle descendante. La guerre fratricide avait occasionné non seulement des ruines matérielles, mais encore, la confusion sociale et la dégradation morale, et les crimes commis réclamaient une expiation. Or, les conceptions altruistes et élevées de Bolivar ne s'harmonisaient pas avec la société ambiante qui devait les mettre à exécution. Bolivar même ne se faisait pas illusion sur le manque d'adaptation politique qu'il constatait autour de lui. « Généralement parlant, disait son programme de Carthagène,

de 1812, nos concitoyens ne se trouvent pas encore à même d'exercer par eux-mêmes et amplement leurs droits, parce qu'ils manquent des vertus politiques qui caractérisent le véritable républicain ; vertus qui ne s'acquièrent point dans les Gouvernements absolus, où l'on méconnaît les droits et les devoirs du citoyen. »

C'est pourquoi les beaux principes de loyauté internationale proclamés par Bolivar ne sont vraiment mis en pratique que maintenant et constituent un idéal commun, après avoir reçu une nouvelle vigueur tant du milieu où ils furent primitivement formulés, que des milieux auxquels ils s'adressaient. « Un siècle plus tard, les idées du Libérateur subsistent, écrivait, il n'y a pas longtemps, à l'occasion du centenaire de l'indépendance, un admirateur de Bolivar, l'homme d'État colombien Francisco José Urrutiá (1) ; mais, comme il est naturel, elles ont subi l'influence d'une civilisation plus avancée dans laquelle la préoccupation capitale de la défense du territoire et de la souveraineté dans ses diverses manifestations est accompagnée des grandes aspirations de justice, de paix et de progrès qui vivifient aujourd'hui la Société des Nations. »

C'est la même conscience du chemin parcouru qu'exprimait dans un éloquent discours un autre homme d'État sud-américain, l'illustre argentin Drago, qui attacha son nom à une doctrine de droit international destinée à triompher et dont la filiation éloignée doit être cherchée dans l'opposition de Bolivar à l'emploi de la force dans les différends internationaux. Ses paroles furent celles-ci : « L'Amérique du Sud commence à sortir de cette période insouciant de l'enfance où seuls s'imposent les problèmes qui réclament des solutions immédiates..... Toutes les forces et toutes les tendances de la civilisation concourent d'ailleurs à faire en sorte que le patriotisme s'associe, sans se débilitier, avec un sentiment de bienveillance tolérante, lequel, supprimant les jalousies mesquines et les mesquines rivalités et défiances, rapproche les hommes, quel que soit le groupement auquel ils appartiennent, en les unissant dans le travail pour le bien commun.

(1) *El ideal internacional de Bolivar*. Quito, 1911.

» Le vieil idéal du christianisme doit ainsi être une fois de plus notre inspiration et notre enseignement, afin que les frontières politiques du continent américain soient, non comme des barrières qui séparent, mais des contreforts qui prêtent plus de solidité à la structure totale, ou comme les compartiments étanches qui dans les navires bien construits limitent l'action de l'eau au moment du danger, et qui empêchent le naufrage. »

Une idée n'est pas susceptible de créer des prosélytes sans engendrer en même temps des souffrances. Toute cause noble enregistre ses martyrs comme ses apôtres. L'abolition de l'esclavage a eu en Amérique John Brown : parmi nous, les hommes saillants de l'indépendance souffrirent tous cependant ce que ne souffrirent point les Américains de la phase identique. C'est qu'il nous aurait fallu — suivant la phrase, que je me réjouis de répéter, d'un historien des États-Unis, — « de la stabilité dans le mécanisme politique, de la tranquillité dans les multitudes, de la religion du respect aux libérateurs, du bon sens pratique, du manque d'ambiance pour les calomnies de la démagogie, de l'absence de volonté pour les réformes précipitées et violentes. »

L'absence de quelques-unes surtout d'entre ces vertus explique le spectacle bien différent que nous offre, dans son développement, la société latine du Nouveau Monde. Et je ne résiste pas ici à la tentation de donner une page douloureuse qu'a écrite à ce propos l'homme d'Etat colombien Urrutiá, — le but principal de cette étude étant de donner une idée, non seulement de la façon de penser de cette société latine, mais aussi de la forme que, littérairement, revêt chez elle l'expression traditionnelle de son intellectualité.

« Combien sombre, combien tragique est la destinée des émancipateurs des peuples de l'Amérique du Sud ! L'esprit demeure confondu quand, tournant les regards vers le passé, nous voyons défiler les précurseurs de cette œuvre et ensuite les propres émancipateurs hispano-américains, blessés par la main d'un destin inexorable.

» Le vénézuélien Miranda termine sa vie, aussi féconde que malheureuse, dans un misérable cachot. Les premiers libérateurs à Bogota, Quito, La Paz meurent sur des échafauds, comme au Mexique meurt Hidalgo. Rivadavia meurt proscrit,

tout comme Belgrano meurt dans l'obscurité et la misère. O' Higgins ne réussit pas à échapper à la proscription. Il vida aussi le calice amer de la trahison et de l'ingratitude. De la même façon le vida San Martin, qui souffrit avec une résignation stoïque, en terre étrangère, les privations et les tristesses de ses dernières années. Sucre, le vertueux et magnanime, tomba blessé par une main perfide dans les montagnes de Bermeos. Bolivar, après que les poignards assassins ont été brandis contre son cœur, l'âme envahie d'une mortelle angoisse et le corps oppressé par la fatigue et la maladie, va chercher au bord de la mer des Caraïbes, le sépulcre : « *Oui, le sépulcre..., c'est ce que m'ont réservé mes concitoyens, mais je leur pardonne...* » Washington, de fait, mourait en bénissant son œuvre ; Bolivar, pris de scepticisme, doutait de la sienne ; l'immortalité souriait au premier avant qu'il ne parvint à la tombe ; le mystère de l'inconnu enveloppait le second et l'agitait en une douloureuse agonie. »

Au Brésil, ni Dom Pedro, ni José Bonifacio n'échappèrent au sort inclément. Ce dernier, le Patriarche de l'Indépendance, connut le chemin de l'exil, dès que son maître impérial eut dissous par la force une Constituante qui prétendait s'arroger des droits de Convention, et dans laquelle l'homme d'Etat des premiers jours de l'Empire représentait, avec ses deux illustres frères, l'avant-garde libérale dans la formule monarchique. Durant la régence même, de nature parlementaire, José Bonifacio fut l'objet d'injustes méfiances suscitées par sa réconciliation avec l'Empereur qui avait abdiqué, et force lui fut de livrer à un tiers la tutelle du monarque enfant qu'en partant, à son tour ostracisé, lui avait confiée le souverain qui avait proclamé l'émancipation nationale.

Pourquoi ce divorce entre les représentants supérieurs de l'organisation nationale et les nationalités par eux fondées? Quand les éléments d'en bas vinrent réclamer le prix de leur concours pour l'œuvre commune de libération politique, le fait est qu'ils ne rencontrèrent pas la résistance nécessaire de la part des éléments d'en haut, refroidis dans leur ardeur après la lutte engagée et ne sachant dans la paix où trouver un appui, une fois passée la confusion de la guerre. Rompant et asservissant les oligarchies conservatrices et aristocratiques de la première heure, ces

nouvelles couches, anarchiques elles-mêmes, mettaient l'anarchie partout.

Bolívar eut d'ailleurs le pressentiment de cette triste destinée de son œuvre, parce que parmi ses hautes qualités d'homme public figurait la prévision, qualité essentielle du politicien qui lui suggéra les vastes et grandioses plans dont son esprit fut toujours enivré. Par ce trait même, il l'emportait singulièrement sur San Martín, mentalité strictement militaire, capable d'exécuter un passage comme celui au travers des Andes méridionales, auquel seul peut être comparé le passage identique accompli par Bolívar dans les Andes septentrionales — faits que les écrivains militaires du temps placent beaucoup au-dessus de celui effectué à travers les Alpes par Annibal et par Napoléon.

Or, Bolívar, déjà en 1822, s'écriait prophétiquement : \* Ni notre génération, ni celle qui suivra, ne verra l'éclat de la République que nous sommes occupés à fonder ; je considère l'Amérique en chrysalide... enfin, il y aura une nouvelle fusion de toutes les races, laquelle produira l'homogénéité du peuple. »

Parmi nous-mêmes, Brésiliens, il y eut déjà quelqu'un qui exprima que la liberté dont nous parvinmes à jouir sous l'Empire et qui contrastait tant avec le spectacle des autres pays — car de ceux-ci, ceux qui se débarrassèrent de la chrysalide, le firent dans le dernier quart de siècle ou à peu près, — fut plutôt octroyée par la monarchie que conquise par les citoyens. Le pays ne connut pourtant pas la jouissance de cet effort d'adaptation dans sa plénitude, qui est le fruit de sa propre activité ; et qu'il vit remplacé par l'infiltration dans son organisme d'une sève étrangère, quoique généreuse : si l'on peut toutefois regarder comme étrangère une institution qui était bien cependant une expression nationale, tout en étant apportée par un concours d'opportunités.

En tout cas, le Brésil impérial constitua un modèle de liberté et de paix pour l'Amérique Latine et il fournit au moins une image non illusoire de civilisation, tout en étant un reflet du trône, au temps où les sociétés hispano-américaines se débattaient dans le désordre et dans la sauvagerie. Cette phase commença surtout pour elles, après qu'entrèrent en scène — ce qui se produisit à bref délai, — des chefs d'une espèce qui va de Paez, du Venezuela, à Quiroga, du Rio de la Plata, lesquels demeuraient plus près

du peuple inculte et étaient par celui-ci mieux compris et sentis. Le processus de transformation se généralisa à toutes les pseudo-démocraties formées par la désagrégation coloniale espagnole, et, les nobles et les doctrinaires du genre de Monagas ou d'Alberdi n'étaient pas à même de lutter contre les parvenus révolutionnaires. Le type du dirigeant alla se cristalliser alors dans le « général-caudillo », qui dominait une multitude fascinée et inconsciente dans laquelle prévalait, en matière sociale, un instinct communiste, et en matière politique, un penchant démagogique. Or, la démagogie comme le communisme ne sont pas des systèmes capables de résister à la forte pression d'une énergie individuelle de fine trempe et bien servie par les circonstances.

La trempe du métal n'a rien à voir avec l'application de l'arme. Le célèbre tyran argentin Rosas, qui, quoique inculte, appartenait à une bonne famille, appuya sur la plèbe altérée de sang son féroce pouvoir : ce fut là un épisode, des plus misérables et sinistres, de la lutte qui s'ouvrit à travers tout l'empire espagnol entre les nouveaux *goths* — nom donné aux vieux partisans de la métropole, — qui étaient les conservateurs attachés à leurs intérêts politiques fondés sur la hiérarchie sociale, et les révolutionnaires, ambitionnant le pouvoir et l'escaladant au nom de la liberté, pour atteindre les jouissances et les revenus qu'il pourrait leur procurer.

Ce fut dans cet assaut donné par les éléments inférieurs que se perdit la tradition de désintéressement caractéristique de la première génération et qui distinguait encore Rosas, impitoyable, bourreau, mais non concussionnaire. Bolivar, lui, sortit mendiant d'une lutte où il était entré riche et dans laquelle il se maintint hidalgo jusqu'à la fin. San Martin souffrit des privations à Boulogne. José Bonifacio, quand il était ministre, se vit dans la gêne parce qu'on lui avait volé, au théâtre, ses appointements du mois, qu'il avait reçus le même jour ; son frère Martin, ministre des finances, refusa péremptoirement d'exécuter l'ordre impérial qui ordonnait de payer de nouveau la somme perdue, mais il partagea avec la victime ses propres appointements. La dictature de Francia, au Paraguay, absorbante, écrasante, fut toutefois jalousement et absolument honnête.

**Quand commença la période de péculat et d'immoralité administrative, alors aussi triompha la tyrannie sous sa pire forme,**

la tyrannie de ceux d'en bas, de ceux qui en cette occurrence se laissent guider facilement par l'envie et par la haine. Toute autorité régulière ayant disparu, son sentiment étant évanoui, l'anarchie fut engendrée alors, anarchie dont on sortait temporairement seulement, pendant des crises de despotisme et de pouvoir arbitraire.

Ainsi, le lien fédéraliste, qui devait attacher les unités administratives en une vigoureuse et belle chaîne politique, dégénéra dans toute l'Amérique Latine républicaine en une agglomération de satrapies où tout dépendait des caprices et des abus des chefs, satellites du grand chef. Cet égarement se répercuta dans la fausseté de tout système représentatif, dépouillant par conséquent du titre légal l'exécutif et le législatif, et, dans la phrase incisive d'un publiciste brésilien, faisant considérer toutes révoltes contre ces pouvoirs constitutionnels aussi légitimes ou pour le moins aussi illégitimes qu'eux.

D'un autre côté, la dénaturation politique conduisit les satrapes à porter au paroxysme l'autonomie locale, parce que cette autonomie signifiait leur propre omnipotence. Il n'est pas étonnant que, ainsi conçu et appliqué, le fédéralisme produisit — continue le publiciste cité, qui était un juriste éminent et un parlementaire de tradition (1), — des guerres civiles, des républiques homéopathiques et un hôpital de nationalités contrefaites à l'image et à la ressemblance des Etats-Unis.

La vie de ces pays resta compromise et ruinée par un vice radical et en un certain sens héréditaire qui est celui de l'activité politique sans éducation civique. Ce vice est celui qui rend les oppositions séditeuses et les gouvernements arbitraires dans nos sociétés, en établissant un si profond contraste entre les rapports privés des citoyens, francs, agréables, généreux et tolérants, et leurs rapports publics, intransigeants, violents, persécuteurs et même sanguinaires (1).

Pour ce péché originel il existe cependant un rachat. Dans le continent perverti par la dégradation des mœurs politiques, provenant de l'adultération des plus nobles idéals par l'ignorance

(1) *Mémoires sur l'union et la pacification de l'Amérique Latine et de l'Europe*, adressés au XXI<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix de 1912 par le D<sup>r</sup> A. HOELHO RODRIGUES.

et par la cupidité, une tendance s'est progressivement affirmée pour la moralisation par le travail et par l'éducation. Des résultats incontestables obtenus dans ce sens, le Brésil ne pourra offrir un si concluant témoignage, parce que son passé d'hier sous la monarchie a été enviable, mais la République Argentine, par exemple, peut nous l'offrir, parce qu'il n'y a pas longtemps qu'elle est sortie du bourbier où elle pataugeait, pour donner **au** monde un spectacle pratique d'enseignement politique et de diligence industrielle.

# Les Métèques

PAR

**ALBERT COUNSON**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

## **Les Etrangers à Paris**

[327.3 (4436)]

Les Athéniens appelaient métèques les étrangers domiciliés dans leur ville. Dans l'Athènes moderne, les nationalistes français, qui savent du grec, donnent le même nom aux intellectuels qui diffèrent d'eux par la nationalité, la religion, la langue, l'origine ou simplement l'opinion. Le personnel politique et littéraire de la république, quoiqu'il agisse principalement à Paris, n'est pas en majorité originaire de cette ville. Les Parisiens de naissance forment une fraction infime de la Chambre des députés, des Académies et des marchands d'esprit. Or, la ville-lumière est à peu près la France pensante : un auteur triplement métèque, Heine, a pu dire : « Par la France, j'entends Paris et non pas la province ; car ce que pense la province importe aussi peu que ce que nos jambes pensent. » Comme Paris n'est plus aux Parisiens depuis bien longtemps, il n'y aurait plus guère que métèques si l'on entendait ce mot au sens étymologique et rigoureux : car M. Fallières et M. Poincaré sont des provinciaux « déracinés » et transplantés à Paris. Mais la cité que les nationalistes veulent intégrale, est nationale et non urbaine. On est citoyen de contrebande quand on est né dans une autre cité linguistique ou confessionnelle ou politique : par exemple quand on a pour langue maternelle l'allemand, quand on est protestant ou israélite,

Suisse ou Polonais. Au moyen âge, l'Université de Paris avait des nations : celle des Allemands, celle des Normands, celle des Picards. Aujourd'hui, le droit commun ne connaît plus ces corporations nationales ni les distinctions de classes. Mais dans l'enseignement et dans la politique, dans l'érudition et dans l'industrie théâtrale, certains polémistes croient reconnaître l'action subtile et continue d'Israël, de Genève, de l'Allemagne. Ils dénoncent avec virulence la France juive, l'État Monod, le camisard Seignobos, le Russe Metschnikow, les métèques étrangers. Si des hommes nés en dehors de la France politique, gallophone, catholique, parviennent à « concurrencer » et à distancer les indigènes orthodoxes dans la pensée française, cela tient à de multiples circonstances, dont les plus apparentes sont : 1° l'antériorité des institutions politiques et scientifiques qui attirent à Paris les savants étrangers ; 2° l'antisémitisme de l'Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle ; 3° l'habileté des Juifs dans la banque, la franc-maçonnerie et l'industrie des théâtres parisiens ; 4° l'anticléricalisme républicain. Comme la république, les loges et les théâtres ne publient pas régulièrement des recensements généalogiques et confessionnels, l'évaluation de l'activité métèque manque de renseignements complets et sérieux. Mais il suffit de consulter les dictionnaires français, les journaux et les livres, pour y apercevoir des idées, des mots, des connaissances introduites par les étrangers à Paris et, de là, dans les provinces.

C'est sous Napoléon que le premier métèque notable vint endoctriner les Parisiens. Le docteur Fr.-J. Gall, né au pays de Bade, avait fait à Vienne des cours sur sa théorie du crâne et du cerveau. Un rescrit impérial (1801) interdit ces leçons où les Viennoises elles-mêmes, « en s'efforçant de pénétrer les mystères de la tête humaine, risquaient beaucoup de perdre la leur ». Quittant ses malades en 1805, pour aller revoir son vieux père, Gall parcourut le monde éclairé ; il conférença à Berlin et à la cour de Weimar ; et bientôt il mit le public en rumeur de Copenhague à Zurich, de Hambourg à Leide. Il s'établit à Paris en 1807. Il présenta à l'Académie des sciences (1808) un mémoire sur les centres nerveux, composé en collaboration avec Spurz-

---

heim. Cuvier et les autres membres de la Commission se montraient favorables, quand intervint Napoléon. Le Corse était devenu nationaliste français. Il demanda si l'Institut, qui avait déjà couronné le chimiste anglais Davy, avait à apprendre l'anatomie d'un Allemand. Cuvier, qui était lui-même métèque, céda. Le mémoire de Gall fut écarté et Napoléon satisfait : « J'ai beaucoup contribué à perdre Gall, disait-il à Sainte-Hélène (22 juillet 1816). Corvisart était son grand sectateur : lui et ses semblables ont un grand penchant pour le matérialisme : il accroîtrait leur science et leur domaine. Si la nature était si grossière que de s'annoncer par des formes extérieures, nous irions plus vite en besogne, et nous serions plus savants. Ses secrets sont plus fins et plus délicats, plus fugitifs ; jusqu'ici, ils échappent à tout. Un petit bossu se trouve un grand génie ; un grand bel homme n'est qu'un sot. Une large tête à grosse cervelle n'a parfois pas une idée, tandis qu'un petit cerveau se trouvera d'une vaste intelligence. Et voyez l'imbécillité de Gall : il attribue à certaines bosses, des penchants et des crimes qui ne sont pas dans la nature, qui ne viennent que de la société et de la convention des hommes : que devient la bosse du vol s'il n'y avait point de propriété? la bosse de l'ivrognerie, s'il n'y avait point de liqueurs fermentées? celle de l'ambition, s'il n'existait point de société? Il en est de même de cet insigne charlatan Lavater, avec ses rapports du physique et du moral. Les charlataneries de Cagliostro, Mesmer, Gall, Lavater, etc., etc., se détruisent par ce seul raisonnement, bien simple pourtant : « Tout cela peut être, mais cela n'est pas ». L'homme aime le merveilleux ; il est toujours prêt à quitter celui dont il est entouré pour courir après celui qu'on lui forge. Il est en nous de vouloir aussitôt nous parer d'idées positives, lorsque nous devrions, au contraire, nous en garantir soigneusement ».

Ce que Napoléon reprochait donc au docteur allemand, c'était le déterminisme, le matérialisme ; et il avait déjà l'inquiétude que le poète exprimera plus tard devant celui qui

Dans un coin du cerveau nouvellement décrit,  
Voit penser la matière et végéter l'esprit.

Si plus personne, aujourd'hui, ne prend au sérieux les localisations de Gall, les vingt-sept bosses correspondant aux vingt-

sept centres des fonctions cérébrales, l'œuvre parisienne du médecin étranger a pourtant laissé des traces considérables dans la pensée moderne.

D'abord, c'est en français que Gall publia ses principaux ouvrages, à Paris, en 1810 et en 1822 ; et l'Académie a reçu dans son Dictionnaire les termes de craniologie et de phrénologie. La langue vulgaire parle encore d'avoir la bosse de l'une ou l'autre science, quoique plus personne ne cherche sur la personne intéressée, la protubérance révélatrice. Les mots survivent aux inventions qui les ont provoqués. Les curiosités scientifiques aussi survivent aux déceptions immédiates. L'utopie des alchimistes a préparé la science chimique. L'utopie de Gall a contribué au progrès de l'étude de l'anthropologie physique. Les conjectures qu'il avait eu le tort de systématiser, ont attiré l'attention sur l'importance de l'écorce cérébrale. Et Flourens, tout en le combattant au nom de la philosophie cartésienne (c'était le nationalisme scientifique), déclare que Gall a ouvert avec génie l'étude de l'anatomie et de la physiologie du cerveau.

Dans le même temps, un autre métèque organisait à Paris la paléontologie et la zoologie. Georges Cuvier, fils d'un officier du régiment suisse, était né en 1769, à Montbéliard, qui appartenait au duché de Wurtemberg. Il fut d'abord destiné au ministère protestant ; mais son activité théologique se borna, par la suite, à administrer, sous la Restauration, les cultes non catholiques. Il étudia à cette Académie de Stuttgart où Schiller avait passé douze ans plus tôt ; puis il devint précepteur en Normandie. Les coquillages des falaises, les études de Stuttgart, la lecture de Buffon, une curiosité passionnée, inspirèrent au jeune savant des observations géniales sur les animaux fossiles et vivants. L'hypothèse conductrice fut pour lui l'idée de la corrélation des formes dans un même organisme. Cette idée s'est imposée même aux littérateurs : « Il n'est pas défendu au poète et au philosophe, disait V. Hugo, d'essayer sur les faits sociaux ce que le naturaliste essaie sur les faits zoologiques, la reconstitution du monstre d'après l'empreinte de l'ongle ou l'alvéole de la dent ». Cuvier distribua selon leur organisation les animaux en embranchements, que l'on apprend encore dans les classes. Car ce zoologiste devint tout à Paris : professeur au Muséum, au Collège de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, chan-

---

celier de l'Université napoléonienne, membre de toutes les Académies imaginables, il recevait dans sa maison de Paris tous les savants de passage. Comme il vécut jusqu'en 1831, Louis-Philippe eut le temps de faire de lui un pair de France : c'était la suprême naturalisation.

La révolution de 1830 changea la royauté de France en royauté des Français, et Paris en la Mecque du libéralisme. « L'orage a enfin éclaté à Paris », disait Goethe à Eckermann. « Avec un pareil ministère, ce n'est pas étonnant », répliquait l'autre. Et les deux interlocuteurs de Weimar s'aperçurent qu'ils ne s'entendaient pas : Goethe parlait de la discussion Cuvier-Geoffroy Saint-Hilaire à l'Académie des Sciences, Eckermann songeait à la révolution de Juillet. La préoccupation d'Eckermann était celle de l'Allemagne d'alors. En apprenant que La Fayette se promenait encore une fois à cheval dans Paris révolté, le jeune Richard Wagner, à Leipzig, comprit l'histoire moderne : ce La Fayette, qu'il avait rencontré en corrigeant les épreuves de Brockhaus, était resté pour lui un personnage de féerie romantique. Or, il vivait, la Révolution vivait, Paris l'acclamait. Il existait une ville où d'être libéral on eût la liberté. Juifs, Polonais, Italiens, tous les parias y accoururent.

Les Juifs allemands réfugiés à Paris sous Louis-Philippe, y fondèrent le socialisme. « Quelle bizarrerie! s'écriait Heine. Nous autres Allemands, nous sommes le plus fort et le plus ingénieux de tous les peuples. Les princes de notre race occupent tous les trônes de l'Europe ; nos Rothschild gouvernent les bourses du monde entier ; nos savants régneront dans toutes les sciences ; nous avons inventé la poudre à canon et l'imprimerie ; et cependant, quand un de nous veut faire insérer ces mots dans la *Gazette de Hambourg* : « Ma femme est heureusement accouchée d'un enfant beau comme la liberté », M. le docteur Hoffmann prend un crayon rouge et efface « la liberté ». Cela durera-t-il encore longtemps ? » En attendant la délivrance, les radicaux proscrits ou suspects affluaient à Paris : « toutes les rues de la capitale retentissent de sons allemands », constate, en 1841, un traducteur de Kohlrausch. K. Grün et Hess se rencontrent avec

Cabet et Proudhon, et les victimes des despotes germaniques se concertent avec les contempteurs de la ploutocratie bourgeoise. « Enrichissez-vous », disait Guizot. « Taisez-vous ! » ordonnaient les princes d'outre-Rhin. Les causeries de Paris et les publications d'alors ont laissé des traces durables. H. Heine disait aux Allemands (1834) : « La belle formule que nous devons, ainsi que beaucoup d'excellentes choses, aux Saint-Simoniens, *l'exploitation de l'homme par l'homme*, nous conduit bien par delà toutes les déclamations sur les privilèges de la naissance ».

Quand la *Rheinische Zeitung* fut supprimée à cause de ses tendances radicales, le rédacteur Karl Marx vint à Paris (1843) ; il y publia ses *Deutsch-französische Jahrbücher*. Le 1<sup>er</sup> janvier 1844, paraissait, à Paris, son journal socialiste *Vorwärts*. Ce titre (*En avant !*) est encore celui des principaux organes socialistes d'aujourd'hui, de Berlin à Milwaukee et de Gand à Rome. C'est pendant ses deux années de Paris (car expulsé dès janvier 1845, il partait pour Bruxelles), que le fondateur du socialisme a conçu nettement l'antagonisme du capital et du travail et la lutte des classes. Il a formulé le programme du quatrième Etat : Karl Marx et Engels rédigèrent le manifeste de la ligue communiste fondée à Londres (1848). Et l'appel qu'ils adressaient aux prolétaires de tous pays a été écouté par le demi-siècle qui a suivi : ils disaient que la classe ouvrière devait faire elle-même son émancipation. Aujourd'hui que l'importance industrielle et politique de la France est inférieure à celle de l'Allemagne, les origines parisiennes de la littérature socialiste se reconnaissent encore à des détails grammaticaux. Le vocabulaire de la « Sozialdemokratie » comporte des gallicismes. C'est à la suite de son séjour à Paris que Lassai, le Juif de Breslau, donna à son nom la forme aujourd'hui connue : Lassalle. C'est pareillement la langue de Rousseau et de Proudhon qui a fourni une partie du vocabulaire démocratique et révolutionnaire au prolétariat international. Mais aux mots français ce sont les Juifs allemands qui confèrent le sens le plus universellement accepté. En combinant la biographie de Lassalle et celle de Gambetta avec l'audition de M. Jaurès et les théories de James Darmesteter, M. de Vogüé a inventé dans son principal roman (*Les Morts qui parlent*), un Lassalle parisien qui crie à la Chambre des députés (sous la troisième république !) : « Je suis le Juif : mais pas celui qui vous

---

asservit sous le pouvoir de l'or, votre seul maître ! Je suis celui qui rapporte du fond des siècles notre vieux cri de justice, le cri de délivrance pour vos frères opprimés et pour les miens ! Je suis le Juif dont la main a gravé sur vos murs les trois mots fatidiques, les trois mots que vous faites mentir depuis cent ans, et où vous n'avez pas su lire, insensés, l'arrêt de mort de votre Babylone !... » — Le même M. de Vogué a loué grandement le juif hongrois qui a baptisé « les mensonges conventionnels de la civilisation ». M. Max Nordau, en effet, ne partage pas les préventions nationalistes des Parisiens.

Les Juifs et autres Allemands réfugiés à Paris ne se bornèrent pas à cabaler contre les bourgeois nantis. Quelques-uns divertirent leurs hôtes en leur faisant voir la littérature allemande et les drôleries parisiennes.

L'antisémitisme a servi à la propagation de la pensée allemande comme la révocation de l'Édit de Nantes avait servi à la propagation de la pensée française. Car les Børne et les Heine continuent, à Paris, à écrire en allemand, comme Pierre Bayle et Basnage, en Hollande, avaient continué à écrire en français. Le mécénat le plus efficace que les nations aient jusqu'ici appliqué à l'expansion de la littérature nationale, c'est le bannissement des écrivains. Florence, la France de Louis XIV et l'Allemagne du XIX<sup>e</sup> siècle l'ont successivement pratiqué, et ont par là puissamment activé l'italianisme, l'universalité de la langue française, la connaissance de la littérature allemande.

Fils de Juifs allemands, Loeve-Weimars avait pris soin de naître à Paris sous le Consulat. Rentré à Hambourg après 1814, converti au christianisme, il revint, après quelques années, à Paris, qu'il ne devait plus guère quitter que pour de lointains consulats en Asie et en Amérique. Avant de finir en diplomate français, il avait été proconsul des lettres allemandes dans la presse parisienne : il était prédestiné à se faire commis-voyageur de contes et d'idées, ayant traversé deux langues et deux religions. Il offrit ses articles d'outre-Rhin avec méthode et judiciaire. Avec méthode, car il publia un *Résumé de l'histoire de la littérature allemande* (1826). Avec judiciaire, car il choisit pour

ses traductions françaises, les auteurs et les récits les plus originaux par leur symbolisme et leur étrangeté. Il donna des fragments de Jean-Paul Richter, de Zschokke et d'autres ; et surtout il acclimata Hoffmann en France, il le présenta dans une affabulation aussi malicieusement conçue que les sorcelleries des récits originaux. Il lui fit une fortune nouvelle.

« Les Allemands sont ainsi faits, dit Heine, qu'ils cherchent leurs meilleures bouffonneries dans les choses terribles, et les légendes populaires qui parlent des Kobolds sont souvent remplies de traits plaisants. Les divinités populaires des Germains ont été changées en diables affreux. Luther ne croit plus aux miracles du catholicisme ; mais il croit encore à la puissance du diable ». Lœve-Weimars adapta l'auteur qui avait écrit en allemand les histoires les plus fantastiques et les plus imprégnées de surnaturel. Ernest Theodor Amédée Hoffmann, névrosé, dessinateur, musicien, imaginaire, avait réalisé un singulier mélange du pittoresque et du narratif, du dessin et de la littérature, du merveilleux et du réel ; il avait romancé les chimères, les élixirs du diable et les considérations du chat Murr sur la vie.

Il aimait la manière de Callot, et y découvrait une originalité romantique. Son *Gemüt* de Prussien était merveilleusement sensible à l'art avec lequel l'artiste lorrain mettait en scène les choses les plus triviales, la danse des paysans, les musiciens, le diable. « Un écrivain (disait Hoffmann), à qui les figures de la vie ordinaire apparaissent dans le romantique royaume des esprits que nous portons en nous, un auteur qui utiliserait comme un ornement merveilleux le clair-obscur où flottent ces imaginations, ne pourrait-il pas invoquer un pareil maître, en disant : « J'ai voulu travailler selon la manière de Callot? » — On lui sut gré d'avoir ainsi pensé et rêvé, et les Français s'engouèrent de l'adaptation faite par Lœve-Weimars. Ils y découvrirent avec surprise et ravissement un « cours complet de toutes les impressions instinctives de notre âme ». Les *Fantasiestücke in Collot's Manier* étaient devenus dans l'adaptation les *Contes fantastiques de Hoffmann*. Tout un genre hoffmannesque surgit. Histoires fantastiques, spectres fantasmagoriques, hallucinations et enchantements, talismans et sortilèges envahirent la littérature et l'art. La *Peau de Chagrin* de Balzac, la *Vénus d'Ille* de Mérimée, donnent une idée de ce mélange de description réaliste et de fable folklorique.

---

Un autre Juif, H. Heine, divertit les Parisiens par ses plaisanteries et s'efforça de leur présenter l'Allemagne en réfutant les erreurs de M<sup>me</sup> de Staël, cette grand'mère des doctrinaires. Mais Corinne avait enchanté le romantisme, et le grand public préféra son exposé à celui, beaucoup plus compétent, du métèque.

Les Hébreux des deux sexes établis en Occident sont souvent bien doués pour le théâtre, la musique et les lettres. Plusieurs le firent voir à Paris, ville de spectacles par excellence, cosmopolite depuis longtemps, hospitalière aux persécutés de Russie et d'Allemagne.

Vous vous rappelez le raisonnement d'Esther Bayonne, l'actrice juive, dans *les Morts qui parlent* ; elle dit à son cousin le député : « Il ne reste dans ce Paris, n'est-il pas vrai, qu'une seule idée commune à tous, le plaisir ; partant, une seule institution solide, le théâtre ; et la femme de théâtre, pour peu qu'elle sorte du pair, est déjà aujourd'hui la rivale, l'égale des femmes les plus enviées, les plus respectées. Encore un peu, et la comédienne bien douée sera l'unique puissance féminine, l'unique régulatrice de ce monde en décomposition... Votre action le refera (le monde) avec l'audace du désir et la puissance du vouloir qui marquent *ceux de notre race* pour le gouvernement de ce monde ». — Il est peu probable que Rachel (1) et Sarah Bernhardt aient fait les longues déductions d'Esther Bayonne (car elles n'ont pas fréquenté l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses). Mais il se trouve que ces deux Juives tiennent une place brillante dans le théâtre français du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est par leur voix que les héroïnes cornéliennes et raciniennes, puis la *Dame aux Camélias*, la *Fille de Roland*, la *Princesse lointaine*, l'*Aiglon* ont ému les bourgeoisies urbaines des deux continents. Aux vers français, à la mimique professionnelle, s'ajoutaient la voix d'or et le regard sombre des filles d'Abraham. Une autre

1) Fille d'un colporteur israélite, née en 1820 en Argovie (Suisse allemande).

étrangère chrysostome, la Malibran (1), fit admirer à Musset,  
puis aux spectateurs de Londres et de Madrid

Ces accents pleins d'amour, de charme et de terreur,  
Qui voltigeaient le soir sur sa lèvre inspirée...  
La roulade amoureuse et l'œillade espagnole.

Si les Juives excellent à mimer des héroïnes françaises, les Juifs arrivent aussi à composer eux-mêmes les airs et les paroles qui amusent les Parisiens. Meyerbeer et Offenbach ont brillé dans cet art. *La Bette Hélène* et *la Grande-Duchesse de Gerolstein* ont accompagné la danse que le second Empire menait en attendant Sedan et la révélation de l'Allemagne nouvelle, vainement annoncée par Heine.

Parmi les amuseurs, on a longtemps goûté, sous l'Empire et sous la République, Ludovic Halévy. Il avait de qui tenir. Son père avait donné des adaptations françaises de *Démétrius* et de *Clavigo*, son oncle avait fait la musique de *la Juive*. Ludovic, rédacteur de livrets pour Offenbach, a en outre décrit les mœurs parisiennes d'avant et d'après la Commune. Il les observe comme un étranger regarderait les passants du haut d'un balcon ; il s'en amuse, et il amuse ses lecteurs sans arrière-pensée, sans jugement, sans réprobation dictée par la morale ou le patriotisme.

Dans les dernières années du théâtre français, les métèques ont activé l'industrie des planches soit comme bailleurs de fonds, soit comme acteurs, soit comme auteurs de pièces où l'on représente des canailles et des érotomanes. D'aucuns expliquent l'ineptie monotone de ces produits comiques par l'infériorité intellectuelle du public de Paris : ce public de théâtre est partiellement composé de festoyeurs internationaux.

\*  
\* \*

Les Allemands de Paris n'étaient pas tous Juifs ni journalistes, ni banquiers, ni millionnaires. Il y avait aussi parmi eux des

(1) Fille d'un ténor espagnol (Garcia), née en 1808, à Paris.

---

balayeurs de rue et des garçons d'hôtel. Le fils d'un concierge allemand, Henri Murger, eut l'occasion d'observer de la loge natale le manège des locataires. Il partagea les tribulations des hôtes désargentés du Quartier Latin, et il a décrit de façon mémorable la *Vie de Bohème*. Le Bohême, c'est le métèque social : le terme géographique prend un sens économique, et Murger a d'autant plus facilement illustré cette existence qu'il sortait de la double catégorie nomade : celle des pauvres et celle des étrangers.

Sous la troisième république, les observateurs les moins prévenus remarquent le nombre et l'importance des métèques d'origine allemande dans l'élaboration de l'esprit public par la librairie, la politique, le théâtre et l'enseignement. Gambetta est d'origine génoise, mais les antisémites lui cherchent un ancêtre wurtembergeois. Et quel vide dans la pensée française contemporaine, si l'on supprimait les maisons Alcan et Calmann-Lévy, les Reinach, les Juifs dramaturges, et Durckheim, Lévy-Bruhl, etc. « Les étrangers — écrivait récemment un Français, — sont mieux armés que nous pour la lutte, et n'éprouvent pas la moindre difficulté à venir nous concurrencer chez nous. » En philologie, Renan remarquait déjà combien les Juifs étudiaient les anciennes civilisations avec lesquelles les Hébreux avaient eu des relations. Oppert, venu de Hambourg à Paris, fut l'une des lumières de l'orientalisme. An. France a mis en scène, dans le *Lys rouge*, le vieux savant Schmoll, qui répète dans tous les cercles parisiens que la civilisation, la Renaissance, la justice, ont été faites par Israël. C'est ce que soutenait James Darmesteter dans les *Prophètes d'Israël*. Et sans doute, nulle province de France ne prend à l'histoire linguistique et religieuse une part aussi active que la France juive. Les noms allemands y pullulent. Quand le romaniste de Bonn, Fr. Diez, était en correspondance avec son élève et traducteur français Gaston Paris, il lui demanda un jour de quelle ville était originaire ce M. Paul Meyer, qui écrivait en français sur des questions de philologie romane. M. P. Meyer est né à Paris, et est catholique comme chacun sait. Les frères Darmesteter étaient nés à Château-Salins.

Mais c'est un spectacle suggestif et caractéristique, que celui du *Dictionnaire général de la langue française* portant les noms d'Arsène Darmesteter et Ad. Hatzfeld.

Les « métèques » sont-ils mieux doués que les pesants Hyperboréens de Gaule et de Germanie? Viennent-ils de pays où depuis plus longtemps on apprend à lire? Ou simplement ont-ils l'avantage de connaître plus de langues que les Français longtemps monogottes? Au lieu de chercher une explication sérieuse et vraie, les nationalistes se fâchent.

Paris qui appelle « le monde » ou « Tout Paris » cinq cents personnes riches et désœuvrées, abrite heureusement des métèques qui connaissent autre chose. Un métèque genevois lui expliqua jadis le contrat social, un métèque corse lui révéla la puissance de l'artillerie ; puis, comme les fortifications de Paris se trouvaient parfois aussi fermées que la muraille de Chine, des métèques révélèrent successivement les aspects des mondes étrangers. Andrieux, né à Strasbourg, et au courant des récits d'Allemagne, raconta dans une fable qu'il y avait « des juges à Berlin » sous Frédéric. Gall et Cuvier, Løve-Weimars et Heine, Karl Marx, Rachel et Sarah Bernhardt, Offenbach, Halevy et Darmesteter, sont venus révéler qu'il y avait des médecins à Vienne, des fossiles sous la terre, de la fantaisie dans les contes allemands, de l'injustice dans la société, de l'émotion dans les drames, de la musique et de l'ironie dans les mœurs, de la vie dans les mots et mille pensées diverses sous le ciel.

« Il faut, dans nos temps modernes, avoir l'esprit européen », disait M<sup>me</sup> de Staël il y a cent ans. Comme, dans le même temps, on a abandonné le latin universel, il faut bien que la république des lettres soit une fédération polyglotte. Entre les deux principales provinces, la française et l'allemande, des intermédiaires spirituels sont fournis par les régions limitrophes : la Belgique neutre, l'Alsace (allemande par la langue et longtemps française

---

par la monarchie et la religion), Genève (1) (apparentée à la France par la langue, à l'Allemagne protestante par la religion). Une tribu d'intermédiaires plus actifs encore est celle des métèques, puisqu'ils participent de tous les éléments civilisateurs. Ces éléments civilisateurs sont cosmopolites : le christianisme, la renaissance, l'imprimerie, les sciences appliquées, franchissent irrésistiblement les frontières naturelles, politiques, linguistiques. L'avantage des métèques dans la propagation des idées, fut précisément de se trouver, par leur origine, délivrés des niaiseries nationalistes et des pauvres doctrines qu'une rivière borne. Les colporteurs de la pensée moderne ont pratiqué la sagesse que prêchait le poète :

Ce ne sont plus des mers, des degrés, des rivières,  
Qui bornent l'héritage entre l'humanité ;  
Les bornes des esprits sont les seules frontières,  
Le monde en s'éclairant s'élève à l'unité.  
Chacun est du climat de son intelligence,  
Je suis concitoyen de toute âme qui pense :  
La vérité c'est mon pays !

(1) M<sup>me</sup> de Staël croyait la pensée allemande si profondément séparée de la pensée française « qu'elle disait en propres termes à G. de Humboldt : qu'il était nécessaire d'avoir, comme elle, du sang étranger, pour même s'en apercevoir » (G. de H... à M<sup>me</sup> Reimarus, 25 décembre 1800).

# La Conférence Internationale de l'Heure de Paris

et

## L'Unification de l'Heure

PAR

**G. LECOINTE**

Directeur scientifique à l'Observatoire Royal de Belgique,

52.876 (062) (∞)

La France a provoqué la réunion, à Paris, du 15 au 23 octobre 1912, sous les auspices du Bureau des Longitudes, d'une *Conférence internationale de l'heure*, à laquelle seize États se sont fait représenter par un ou plusieurs délégués. Ces États étaient : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, la Principauté de Monaco, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et la Suisse.

M. Bigourdan, membre de l'Institut, président du Bureau des Longitudes et astronome titulaire à l'Observatoire de Paris, fut proclamé président de la Conférence, dont l'ordre du jour fut réparti, comme il est indiqué ci-après, entre quatre commissions.

Les vice-présidents de la Conférence furent les présidents des quatre commissions et le secrétaire général en fut le commandant Ferrie.

#### **Première Commission**

*Président :* M. FOERSTER.  
*Vice-Présidents :* MM. BENNDORF et CELORIA.  
*Secrétaire :* M. GAUTIER.

##### *Détermination astronomique de l'heure ou de la correction d'un garde-temps.*

Méthode des passages. Méthode des hauteurs. Enregistrements divers.

Emploi de la méthode « de l'œil et de l'oreille ».

Causes d'erreurs dans les divers cas et moyens de les réduire.

Précision aujourd'hui atteinte. Précision à rechercher.

##### *Conservation de l'heure.*

Modèles divers de pendules et de chronomètres.

Leur comparaison dans le même observatoire.

Détermination de la correction la plus probable de la pendule directrice.

#### **Deuxième Commission**

*Président :* M. RIGHI.  
*Vice-Présidents :* MM. BHERING et LIPPMANN.  
*Secrétaire :* M. CORTEIL.

##### *Transmission radiotélégraphique de l'heure.*

Méthode à employer suivant le degré de précision désiré :

Envoi direct de l'heure d'un garde-temps.

Envoi indirect de l'heure par l'intermédiaire de signaux rythmés permettant d'appliquer la méthode des coïncidences.

##### *Appareils radiotélégraphiques à employer pour l'émission et la réception des signaux horaires.*

Modèles divers. Leur mise en œuvre. Portées.

### Troisième Commission

*Président:* M. DYSON.  
*Vice-Présidents :* MM. CHARLIER et ASAPH HALL.  
*Secrétaire :* M. le commandant FERRIE.

*Degré de précision que doivent atteindre les signaux horaires pour les diverses applications.*

Astronomie et Géodésie.

Navigation.

Météorologie. Sismographie et applications scientifiques diverses.

Chemins de fer. Administrations publiques. Horlogers et particuliers.

### Quatrième Commission

*Président :* M. BACKLUND.  
*Vice-Présidents :* MM. LECOINTE et MIER.  
*Secrétaire :* M. MAURY.

*Collaboration de divers centres astronomiques pour assurer au mieux la connaissance de l'heure.*

Choix des centres.

*Etude de l'organisation générale à prévoir tant pour la transmission que pour la réception des signaux horaires, de manière à donner satisfaction à tous les besoins.*

*Radiotélégrammes météorologiques internationaux.*

Ces commissions se subdivisèrent à leur tour en sous-commissions pour l'étude de certaines questions, exigeant qu'un petit nombre de spécialistes participent seuls à la discussion (1).

(1) La sous-commission chargée de l'élaboration de l'avant-projet relatif à l'émission des signaux ordinaires fut présidée par M. Lecoinge et eut M. Steels pour secrétaire.

La sous-commission ayant à s'occuper des radiotélégrammes météorologiques, fut présidée par M. Angot, qui en remplit également les fonctions de secrétaire.

La sous-commission ayant eu à procéder à un premier examen de projet de création d'un Service international de l'heure, fut présidée par M. Baillaud et eut pour secrétaire M. Gautier.

Plusieurs rapports intéressants furent ainsi élaborés et seront annexés au compte rendu détaillé de la Conférence, qui sera publié incessamment sous la direction du commandant Ferrié, le distingué chef du service radiotélégraphique de la Tour Eiffel.

Les vœux émis par la Conférence peuvent se grouper comme suit :

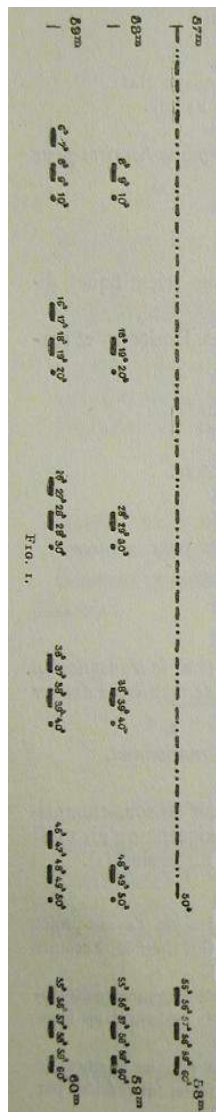
#### A. — Signaux horaires

On a décidé d'abord que l'heure universelle sera celle de Greenwich, puis on a subdivisé ces signaux : a) en *signaux horaires ordinaires* ayant principalement pour objet les besoins de la Navigation, de la Météorologie, du Magnétisme terrestre, de la Sismologie, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des Administrations publiques, des horlogers et des particuliers ; b) en *signaux horaires scientifiques* d'un usage astronomique ou géodésique et dont le but essentiel est d'amener l'unification de l'heure de haute précision dans le monde.

Quant aux *signaux horaires ordinaires*, la Conférence a émis le vœu qu'en chaque point du globe on puisse toujours recevoir un signal horaire de nuit et un signal horaire de jour, le nombre total des signaux perceptibles ne dépassant pas, en principe, 4 par 24 heures.

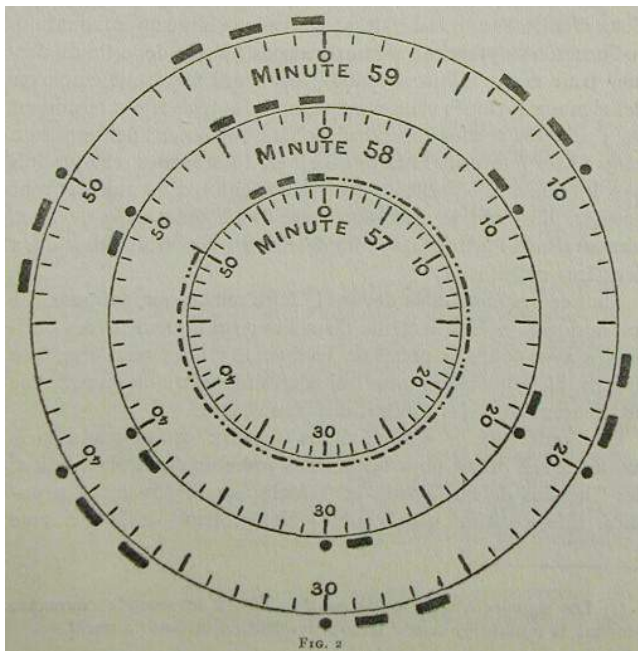
Elle a décidé de confier à la *Commission internationale de l'heure* (dont il sera parlé plus loin), l'étude de la répartition définitive des centres d'émissions.

La liste ci-après indique les stations qui seront vraisemblablement en état, au 1<sup>er</sup> juillet 1913, de jouer le rôle de centre d'émissions horaires et les heures auxquelles ces émissions devront être faites.



Paris (France)..... (minuit)	0 heure	de Greenwich.
San Fernando (Brésil) .....	2	id.
Arlington (États-Unis d'Amérique) .....	3	id.
Mogadiscio (Somalie italienne) .....	4	id.
Manille (Philippines) .....	4	id.
Tombouctou (Soudan) .....	6	id.
Paris (France) .....	10	id.
Norddeich-Wilhemshaven (All.) (midi)	12	id.
San Fernando (Brésil) .....	16	id.
Arlington (États-Unis d'Amérique).....	17	id.
Massaouah (Erythrée) .....	18	id.
San Francisco (États-Unis d'Amérique)	20	id.
Norddeich-Wilhemshaven (Allemagne)	22	id.

Toute station horaire autre que les précédentes, qui viendrait à être créée, ne pourra faire, en principe, ses émissions qu'à des



heures rondes (de Greenwich), différentes des heures ci-dessus.

Les signaux horaires ordinaires seront uniformément produits conformément au schéma p. 46 (fig. 1).

Ce schéma peut, d'autre part, être présenté sous la forme indiquée à la page 47 (fig. 2).

La Conférence a fixé comme suit les durées des caractéristiques des signaux :

trait = 1 seconde,  
intervalle = 1 seconde,  
point = 1/4 seconde,

avec la condition formelle que les signaux seraient effectués désormais automatiquement et non plus à la main.

Les schémas reproduits ci-dessus donnent sensiblement satisfaction aux desiderata formulés par plusieurs observateurs. Ceux d'entre eux qui se contenteront d'une large approximation, se borneront à prendre les comparaisons à l'aide de la fin du dernier trait des 3 minutes rondes ; ceux qui voudront employer des signaux rythmés utiliseront chacun des trois traits terminant les 3 minutes rondes ; ceux qui préféreront noter l'heure par un « top » bref pourront le faire de 10 en 10 secondes, chaque fois que les schémas portent un seul point, enfin, ceux qui voudront pousser plus loin la précision, prendront pour base de leurs comparaisons l'instant de la fin de chacun des traits des deux dernières minutes (1).

Tout ce système, nous devons le faire remarquer, suppose que les horlogers soient à même de réaliser pratiquement ces desiderata avec toute la précision voulue. Il y aura peut-être, à ce propos, bien des mécomptes qui nécessiteront qu'on en revienne ultérieurement à des conceptions plus simples.

La Conférence a considéré les signaux ordinaires actuels comme assez précis pour les besoins présents de la Navigation, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Services publics. Elle a estimé que, pour la Météorologie, le Magnétisme

(1) Les signaux à faire de la seconde zéro à la seconde cinquante pendant la minute 57 constitueront simplement un *avertissement*.

terrestre et la Sismologie, l'approximation de la seconde est aujourd'hui suffisante, mais que, si des modifications devaient, dans l'avenir, être apportées au régime actuel, l'approximation de la demi-seconde et même du quart de seconde devrait être assurée. Elle a recommandé que les signaux horaires soient assez simples pour être reçus par des observateurs même peu expérimentés.

La Conférence a formulé aussi le vœu suivant :

« Les Administrations télégraphiques devront s'efforcer de constituer des centres horaires où l'heure sera reçue et conservée par les moyens les plus précis.

» Les Administrations télégraphiques devront étudier et employer les moyens que la technique suggérera en vue de transmettre l'heure aux particuliers, soit par des signaux généraux à heure fixe, soit par des signaux particuliers envoyés à la demande des intéressés.

» En vue de favoriser le développement de ces procédés, les Administrations télégraphiques devront se communiquer les moyens employés par chacune d'elles. »

Les résultats des déterminations de l'heure des signaux horaires ordinaires seront transmis au *Bureau international de l'heure* (dont il sera parlé ci-après), par les centres nationaux qui centraliseront eux-mêmes les déterminations faites par les observatoires de leur pays et en déduiront l'heure la plus probable.

Quant aux *signaux horaires scientifiques*, leur exactitude devra atteindre le plus haut degré de précision possible. Le Bureau international de l'heure centralisera les déterminations de l'heure faites dans les observatoires associés et en déduira l'heure la plus exacte ; il publiera les résultats de ses comparaisons et communiquera ceux de ces résultats qui ne seraient pas promptement imprimés, au *Bureau central de l'Association géodésique internationale*, à Potsdam, en vue des discussions que ce Bureau jugerait utile d'entreprendre. Il les communiquera également aux autres associations officielles qui les demanderaient.

La Conférence a chargé la Commission internationale de l'heure de régler les émissions de signaux spéciaux destinés aux

besoins scientifiques et notamment ceux qui ont pour objet de réaliser l'unification pratique de l'heure.

Pour répondre à ces desiderata, la *Commission internationale provisoire de l'heure* (dont il sera parlé ci-après), a déjà décidé que les signaux horaires scientifiques actuellement faits à la Tour Eiffel seraient provisoirement continués, mais en leur apportant le changement suivant : la durée totale des séries de battements sera de 5 minutes au lieu de 3 minutes ; leur émission sera faite un quart d'heure avant celle des signaux horaires ordinaires de nuit. Une notice spéciale sera adressée, à bref délai, sur ce sujet, à tous les intéressés, par le directeur du Bureau international de l'heure.

### **B. — Radiotélégrammes météorologiques**

Les spécialistes présents à la Conférence internationale de l'heure se sont constitués en sous-commission pour l'examen des questions relatives aux radiotélégrammes météorologiques et ont formulé l'exposé suivant, aux conclusions duquel l'assemblée générale s'est ralliée :

« Les questions relatives aux rapports de la Météorologie avec la Radiotélégraphie sont de trois sortes :

» 1° Transmission par une ou plusieurs stations radiotélégraphiques de renseignements météorologiques destinés à des stations éloignées, sur terre ou sur mer ;

» 2° Réception par une ou plusieurs stations radiotélégraphiques et transmission aux Services météorologiques centraux d'observations provenant de stations éloignées, sur terre ou sur mer ;

» 3° Etude des phénomènes météorologiques qui peuvent influencer sur les transmissions radiotélégraphiques.

» Ces questions sont trop complexes pour être discutées immédiatement. Il est donc désirable que l'étude en soit confiée d'abord à une commission composée notamment de Météorologistes et de Directeurs de stations radiotélégraphiques. Cette Commission présenterait son rapport à la prochaine réunion du Comité Météorologique international.

» En attendant, on recommande :

» a) Que le nombre des stations météorologiques, dont les

observations sont données dans la dépêche de la Tour Eiffel, soit augmenté dans la mesure du possible ;

» b) Que le poste radiotélégraphique en construction à Bruxelles apporte une large collaboration à l'étude des perturbations radiotélégraphiques produites par les agents atmosphériques. »

L'envoi de l'heure, le matin, par la Tour Eiffel, allant être avancé de 45 minutes, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1913, les radiotélégrammes météorologiques qui doivent, en vertu de la Convention de Londres, suivre ou précéder immédiatement ces émissions horaires, parviendront donc, eux aussi, à partir de la susdite date, 45 minutes plus tôt aux Services météorologiques des divers pays ; plusieurs d'entre eux les recevront ainsi désormais à temps pour les publier dans leur bulletin du jour.

### C. — Radiotélégrammes pour la navigation

La Conférence a pris acte des communications échangées entre les délégués des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne au sujet des renseignements à transmettre par la voie radiotélégraphique sur les *icebergs* et *autres dangers pour la navigation*. Elle a hautement apprécié l'accord intervenu entre ces délégués à ce propos, dans l'intérêt de la navigation mondiale.

La Conférence a aussi formulé le désir de voir tous les navires, à voiles et à vapeur, être prochainement pourvus d'appareils pour la réception des signaux horaires radiotélégraphiques.

### D. — Technique de la radiotélégraphie et étude scientifique des ondes hertziennes

Usant d'un droit que lui avait réservé à ce sujet la *Conférence radiotélégraphique internationale de Londres de 1912*, la Conférence internationale de l'heure a décidé que les centres d'émissions horaires feront usage d'une longueur d'onde uniforme d'environ 2,500 mètres. Lorsqu'ils emploieront des émissions musicales, la tonalité de celles-ci devra être choisie de manière que la réception soit soustraite autant que possible aux perturbations de toute nature.

D'un autre côté,

« Considérant la très grande importance scientifique et pra-

tique de l'unification et standardisation des méthodes qui servent à mesurer les différentes grandeurs se rattachant à la technique de la radiotélégraphie ;

» Considérant que les spécifications des longueurs d'onde, des portées, des différents degrés d'amortissement faites par la Conférence n'auraient aucune valeur pratique sans la détermination et la coordination des méthodes de mesures qui en permettent le contrôle ;

» La Conférence a émis le vœu qu'il soit fait une entente internationale, afin qu'on puisse procéder à une coordination des méthodes et des appareils de mesure des grandeurs qui se rapportent à la technique de la radiotélégraphie. »

La Conférence a recommandé aux observatoires et aux administrations intéressées de mettre à l'étude l'organisation de l'enregistrement automatique des signaux horaires et elle a pris acte de la constitution d'un comité provisoire (dont la liste complète des membres sera arrêtée prochainement) ayant pour but l'organisation de l'étude scientifique des ondes hertziennes dans leur rapport avec les milieux ambiants.

Afin de permettre à ce comité de commencer immédiatement ses recherches, M. Robert Goldschmidt, l'un des délégués du Ministère des Colonies belge, a mis personnellement à sa disposition, la station de télégraphie sans fil privée de grande puissance en voie d'achèvement à Bruxelles, ainsi qu'une somme de 25,000 francs.

La Conférence a émis le vœu « de voir les pouvoirs publics protéger ce genre de recherches, dont les résultats promettent d'être d'une importance capitale, non seulement aux points de vue de la théorie pure et de la météorologie, mais aussi à celui du développement de la télégraphie sans fil. » Elle a déclaré « désirable que la station de télégraphie sans fil de Bruxelles, bien que créée pour le service public, puisse néanmoins contribuer dans l'avenir à ces recherches scientifiques internationales (1). »

(1) Plusieurs personnalités scientifiques ont recommandé, depuis quelques années déjà, les études relatives à ces questions. Parmi celles-ci, nous citerons M. Boutquin, qui publia, à ce propos, en 1911, une série d'articles intéressants dans la revue *Ciel et Terre*.

### E. — Création d'une Commission internationale de l'heure

Le Bureau des Longitudes a présenté à la Conférence un avant-projet d'organisation d'un Service international de l'heure. Le rapporteur et auteur principal de ce projet fut M. Ch. Lallemand, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, inspecteur général des mines et directeur du Service du nivellement général de la France.

Le mémoire de M. Lallemand fut discuté d'abord par une sous-commission comprenant un délégué par État représenté à la Conférence, puis soumis successivement aux délibérations de la quatrième commission et de l'assemblée générale.

Cette assemblée jugea que, pour réaliser l'unification de l'heure, par l'envoi de signaux radiotélégraphiques, qu'il s'agisse de signaux ordinaires ou de signaux scientifiques, il était utile de créer une *Commission internationale de l'heure* ayant pour organe exécutif un *Bureau international de l'heure*, dont le siège serait à Paris.

Et tenant compte d'un vœu émis par l'*Association internationale des Académies*, réunie à Londres en 1904, la Conférence a prié l'*Académie des Sciences de Paris* de vouloir bien soumettre à la susdite Association internationale, en l'appuyant, le projet de convention internationale dont elle confia la rédaction à une *Commission internationale provisoire de l'heure*, comprenant un délégué par État représenté à la Conférence et ayant en outre pour mission d'organiser immédiatement, à titre d'essai, la coopération internationale dont il s'agit.

La Commission internationale provisoire de l'heure, ainsi constituée, a tenu trois séances plénières, les 23, 24 et 25 octobre. Elle a nommé son *Comité provisoire* et a élaboré le projet de statuts qu'on trouvera reproduit aux pages 56 et suivantes de cette note.

La Commission internationale provisoire de l'heure se compose comme suit :

#### Comité

*Président* : M. Backlund, O., délégué de la Russie, conseiller privé, directeur de l'Observatoire de Poulkovo, à Poulkovo.

*Directeur du Bureau international* : M. Baillaud, B., délégué de la France, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, directeur de l'Observatoire national, à Paris.

*Vice-Président*: M. Lecointe, G., délégué de la Belgique, directeur scientifique à l'Observatoire royal de Belgique, membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Belgique, à Uccle.

*Secrétaire général* : M. Kohlschütter, Ernst, délégué de l'Allemagne, professeur, docteur ès sciences, conseiller d'Amirauté et astronome au *Reichs Marine Amt.*, à Berlin-Wilmesdorf.

*Secrétaire* : M. Berget, Alphonse, délégué de la Principauté de Monaco, docteur ès sciences, professeur à l'Institut Océanographique, à Paris.

### Membres

MM. Descovich, Emile, délégué de l'Autriche, commissaire naval supérieur au Ministère du Commerce, à Vienne ;

Bhering, Francisco, délégué du Brésil, docteur ès sciences mathématiques, ingénieur chef de service au Ministère des Travaux publics, professeur à l'École polytechnique, à Rio de Janeiro ;

Mier, Edouardo, délégué de l'Espagne, colonel du génie, inspecteur général des ingénieurs géographes, membre de l'Académie royale des Sciences exactes, physiques et naturelles, à Madrid ;

Hough, H. H., délégué des États-Unis d'Amérique, commandant, attaché naval aux Ambassades des États-Unis à Paris et à Saint-Petersbourg, à Paris ;

Dyson, F. W., délégué de la Grande-Bretagne, astronome royal, Greenwich ;

Eginitis, délégué de la Grèce, directeur de l'Observatoire et professeur à l'Université, à Athènes ;

Righi, Auguste, délégué de l'Italie, sénateur du royaume, professeur de physique à l'Université, à Bologne ;

van de Sande Bakhuyzen, E. F., délégué des Pays-Bas, directeur de l'Observatoire, à Leyde ;

Pinto, José, Lambertini, délégué du Portugal, chargé d'affaires de la République portugaise à Paris ;

Charlier, C. V. L., délégué de la Suède, professeur à l'Uni-

versité, directeur de l'Observatoire, membre de l'Académie royale des Sciences, à Lund ;

Gautier, Raoul, délégué de la Suisse, professeur à l'Université, directeur de l'Observatoire, à Genève.

La Commission a décidé de s'attacher d'une façon permanente et à titre consultatif, M. le commandant Ferrie et s'est également adjoint M. Charles Lallemand, pour la discussion du projet de statuts.

Dès que les procès-verbaux des séances de la Conférence seront imprimés, des exemplaires en seront transmis, par les soins obligés du Ministère des Affaires Étrangères de la République française, à tous les Gouvernements, en leur demandant de faire connaître les observations auxquelles le projet de statuts donnerait lieu de leur part. Les modifications éventuellement proposées à ces statuts par les Gouvernements seront communiquées aux divers États en même temps qu'on leur adressera une convocation pour une nouvelle conférence internationale, qui comprendra un délégué par pays et qui se réunira à Paris dans six mois environ.

On attirera aussi l'attention des Gouvernements sur le fait que leurs colonies pourront être considérées comme des États autonomes et admises par suite à adhérer séparément à la Commission internationale de l'heure, comme il est constant en cette matière pour les autres associations internationales à but scientifique.

Pendant leur séjour à Paris, les délégués près la Conférence internationale de l'heure furent reçus en audience particulière, par le Président de la République. Ils furent accueillis avec empressement par le Gouvernement et la Municipalité, par l'Académie des Sciences, par le Bureau des Longitudes et son distingué président, M. Bigourdan, par les éminents Directeurs de l'Observatoire de Paris et du Service radiotélégraphique de la Tour Eiffel, M. M. Baillaud et le commandant Ferrie, ainsi que par les membres de leur personnel, comme aussi par plusieurs personnalités du monde savant. Parmi celles-ci, le prince Roland Bonaparte, dont on connaît dans tous les pays l'ampleur de vues, M. Angot, le savant directeur du Bureau central météorologique de France, M. Charles Lallemand, l'érudit directeur du

Service du nivellement général de la France, et le colonel Bourgeois, le très sympathique chef du Service géographique de l'armée, se sont acquis tout particulièrement des droits à leur reconnaissance.

Tous les services ont fonctionné avec une régularité parfaite ; le mérite en revient, pour une large part, au capitaine d'artillerie Perrier et aux brillants officiers qui lui étaient adjoints.

Et, en outre de l'agréable souvenir de ces réceptions, les membres de la Conférence internationale de l'heure ont emporté dans leur pays, la conviction que l'édifice dont ils venaient de tracer amicalement les plans en commun et de poser aussitôt la première pierre, sera une œuvre utile, dont l'honneur rejaillira non seulement sur la France, qui en fut la première inspiratrice, mais aussi sur les diverses nations dont ils étaient les représentants.

#### ANNEXE

##### PROJET DE STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est créé une *Commission internationale de l'heure* ayant pour objet l'unification de l'heure par l'envoi de signaux radiotélégraphiques ou autres, qu'il s'agisse de *signaux scientifiques de haute précision* ou de *signaux ordinaires*, répondant aux besoins de la navigation, de la météorologie, de la sismologie, des chemins de fer, postes et télégraphes, des administrations publiques, horlogers, particuliers, etc.

ART. 2. — Les organes de la Commission internationale de l'heure sont :

- a. L'Assemblée générale des délégués ;
- b. Le Conseil permanent ;
- c. Le Comité ;
- d. Le Bureau international de l'heure.

ART. 3. — L'assemblée générale se compose des délégués des États qui adhèrent aux présents statuts et en donnent notification au président, soit directement, soit par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères de la République française, à Paris.

ART. 4. — Chaque État adhérent désigne lui-même celui de ses délégués qui jouit du droit de vote dans les cas prévus aux articles 13 à 16 inclus.

L'ensemble de ces délégués constitue le *Conseil permanent*.

ART. 5. — Le Bureau international de l'heure a pour objet :  
1° Pour ce qui touche les *signaux ordinaires*, de centraliser les résultats des déterminations de l'heure universelle, exprimée en temps de Greenwich, qui lui seront transmis par les centres horaires nationaux, chargés eux-mêmes de calculer, de la manière la plus exacte, l'heure moyenne, déduite des déterminations faites par les observatoires de leur propre pays,

2° Pour ce qui regarde les *signaux scientifiques* de centraliser les déterminations de l'heure faites dans les observatoires associés et d'en déduire l'heure la plus exacte.

Le Bureau international de l'heure publie les résultats de ses comparaisons. Pour ceux de ces résultats qui ne seraient pas promptement imprimés, il les communique au Bureau central de l'*Association géodésique internationale*, à Potsdam, en vue des discussions approfondies que ce Bureau jugerait utile d'entreprendre.

Il les communique également aux autres associations officielles qui les demanderaient.

Le siège du Bureau international de l'heure est établi à Paris.

ART. 6. — Le Bureau international comprend, outre le Directeur :

1° Des *Collaborateurs scientifiques* nommés et révoqués par le Comité, sur la proposition du Directeur du Bureau international ; ils sont chargés, avec ou sans indemnités, d'études spéciales et déterminées. Leur mandat n'excède pas deux années ; il peut être renouvelé ;

2° Des *Assistants scientifiques et des Aides*, nommés et révoqués par le Directeur du Bureau international. Ils sont chargés des travaux figurant au programme arrêté par le Conseil permanent. Leur mandat n'excède pas quatre années et peut être renouvelé.

Le Budget détermine le montant des sommes allouées pour chacune des catégories de ce personnel.

ART. 7. — Les États adhérents s'engagent à faire verser au *Bureau international de l'heure*, dont il est parlé ci-dessus, soit par leur Gouvernement, soit par une de leurs corporations savantes, la cotisation annuelle fixée à l'article 8.

ART. 8. — Les cotisations annuelles sont établies au prorata du chiffre de la population des États, d'après le barème suivant :

a. L'État dont la population est inférieure à cinq millions d'habitants verse une cotisation annuelle de 400 francs ;

b. L'État dont la population est comprise entre cinq et dix millions d'habitants verse une cotisation annuelle de 800 francs ;

c. L'État dont la population est comprise entre dix et vingt millions d'habitants verse une cotisation annuelle de 1,200 francs ;

d. L'État dont la population est supérieure à vingt millions d'habitants verse une cotisation annuelle de 2,000 francs.

ART. 9. — Les sommes versées par les États, ainsi que les recettes d'autres provenances, sont employées :

a. A couvrir les frais d'administration et de publication ;

b. A solder l'indemnité du Secrétaire général de la Commission et du Directeur du Bureau international de l'heure ;

c. A payer des subventions ou rémunérations dues, soit pour des travaux de calculs et d'observations soit pour des expériences ordonnées par la Commission ;

d. A pourvoir aux dépenses nécessitées par l'achat et l'entretien du matériel du Bureau international de l'heure.

La répartition des crédits affectés à ces différents objets est réglée par le Conseil permanent.

L'emploi des sommes ainsi attribuées est fait sous la responsabilité du Directeur du Bureau international de l'heure et sous le contrôle du Conseil permanent.

Tous les paiements sont ordonnés par le Directeur du Bureau international de l'heure, sur mandat du Président,

La justification des dépenses et l'état des recettes sont publiés dans les procès-verbaux des séances de la Commission.

Les sommes non employées sont portées à l'actif du budget de l'année suivante et affectées aux dépenses de cette année.

ART. 10. — La Commission élit son président, son vice-président, son secrétaire général, son secrétaire, ainsi que le directeur du Bureau international. Le président, le vice-président et les secrétaires sont choisis parmi les membres du Conseil permanent. Les mandats de président et de vice-président sont conférés pour la durée comprise entre deux assemblées générales ordinaires. Le président et le vice-président ne sont rééligibles en la même qualité, qu'après un intervalle d'une année. Les fonctions de président, de vice-président et de secrétaires ne peuvent être cumulées avec celles de directeur du Bureau international de l'heure.

ART. 11. — Le *Comité* se compose du président, du vice-président, des secrétaires et du directeur du Bureau international.

ART. 12. — En cas de vacances parmi les membres du Comité, le remplacement provisoire est fait par le Conseil permanent, par voie de correspondance ou, s'il le faut, en séance par ce Conseil convoqué à cette fin.

ART. 13. — L'assemblée générale se réunit au moins tous les trois ans sur convocation de son président. Cette convocation précède de trois mois au moins la réunion et porte l'ordre du jour de la session.

Pour les questions d'ordre scientifique, les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les délégués ; pour les questions d'ordre administratif ou d'ordre mixte, le vote a lieu par État, dès qu'un membre du Conseil permanent en fait la demande.

ART. 14. — Un tiers des États a le droit de requérir du président, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant l'ordre du jour à soumettre à l'assemblée.

ART. 15. — Pour qu'une décision soit valable, il faut que la moitié au moins des États adhérents aient pris part au vote.

Pour les questions non portées à l'ordre du jour de la convocation du

président, aucune décision ne peut être prise si elle n'est approuvée par un nombre d'États au moins égal à la moitié du nombre des pays adhérents.

ART. 16. — Les États adhérents qui n'ont pas envoyé de délégué à une assemblée peuvent conférer leur droit de vote à l'un des délégués présents, sans toutefois qu'une même personne puisse disposer de plus de trois voix.

Lorsque la cotisation annuelle entière est versée par une corporation savante, c'est le délégué de celle-ci qui jouit du droit de vote comme représentant de l'État auquel appartient la corporation.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

ART. 17. — Pour l'examen de certaines questions, l'assemblée pourra constituer des commissions spéciales. Tous les délégués peuvent assister aux séances de ces commissions.

Le président peut inviter à assister aux séances des personnes étrangères à la Commission.

ART. 18. — Dans l'intervalle de deux assemblées générales, l'exécution des décisions et la gestion des affaires administratives sont confiées au Comité.

Pour les affaires administratives non prévues, le Comité prendra, par correspondances, l'avis du Conseil permanent.

ART. 19. — Le Conseil permanent établit lui-même son règlement d'ordre intérieur.

ART. 20. — La correspondance adressée par la Commission aux États adhérents est signée par le président et le secrétaire général.

Pour les questions d'ordre scientifique, le directeur du Bureau international correspond directement avec les délégués des États, avec les centres nationaux émettant des signaux horaires ou s'occupant des observations et des calculs relatifs à ces signaux, et avec les sociétés savantes ou les particuliers qui lui demanderaient des renseignements.

ART. 21. — Le secrétaire général présente à chaque assemblée générale un rapport sur la situation de la Commission ; il publie les procès-verbaux des séances, ainsi que les résultats de travaux exécutés conformément aux décisions de la Commission. Il est chargé de la correspondance et s'occupe, sous la direction du président, des affaires courantes ne rentrant pas dans les attributions du directeur du Bureau international.

ART. 22. — Le directeur du Bureau international présente, chaque année, au président, un rapport embrassant tout le champ d'activité de ce Bureau. Il doit aussi lui soumettre le programme des travaux à exécuter l'année suivante. Ce rapport annuel, et le programme des travaux sont imprimés et envoyés à tous les délégués des États adhérents.

ART. 23. — La présente convention est conclue pour une durée de huit ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913. Après cette durée, elle restera obligatoire par périodes de quatre ans, sauf dénonciation faite au moins six mois à l'avance.

ART. 24. — Toute modification aux présents statuts devra être votée par l'assemblée générale dans les conditions prévues aux articles 13 à 16 inclus.

Les membres soussignés de la Commission provisoire nommés à Paris, par la Conférence internationale de l'heure, dans sa séance plénière du 23 octobre 1912, acceptant cette mission sous réserve d'approbation de leurs Gouvernements respectifs, proposent que le projet de statuts ci-dessus soit soumis à l'examen des divers États.

Ont signé :

# NOTICES

## La Semaine Sociale

[331]

Le Congrès Mondial des Associations internationales, réuni à Bruxelles en 1910, constatait, sans opposition, la nécessité, pour les divers organismes mondiaux actuellement existants, de coordonner leurs efforts, de coopérer dans l'étude de certaines questions, afin d'éviter tout gaspillage d'énergie. Parmi les quelques cinq cents groupements internationaux, il en est, en effet, qui ont entre eux certaines affinités, qui doivent successivement aborder l'examen de problèmes ayant d'étroites connexions ou qui ont à surmonter les mêmes difficultés. Quel profit il y aurait pour ces divers organismes, au sein desquels agissent souvent les mêmes personnalités, à s'entendre pour se partager les tâches à accomplir, à délimiter leurs respectifs programmes d'action! Les intéressés l'ont bien compris et dans les sciences pures et appliquées, comme dans les sciences sociales, on peut constater, depuis quelques années, une forte poussée en faveur de la coordination des travaux, de la coopération dans les entreprises.

Une occasion récente a permis d'apprécier, d'une manière particulièrement frappante, combien l'entente entre les divers groupements est profitable aux résolutions prises, à l'élimination de difficultés encombrantes, aux réalisations pratiques.

Quatre Associations importantes viennent, après des pourparlers et grâce à une entente préalable, de tenir à Zurich, du 6 au 12 septembre, leurs assises périodiques. Toutes quatre s'occupent de questions ouvrières, ordinairement dites sociales ; toutes quatre groupent pour l'étude de problèmes spéciaux et connexes, à peu près les mêmes personnalités ; toutes quatre enfin, par une heureuse répartition des tâches, viennent de donner à leur activité un élan nouveau, une direction pratique dont on peut espérer les plus heureuses conséquences.

Il s'agit de l'Association internationale pour la Lutte contre le Chômage, de l'Office international du Travail à Domicile, du Comité permanent des Assurances sociales, et de l'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs.

*L'Association internationale pour la Lutte contre le Chômage* (1) est de date relativement récente (1910), et jusqu'à présent son activité est à peine sortie de la période d'organisation. Elle groupe actuellement sept pays représentés à la fois par leur Gouvernement et par une Section nationale, sept pays représentés par une Section nationale et trois pays représentés par leur Gouvernement : en tout huit cent soixante-sept membres. Son but est de rechercher les remèdes à apporter à la situation des ouvriers accidentellement ou périodiquement sans travail, pour autant que ce chômage soit involontaire et dû uniquement aux conditions économiques générales. L'entente internationale se justifie, dans ce domaine, non seulement pour la mise en commun des connaissances acquises dans les divers pays et des expériences faites, mais encore parce que le marché du travail, comme le marché des produits, s'établit en tenant de moins en moins compte des frontières.

*L'Office international du Travail à domicile* (2), également de création récente (1910), limite son activité à une catégorie de travailleurs, les travailleurs en chambre. Le travail à domicile, forme attardée de l'ancien mode de production de certains objets ou forme nouvelle de travail due à la création des grands magasins, est lui aussi dominé par l'organisation internationale de la vie économique. Il s'agit d'améliorer la situation particulièrement malheureuse de cette catégorie d'ouvriers : salaires dérisoires, longueur interminable de la journée de travail, insuffisance des procédés techniques et, comme conséquences secondaires, hygiène déplorable, exploitation des forces infantiles, chômages et surmenages périodiques, etc. Pour y remédier, il faut modifier les conditions matérielles du travail à domicile, mais la facilité, avec laquelle les produits se transportent aujourd'hui d'un bout à l'autre du monde, rendrait inefficace toute mesure de protection, qu'elle vienne des pouvoirs publics ou de l'organisation ouvrière. La concurrence mondiale les réduirait à néant : il faut donc agir internationalement ; il faut arriver à une action concertée des divers pays intéressés.

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 1111.

(2) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1910-1911, p. 1157.

**Le Comité permanent international des Assurances sociales (1)** est une association plus ancienne (1891) et beaucoup plus fermée. Il poursuit l'étude dogmatique, théorique, du problème des assurances dans tous les pays et dans tous les domaines : assurance contre le chômage, assurance contre la vieillesse, assurance contre l'invalidité prématurée, assurance contre les accidents. C'est une société savante construisant la science des assurances sociales en tirant profit des expériences réalisées partout. C'est une société de synthèse, centralisant les documents et les faits intéressant la question des assurances, les coordonnant de façon à en tirer des principes et des lois. A différentes reprises, des questions spéciales y ont été mises à l'étude, des enquêtes ont été décrétées, etc. Il importe, en effet, d'envisager un tel problème à un point de vue international, car les expériences tentées dans un pays exercent leur répercussion sur le marché du travail, sous le régime d'étroite interdépendance économique qui caractérise notre époque.

*L'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs (2)* est une fédération de sociétés nationales poursuivant chacune chez elle, l'amélioration du sort des classes salariées, grâce à l'intervention du législateur. Cette Association a créé à Bâle, en 1901, un *Office international du Travail*, dans le but de concentrer la documentation relative à la législation ouvrière et de préparer les travaux décrétés par les assemblées générales de la société. Cet Office, assez indépendant, est subventionné par la plupart des Gouvernements. Le vaste problème de la protection des travailleurs est éminemment international. Les facilités avec lesquelles se transportent les matières premières, les outils, les ouvriers, les objets manufacturés, ont donné à la concurrence économique entre tous les pays une âpreté qu'elle n'avait pas encore connue. Or, si dans un pays on veut augmenter les salaires des travailleurs, ou supprimer le travail de nuit, ou diminuer la durée de la journée de travail, ou interdire le travail des femmes et des enfants, ou défendre l'emploi de certains produits dangereux, ou réglementer les conditions hygiéniques du travail, il va en résulter un accroissement de charges pour les employeurs et cet accroissement aura sa répercussion sur le coût de fabrication. Ou bien l'employeur verra son bénéfice diminuer en raison directe de l'augmentation du coût de

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 917; 1910-1911, p. 1597.

(2) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 351 et 873; 1910-1911, p. 449 et 1493.

production, *on* bien il augmentera proportionnellement son prix de vente et dans ce cas l'étranger viendra le supplanter sur son propre marché. On dira peut-être que des droits de douane à prélever sur les produits étrangers pourraient parer à cet inconvénient, mais alors, indépendamment des nuisances du protectionisme, c'est le consommateur qui supporterait seul les conséquences de l'augmentation du prix de fabrication. C'est ainsi qu'est apparue la nécessité de conclure des ententes internationales après avoir, par des études minutieuses, déterminé les solutions les meilleures.

Après avoir déterminé le but poursuivi par chacune des quatre Associations qui tinrent leurs assises à Zurich, il sera plus aisé de fixer leur rôle respectif.

L'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs s'est assignée la mission d'étudier successivement tous les problèmes susceptibles d'améliorer, par des conventions internationales, le sort des travailleurs. Elle élabore des projets d'ententes auxquels les Gouvernements sont invités à se rallier ensuite. Elle constitue une sorte de Parlement international pour toutes les questions ouvrières.

Mais ces questions sont multiples et chacune soulève des problèmes particuliers souvent ardues et compliqués. D'autre part, pour tous ces problèmes des solutions immédiates et simultanées sont réclamées. C'est ainsi que la division du travail s'est imposée ici, comme dans d'autres domaines, et c'est ainsi que des associations spéciales sont nées : celle qui étudie le problème du chômage, celle qui se consacre aux industries à domicile ; il en est une qui s'est attaquée au problème des accidents du travail, une autre se préoccupe de l'hygiène professionnelle, une autre encore dont les assurances sociales sont l'apanage.

Cela enlève-t-il à l'Association pour la Protection légale des Travailleurs son importance et son rôle? Evidemment non. Ce sont des forces qui s'ajoutent à ses propres forces, qui allègent sa tâche, hâtent la solution de problèmes pressants et souvent angoissants. Ces organismes divers constituent, soit des conseils consultatifs, soit des sections de l'œuvre commune. Et leur naissance est peut-être due largement au fait que l'Office international du Travail n'a pas créé, dans son propre sein, de tels conseils ou de telles sections. La question peut du reste se poser s'il ne vaut pas mieux que ces organismes se soient formés d'une manière autonome, nés en quelque sorte par génération spontanée, sous la poussée des circonstances.

De curieux problèmes ont du reste surgi qui méritent tout spécialement de fixer l'attention des membres de l'Union des Associations internationales. Il se trouve, en effet, que ce sont souvent les mêmes individualités qui se retrouvent à peu près

partout, et dans les diverses sociétés internationales énumérées plus haut, et dans leurs sections nationales. Or, dans certains pays il n'existe qu'une seule société nationale d'études sociales et c'est elle qui sollicite son admission comme Section nationale de chacune des Associations internationales, si bien que c'est dans le groupement national que des sections spéciales existent virtuellement. Cela n'est pas sans donner lieu à des difficultés statutaires : les statuts des diverses associations internationales stipulent, en effet, des conditions différentes pour l'affiliation de leurs sections nationales ; certaines d'entre elles exigent notamment que les statuts des sections contiennent certaines dispositions qui ne cadrent pas avec celles exigées par telle autre association. L'admission étant subordonnée à cette conformité statutaire, il faudra qu'un accord intervienne entre les organismes. Il en est de même pour les conditions financières : chaque association internationale exige une participation pécuniaire de ses sections nationales, à calculer par membre ou par groupes de membres. Quelle va être la situation d'une société nationale demandant simultanément son affiliation à deux ou trois groupements internationaux? Va-t-elle multiplier ses cotisations? Va-t-elle faire un choix entre les sociétés internationales et ne s'affilier qu'à l'une d'entre elles ? Si elle multiplie ses cotisations elle se privera de ressources pour son action nationale ; si au contraire elle fait un choix, son activité qui aurait pu avantageusement se multiplier va se limiter à un seul problème.

Des préoccupations de ce genre sont apparues dans chacune des assemblées de Zurich. L'Association finlandaise pour la Protection légale et les Assurances a sollicité son admission à l'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs, à la Société internationale des Assurances sociales et à l'Association internationale pour la Lutte contre le Chômage ; l'Association mixte de l'Assurance et de la Prévoyance sociales du Danemark a demandé à fonctionner simultanément comme Section danoise de l'Association internationale pour la Lutte contre le Chômage et du Comité permanent international des Assurances sociales.

Mais ce ne sont pas les seules difficultés qu'il y a lieu d'envisager. Dans leur action de propagande et de recrutement, il est également utile d'introduire une coordination plus étroite, qui s'est déjà produite en fait. C'est ainsi qu'une entente est intervenue entre le Bureau de l'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs et l'Office international du Travail à domicile, pour assurer dans le plus bref délai possible, la réalisation des résolutions adoptées à Zurich, au sujet du Travail à domicile. D'autre part, au sein des associations pour la protection légale des travailleurs, pour la lutte contre le chô-

mage et pour les assurances sociales, se manifesta le désir de poursuivre en commun, dans les pays neufs, la formation de sections nationales ; des résolutions dans ce but furent adoptées par chacune d'elles.

Il est probable que ces besoins nouveaux conduiront ces divers organismes à synthétiser leurs efforts, afin de réaliser leur but commun d'une manière plus complète et plus rapide. Il s'agit de tirer des dévouements qui s'offrent le meilleur effet utile pour le plus grand bien du plus grand nombre.

Il nous reste à résumer brièvement les délibérations qui se sont poursuivies à Zurich et à en indiquer les résultats.

Les 6 et 7 septembre 1912, le Comité international de l'Association pour la Lutte contre le Chômage tint des assises au Musée National Suisse, sous la présidence de MM. Léon Bourgeois, ministre du travail de France, et R. Freund, président de la Fédération des Offices de placement d'Allemagne. La première question examinée fut celle concernant la *Statistique internationale du placement* : un questionnaire, dressé par MM. Freund et Zacher fut adopté et les résultats de son application seront examinés lors du prochain Congrès. Il y aura lieu notamment d'en dégager les conditions du placement des travailleurs à l'étranger. Une *Bibliographie internationale du chômage* sera entreprise d'une manière complète avec le concours de toutes les sections nationales. *L'Assurance contre le chômage* fera également l'objet d'observations internationales. Les sections nationales sont priées de présenter un rapport aussi documenté que possible sur la matière, non seulement au point de vue des expériences tentées dans leur pays respectif, mais encore tout particulièrement quant aux critiques que leur suggère les applications faites à l'étranger. Le Comité a décidé aussi de mettre à son ordre du jour le problème des *Migrations ouvrières temporaires* ; la complexité du problème et le peu de documents publiés ont obligé le Comité à en répartir l'examen : les Offices du travail seront priés de dresser, dans la mesure du possible, une statistique de ces migrations.

La *Statistique générale du chômage* a fait l'objet de travaux entrepris en coopération par l'Association internationale pour la Lutte contre le chômage et l'Institut international de Statistique. Chacun de ces deux organismes a nommé une Commission spéciale ; des réunions ont eu lieu en commun et les conclusions du rapporteur, présentées dans une dernière réunion convoquée à l'Hôtel de ville de Zurich, ont été adoptées à l'unanimité et seront soumises l'an prochain, pour approbation définitive, aux assemblées plénières des deux associations.

C'est à Gand, en 1913, probablement au début de septembre,

qu'aura lieu le prochain Congrès international du Chômage. L'ordre du jour en a été arrêté comme suit :

- 1° Le placement des ouvriers ; statistique et législation ;
- 2° Les émigrations ouvrières, spécialement la question des migrations intérieures ;
- 3° La politique des adjudications publiques en matière de chômage ;
- 4° La statistique du chômage ;
- 5° La bibliographie du chômage ;
- 6° L'assurance contre le chômage.

Le deuxième Congrès international du Travail à domicile s'est réuni au Volkshaus, les 8 et 9 septembre 1912. Les quinze Gouvernements suivants s'étaient fait officiellement représenter : Belgique, Danemark, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Saxe et Suède. Voici le tableau de répartition par pays des 243 participants :

Allemagne.....	16	Japon .....	1
<u>Autriche .....</u>	<u>3</u>	<u>Luxembourg .....</u>	<u>2</u>
Belgique .....	49	Norvège .....	2
<u>Danemark .....</u>	<u>1</u>	<u>Pays-Bas .....</u>	<u>10</u>
Espagne .....	6	Portugal .....	2
<u>États-Unis .....</u>	<u>3</u>	<u>Roumanie .....</u>	<u>2</u>
France .....	59	Russie .....	2
Grande-Bretagne .....	4	<u>Suède .....</u>	<u>2</u>
Hongrie .....	8	Suisse .....	65
<u>Italie .....</u>	<u>6</u>		

La première section, réservée à l'étude des questions de législation, a adopté, en le corrigeant légèrement, un projet de loi, présenté par la Section belge de l'Office international du Travail à domicile (1). C'est un projet type que les sections nationales vont s'efforcer de soumettre à l'approbation de leurs Parlements particuliers ou à une Conférence diplomatique internationale pour réglementer les industries à domicile.

La seconde section s'est occupée de l'organisation de l'inspection au point de vue médical et légal. Ses résolutions ont visé la poursuite d'enquêtes publiques et privées sur les conditions hygiéniques des travailleurs ; elle a recherché aussi les conditions que doivent remplir, au point de vue sanitaire, les mesures de protection concernant tant les ouvriers que les consommateurs.

La troisième section a étudié la question de l'organisation pro-

(1) Ce projet est reproduit en annexe.

fessionnelle et du contrat collectif. Cette organisation est considérée comme indispensable pour assurer le concours coordonné des pouvoirs et des intéressés.

La quatrième section avait à examiner l'action des consommateurs. Elle a pris des décisions établissant les méthodes de propagande à utiliser. Un appel à la collaboration des Ligues sociales d'acheteurs et des Sociétés coopératives de consommation a également été lancé par cette section.

Lors du Congrès international des Assurances sociales, tenu à Rome en 1908, il fut décidé que les Congrès n'auraient plus lieu que tous les six ans, mais que tous les deux ans il serait réuni une Conférence, dont les séances seraient réservées à l'étude de problèmes limités. C'est une de ces conférences qui se réunit à Zurich, les 10 et 11 septembre 1912, à l'Hôtel de Ville.

Les débats confidentiels n'ont pas donné lieu à des communiqués détaillés. L'ordre du jour indique du reste, les questions qui furent discutées :

1° Extension de l'assurance sociale : *a)* aux hauts salariés, *b)* aux travailleurs mixtes (mi-salariés, mi-indépendants), *c)* aux indépendants à faibles revenus ;

2° Organisation de l'assurance de capitaux (assurance populaire sur la vie), complément libre ;

3° Charges de l'assurance sociale ;

4° Statistique internationale des accidents ;

5° Accidents du travail (petits accidents, accommodation, etc.) ;

6° Propositions diverses.

La Conférence a marqué une tendance à sortir de l'étude purement dogmatique des phénomènes et à s'engager dans la voie des réalisations pratiques.

En même temps que siégeait cette Conférence, se réunissait, du 10 au 12 septembre, l'assemblée des délégués de l'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs.

Les participants furent répartis dans cinq commissions : les résolutions présentées par elles à l'assemblée générale ont été adoptées sans grande modification.

Parmi les décisions adoptées il en est qui révèlent un caractère spécialement technique ou qui constituent de simples suggestions faites aux Gouvernements, sans qu'une entente internationale préalable soit indispensable pour assurer leur exécution. On ne les reproduira pas ici (1). D'autres, au contraire, sont

(1) Voir le programme publié dans *La Vie Internationale*, t. I, p. 53.

importantes à signaler, comme initiatrices de nouvelles manifestations de la vie internationale : on en trouvera le texte original plus loin. Il importe, toutefois, d'attirer l'attention sur certaines de ces résolutions. L'association fait notamment appel à ses sections nationales pour qu'elles dégagent les formes et les usages juridiques de leur pays en ce qui concerne les questions ouvrières, afin de permettre à l'Office du Travail de publier un exposé international du droit ouvrier ; on peut donc espérer, dans un avenir prochain, voir réaliser un premier essai de Code international consacré à une partie du droit dont l'importance va sans cesse en grandissant. En outre, une liste-type des poisons industriels a été dressée et traduite en plusieurs langues ; il sera procédé périodiquement à sa révision.

Il conviendrait peut-être de voir l'Office du Travail de Bâle et l'Office international d'Hygiène de Paris travailler en commun à l'étude de certaines questions relevant plus directement de l'hygiène, comme la lutte contre l'ankylostomiasie et sa propagation par les transports maritimes, la lutte contre le charbon. On a aussi regretté que des règles différentes soient employées dans la statistique de la morbidité et de la mortalité ouvrières : il y aurait lieu pour les Gouvernements d'opérer, si possible, une réforme unificatrice. Enfin, un vœu a été émis dans le but de voir les Etats accorder, dans une plus large mesure, le bénéfice de leurs lois spéciales sur les assurances ouvrières, aux travailleurs étrangers.

## ANNEXES

### A. — **Projet de réglementation légale des industries à domicile.**

I — *Définition. Etendue des effets de la loi.* — ARTICLE PREMIER. — Le mot *union professionnelle* désigne l'union professionnelle, qu'elle soit locale, régionale, nationale, reconnue ou non.

Le mot *employeur* comprend non seulement l'entrepreneur et le sous-entrepreneur, mais également le courtier.

Les mots *ouvrier* et *travailleur* s'appliquent aux ouvriers et travailleurs des deux sexes.

Sont considérés comme *travailleurs à domicile*, les ouvriers qui, appartenant à l'industrie dispersée ou décentralisée, travaillent pour compte d'un employeur auquel ils sont liés par un contrat de louage d'ouvrage.

ART. 2. — Pour éviter toute contestation de jurisprudence, la loi énu-

mèrera dans cet article, les industries auxquelles elle s'appliquera et laissera au pouvoir exécutif le droit d'étendre le champ d'action de la loi.

II. — *Enregistrement du personnel.* — ART. 3. — Il est interdit à tout employeur de donner de l'ouvrage à effectuer en dehors de son établissement ou de ses dépendances, à tout ouvrier non enregistré.

Cet enregistrement comprend : 1° le certificat délivré par l'administration communale ; 2° le registre tenu par l'employeur ; 3° le livret individuel délivré par l'employeur.

Tout employeur donnant de l'ouvrage à effectuer en dehors de son établissement ou de ses dépendances, ou qui fait exécuter par des apprentis en atelier un travail habituellement pratiqué à domicile, devra tenir à jour un registre sur lequel sont inscrits les nom et adresse exacts des ouvriers et apprentis employés par lui, la nature et la quantité de travail effectué par eux, la date de la remise de la matière à ouvrir et de la livraison de chaque objet, ainsi que le salaire payé par lui par jour ou par pièce, selon la nature du contrat. Il y inscrira éventuellement les nom et adresse des courtiers ou tous autres intermédiaires.

ART. 4. — Un livret individuel sera remis par les soins de l'employeur aux personnes travaillant dans les conditions spécifiées à l'article précédent.

Il y sera fait mention par l'employeur et sans omission, du travail effectué et du salaire payé, conformément aux indications du registre institué par l'article précédent.

III. — *Mesures d'hygiène.* — ART. 5. — Chaque année, le ministre compétent, après avoir pris l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique, des commissions spéciales provinciales et pris connaissance des rapports spéciaux des administrations communales, dressera une échelle de salubrité des diverses industries mentionnées à l'article 2. Il décidera, conformément à cette enquête, quelles sont les industries qui doivent être supprimées dans leur forme actuelle et quelles sont les industries qui doivent être réglementées au point de vue de l'hygiène et des locaux, et notamment celles qui doivent être rangées parmi les industries dangereuses, insalubres et incommodes.

Il fera élaborer un règlement spécial qui pourra notamment régler les points suivants : *a)* l'adoption d'une marque distinctive pour toute marchandise, fabriquée en tout ou en partie par des travailleurs à domicile ; *b)* prescrire l'amélioration des locaux de travail qui devront avoir un cube d'air d'au moins 10 mètres par personne occupée et seront considérés comme un prolongement de la fabrique et de l'usine ; *c)* interdire le travail dans des locaux où se tiennent des personnes atteintes de maladies contagieuses ; *d)* interdire de livrer aux travailleurs à domicile des matières premières à ouvrir dont la manipulation présente un danger de contamination. Ce règlement ordonnera la désinfection et pourra même prescrire la destruction, aux frais de l'employeur, des marchandises confectionnées ou déposées dans des locaux contaminés. Il interdira

également aux patrons de laisser emporter du travail à domicile par les ouvriers travaillant en atelier.

IV. — *Comité de salaire.* — ART. 6. — Il est constitué pour chacune des industries visées à l'article 2, dans toute localité ou dans tout groupe de communes ou l'utilité en est constatée, un ou plusieurs conseils, chargés d'établir des minima de salaires.

Ces conseils sont composés de délégués en nombre égal élus par les patrons et ouvriers des industries intéressées de l'un ou de l'autre sexe, majeurs, exerçant la profession depuis un an, ou l'ayant exercée pendant cinq ans au moins.

Au cas où les délégués ne sont pas élus dans le délai fixé, le ministre les nommera d'office.

Le ministre pourra aussi se faire représenter aux conseils par un ou plusieurs délégués ayant voix consultative.

ART. 7. — La loi pourra investir de la fonction de comité de salaires, des conseils professionnels déjà existants dans le pays, s'ils répondent aux conditions indiquées ci-dessus.

ART. 8. — Dans les quinze jours qui suivront leur élection ou leur désignation, les membres des comités de salaires sont appelés à nommer un président.

Le président doit être élu à la majorité absolue des membres du comité. Si la majorité absolue ne peut être obtenue, le président est nommé par le ministre compétent, qui doit le choisir en dehors de toute profession industrielle ou commerciale.

ART. 9. — Le comité se réunit, par convocation du président, à la maison communale de la localité désignée pour le ressort par l'arrêté d'institution, aussi souvent qu'il est besoin, mais au moins une fois par an.

Le président est tenu de réunir le comité chaque fois qu'il en est requis par le tiers des membres.

ART. 10. — Le comité est chargé d'examiner toute demande d'établissement de salaires minima relative aux travaux de la profession pour laquelle il a été créé. Cette demande peut lui être faite par un des membres du comité, par l'inspection du travail, par les unions professionnelles, par toutes les personnes intéressées.

ART. 11. — Indépendamment de la suite qui sera donnée à la demande visée à l'article 10, le comité déterminera d'office le salaire minimum que doit recevoir par heure un ouvrier de capacité moyenne.

Pour fixer le salaire, le comité tiendra compte notamment s'il y a lieu, du salaire minimum moyen gagné par un ouvrier de même capacité dans les fabriques ou usines de la région produisant le même article ou des articles analogues, augmenté de la valeur des charges imposées à l'ouvrier.

A cet effet, le comité pourra se faire communiquer toute feuille et tout registre de paye, tarif, bordereau, règlement de travail en usage dans le rayon où la profession est exercée et faire appel au concours d'experts techniques.

Le salaire peut varier suivant la nature des travaux ou des différentes parties de la circonscription soumise à la juridiction du comité.

Le comité devra, toutes les fois que ce sera possible, établir des séries de prix minima pour les diverses opérations que comporte la profession.

Pour les opérations non visées aux dites séries de prix, l'employeur doit prouver, dans chaque cas particulier dont le tribunal viendrait à être saisi, que les conditions faites aux ouvriers sont telles qu'elles permettent au travailleur de capacité moyenne d'obtenir le salaire minimum fixé à l'heure.

Le comité fixera aussi des échelles de salaires et, si possible, de prix minima pour les apprentis de la profession, même si l'apprentissage a lieu en atelier.

Tout employeur aura le droit de soumettre à l'homologation du comité de salaires, le tarif minimum adopté par lui pour le travail à la pièce.

Les salaires minima ainsi déterminés devront être intégralement payés à l'ouvrier et sans aucune déduction pour la rétribution des entrepreneurs ou sous-entrepreneurs.

Les employeurs sont responsables de l'insuffisance des salaires payés par les intermédiaires (courtiers, facteurs, etc.).

L'ouvrier lésé peut, malgré toute convention contraire, demander aux employeurs le complément de son salaire. Cette action se prescrit par trois ans, à compter, pour chaque paiement, du jour où il est effectué.

ART. 12. — Toute organisation professionnelle, toute personne intéressée dans la profession et toute association autorisée à cet effet, peut signaler au comité que le salaire payé est inférieur au salaire minimum fixé pour sa profession.

Les personnes et organisations peuvent également exercer toutes les actions en justice prévues par la loi.

ART. 13. — Les décisions des comités de salaires sont publiées de la façon fixée par le ministre compétent.

Ces décisions ont force de loi dans la circonscription à l'expiration des trente jours qui suivent cette publication, à moins qu'il n'en ait été interjeté appel.

Les décisions des comités de salaires et les arrêtés de la commission d'appel, dont il sera question dans l'article ci-après, resteront en vigueur pendant un terme de deux années à compter du jour de leur application. A l'issue de ce terme, elles reprendront vigueur pour un nouveau terme de deux années, à moins que l'inspecteur du travail, un syndicat ou toute personne intéressée dans la profession ne saisisse à nouveau le comité.

ART. 14. — Il peut être interjeté appel contre les décisions d'un comité de salaires par le ministre compétent, par l'inspecteur en chef du travail et par tous syndicats ou personnes intéressés dans la profession, devant la *commission d'appel en matière de salaires*, laquelle sera instituée par le ministre et composée sur bases paritaires par les délégués choisis parmi les membres des comités de salaires.

La compétence de la commission d'appel s'étend au pays entier et à toutes les professions représentées dans les comités de salaires.

Le délai d'appel est de trente jours et court du jour de la publication de la décision d'un comité de salaires.

La commission d'appel juge en dernier ressort.

V. — *Sanction.* — ART. 15. — Toute violation d'une des dispositions de la présente loi constitue, pour chaque fait, vis-à-vis de chaque ouvrier, un *délit* et donnera lieu à une peine distincte.

VI. — *Article additionnel.* — ART. 16. — Cet article dira quelles autres lois sociales sont également applicables aux travailleurs à domicile (lois sur le contrat de travail, paiement de salaires, travail des femmes et des enfants, réparation des accidents, repos dominical, etc., etc.).

## **B. — Extraits des résolutions votées par l'Association pour la Protection légale des travailleurs.**

### *Exposé international du droit ouvrier.*

L'assemblée prie le Bureau de demander aux Sections nationales si et dans quelle mesure elles sont disposées à faire un exposé du droit ouvrier en vigueur, c'est-à-dire des normes juridiques et des usages qui règlent dans leurs pays les relations individuelles et collectives entre les patrons et les travailleurs dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.

Les Sections communiqueront leurs résolutions à l'Office international du Travail.

### *Relations avec d'autres associations.*

A. — L'assemblée charge le Bureau de rechercher, avec les Bureaux des Associations internationales pour la Lutte contre le Chômage et des Assurances sociales, les mesures qui pourront contribuer au progrès de la réforme sociale, en vue de faciliter le travail des trois associations internationales.

La Commission prie le Bureau de veiller à ce que l'autonomie complète de l'A. I. P. L. P. L. T. soit maintenue, aussi bien dans le choix des questions que dans leur solution, et à ce que les rapports de l'Association internationale avec ses sections nationales actuelles ne soient pas modifiés.

Le Bureau est prié de faire rapport à la prochaine assemblée générale, sur le résultat des négociations, afin que des résolutions définitives soient prises. Mais il est dès à présent autorisé à faire, d'accord avec les deux associations indiquées, les démarches communes qui ne sont pas en contradiction avec les réserves formulées plus haut.

B — Le Bureau est également autorisé à entrer en relations avec le Bureau du Congrès international du Travail à domicile en vue de coordonner les efforts des deux organisations.

*Liste des poisons industriels.*

a) L'Assemblée des délégués exprime ses remerciements aux auteurs de la liste des poisons industriels, MM. les docteurs Sommerfeldt et Fischer, à l'Institut d'hygiène industrielle à Francfort-s/M., ainsi qu'au rapporteur du Conseil permanent d'hygiène, M. le D<sup>r</sup> Teleky ;

b) L'Assemblée constate avec plaisir, que la liste a été traduite en anglais, en français, en italien et en finlandais. Elle exprime le vœu que les autres sections nationales suivent cet exemple ;

c) Le Conseil permanent d'hygiène est prié de s'intéresser à une révision de la liste tous les quatre ans.

*Manipulation du ferrosilicium.*

a) Le Bureau est chargé de présenter aux Gouvernements les principes suivants :

1° Le ferrosilicium — notamment s'il est obtenu galvaniquement, — développe des gaz dangereux, dès qu'il est en contact avec l'humidité atmosphérique, et notamment avec l'hydrogène arsénieux. Il peut en résulter des dangers d'intoxication et d'explosion ;

2° Afin de prévenir les intoxications et les explosions, il y a lieu de garantir le ferrosilicium contre l'humidité, soit pendant le magasinage, soit pendant le transport. Le ferrosilicium, ainsi que les récipients et autres matières d'emballage doivent être complètement secs, c'est-à-dire à l'abri de l'eau et de la glace ;

3° Les récipients doivent être imperméables et d'une construction solide excluant toute avarie pendant le transport. Le ferrosilicium non emballé ne sera déposé que dans des endroits à l'abri de l'humidité ;

4° Les locaux de dépôt ou de transport du ferrosilicium seront bien à aérer de fond en comble et devront être aérés continuellement. En aérant ces locaux on veillera à ce que les gaz qui s'échappent n'aillent pas se répandre dans des locaux servant de demeure. Les habitations ne communiqueront en aucune manière avec des locaux dans lesquels se trouvent du ferrosilicium emballé ou non ;

5° Les entrepreneurs ou personnes qui emmagasinent ou transportent du ferrosilicium sont tenus de prendre, d'une manière convenable, non seulement les mesures de sécurité indispensables, mais aussi d'instruire sur les dangers de ces manipulations, les personnes qui le manipulent.

*Mesure de protection internationale des personnes occupées dans les mines,  
à la construction des tunnels et dans les carrières.*

a) *Ankylostomiasis.* — A raison des grands dangers que l'ankylostomiasis présente pour les ouvriers des mines et des tunnels non seulement, mais pour tous les ouvriers de territoires déterminés, et étant donnés les résultats notables obtenus grâce à un contrôle et à un traitement

appropriés, il semble indiqué qu'un accord international soit conclu à bref délai dans le but de supprimer l'ankylostomiasis :

Le Bureau est invité à nommer une sous-commission chargée de rédiger, sur la base des principes ci-après, des prescriptions détaillées et de rechercher les voies et moyens d'aboutir à cet accord international.

1° Il y a lieu de charger les compagnies de navigation qui transportent les travailleurs venant de pays d'outre-mer, de la visite médicale de ces travailleurs et du traitement de ceux qui sont atteints de l'ankylostomiasis ;

2° Il y a lieu de prescrire la visite médicale des immigrants provenant de pays contaminés avant leur emploi à des travaux dans les mines, les tunnels, les carrières et les briqueteries ;

3° Dans tous les travaux des mines, des tunnels, des carrières et des briqueteries, il est indispensable de prendre une série de mesures, comme par exemple : la collection et l'évacuation des excréments (établissement de latrines convenables et propres), l'observation d'une propreté spéciale, l'assèchement des chantiers, la visite médicale et l'organisation d'un traitement médical et l'emploi de remèdes efficaces ;

4° Instruction appropriée des médecins chargés de la visite et du contrôle des ouvriers.

*b) Protection des ouvriers des mines, des tunnels et des carrières.* — Le Bureau est chargé, en collaboration avec des ingénieurs des mines des divers pays, d'ouvrir une enquête comparative relative à la protection des ouvriers des mines sur la base des principes élaborés par le D<sup>r</sup> Fischer, et de présenter à la prochaine assemblée des délégués un mémoire sur cette question.

Le Bureau est également chargé d'élaborer, mais séparément, des principes relatifs à la protection des ouvriers des tunnels et des carrières.

*Statistique internationale de la morbidité et de la mortalité ouvrières.*

*a)* Le Bureau est prié de présenter à la prochaine assemblée des délégués, en collaboration avec les Sections nationales, et le Conseil permanent d'hygiène, un rapport sur les différences de principe qui existent dans la statistique de la morbidité et la mortalité des populations ouvrières, en particulier dans les diverses professions des différents pays, et de faire des propositions sur la possibilité d'éliminer ces différences ;

*b)* Il invitera, en outre, les Sections nationales de présenter en vue de la prochaine Assemblée des délégués, mais jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1913 au plus tard, un rapport sur les méthodes et l'état de la statistique de la morbidité et de la mortalité des populations ouvrières dans leur pays ;

*c)* L'Assemblée des délégués recommande à la commission de viser surtout à l'établissement d'une classification uniforme des causes de décès en se basant sur la classification des professions, afin que les Gouvernements puissent adopter cette classification comme base d'une statistique uniforme des décès par professions.

*Broderie à fil continu.*

Le Bureau est chargé : 1° d'attirer l'attention des Gouvernements des pays intéressés (Allemagne, Suisse, Autriche, France, États-Unis d'Amérique, Italie et Russie), sur le danger que présente l'octroi d'heures supplémentaires aux brodeurs et surtout la marche continue des machines automatiques dans la broderie tout entière ; 2° de prier les Gouvernements intéressés de fixer une durée uniforme de travail en tenant compte des intérêts de l'industrie, le plus tôt possible par la voie d'une entente internationale.

Le Bureau est chargé de faire connaître aux sections, dans le délai de trois mois, les démarches qu'il aura faites auprès des Gouvernements dans cette section, afin d'en faciliter la réalisation.

*Travail dans les usines à feu continu.*

I. — *S'appuyant sur les résolutions de l'Assemblée de Lugano et sur les faits présentés à la commission de Londres, l'Assemblée est d'avis que le système des équipes de huit heures dans les industries à marche continue (travaillant jour et nuit), est le meilleur et doit être vivement recommandé au double point de vue du bien-être physique et moral des ouvriers et de l'intérêt économique et social.*

II.— L'Assemblée estime que les rapports présentés par les diverses Sections nationales ont démontré que, dans la grande métallurgie du fer et de l'acier (hauts fourneaux, aciéries, laminoirs), la journée de huit heures est, pour les ouvriers employés par équipes au travail continu, nécessaire et pratiquement réalisable.

Elle prie le Bureau de l'Association d'adresser au Gouvernement fédéral la prière de convoquer le plus tôt possible une conférence des Gouvernements intéressés, en vue d'arriver à l'introduction de la journée de huit heures pour les dits ouvriers.

III. — L'Assemblée est d'avis, en ce qui concerne les verreries, que les études sont suffisamment avancées pour au moins demander une convention internationale sur la base de 56 heures de travail en moyenne par semaine, avec un repos hebdomadaire de 24 heures ininterrompues.

Elle charge le Bureau de choisir à cet effet le moment le plus favorable.

IV.— L'Assemblée des délégués est d'avis, en ce qui concerne les autres industries, que les Sections nationales préparent par des études l'application de la journée de huit heures ou d'une semaine correspondante à déterminer, dans les industries à marche continue, soit lorsque la journée de travail (présence obligée à l'usine), dépasse dix heures par 24 heures, soit lorsque les équipes font plus de six journées de travail par semaine, et aussi dans les industries chimiques, dans lesquelles les conditions seraient mûres pour le système des trois équipes.

*Réduction de la durée du travail le samedi (semaine anglaise).*

L'Assemblée considérant : que pour les ouvrières et les jeunes ouvriers, le repos de l'après-midi du samedi peut seul faire du repos du dimanche une vérité ; que par suite, il permet seul aussi aux ouvriers de vivre chaque semaine un plein jour de vie de famille ; que le repos de l'après-midi du samedi est déjà inscrit en tout ou partie pour les enfants, les femmes et même les hommes adultes dans la législation de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de la Grèce ; que l'initiative patronale et l'action ouvrière tendent aujourd'hui à en généraliser l'usage dans tous les pays industriels.

Émet le vœu que la liberté d'après-midi du samedi pour les ouvrières et les jeunes ouvriers fasse l'objet d'une convention internationale et charge la sous-commission de la journée maximum de dix heures de préparer avec le Bureau un mémoire à soumettre à la prochaine Assemblée.

*Traitement des ouvriers étrangers en matière d'assurance sociale.*

I. — L'Assemblée, vu les résolutions des assemblées de Bâle (1901 et 1904), de Genève (1906), de Lucerne (1908) et de Lugano (1910), relatives au traitement des travailleurs étrangers dans les législations sur les assurances, exprime ses remerciements aux États et aux Gouvernements qui ont tenu compte dans la mesure du possible, dans leur législation nationale et dans des traités internationaux, des principes établis par l'Association internationale.

L'Assemblée, en la remerciant de l'activité montrée dans la question de la protection des immigrants, prie la Section américaine de persévérer dans ses efforts, afin d'obtenir des Gouvernements des différents États de l'Union, que les principes de la décision IX de l'Assemblée de Genève et de la décision X de l'Assemblée de Lucerne soient réalisés par la promulgation de lois d'assurance contre la maladie et les accidents s'étendant aussi aux travailleurs étrangers.

II. — L'Association internationale recommande de nouveau instamment aux Gouvernements représentés dans son sein ainsi qu'aux Sections nationales de perfectionner ces principes et de les appliquer aux domaines de l'assurance contre la maladie, les accidents, la vieillesse et l'invalidité.

L'Assemblée recommande, en outre, à l'attention des Sections et des Gouvernements intéressés, les différentes méthodes d'assurance de la maternité. Les lois sur cette forme d'assurance devraient prévoir autant que possible, une période minima de secours uniforme de huit semaines ainsi qu'une indemnité de secours à peu près égale, afin de faciliter, par des traités, l'application du libre passage et du transfert de l'assurance lorsque des changements de domicile et de pays d'assurance se produisent.

III. — En ce qui concerne l'accomplissement de la mission visée au chiffre II, l'Association internationale recommande tout particulièrement

à l'attention des Gouvernements et des Sections les points suivants :  
1° Touchant les indemnités que les sociétés d'assurance paient aux étrangers, il ne devrait être fait aucune différence entre les travailleurs indigènes et les travailleurs étrangers, dans les pays et les branches d'assurance où l'État n'alloue aucune espèce de subvention ni aux primes ni aux indemnités ;

2° Dans les pays où l'État alloue des subventions, au regard des indemnités qui sont servies aux travailleurs indigènes, les indemnités auxquelles les travailleurs étrangers et leurs proches ont droit ne pourront jamais être réduites de plus du montant correspondant à peu près à ces subventions ;

3° Les Gouvernements prendront, par voie de traités, les mesures qui seront nécessaires pour supprimer les retenues visées au numéro 2.

4° Par des traités internationaux on cherchera à réaliser la compensation des droits des assurés et de leurs proches à l'étranger, soit par le paiement d'une indemnité finale, soit par le versement des réserves mathématiques à un office d'assurance correspondant du domicile étranger, soit par une autre combinaison ;

IV. — La non-assurance des travailleurs étrangers occupés et séjournant temporairement dans un pays porte préjudice aux travailleurs intéressés et non seulement à leur pays d'origine, mais aussi aux travailleurs indigènes sur le marché du travail. Le bénéfice de l'assurance devrait donc leur être assuré également.

*Application des conventions internationales du travail.*

1. — L'Assemblée invite les Sections nationales qui ne l'ont pas encore fait à transmettre à leurs Gouvernements la pétition sur la réforme des statistiques officielles.

2. — L'article 5 de la Convention internationale du 26 septembre 1906, sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie, ayant prévu que les Gouvernements se communiquent par la voie diplomatique les rapports périodiques concernant l'application des lois et règlements sur la matière de cette convention, il est désirable que ces rapports soient publiés par les États signataires sous une forme, qui permettra à chacun des Gouvernements de comparer le degré de l'application dans tous les autres pays signataires.

3. — L'Assemblée charge le Bureau de s'entendre directement avec les Gouvernements pour l'élaboration de statistiques uniformes qui lui permettront de publier tous les quatre ans le rapport comparatif sur l'application des lois ouvrières. Pour arriver à ce résultat, les Gouvernements seront invités à nommer une Commission internationale d'experts, composée de statisticiens et d'inspecteurs du travail.

4. — L'Assemblée demande aux Sections nationales d'obtenir de leurs Gouvernements la nomination d'un plus grand nombre d'inspectrices du travail, afin que, dans chaque centre industriel important où l'emploi des femmes et des enfants est général, il y ait au moins une inspectrice du travail.

## Projet de création d'un Office International de l'Enfance

[362.7 (072) (∞)]

Le 24 juin 1912, à la suite d'une convocation envoyée par M. Silbernagel, président du tribunal civil de Bâle, et par M. Edouard Julhiet, une réunion s'est tenue chez ce dernier, à Paris, en vue d'examiner la création d'un Office International de l'Enfance. Voici l'exposé présenté à cette réunion préparatoire par M. Paul Gemahling, membre de l'Association pour la Protection légale des Travailleurs.

Trois points paraissent devoir être successivement examinés :

1° Quel *domaine* sera dévolu à l'organisation qu'il s'agit de créer?

2° Dans le domaine qui lui sera départi, quels *services* pourratt-on attendre de cette organisation?

3° Quelle *forme d'organisation* lui permettra le mieux d'accomplir sa mission?

DOMAINE DE L'INSTITUTION PROJETÉE. — Lorsqu'on essaie de déterminer le domaine qui sera réservé à l'institution qui nous est proposée, une première objection vient à l'esprit : est-il possible et est-il légitime d'établir — je veux dire d'une façon rationnelle et pratique, et non pas d'une façon purement sentimentale, — un lien précis entre des initiatives aussi diverses que celles qui s'occupent de la protection de l'Enfance?

Que peut-il bien y avoir de commun, par exemple, et quelle entraide efficace peut-il exister entre une consultation de nourrissons et une loi interdisant le travail de nuit des enfants dans l'industrie ; entre une caisse d'assurance maternelle et un tribunal pour enfants? Méthodes, moyens d'action, personnel technique, tout diffère ; il semble que nous ayons à faire à des sections absolument impénétrables de la division du travail philanthropique.

Il me paraît qu'il n'est pas inutile de prévoir l'objection et d'en apercevoir l'importance pratique.

Sans doute, il ne semble pas que l'obstacle résultant de cette diversité soit insurmontable et que, théoriquement du moins, un certain lien ne puisse être établi entre ces activités parallèles. Déjà l'œuvre de codification des lois relatives à l'Enfance, entreprise par divers pays et par ceux-là mêmes qui répugnent le plus

aux systématisations factices — l'Angleterre, par exemple, — nous en fournit une preuve.

Il est possible, en effet, de trouver entre toutes les œuvres de protection de l'Enfance un principe commun, un caractère essentiel, c'est que cette protection présente ce double caractère qui lui est propre : 1° d'être totale et continue — tandis que les autres formes de protection sont partielles, momentanées, accidentelles : l'enfant a besoin, de la naissance à l'adolescence, d'une protection permanente dont les divers moments doivent se souder les uns aux autres et se compléter mutuellement.

Le second caractère de cette protection de l'Enfance est qu'elle s'adresse à un être qui non seulement ne peut se la donner à lui-même, mais est même incapable de la réclamer : il faut qu'on la lui *donne*.

De cela résulte, ce me semble, au point de vue théorique : 1° la nécessité d'assurer dans la protection de l'Enfance une certaine *unité*, une certaine *continuité*; d'où l'utilité de certaines relations entre les œuvres ; et, 2° la nécessité de donner à ceux qui s'occupent de la protection de l'Enfance, une certaine autorité pour faire entendre leur voix désintéressée au milieu des bruyantes réclamations de l'intérêt et de la force. D'où l'utilité d'un organe international et quasi public pour incarner cette idée.

Ceci dit pour marquer le trait essentiel qui domine, malgré tout, cette diversité des initiatives en faveur de l'Enfance et qui justifie leur union, entrons dans le détail de ces initiatives et tâchons d'y faire un choix.

Un principe doit, me semble-t-il, nous guider, et j'espère que nous tomberons aisément d'accord sur ce point. C'est qu'il ne peut s'agir d'embrasser dans l'organisation projetée tout ce qui concerne l'Enfance indistinctement : assistance, enseignement, psychologie, éducation, art, etc., mais seulement, ce qui vise à *protéger* l'enfant en tant qu'il est faible et désarmé, qu'il a besoin *d'une assistance venant compléter ou remplacer celle que la famille est impuissante à elle seule à lui procurer*.

C'est donc principalement de l'Enfance abandonnée, malheureuse ou coupable, que nous avons à nous occuper.

Au reste, une courte énumération nous permettra de bien préciser cette distinction.

Il est acquis définitivement aujourd'hui que la protection de l'enfant ne commence pas à la naissance, mais doit s'étendre à la mère, en laquelle s'absorbe pendant de longs mois tout l'intérêt de l'enfant. Il ne me paraît pas douteux que l'action d'un Office, comme celui qui nous est proposé, doive s'étendre à toute les formes de l'assistance, de l'assurance et de la protection qui visent à entourer la mère dans la période qui précède et qui suit ses couches.

Je n'insisterai pas sur les œuvres destinées aux nourrissons ni non plus sur celles relatives à la protection de l'Enfance contre les violences, les abus de la puissance paternelle, le dressage à la mendicité ou l'excitation à la débauche ; tout cela ne soulève aucune difficulté.

Pour les enfants en âge d'école, on s'accordera volontiers à reconnaître que toutes les œuvres de préservation de l'Enfance contre l'alcoolisme, contre la tuberculose, contre la littérature immorale ou criminelle ressortissent directement à l'objet de l'Office projeté. De même encore l'assistance aux enfants pauvres pour la fourniture de livres de classe ou la création de cantines scolaires, je dirais aussi les mesures destinées à assurer la régularité de la fréquentation scolaire. Faut-il aller plus loin? Ou ne faut-il pas, au contraire, écarter les questions proprement scolaires : méthodes d'enseignements, programmes, psychologie infantine, etc.?

Au sortir de la classe abandonnera-t-on l'enfant? Ou ne devra-t-on pas au contraire, se préoccuper d'assurer jusqu'à l'adolescence la sauvegarde de ce capital humain si laborieusement préservé jusqu'ici et qu'on ne peut abandonner sans défense à l'étreinte meurtrière du surmenage industriel? Fixation de l'âge d'admission, limitation de la durée du travail, interdiction du travail de nuit ne s'imposent pas moins impérieusement pour le garçon ou la fillette de douze ans, que la goutte de lait pour le nourrisson ou la colonie de vacances pour le petit écolier.

Enfin, et je ne fais que le mentionner, à côté de l'œuvre de préservation, toute l'œuvre féconde de redressement et de relèvement trouvera naturellement ici sa place : éducation des anormaux, défense et patronage des enfants traduits en justice, correction des enfants vicieux, etc.

Je crains que cette énumération ne vous ait paru oiseuse. Elle m'a semblé cependant indispensable pour vous faire embrasser d'un rapide coup d'œil tout le vaste champ d'activité de la protection de l'Enfance et vous faire apercevoir aussitôt deux difficultés principales à résoudre et qui vous seront opposées, dès que vous voudrez réaliser quelque chose.

C'est, d'une part, la grande difficulté de réunir en un organisme commun des spécialités aussi diverses, qui exigent le concours de techniciens aussi différents, qui se rattachent à des ordres d'idées jusqu'ici distincts. (Pour vous faire toucher du doigt cette situation, remarquez seulement la dispersion dans notre pays des services de l'Enfance entre quatre ministères différents : Instruction publique, Justice, Intérieur, Travail.) C'est, d'autre part, l'existence déjà ancienne de certains groupements, quelques-uns même internationaux, qui ont déjà pris la charge d'une partie de notre programme : protection légale des travailleurs, protection de

la jeune fille, lutte contre la traite des blanches et l'immoralité publique, sans parler des organisations générales embrassant l'ensemble des questions d'assistance. Il y aura dès lors nécessité à établir entre ces organisations et l'Office à créer un certain *modus vivendi* qui évite à la fois les doubles emplois et aussi un découronnement fâcheux de l'œuvre de la protection de l'Enfance qui briserait ce tout solidaire que nous voulons constituer et en arriverait à interdire au futur Office certaines des tâches qu'il serait particulièrement apte à remplir.

De cette brève revue du champ d'action de la protection de l'Enfance semble donc résulter une double difficulté tenant d'une part au manque d'homogénéité de la clientèle à laquelle s'adresserait le nouvel Office et, d'autre part, à l'existence de certaines organisations répondant déjà plus ou moins complètement aux besoins d'une partie de cette clientèle.

SERVICES A EN ATTENDRE. — J'ai hâte de quitter cette ingrate partie critique de délimitation pour en arriver aux *services positifs* que, dans ces conditions particulières, il serait possible d'attendre de l'organisation projetée. Cette partie préliminaire n'était cependant pas inutile pour nous éclairer dans cette seconde partie, qui se trouve dans une étroite dépendance à l'égard de la première. Un point, en tout cas, ressort suffisamment de cet exposé, c'est que l'Office projeté ne saurait prétendre à jouer un rôle de direction à l'égard de tant d'œuvres si diverses, publiques ou privées : il ne peut être, pour une part, qu'un *organe à leur service* et, pour une autre part, qu'une force autonome remplissant sa tâche propre.

A côté de ces *services particuliers* rendus à *telles ou telles œuvres*, l'Office pourrait utilement servir tous ceux, œuvres ou individus, qui s'occupent de la protection de l'Enfance, par des publications que lui seul serait à même de mener à bonne fin avec tout le soin désirable.

Je veux parler tout d'abord d'un répertoire international des œuvres de la protection de l'Enfance et enfin et surtout, de la publication d'un bulletin ou annuaire essentiellement documentaire et quasi officiel, où se trouveraient réunis tous les textes de lois, documents et statistiques concernant la protection de l'Enfance dans les divers pays.

Les économistes, les juristes, les praticiens de la législation ouvrière possèdent de semblables instruments de travail ; les amis de l'Enfance en sont jusqu'à présent dépourvus. Nous savons trop quel merveilleux instrument de progrès social constitue l'incessante comparaison de nos institutions nationales avec les institutions étrangères pour ne pas désirer ardemment que par une publication *régulière* et *scientifique* de ce genre, la

protection de l'Enfance bénéficie à son tour de toute cette vaste expérimentation qui se poursuit de par le monde, souvent à son insu et qui lui fera sentir plus vivement certaines de ses lacunes, élargir ses horizons et perfectionner ses méthodes.

A côté de ce rôle de documentation internationale et aussi de propagande, par l'organisation de congrès, de pétitions et d'enquêtes, un Office international nous paraît devoir remplir une fonction propre de la plus haute importance.

Les relations internationales, la concurrence industrielle, ont fait naître des problèmes nouveaux qui ne peuvent recevoir de solution que par voie internationale. Il en est quelques-uns relatifs à la protection de l'Enfance que seule une action exercée simultanément auprès des divers pays pourra résoudre.

Je veux parler de certaines questions juridiques comme l'unification des règles relatives à la tutelle des enfants orphelins ou abandonnés, à la répression des abus de la puissance paternelle par exemple, ou encore de cette question de l'admission des étrangers au bénéfice des lois sociales qui préoccupe de plus en plus les nations civilisées et qui se pose en notre matière relativement à l'admission des enfants étrangers et de leurs mères, sous condition de la réciprocité diplomatique, au bénéfice des lois d'assistance et d'assurance du pays dans lequel ils résident.

Enfin, vous ne l'ignorez pas, si le commerce des esclaves a été aboli par notre civilisation moderne, il existe encore, au sein même de notre Europe, de véritables traites d'enfants. Soit qu'il s'agisse de ces pauvres petits Italiens ou, plus récemment, de ces petits Espagnols arrachés de leur pays, et achetés parfois à leur famille, pour aller grossir le nombre de ces lamentables forçats de 13 ans et parfois de 12 et de 10 ans, qui meurent lentement au labeur poursuivi jour et nuit dans l'enfer des verreries, soit qu'il s'agisse de ces innocentes fillettes livrées corps et âmes à la flétrissure définitive de la débauche organisée.

Sur tous ces points des ententes *internationales* — car le mal est international, — sont indispensables ; quelques-unes ont été déjà amorcées, il y a lieu de les parfaire, et l'autorité d'un Office international de l'Enfance ne sera pas inutile pour poursuivre auprès des divers Gouvernements cette croisade de salut.

Après avoir passé en revue et le champ d'action ouvert devant l'organisation projetée et les services éminents qu'une telle organisation pourrait rendre à la cause de l'Enfance, il nous reste à indiquer entre quelles formes d'organisation il y aurait lieu de choisir pour réaliser une telle fin.

FORME D'ORGANISATION A ADOPTER. — Pour assurer à l'Office international, pièce maîtresse et cheville ouvrière de l'organisation à établir, *l'autorité* et les *moyens d'action* nécessaires, deux

voies sont ouvertes : ou obtenir des divers États qu'ils établissent par une convention diplomatique un Office public international de la protection de l'Enfance, ou établir grâce à l'initiative libre un office de ce genre, l'unir très étroitement aux pouvoirs publics et demander à ceux-ci de le subventionner.

Il est à craindre que la première forme d'organisation se heurte à d'assez grosses difficultés pratiques de réalisation, les États n'étant peut-être pas très préparés à remplir directement ce rôle, et la diversité des œuvres de protection de l'Enfance se pliant mal, par ailleurs, à la nécessaire uniformité d'un service administratif.

Au reste, les bureaux internationaux constitués sur ce type présentent généralement un caractère très spécial, se limitant à une tâche très définie et en rapport direct avec les fonctions ordinaires de l'administration : conventions monétaire et postale, protection de la propriété littéraire et industrielle, etc.

L'autre type paraît se prêter plus aisément à la souplesse d'une tâche de propagande aussi complexe que celle que je vous indiquais tout à l'heure, en même temps que par des relations constantes avec les pouvoirs publics, il lui serait aisé d'acquérir toute l'autorité nécessaire pour accomplir la mission diplomatique que nous lui avons attribuée.

C'est cette forme que spontanément ont revêtue les organisations internationales de bien public qui se sont récemment constituées. Et c'est notamment sur ce type que s'est fondé et que fonctionne depuis douze années, de la manière la plus féconde, l'*Office international pour la protection légale des travailleurs*. Son siège social, situé à Bâle, est en relation constante avec les diverses sections nationales et, d'accord avec elles, entreprend des enquêtes, organise des congrès, publie un recueil de législation précieux et présente aux Gouvernements, avec lesquels il est en communication permanente, le résultat de ses enquêtes approfondies, en leur proposant de les sanctionner par voie de conventions diplomatiques. Déjà, sur son initiative, deux importantes conventions internationales ont été conclues, l'une relative à l'interdiction du travail de nuit des femmes, ratifiée par la presque unanimité des nations européennes, l'autre prohibant l'emploi du meurtrier phosphore blanc. Une nouvelle convention relative au travail de nuit des enfants est en ce moment même à l'étude.

Cela nous prouve ce que peut l'union étroite de l'initiative libre et de l'initiative de l'État. Les Gouvernements européens l'ont à ce point reconnu que la plupart subventionnent très largement cet *Office international* par des sommes, inscrites à leurs budgets, qui s'élèvent parfois jusqu'à 10 et 12,000 francs.

M. Silbernagel rappelle les vœux émis en Autriche, en **Italique**,

en Allemagne, au Danemark, aux Etats-Unis, en faveur d'un Office International de Protection de l'Enfance. En Suisse, le Conseil fédéral, sollicité par divers groupements officiels et privés, a décidé de faire une démarche auprès des gouvernements étrangers pour les pressentir au sujet de la création éventuelle d'un pareil Office, soit en participant à une convention internationale, si cet office devait être créé par une convention, soit en le subventionnant s'il était dû à l'initiative privée. Ce projet est donc sorti du domaine de l'incubation pour entrer dans celui de la réalisation pratique. Dans tous les pays, la question soulève le plus vif intérêt et elle paraît être mûre maintenant.

A Bruxelles se réunira en 1913, un premier Congrès international pour la Protection de l'Enfance (1). Une réunion préliminaire du Comité exécutif de ce congrès se tiendra à Bruxelles, le 21 octobre 1912 : y ont été convoqués des représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chili, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède, Suisse (2).

La question de la fondation d'un Office international sera probablement mise à l'ordre du jour du congrès.

## Deuxième Congrès International d'Education morale

[377.1 (063) (∞)]

Le premier Congrès international d'éducation morale, dont M. G. Spiller fut le secrétaire général, s'est réuni, sur l'initiative du professeur Félix Adler (New-York), à Londres, du 25 au 29 septembre 1908. L'on se propose de tenir un pareil Congrès au moins tous les quatre ans, et c'est pourquoi on décida, à l'unanimité, lors du premier Congrès, sur la proposition du Comité exécutif néerlandais chargé de le préparer, de tenir un second Congrès à La Haye, du 22 au 27 août 1912.

Le fait de la convocation de ces Congrès constitue un événement de grande portée dans le mouvement actuel de la civilisation. C'est un signe des temps. C'est le témoignage d'une évolution dans les notions de l'éducation. On y voit la preuve que

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 597.

(2) *Moniteur Belge*, 12 octobre 1912.

les éducateurs ne sont plus satisfaits du développement de l'intelligence seule et que la devise « Savoir c'est pouvoir » ne synthétise plus le plus haut degré auquel on puisse atteindre dans l'éducation. On avoue par là que l'éducation, dans les derniers temps, est restée en défaut quant à la formation du caractère chez l'enfant. Et cela est d'autant plus important que les représentants de toutes les confessions et de toutes les nationalités ont pris part à ces deux Congrès. Lorsqu'on parcourt les gros volumes de leurs délibérations et que l'on constate que chrétiens, musulmans, adeptes de Confucius, libres-penseurs, esprits libéraux ou orthodoxes reconnaissent sans distinction qu'il faut faire plus d'efforts pour former le caractère de l'enfant et *qu'il est possible* de le faire, il y a lieu de se réjouir de ce que ces deux Congrès aient eu lieu et qu'on ait senti le besoin de poursuivre l'œuvre commencée. C'est là un résultat précieux et évident, un résultat qui est d'un intérêt d'autant plus grand que le règlement des Congrès n'admet pas qu'on adopte des résolutions, sinon d'ordre administratif.

Ce résultat est important parce qu'il y a encore tant de gens qui restent indifférents à la question, sans compter ceux qui sont sérieusement persuadés que ni l'éducation, ni l'instruction ne peuvent avoir d'influence sur le caractère de l'enfant. Ils trouvent que toute la campagne en faveur de l'éducation morale est un non-sens. C'est surtout à l'égard de ces personnes, que ces Congrès ont une mission à remplir. L'expérience des dernières années a montré qu'autant à cause de leur préparation sérieuse, des travaux de sessions proprement dites et de leur influence ultérieure, on ne peut assez les apprécier.

Le Comité d'honneur et de patronage du Congrès de La Haye fut placé sous la présidence du prince Henri des Pays-Bas. Dans ce Comité siégèrent les ministres de l'instruction publique des principaux pays, le lord-maire de Londres, les bourgmestres d'Amsterdam, de Rotterdam et de La Haye, et le commissaire de S. M. la Reine pour la province de la Hollande méridionale.

Des Comités locaux ont été créés en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Belgique, en Bulgarie, en Danemark, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne et Irlande, en Norvège, aux Pays-Bas, en Portugal, en Russie, en Suède, en Suisse, et il existe en outre des Secrétariats en Finlande, en Grèce, aux Indes anglaises, aux Indes néerlandaises, à Suriname et à Majorque.

L'organisation du Congrès fut confiée au Comité néerlandais et, dans cette lourde tâche, il a pu se féliciter de la fidèle collaboration du Comité permanent (dont le siège est à Londres avec le professeur J. W. Adamson, président, et M. Fred. Charles, secré-

taire), et des Comités locaux des différents pays. Le Comité exécutif néerlandais était ainsi composé : *président* : R. A. van Sandick La Haye ; *vice-président* : D<sup>r</sup> L. J. M. Basquin, La Haye ; *secrétaire* : M<sup>lle</sup> Attie G. Dyserinck, La Haye ; *trésorier* : D<sup>r</sup> E. Hymans van Wadenoyen, La Haye ; *membres* : D<sup>r</sup> J. H. Abendanon, La Haye ; D<sup>r</sup> J. Bergmans, Amsterdam ; M<sup>lle</sup> G. C. van der Haas, La Haye ; MM. J. Bruinwold Riedel, Amsterdam ; J. D. Ros, La Haye ; T. Sanders, Amersfoort ; S. L. Veenstra, La Haye ; J. Vellenga, Rotterdam ; D<sup>r</sup> C. J. Vinkesteyn, La Haye.

On ne peut négliger de citer le nom de D<sup>r</sup> J. Th. Mouton, ancien échevin de l'instruction publique de La Haye, ancien président du Comité exécutif néerlandais, que la mort emporta de la façon la plus inopinée trois semaines avant l'ouverture du Congrès. Cet homme éminent, épris d'un si profond dévouement pour l'enfance, s'était pendant quatre années consacré aux travaux préparatoires du Congrès, et si ce Congrès a réussi, c'est en grande partie à lui que cela est dû.

L'ouverture officielle a eu lieu le 22 août 1912, dans la grande salle du Jardin zoologique. Cette salle, remplie d'un public attentif, présentait un spectacle imposant : sur la vaste estrade avaient pris place, outre les membres du Comité international et du Comité exécutif néerlandais, le représentant de S. M. la Reine-Mère des Pays-Bas, le Jhr. S. M. S. de Ranitz, S. E. A. Hechmat Pacha, ministre de l'instruction publique d'Égypte et les représentants de plus de vingt nations.

Le président du Comité néerlandais, M. R. A. van Sandick, ancien échevin de l'instruction publique de La Haye, souhaite à tous et en particulier aux autorités présentes, la bienvenue et consacra quelques paroles émouvantes à la mémoire du D<sup>r</sup> J. Th. Mouton, dont il avait pris la place. Cet hommage ému fut écouté debout par tous les assistants. Poursuivant son discours, il montra le but que se proposait le Congrès et s'exprima, à cet égard en ces termes :

Quel est le but de notre Congrès? Il a pour but le progrès de l'éducation morale, ce que nous pouvons également exprimer par ces mots : il a pour but la formation du caractère.

Le fait que tous les pays de l'Europe et des autres continents ont participé avec tant d'empressement à notre Congrès prouve que dans tout le monde civilisé on a le sentiment que l'éducation présente une lacune. Cette lacune se constate aussi bien dans les pays où la religion sert de base à l'éducation que dans ceux où l'on professe la morale dite indépendante.

C'est pourquoi les personnes ayant en matière d'éducation les principes les plus diamétralement opposés peuvent collaborer à notre **Congrès**.

Elles peuvent professer librement leur foi, elles n'ont pas besoin de se **convertir** les unes les autres, elles n'ont pas besoin non plus de parvenir à accorder ces principes différents, il suffit qu'elles sentent que leur système d'éducation également n'a pas réussi à atteindre l'idéal qu'elles s'étaient proposé et qui était de former des hommes doués d'un sens moral robuste et conscient. Et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à tous la bienvenue, quelles que puissent être vos divergences d'opinion au sujet de l'éducation et je me réjouis que nous ayons réussi à vous réunir car, quelle que soit la foi que nous professons, nous pouvons et nous devons joindre nos efforts et collaborer. Ne poursuivons-nous pas tous le même but, qui est de relever le niveau moral de l'humanité en considérant la formation du caractère comme la fin à laquelle doit aboutir l'éducation?

Il y a eu un temps où en Europe l'éducation était purement intellectualiste. Ensuite est venue une réaction dans laquelle se manifestaient les doctrines éducatives qui avaient toujours eu cours en Angleterre et on ajouta une importance tout aussi grande à la culture physique qu'à la culture intellectuelle. Nos Congrès ouvrent une perspective nouvelle ; ils ne veulent considérer l'éducation intellectuelle et physique que comme une partie accessoire et la formation du caractère, comme la fin essentielle de l'éducation.

En général, une éducation rationnelle doit s'efforcer de faire de l'enfant un homme selon un développement harmonieux. Ce développement harmonieux doit être notre idéal, On ne constate pas que l'éducation actuellement tende d'une façon logique et systématique à atteindre cet idéal. On a voulu faire servir entièrement l'éducation au développement de l'intelligence. Ce système ne date pas d'hier. Déjà Diderot disait en 1769 : « Nous marchons si peu, nous faisons si peu de travail physique et nous pensons tant, que je ne doute pas que l'homme n'en arrive, en fin de compte, à n'être plus que tête. »

Les matières extrêmement abondantes mises à l'ordre du jour furent réparties comme suit :

PREMIÈRE DIVISION : L'éducation morale et la formation du caractère considérées de différents points de vue.

DEUXIÈME DIVISION : L'éducation physique comme moyen de formation du caractère.

TROISIÈME DIVISION : L'éducation morale des adolescents.

QUATRIÈME DIVISION : La formation du caractère des enfants anormaux.

En somme, tout le problème de l'éducation était englobé pratiquement dans ce plan et c'est un résultat qui a été atteint, grâce au vif et vaste intérêt que le Congrès a soulevé pendant sa période de préparation, un intérêt qui s'est spontanément manifesté par des collaborations si nombreuses que c'est avec peine qu'on a pu limiter les communications au chiffre de 200,

signe évident de la vitalité du Congrès, signe aussi que *les temps sont mûrs pour l'œuvre de l'éducation morale*. Pourtant cette abondance de matières a eu un revers qui ne peut être passé sous silence : il y eut trop d'orateurs et cela diminua la valeur et la profondeur des discussions. Mais le nombre n'a nui en rien à la valeur des « mémoires », valeur que, réunis en volume et publiés, ils garderont toujours (1). Ils serviront à l'avenir de documents sur-la vie morale et sur l'éducation dans notre temps.

Il est impossible de donner ici un aperçu complet ni des mémoires ni des discussions ; il faut se borner à ce qu'il y a eu de plus essentiel.

Les deux premières séances du matin, présidées par M. E. Boutroux, membre de l'Institut de France, furent consacrées à la discussion des différents points de vue confessionnels. Les opinions les plus divergentes furent défendues et les idées les plus opposées eurent l'occasion de se rencontrer. L'école laïque et la morale laïque eurent en M. Ferdinand Buisson et M<sup>me</sup> Kergomard de Paris, M. A. H. Gerhard d'Amsterdam, M. Bruno Meyer de Berlin, M. Stanton Coit de Londres, etc., de chauds défenseurs.

M. F. Buisson considère la morale laïque comme complète, intégrale et concordant parfaitement avec la nature humaine et elle ne le cède en rien à la morale religieuse. L'homme a à tendre vers l'idéal du Beau, du Vrai et du Bien. La morale trouve sa valeur en et par elle-même. L'acte moral n'est pas le résultat d'un raisonnement mais le fruit même de la nature humaine.

Pour le Rév. D<sup>r</sup> J. A. Cramer (La Haye), protestant chrétien, « Jésus-Christ est l'idéal moral concret. Les libres-penseurs qui prétendent qu'ils n'ont pas besoin de religion dans l'éducation morale oublient que la tradition, comme le faisait remarquer M. Sadler, est une mission vivante que les individus reçoivent quand ils participent à la vie organique d'une société chrétienne. »

Du côté catholique, on entendit M. A. Loslever, de Liège : « Sans la croyance en Dieu tout est ténébreux et incompréhensible ». M. Paul Bureau, de l'Institut Catholique de Paris, a résumé ainsi sa manière de voir : « En France régnait au début l'idée que l'éducation, notamment dans les écoles populaires, devait s'inspirer des idées catholiques traditionnelles. Par égard pour la vérité, il faut reconnaître que cet enseignement n'était pas en harmonie avec la vie sociale de notre époque et par là il ne donna pas les résultats que l'on en attendait. Depuis trente

(1) *Mémoires sur l'éducation morale*. La Haye, Mart. Nyhoff, In-8°, 1072 p., 6 fl. *Papers contributed by American writers. Ibid.* In-8°, 195 p., 1 fl. 50

ans, nous voyons à l'œuvre les partisans de l'école neutre. Les résultats de cette école, envisagés à un point de vue objectif, n'ont pas paru suffisants. D'une part l'enseignement religieux doit être amélioré en tenant plus compte des exigences de notre époque, d'autre part on devra envisager qu'une véritable éducation sans sentiment religieux, sans une profonde croyance en Dieu, n'est pas possible (1). »

Nous trouvons des idées étroitement apparentées à ces dernières dans les communications de MM. Harold Johnson (Londres), Jean Delvolvé (Montpellier), M<sup>me</sup> Ros-Vryman (La Haye). « La théosophie, a dit cette dernière, admet la possibilité d'une véritable éducation morale et religieuse sans qu'on porte atteinte au libre développement scientifique. L'opposition des esprits irrégieux ne s'adresse qu'aux idées religieuses ayant un caractère *sectaire*, mais jamais à un large point de vue religieux qui unit les hommes au lieu de les diviser. Nous devons rechercher ce que les différentes religions ont de commun et nous constatons alors que tous les fondateurs de religions enseignent : 1. Dieu existe, il est un, il est infini et illimité ; 2. En esprit, l'homme ne fait qu'un avec Dieu. Si nous voulons ériger une œuvre réellement morale, il faut la bâtir sur le roc de la vie religieuse dans l'Univers et dans le cœur de chaque homme. Il y a beaucoup de représentations de Dieu, mais Dieu est un et tous les hommes sont frères. C'est là que réside la seule garantie de la véritable moralité, de la véritable paix, d'une humanité vraiment noble. »

En parcourant les riches matériaux des communications et des discussions, on rencontrera à la fois les plus grandes oppositions et les plus remarquables rencontres d'idées et l'on devra souscrire aux paroles que prononça M. Emile Boutroux, dans son allocution finale et dans lesquelles il exprima ses impressions personnelles : « Il est impossible de nier la distance qui sépare beaucoup d'entre nous et cependant ce n'est pas sans sympathie que nous nous écoutons l'un l'autre. L'essentiel c'est que nous soyons d'accord sur ce fait qu'il y a des vérités invisibles. Si seule la science devait nous servir de guide, nous aboutirions à une uniformité absolue. Mais c'est à quoi nous ne songeons pas, ce serait une uniformité mortelle, nous voulons être des hommes, non pas des machines à penser. Nous n'avons pas atteint l'uniformité, ni l'unité ; nous avons atteint l'union. »

Quoique, en général, les pays occidentaux aient eu la part prépondérante dans les travaux du Congrès, l'Orient cependant

(1) Voir sa communication : *Les expériences scolaires de la troisième République*, p. 921.

fut également bien représenté par la Chine, le Japon et les Indes. Le discours chaleureux de l'Hindou Deva Pravada Sarvad-hikary (Calcutta), fit une grande impression. Il se résume à peu près en ces mots : « Manifold are the Scriptures, manifold are the Teachers, but the law of love is one » qui, prononcés d'abord en sanscrit et traduits ensuite, ne manquèrent pas leur effet.

Egalement l'Amérique a fourni des contributions importantes et ce sont de justes pensées qu'exprima un Américain, le professeur Adler, comme président d'une des sections : « Vaut-il la peine, se demanda-t-il, d'entreprendre de si lointains voyages pour assister à ce Congrès? On appelle souvent l'Amérique le pays des possibilités illimitées et des contrastes. Il en est de même de ce Congrès. On croirait qu'il ne devrait rien sortir du chaos des opinions. Il y a deux tendances nettement opposées, la tendance religieuse et la tendance laïque. Constaté cette opposition, est-ce pour cela seulement qu'il a fallu faire un voyage de 6,000 lieues et sacrifier tant de semaines de son temps? Mais non, du sein des opinions contraires, la vérité triomphera. La vérité, chacun de nous croit être en sa possession et cependant nous nous combattons. De deux choses l'une : ou notre vérité n'est pas encore suffisamment vraie et alors nous devons apprendre d'autrui ce qu'il faut y changer, ou nous détenons la vérité, la vérité morale et nous ne la manifestons pas suffisamment. Eh bien, l'avantage d'un Congrès comme celui-ci c'est que nous apprenons à reviser nos idées. Nous rentrons dans notre cercle habituel et là nous rendons plus manifeste la vérité que nous avons élaborée. Car nous avons alors appris que la vérité ne triomphe pas encore parce qu'il y a encore trop de ténèbres en nous. »

Dans les discussions sur les rapports entre l'éducation physique et l'éducation morale, sous la présidence de M. B. P. Bureau de Paris, il est apparu qu'un changement d'opinion au sujet de la valeur éducative attachée à la gymnastique, au jeu et au sport commence à se manifester. Le docteur Franz Kemény (Budapest), déclara, sans ambages, que les constatations, qu'il avait faites aux jeux olympiques et ailleurs, l'avaient convaincu que le développement physique, tel qu'il est pratiqué actuellement, n'aboutira pas à une renaissance de la vertu, ni à un progrès de l'éducation morale. Hayward (Londres), en parlant du jeu, souscrit entièrement à ce qu'a dit M. Kemény. Il est indéniable que le jeu favorise certaines notions élémentaires de conduite morale, comme la loyauté et le courage. Mais le jeu établit-il une base pour l'application de ces notions dans la vie quotidienne? Ces notions ne s'appliquent pas toujours à un domaine d'action différent de celui où elles ont été acquises. En outre le courage physique, par exemple, n'est pas nécessairement la base des formes plus élevées de courage. Les qualités

morales que développent le jeu et le sport ne permettent pas toujours un transfert dans les autres sphères de la vie. La bonne doctrine consiste à supprimer l'ancienne séparation entre l'enseignement et la vie réelle ; il faut donner au jeu un contenu conforme à la vie, ou, comme dans le mouvement des jeunes éclaireurs (boy-scouts), donner au besoin de s'occuper une place dans la vie même.

On peut s'applaudir de ce que, dans les travaux du Congrès, une grande importance a été attribuée dans l'éducation morale à la chasteté et à la beauté. Nous renvoyons, à cet égard, aux communications de M. Lod. van Mierop (Soest, Hollande), du professeur G. Simons (Lierre, Belgique), de M<sup>me</sup> I. de Györy Ginever (Douvres), du professeur D<sup>r</sup> W. Ruin (Helsingfors), de M<sup>lle</sup> Ida Heyermans (Rotterdam), de M. Hans Brunckhorst (Hamburg).

Nous trouvons des données très intéressantes relatives à l'éducation des adolescents dans les trois sections consacrées à ce sujet et des contributions non moins intéressantes au sujet de l'éducation physique et intellectuelle des enfants arriérés. Les mémoires contiennent à ce sujet des matériaux d'étude de haute valeur.

Un des moments les plus sympathiques du Congrès fut pour beaucoup d'entre nous la leçon publique que donna M. Fred. Gould (Londres). Son sujet était « Respect » et fut développé par des dessins au tableau noir et par différents récits traités d'une façon attrayante et accessible aux enfants. La salle était trop petite pour contenir toutes les personnes qui s'intéressèrent à cette démonstration.

Quant à la « séance d'affaires », il y a lieu de mentionner qu'en principe on a décidé la création d'un *Bureau international de l'éducation morale* pour lequel deux propositions importantes avaient été déposées, l'une de la part du Comité exécutif international et l'autre du D<sup>r</sup> Zollinger, de Zurich. Le Conseil exécutif international fut chargé de réunir les ressources financières et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour fonder définitivement le Bureau et jeter les bases d'une bibliothèque. Déjà quelques membres du Congrès ont donné des livres dans ce but. Puissent un grand nombre de personnes contribuer à la réalisation de la décision prise au sujet du Bureau international et couronner de la sorte notre œuvre, imparfaite certes, mais qui témoigne de tant de dévouement et d'amour, une œuvre inspirée par l'idéal des différents peuples, des différentes confessions, une œuvre soutenue par un désir de concorde et de tolérance, une œuvre enfin qui ne peut manquer de porter des fruits.

A. G. DYSERINCK.

## La Jeunesse Universitaire et le Mouvement International

[378 (∞)]

L'International Studenten-Verein an der Universität Leipzig vient d'ouvrir une enquête sur ce que peut l'étudiant en faveur du mouvement international. Voici la réponse faite à cette enquête par l'Office central des Associations internationales :

Qu'il est en voie de se former sous nos yeux une civilisation internationale, qui peut en douter après avoir étudié quelque peu les faits contemporains : par la presse et le livre les pensées de partout répandues partout; par les moyens rapides de transport et de communication, les matières premières, les produits et les personnes acquérant une mobilité extrême et, tant par la vitesse accrue que par le bon marché, le facteur « espace » réduit de plus en plus en importance ; la coopération des travailleurs scientifiques de tous les pays s'établissant plus large, plus fréquente, plus fructueuse pour édifier de grands monuments à la pensée et faire progresser la science ; les associations internationales, aujourd'hui au nombre de cinq cents, couvrant tous les domaines de l'activité et des études, et créant chacune l'organisation dans un domaine propre de la vie internationale : l'unification des systèmes d'unités et de mesure, des institutions permanentes entretenues à frais communs avec l'aide de collaborateurs de toutes nationalités (Union Postale Universelle, Institut International d'Agriculture, Union Interparlementaire, Institut International de Bibliographie, Congrès internationaux de Chimie, de Médecine, des Chemins de fer, etc.). Ces faits en se multipliant, en se rattachant les uns aux autres, en faisant surgir des institutions et des organismes, créent progressivement un état de choses nouveau, une superstructure sociale qui est à la vie nationale ce que celle-ci est à la vie régionale. Aussi, comment penser à un antagonisme entre la vie internationale et la vie nationale? Il s'agit bien de superstructure et non de simples structures, ce ne sont pas les éléments individuels qu'il faut réordonner d'après un plan nouveau, mais bien les organisations de ces éléments elles-mêmes que sont aujourd'hui les nations, produits de la lente évolution historique.

Ce que peut l'étudiant pour le mouvement en faveur d'une culture internationale? Il peut beaucoup. D'abord en prenant conscience de la réalité de ce mouvement, en lui faisant une place dans ses études, en prenant le pli de penser selon la catégorie de « l'universel » et de « l'international », en habituant son

esprit à s'orienter naturellement vers lui, qu'il soit préoccupé d'idées ou qu'il songe à sa propre destinée, à sa carrière, à sa vie. Certes, les occasions ne lui manquent pas. Mais l'étudiant devrait être aidé, poussé ou entraîné à le faire, par un ensemble approprié d'institutions universitaires. L'étude des langues vivantes, la fréquentation des étudiants étrangers, les voyages hors du pays, le semestre au moins sinon, pour une élite, l'année tout entière et même deux années passées successivement dans des centres universitaires qui synthétisent d'autres cultures que sa culture nationale : la culture allemande, la culture anglaise, la culture française d'abord, et sans négliger les cultures mineures, grandes hier comme les cultures italienne et espagnole, grandes demain comme la culture américaine.

Le mouvement en vue de la création d'œuvres appropriées s'esquisse, mais il faudrait l'accélérer, le généraliser, le compléter. Les mesures suivantes devraient avoir toute l'attention des universitaires :

a) Facilités données aux étudiants se rendant dans les universités étrangères : bourses de voyages, maisons des étudiants, équivalence des diplômes et concordances entre les calendriers des cours des grandes universités, cours systématiques des vacances.

b) Place donnée aux idées internationales dans la vie estudiantine elle-même de façon à la pénétrer de la « Weltbürgertum » ; développement de l'Association internationale des étudiants et affiliation à elle de toutes les associations universitaires, visites en corps des délégués d'associations, les unes aux autres, mais en relevant le niveau moral des fêtes données à cette occasion, participation à des concours, à des matches internationaux; développement des sentiments d'hospitalité vis-à-vis des étrangers ;

c) Cours donnés dans les universités sur les civilisations étrangères et sur l'état économique, politique et social des divers pays ; création de chaires, de cours et de conférences s'adressant à l'ensemble des étudiants et exposant les traits caractéristiques de la vie et de l'organisation internationales ; dans les séminaires et instituts de droit, d'économie politique, de sciences sociales, place spéciale donnée aux questions internationales.

A côté de ces mesures pratiques et de réalisation immédiate, il en est une autre de plus longue haleine et de plus haute portée, dont il conviendrait de hâter la réalisation : c'est l'institution d'une *Université Mondiale*, dont le projet a été mis en avant au sein des Associations internationales qui participent à la création du Centre international de Bruxelles. Il est proposé d'organiser un enseignement supérieur, ayant un caractère « d'achèvement » des études et faisant appel à une sélection de professeurs et

d'étudiants de toutes les universités. Les cours porteraient sur un ensemble encyclopédique de matières et seraient orientés vers les problèmes les plus généraux, les plus actuels et les plus « humains ». Ils seraient organisés en cycles semestriels. Les professeurs les plus renommés de chaque pays seraient appelés à tour de rôle à y professer pendant quelques jours et chacun en leur propre langue. Ils auraient pour auditoire une élite d'étudiants, venant parfaire leurs études terminées dans leurs universités nationales, par quelques mois passés à écouter des maîtres de tous pays, dans un coude à coude de tous les instants avec des jeunes gens, leurs pairs, de toutes nationalités et dans un milieu que tout un ensemble d'institutions, existantes et à créer, contribuerait à rendre tout à fait international.

## FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE. — Tâche des Associations Internationales. — Statistique Internationale des Coopératives agricoles. — Les Empires universels et l'Organisation administrative internationale. — Emigration italienne. — Rapprochement Scandinave. — Dépenses navales comparées. — Emprunt international chinois. — Baisse des rentes. — Hausse des prix. — Cartel international des tuyaux à gaz. — Cartel international de l'aluminium. — Académie de droit international. — Surveillance internationale de l'Océan. — Assurances contre les risques des transports. — Concurrence commerciale internationale. — Commerce panaméricain. — Commerce du monde en 1910. — Commerce international des œufs. — Les grands magasins et l'exportation. — Artère postale internationale Cologne-Bruxelles-Londres. — Chemins de fer dans l'Afrique du Nord. — Canal de Panama. — Chemins de fer du monde. — Conditions nouvelles de la navigation. — Conseil international des femmes. — Agrandissement des ports. — Production mondiale de l'or. — Faculté française de médecine et de pharmacie à Beyrouth. — Lutte internationale des pétroles. — Production mondiale du coton. — Production mondiale du thé. — Production mondiale de la laine. — Transmission radiotélégraphique de documents graphiques. — Statistique radiotélégraphique comparée. — Repérage des écueils. — Estimation internationale uniforme de l'orge de brasserie. — Consommation de la fonte et de l'acier. — Internationalisme musical. — Coupe Gordon-Bennett des sphériques.

Tâche des **Associations Internationales**. — Dans un article intitulé « L'Œuvre de la Codification du Droit International » (*Revue de Droit International*, n<sup>os</sup> 5-6, 1911), M. Elihu Root définit excellemment de la façon qui suit la tâche commune à remplir par les Association Internationales :

« La plupart de ces groupements n'ont pas pour but conscient de développer le droit international, mais ils établissent des usages dans le domaine de l'action internationale privée. Ils créent des précédents, formulent des règles destinées à les guider eux-mêmes ; beaucoup d'entr'eux mènent campagne pour l'uniformité des législations nationales et beaucoup recommandent la conclusion des traités et

conventions de nature à favoriser l'avènement de leur idéal commun. Beaucoup d'entr'eux représentent un grand nombre d'Associations Nationales, dont l'Association Internationale est une Fédération. Leur activité suscite une multitude de conducteurs de la pensée dans presque chaque branche de l'effort humain, avec un champ d'action qui dépasse les limites de n'importe quelle législation nationale et dans laquelle, si une réglementation est nécessaire, celle-ci doit être trouvée dans un accord international. » 06 (∞)

**Statistique internationale des coopératives agricoles. —**

L'Institut International d'Agriculture poursuit, actuellement, avec l'aide des États adhérents, l'établissement d'une statistique qui permettra d'embrasser l'action coopérative mondiale dans le domaine agricole. Une telle statistique est appelée à démontrer que dans tous les pays, sous tous les climats, malgré les différences des régimes politiques et des races, pour la satisfaction de besoins identiques, les hommes emploient d'identiques organismes économiques. Voici comment l'assemblée générale de l'Institut International d'Agriculture a fixé les conditions dans lesquelles cette statistique devrait être dressée par les administrations compétentes des divers États :

1. L'assemblée générale est d'avis qu'il est nécessaire à l'Institut, pour qu'il lui soit possible d'accomplir la mission qui lui a été confiée par la Convention du 5 juin 1905, de pouvoir disposer de quelques données statistiques essentielles, relevées à l'aide de critères uniformes et comparables entre elles, concernant l'état et le fonctionnement actuel des coopératives agricoles dans les pays adhérents.

2. L'assemblée générale invite, pour cette raison, les États adhérents qui manquent encore d'une statistique, ou qui en ont une imparfaite à en organiser une de la manière qu'ils croiront la meilleure, mais de façon qu'il soit possible d'en extraire les données dont l'Institut a besoin et qui sont formulées séparément plus loin.

3. Les données pourront être communiquées directement par les différents États dans la forme définitive, c'est-à-dire dressées en tableaux dont l'Institut fournira le modèle ; ou bien elles pourront être extraites par l'Institut même, des statistiques que les États lui enverront.

4. L'assemblée générale est d'avis que pour obtenir quelque chose de précis et de commun à tous les pays où existe quelque forme de coopération agricole, il est nécessaire de se borner à demander peu de données mais essentielles et suffisantes pour se former une idée tant de la valeur absolue (si elle est appréciable en chiffres), que de la valeur relative des coopératives agricoles dans les différents pays. Mais avant

d'établir les modalités de cette statistique, il est nécessaire de fixer les limites du concept de coopérative agricole.

5. L'assemblée générale est d'avis que pour établir le concept de coopérative ce n'est pas le critérium juridique, mais bien le critérium économique qu'on doit suivre, c'est-à-dire que l'on doit reconnaître comme coopérative, une société qui se propose de pourvoir aux intérêts économiques de ses propres sociétaires, en mettant en commun leurs capitaux et leur travail ou en les soumettant à des obligations réciproques, même si cette société n'est pas considérée comme ayant la forme déclarée coopérative par la législation des différents États, et même si cette société existe de fait, sans être ni inscrite sur les registres de commerce ni reconnue formellement par les lois. Cela n'empêche pas cependant que l'assemblée générale reconnaisse l'utilité d'indiquer pour chaque coopérative, la manière dont elle est constituée au point de vue juridique.

L'assemblée générale reconnaît aussi l'utilité et la nécessité de tenir compte, indépendamment du critérium économique, des éléments moraux et sociaux qui interviennent dans la constitution des coopératives agricoles.

6. Le concept général de coopérative agricole étant fixé de cette manière, il faut établir les catégories dans lesquelles elle se divise, afin que déjà dans une premier relèvement, chaque unité puisse être convenablement classée.

A ce propos, l'assemblée générale est d'avis que l'on doit s'en tenir plutôt à des critères pratiques qu'à des raisons théoriques, et qu'il ne faut pas oublier que très souvent une seule coopérative remplit plusieurs fonctions ; de telle sorte qu'une coopérative sera classée dans l'une ou l'autre catégorie suivant la plus grande importance qu'elle donne à l'une plutôt qu'à l'autre de ses différentes fonctions ; il arrive rarement qu'elle se borne à une seule fonction.

En vue d'orienter le travail de chaque État, l'assemblée générale donne, à titre indicatif, l'énumération des six catégories qui paraissent devoir être proposées dans les conditions actuelles :

1) Crédit ; 2) Achat, et achat et vente ; 3) Production ; 4) Production et vente ; 5) Assurance ; 6) Coopératives d'ordres divers.

[31 : [334 : 63

**Les Empires universels et l'Organisation administrative internationale.** — A l'heure où les tendances impérialistes de certains Gouvernements, sinon de certains peuples s'affirment de nouveau dans la politique et dans la presse, il n'est pas inopportun de

rappeler ce qu'un auteur, M. *Jean Claveirolle*, a écrit à ce sujet (1).

Il a cherché notamment à déterminer les éléments qui différencient les empires universels de l'organisation administrative internationale.

1. — Les empires plus ou moins universels, résultats d'un plan préconçu, d'une ambition politique personnelle, ou du besoin d'extension et de conquêtes d'un peuple guerrier, furent affectés dès leur formation d'un vice profond et irrémédiable ; ils eurent toute la relativité et la fragilité des créations purement humaines. Simples accidents dans la vie des peuples ou bien ces empires tombèrent à la mort de leur fondateur, ou, après avoir passé par une période de prospérité d'assez courte durée, ils se traînèrent, languirent, puis disparurent sans laisser de traces durables.

L'organisation administrative internationale, au contraire, est un phénomène naturel et spontané de la vie sociale. Elle n'est pas créée de toutes pièces par la seule force d'une volonté humaine ; mais elle pousse d'en bas, elle est une émanation de la Société elle-même, qui en éprouve un impérieux besoin. Elle satisfait donc aux lois essentielles de l'évolution, et des formations sociales naturelles.

2. — L'empire universel a toujours pour origine la conquête, la force des armes, et ne se maintient que par la force des armes, tandis que l'organisation administrative internationale est constituée diplomatiquement. Chacun des États qui y participent se détermine en pleine liberté et indépendance, par l'organe de ses représentants. Elle exclut toute contrainte, et a pour base une égalité entière d'autorité et de droits. En outre, cette liberté qui préside à la formation du contrat n'est en aucune façon aliénée par le contrat lui-même ; à tout moment, chacun des États signataires peut librement se retirer de l'association dans laquelle il est librement entré.

3. — L'empire universel absorbe, sinon totalement, toujours au moins partiellement chacun des éléments nationaux qui la composent, ne laissant à chacun, de sa souveraineté et de son individualité, que ce qu'il ne peut lui enlever. Il y a là, vraiment, superposition d'une autorité nouvelle, d'une volonté supérieure à celle des parties. Le nom seul l'indique : *empire* vient de *imperium* et *imperium* signifie commandement.

L'union, au contraire, qui est la base de l'organisation internationale administrative n'absorbe aucunement les individualités qui la composent. Elle opère par simple juxtaposition d'une personnalité

(1) *L'Internationalisme et l'Organisation internationale administrative*, 1910. Saint-Elie, A. Waton.

collective nouvelle, qui n'est rien de plus que la somme des individualités constitutives du groupe. Il y a ici une simple association coopérative ; une sorte de syndicat administratif, qui ne comporte aucun pouvoir nouveau, aucune volonté supérieure à celle de chacun des associés. Le terme d'*union* ne comporte, en effet, aucune idée de soumission.

4. — L'empire universel a pour but et effet de satisfaire l'ambition d'un homme ou les besoins de conquête d'un peuple, plus entreprenant et plus fort que ses voisins. L'intérêt qui les guide est unilatéral, que ce soit un intérêt politique ou un intérêt économique. La conquête se teinte souvent, il est vrai, d'intentions civilisatrices; mais ce n'est jamais là qu'un accessoire, et ce prétendu dévouement à une civilisation supérieure a toujours pour limite l'intérêt égoïste du conquérant.

Il en est tout autrement de l'organisation internationale administrative. Celle-ci est constituée pour la poursuite de progrès intéressant au même titre toutes les nations. Chacune d'elles y entre avec les mêmes intérêts, y est appelée aux mêmes devoirs et aux mêmes charges, en retire les mêmes avantages : ici il n'y a pas de sacrifices.

321.6 (01)

**Emigration italienne.** — Le nombre des Italiens qui, d'après les résultats du dernier recensement, habitent à l'étranger, sont au nombre de 5,557, 746. Leur répartition entre les divers pays s'établit comme suit :

Allemagne.....	180.000	
Autriche-Hongrie.....	90.000	
France.....	400.000	
Suisse.....	95.000	
Autres pays d'Europe.....	135.000	
		900.000
Algérie.....	45.000	
Tunisie.....	100.000	
Autres pays.....	46.919	
		191.919
Argentine.....	1.000.000	
Bésil.....	1.000.000	
Canada.....	20.000	
États-Unis d'Amérique.....	1.779.059	
Uruguay.....	100.000	
Autres pays d'Amérique.....	45.097	
		3.944.156
Australasie.....	7.709	
Asie.....	12.500	
		[325.2 (45 : ∞ )

**Rapprochement Scandinave.** — La suspension des relations amicales entre la Suède et la Norvège causée par la brusque rupture du Pacte d'union en 1905, commence aujourd'hui, après sept années, à faire place à une coopération étroite des pays Scandinaves, dans plusieurs domaines d'activité. Signalons surtout le travail législatif qui, avec un succès constant, se poursuit en matière de droit tant financier (chèques, obligations, etc.), que pénal et civil. Lors de la session de l'Institut de droit international à Christiania, le professeur Paul Errera (de Belgique), appela l'attention particulière de l'assemblée sur ce fait qu'il croyait être d'un heureux présage même pour les autres États.

Des pourparlers politiques viennent récemment d'être directement engagés entre les ministres des affaires étrangères suédois et norvégien. Le comte Ehrensvaerd a tenu, en effet, à causer personnellement avec son collègue norvégien, M. Irgens, sur les questions concernant le droit des Lapons nomades au pacage pour les rennes, droit que la Convention de Stockholm du 26 octobre 1905 avait laissé en suspens. Ce délicat problème devrait sinon être déferé à un tribunal arbitral.

L'entrevue des deux ministres est, paraît-il, à considérer comme l'inauguration d'une nouvelle ère d'entente politique, notamment en vue du maintien de la neutralité de la péninsule Scandinave.

[327 (481 : 485)]

**Dépenses navales comparées.** — Voici, d'après les documents que vient de publier l'Amirauté anglaise, les dépenses faites en 1901, 1907 et 1912, par les grandes puissances maritimes pour leurs flottes de guerre (1).

Les équipages des divers pays énumérés se montent à 476,404 au total, répartis comme suit : Grande-Bretagne, 137,500 ; France, 60,621 ; Russie, \* 46,655 ; Japon, \* 49,389 ; Allemagne, 66,783 ; Autriche-Hongrie, 17,581 ; Italie, 33,095 ; États-Unis, 64,780.

Si l'on additionne les chiffres ci-dessus des deux groupes de puissances qui forment la Triple Alliance et la Triple Entente on aboutit aux constatations suivantes :

GROUPES	DÉPENSES TOTALES	NOUVELLES CONSTRUCT.	EFFECTIFS
Triple Entente	2.021.184.125	777.463.175	244.776
Triple Alliance	925.450.325	444.837.225	117.459
Différences .....	1.095.733.800	332.625.950	127.317

(1) Les livres sterling ont été calculées à 25 francs. — \* Chiffres de 1911.

PAYS	1901	1907	1912
GRANDE-BRETAGNE :			
Dépenses totales.....	774.532.875	781.278.900	1.126.885.000
Nouvelles constructions ..	260.506.400	230.675.000	431.788.175
FRANCE :			
Dépenses totales.....	345.056.650	312.169.825	452.268.950
Nouvelles constructions..	134.858.625	103.474.17	174.939.550
RUSSIE :			
Dépenses totales .....	233.994.15	221.256.000	442.030.175
Nouvelles constructions..	76.703.475	71.156.700	170.733.000
JAPON :			
Dépenses totales.....	112.147.300	184.294.425	236.545.425
Nouvelles constructions..	—	82.449.100	82.244.925
ALLEMAGNE :			
Dépenses totales.....	238.250.000	355.625.000	565.238.500
Nouvelles constructions..	116.335.57	147.773.97	287.279.675
AUTRICHE-HONGRIE :			
Dépenses totales.....	45.532.100	67.838.500	146.049.200
Nouvelles constructions..	18.965.150	29.666.675	*90.625.000
ITALIE :			
Dépenses totales.....	122.816.525	141.545.55	214.162.625
Nouvelles constructions..	27.223.025	34.952.775	66.932.550
ÉTATS-UNIS :			
Dépenses totales.....	400.310.950	531.518.300	663.500.475
Nouvelles constructions..	130.483.925	121.822.200	124.953.625

[336(4-9) 17

**Emprunt international chinois.** — Dans l'article publié par M. Wang-Mou-Tao (1), celui-ci a indiqué l'importance de l'emprunt que la Chine cherchait à négocier au lendemain de la révolution. Il nous a esquissé la lutte qui s'est engagée autour de cet emprunt entre des groupes de banques dissidentes, dont l'un avait l'appui de six

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 157 à 160.

grandes puissances, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la Russie et le Japon. Il paraît que ce serait ce dernier groupe dont les négociations auraient abouti ; il aurait mis à son intervention les conditions suivantes :

1. L'emprunt est garanti par le produit de l'impôt du sel du pays entier. L'administration du monopole du sel sera organisée comme celle des douanes maritimes, avec emploi de fonctionnaires européens.

Toutes les recettes du monopole seront versées à la banque du consortium. Le consortium prélèvera sur ces sommes l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt, puis le reliquat sera remis au Gouvernement chinois.

2. Le Gouvernement chinois accepte que le consortium forme un conseil des finances chinoises, qui fonctionne pendant cinq ans et qui ait le droit de conseiller le Gouvernement chinois sur toutes les questions de finances et d'impôt.

3. Le Gouvernement chinois nommera un expert étranger qui représentera le Gouvernement chinois auprès du consortium. Le conseil financier formé par le consortium nommera un délégué qui, avec le délégué nommé par le Gouvernement chinois signera les autorisations de paiement au Gouvernement chinois des sommes de l'emprunt, après vérification de l'objet auquel ces sommes doivent être affectées.

Le Gouvernement chinois nommera plusieurs étrangers comme contrôleurs des finances pour surveiller les dépenses faites avec l'emprunt. Ces contrôleurs publieront chaque trimestre un rapport sur leur contrôle, en langue chinoise et en plusieurs langues étrangères. Si la Chine veut employer une partie des fonds qui lui sont remis à des entreprises industrielles, elle devra demander au consortium un conseiller étranger qui surveillera ces entreprises.

4. Pendant le temps où le consortium n'aura pas encore placé tous les titres de l'emprunt, soit pendant cinq ans, la Chine ne pourra conclure aucun nouvel emprunt.

Le Gouvernement chinois aurait proposé à ces conditions les modifications transactionnelles suivantes :

1. La Chine peut donner la recette du monopole du sel du pays comme garantie, mais ne peut pas remettre l'administration et les sommes recueillies aux mains des étrangers. Le caractère de l'impôt du sel est, en effet, totalement différent de celui des douanes maritimes. C'est une question intérieure qui est en relation avec des questions de police, de législation et de coutumes chinoises, à un tel point que, si des étrangers administraient le monopole du sel, la situation

serait la même que si la Chine s'était donnée aux étrangers et il s'en suivrait une révolte des populations qui mettrait les étrangers en **péril**.

Les banquiers japonais ont appuyé cette manière de voir et actuellement le consortium paraît prêt à modifier cet article.

2. La Chine accepte volontiers les conseils du consortium, mais ne voit pas qu'il soit nécessaire pour cela de créer un nouvel organisme. En tout cas, la Chine doit conserver sa liberté entière de suivre ou de ne pas tenir compte des conseils qu'on lui donnerait. Le consortium paraît admettre ce point de vue.

3. La Chine accepte de nommer un Chinois et non un étranger pour la signature des paiements avec le délégué du consortium. Elle accepte aussi la nomination de contrôleurs étrangers par le consortium et de contrôleurs chinois par elle. Pour les affaires industrielles, la Chine accepte de prendre des ingénieurs étrangers, mais non des contrôleurs qui contrecarreraient l'autorité des chefs d'entreprises.

4. La Chine peut accepter de ne plus emprunter, pendant un délai de cinq ans, mais sous réserve que les emprunts qui ont été faits récemment ou seront faits à Pékin et dans les provinces avant la date de la signature du contrat resteront valables et exécutoires.

Le Gouvernement a fait ces déclarations à l'assemblée en séance secrète.

[336.3 (51)]

**Baisse des rentes.** — Dans un article de *l'Economie Financière*, du 25 août 1912, Henri Charriaux recherche les causes de la baisse générale des rentes en Angleterre, en France, en Allemagne et en Belgique, tous pays dits de « premier ordre ». D'accord avec M. Paul Leroy-Beaulieu, qui dans *l'Economiste Français* avait déjà étudié cette question, il constate que, à côté de causes purement nationales : conversions, guerres, menaces de guerres, profusion des émissions, etc., il y a à ce phénomène général des causes générales parmi lesquelles il signale notamment les gaspillages des Gouvernements :

« Le monde, écrit-il, est à l'heure présente, très mal gouverné ; il a rarement été si mal gouverné qu'à l'heure actuelle. Il est aux mains de prodiges inguérissables et de gens qui se plaisent aux aventures.

» Le crédit public ne pouvait se maintenir haut qu'à la condition qu'on eût une gestion financière très stricte, très prévoyante, et surtout qu'on n'émit pas ou très exceptionnellement de titres de la dette publique. Les emprunts publics devraient être réservés pour les circonstances extraordinaires ; ce devrait être des raretés. En outre, le crédit public ne peut avoir une clientèle fidèle, confiante, que si les **États**, les Gouvernements montrent pour les capitalistes et les ren-

tiers quelque bienveillance, tout au moins quelques ménagements, un peu de cordialité.

» Les Gouvernements se conduisent comme des gens n'ayant aucun sentiment du droit, disons le mot, comme de simples extorqueurs, pour ne pas nous servir de vocables plus sévères encore. Dans ces conditions, il est assez naturel que le public des capitalistes et des rentiers, à tous les degrés, depuis le plus infime jusqu'au plus considérable, se sentent peu d'entrain pour acheter excessivement cher des fonds publics que l'expérience a démontré être dépourvus de stabilité.

» D'autre part, les fonds d'États ont une tendance marquée à se niveler. Tandis que les fonds des puissances jusqu'ici bien accréditées ; Allemagne, Angleterre, France, baissent d'une manière générale, ceux des nations éloignées et jusqu'ici plutôt mal cotées : Russie, Espagne, Argentine, etc., haussent sensiblement.

» M. Neymark a été frappé également de ce phénomène. Il explique que le développement des relations internationales et de l'économie politique mondiale devait inévitablement provoquer ce mouvement et apporter de grandes modifications dans les idées des capitalistes et des rentiers. La multiplication, dans le monde entier, des postes et télégraphes, des moyens de crédit, des transports des individus comme des marchandises, l'augmentation du commerce international, des voies de communication, ont rapproché les pays les uns des autres : les contrées les plus éloignées qui n'étaient, il y a peu d'années encore, qu'une expression géographique pour les détenteurs de capitaux, ont noué des relations plus commodes, plus rapides et plus faciles que n'en possédaient entre eux les pays européens il y a quarante, trente, vingt ans. Ces contrées, jadis presque oubliées, inconnues, sont entrées, peu à peu, dans le courant de ce que nous appelons la « civilisation moderne » des vieux pays, du vieux continent. Elles ont voulu et veulent avoir des routes, des canaux, des chemins de fer, des armes et des munitions de guerre, une armée et une marine. Les capitaux leur faisaient défaut ! Elles ont bien vite appris à emprunter et elles ont bénéficié des moyens de crédit et des capitaux de la vieille Europe : elles ont sollicité — ou plutôt on leur a offert — et elles ont trouvé partout des prêteurs, avec d'autant plus de facilité, qu'elles donnaient des intérêts plus rémunérateurs. »

M. Charriat signale enfin comme causes générales, communes aux différents pays et ayant détourné le capital des placements en fonds publics ou l'ayant empêché de chercher dans cette direction une rémunération, le renchérissement de la vie et la hausse générale des salaires.

[336.31

**Hausse des prix.** — Quelques chiffres qui permettent de comparer l'étiage des prix dans quatre des principaux pays du monde, sont consignés dans le tableau suivant des *index numbers* relevés de 1900 à 1911.

Année	Allemagne (Hambourg)	Grande- Bretagne	France	États-Unis d'Amérique
1911		120	124	
1910	117	117	118	132
1909	112	112	112	127
1908	112	110	110	123
1907	119	120	122	130
1906	112	116	115	123
1905	106	109	105	116
1904	<sup>102</sup>	106	104	113
1903	<sup>103</sup>	105	104	114
1902	<sup>103</sup>	105	103	113
1901	115	106	105	109
1900	113	113	112	111

[338.5

**Cartel international des tuyaux à gaz.** — Un accord a été conclu entre les fonderies de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique, pour la réglementation conventionnelle des prix à appliquer en Europe. Une augmentation de 1 à 7.5 p. c. suivant le type et le diamètre a été convenue. [338.8 : 621.774 (∞)

**Cartel international de l'aluminium.** — Il a déjà été question du cartel international de l'aluminium (1). Celui-ci risquait de se dissoudre par suite de la loi américaine sur les trusts, mais d'après ce que l'on assure, le cartel a été définitivement conclu entre les producteurs de la France, de la Grande-Bretagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse. La répartition de la vente se fera au prorata de la moyenne des affaires faites par chacun des adhérents pendant un certain nombre d'années. Le prix adopté a été de 70 £ (1,680 fr.), avec stipulation que rien encore ne serait vendu pour l'année prochaine. [338.8 : 669.71 (∞)

**Académie de droit international (2).** — On sait que la Division du droit international de la Dotation Carnegie pour la Paix interna-

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 215.

(2) *La Vie Internationale*, t. I, p. 579.

tionale a alloué une forte subvention à l'académie encore à l'état de projet. La discussion concernant les fonctions à donner à celle-ci, dont l'ouverture paraît être décidée pour l'été 1913, bat encore son plein. L'Institut de droit international a été saisi à ce propos, lors de sa session à Christiania, par la Dotation Carnegie de deux propositions qui avaient été communiquées à cette dernière.

Selon l'une, il importerait d' « organiser une Académie internationale de droit international, dont les membres seraient divisés en plusieurs grades, sous la réserve que chaque membre, pour continuer à en faire partie, devrait déposer, de temps en temps, au secrétariat, des exemplaires de ses écrits. »

Selon l'autre, il faudrait plutôt « fonder à La Haye une Académie de droit international, ouverte pendant l'été ou le temps des vacances, et offrant aux auditeurs un cours ordinaire de droit international ainsi que des conférences sur d'importants sujets et événements du moment présent ; les professeurs et conférenciers seraient choisis parmi les hommes les plus distingués des différents pays. Il faudrait, en outre, fonder des bourses à l'Académie de droit international à La Haye, afin de permettre à des étudiants des différents pays de venir s'y perfectionner sans frais aucuns, dans leurs études ; les étudiants seraient ou choisis par les Gouvernements ou en vertu d'un concours général académique sur des sujets qui seraient indiqués. »

C'est vers ce dernier projet que va la prédilection de M. Asser, membre fondateur de l'Institut. Il développe ainsi sa pensée, dans une note récente :

« En 1910, il s'est formé dans les Pays-Bas, un Comité de 22 membres, parmi lesquels tous les professeurs et anciens professeurs de droit international public et privé des quatre Universités (Leide, Utrecht, Groningue, Amsterdam), plusieurs hommes d'État et quelques autres jurisconsultes. Ce Comité, destiné à favoriser l'établissement de l'Académie, a un caractère essentiellement provisoire. Il comprend que la nouvelle Académie devra être une institution *internationale* et il s'est borné à se prononcer sur la forme dans laquelle la noble idée pourrait, dès à présent, être réalisée. Il a été unanime à adopter la forme, approuvée *en principe* par la Carnegie Endowment, et c'est sur cette base que l'Endowment a consenti à accorder à l'Académie un subside, dont le montant n'a pas encore été fixé.

» Le Comité a formulé un *avant-projet* de statuts de l'Académie, d'après lequel la direction scientifique serait confiée à un *Curatorium international*, composé pour la première fois du président et des anciens présidents de l'Institut de droit international, et dont les membres sortants ou décédés seraient remplacés par d'autres, choisis par le *Curatorium*.

» D'après ce même avant-projet, ce ne serait pas seulement par des *conférences*, mais aussi par des *cours* systématiques sur l'ensemble ou une partie du droit international, que l'Académie s'efforcerait d'atteindre le but.

» Quant à l'idée de nommer quelques professeurs *permanents* pour donner ces cours, on a jugé que pour le moment il serait difficile et même dangereux d'y procéder, mais dans la communication que le Comité a eu l'honneur de vous faire parvenir au commencement de cette année, il a fait ressortir que rien n'empêcherait dans la suite la nomination de professeurs permanents, si un jour les circonstances étaient favorables à la réalisation d'un tel projet et si cela était jugé utile.

» L'opinion a été émise que la période de quatre mois (juillet, août, septembre, octobre) pour les conférences et les cours, serait trop courte. Il y aurait lieu, peut-être, d'admettre une période plus longue, du moins en ce qui concerne les *cours*.

» Je n'ai mentionné ces quelques points que pour indiquer que le Comité provisoire n'a nullement la prétention de préjuger les résolutions à prendre, de concert avec la Carnegie Endowment, quant aux détails de l'organisation.

» A mon avis ce sera surtout la grande variété de conférenciers et de professeurs choisis parmi les savants d'un grand nombre de pays, qui donnera à l'Académie le caractère particulier, par lequel elle se distinguera des Universités nationales.

» Je sais que des savants illustres désireraient, au contraire, voir fonder une *Université* dans le véritable sens du mot et qu'ils se sont donné la peine d'en tracer l'organisation.

» J'ai le plus grand respect pour cette manière de voir et je n'ai pas l'arrogance de vouloir prédire ce que l'avenir nous portera. Mais j'aime à croire que même ceux de nos honorés confrères, qui se sont prononcés en faveur de la conception la plus vaste, ne considéreront pas l'exécution d'un projet plus modeste comme un obstacle à la réalisation de leur idéal.

« Qui sait si l'Académie projetée ne sera pas un jour transformée en Université ! »

L'Institut de droit international a remis à son Bureau le soin d'examiner les décisions à prendre. [341 (062) (∞)

Surveillance internationale de l'**Océan**. — Parmi les nombreuses initiatives de réglementation du trafic transatlantique que la catastrophe du *Titanic* a suscitées, il convient de noter une suggestion faite par M. T. Harsley, lecteur à l'Université de Berlin. La pro-

position se ramène à la constitution d'une police internationale pour la surveillance de l'Océan.

« Un mois après que j'avais exprimé, le 22 avril, dans le *Manchester Guardian*, cette idée, dit l'auteur, le ministère américain de la marine envoyait un croiseur-éclaireur, le *Birmingham*, dans cette région de l'Océan que traversent les glaces arctiques, pour avertir les navires en cas de danger. Cette initiative américaine, fort méritoire, ne répondait toutefois encore qu'en partie à la proposition que contenait ma lettre. Les efforts isolés d'une nation ne sauraient procurer une solution définitive du grave problème que j'envisageais. En assumant ce service de reconnaissance et de surveillance sur les mers, elle ne se concilierait vraisemblablement ni l'appui, ni la confiance des autres Gouvernements, qui peuvent faire valoir des intérêts égaux ou supérieurs.

» Ma proposition se réduisait essentiellement à ceci. Les grandes nations doivent s'unir pour la protection de la traversée de l'Océan en temps de paix. L'Europe et l'Amérique, tout au moins, devraient parvenir à une entente et déterminer un nouveau type de bateau, à qui incomberait un rôle de patrouille maritime, non seulement dans les latitudes où certains dangers (icebergs, etc.), reparaissent périodiquement, mais aussi dans les régions où les dangers sont irréguliers et de diverse nature. Ces nouveaux vaisseaux devraient naturellement porter un caractère international, afin d'être soustraits à tout abus en temps de guerre.

» Tous les navires atteints par les messages télégraphiques de ces vaisseaux officiels seraient astreints, par loi internationale, à tenir compte des avertissements ainsi reçus, et les vaisseaux-patrouilles eux-mêmes noteraient sur un livre de bord tous les signaux et messages envoyés et reçus : ce qui n'empêcherait point que d'autres navires, et particulièrement les grands paquebots, n'eussent également pour consigne de signaler télégraphiquement les dangers qu'ils pourraient constater.

» Outre leur service principal de poste mobile d'avertissement, ces vaisseaux d'un nouveau type présenteraient les avantages suivants :

1. leur établissement rassurerait les voyageurs et le public, qui auraient, à bon droit, le sentiment d'une sécurité plus grande ;
2. en particulier, ces vaisseaux pourraient observer les épaves flottantes, avertiraient de leur cours, et pourraient, le cas échéant, les couler ;
3. ils pourraient, en cas de nécessité, servir de bateaux de sauvetage ;
4. ils pourraient être équipés de façon à être employés aussi à des recherches scientifiques : observations météorologiques, courants marins et sous-marins, constatations de changements opérés

dans la formation du fond par les tremblements de terre (depuis la catastrophe du *Titanic*, un navire s'est échoué sur un écueil soulevé, à ce qu'on suppose, par un tremblement de terre, et, à cause de cela, inconnu jusqu'alors), mœurs des poissons, etc. Ces observations, étant suivies, ne cesseraient de croître en valeur scientifique et pratique; 5. cette institution internationale marquerait un pas de plus dans la voie de l'entente internationale et de la collaboration universelle. »

[341.28.26]

**Assurances contre les risques des transports.** — Le total des opérations réalisées en 1910 et 1911, par 108 compagnies d'assurance contre les risques des transports, s'est élevé aux chiffres suivants exprimés en marcs :

Primes brutes. ....	326.459.954	378.201.624
Primes de réassurance. ....	165.415.914	195.176.166
Primes nettes. ....	161.044.040	183.025.458

[368.2]

Concurrence commerciale internationale. — Pour protéger l'industrie nationale et prévenir les acheteurs de leur pays et de leurs nombreuses colonies de l'origine des produits, les Anglais avaient obligé les importateurs d'indiquer le nom du pays d'origine sur les objets importés sous la forme connue : *made in France*, *made in Austria*, etc. Cela avait surtout pour but de lutter contre les progrès formidables de l'importation allemande. Mais la mention *made in Germany* devint pour les Anglais une arme à deux tranchants ; en effet, les progrès de l'industrie allemande et le bon marché de ses produits furent soulignés par la mention *made in Germany* et, au lieu de diminuer, l'importation allemande ne fit que s'accroître. M. F. A. Joulding vient de faire voter une nouvelle loi décrétant que tout objet non fabriqué en Grande-Bretagne porterait la mention *not british*. Il espère, en faisant ainsi appel au patriotisme des Anglais et au loyalisme de leurs colonies, favoriser particulièrement l'industrie britannique. [38 (∞)]

Commerce **panaméricain.** — Les chiffres qui sont reproduits ci-dessous permettent de juger de l'importance du trafic qui se poursuit entre les États de l'Amérique du Sud et les États-Unis de l'Amérique du Nord. Le total des importations et des exportations y est exprimé en milliers de dollars.

PAYS	IMPORTATION	EXPORTATION
Argentine	\$ 341.218	361.447
Brésil.....	235.575	310.006
Chili.....	108.582	120.022
Cuba.....	103.676	150.909
Mexique.....	97.433	130.023
Uruguay.....	42.797	43.333
Pérou.....	22.508	31.144
Bolivie.....	18.135	29.081
Colombie.....	17.026	17.625
Vénézuéla.....	12.388	17.949
Panama.....	10.057	1.769
Costa.....	8.153	8.645
Equateur.....	8.024	11.666
Saint-Domingue.....	6.409	10.924
Haïti.....	5.881	11.008
Paraguay.....	5.375	4.418
Guatemala.....	5.251	10.079
Salvador.....	3.745	7.298
Honduras.....	3.019	2.572
Nicaragua.....	2.583	3.989

Ces chiffres sont encore plus suggestifs si on les compare à ceux d'une des années antérieures. Voici, en effet, les totaux **comparés** des importations et des exportations en 1910 et en 1897 :

IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
\$ 1.057.833.000	1.285.910.000
415.079.000	495.342.000
\$ 642.754.000	790.568.000

Il y a lieu de signaler, d'autre part que, si l'on compare le commerce par tête d'habitant, la situation des États sud-américains, au point de vue commercial, s'affirme comme particulièrement brillante. En effet, la population des États-Unis de l'Amérique du Nord se monte à 92,174,515 habitants, faisant un commerce total de 3 milliards 327, 415,895 dollars, soit 37.28 dollars par tête. Les vingt États de l'Amérique du Sud, avec leurs 73,666,000 habitants et un commerce total de 2, 343,744,000, atteignent une moyenne de 31.81 dollars par tête. [38 (7+8)]

Commerce du monde en 1910. — En 1910, la valeur du commerce extérieur du monde s'est élevée à 32,400,000,000 de dollars, soit une augmentation de 50 % sur les chiffres de 1900, ou huit fois la valeur du commerce extérieur en 1850. Plus de la moitié des importations et des exportations est répartie entre cinq pays : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les États-Unis, la France et les Pays-Bas. La valeur des importations de ces cinq pays s'élevait à 9,103,000,000 de dollars, soit 54 % de la valeur totale ; celle des exportations à 7,969,000,000 de dollars, soit 51.5 % de la valeur totale. Pour la décade 1900-1910, les importations et les exportations allemandes se sont accrues dans une proportion plus importante que celles de n'importe quel pays, et le commerce extérieur de chacun des cinq pays cités plus haut accuse un accroissement net plus considérable que celui des autres pays non compris dans les cinq mentionnés. [38 (∞)]

Commerce international des œufs. — *Etats-Unis.* — L'exportation des œufs des États-Unis en 1911 fut, malgré les prix élevés, la plus forte qui ait été mentionnée jusqu'à maintenant. Pendant l'année terminée au 31 décembre 1911, les États-Unis exportèrent 13,250,000 douzaines d'œufs pour une valeur de 14,245,000 francs, alors que le chiffre le plus élevé pour toutes les années précédentes avait été de 8,250,000 douzaines, représentant une valeur de 9 millions 65,000 francs, en 1907. En outre, environ 150,000 douzaines d'œufs furent expédiées en 1907 à Hawaï et à Porto-Rico.

Le commerce des œufs a subi des changements notables pendant les dernières années. Il y eut un moment où l'importation fut grande et l'exportation limitée. Les importations de 1884, 1885 et 1886 dépassèrent chaque année 16,000,000 de douzaines et les exportations furent de 250,000 douzaines. La réduction de l'importation des œufs a eu lieu immédiatement après l'entrée en vigueur du tarif douanier de 1890, et l'importation, qui avait atteint 16,000,000 de douzaines et avait dépassé 15,000,000 de douzaines en 1890 décrut, tandis que l'exportation augmenta, comme l'indique le tableau suivant :

IMPORTATION		EXPORTATION	
Année	Douzaines d'œufs	Année	Douzaines d'œufs
1892.....	4.000.000	1880.....	80.000
1894.....	1.750.000	1890.....	380.000
1896.....	1.000.000	1897.....	1.330.000
1899.....	250.000	1900.....	6.000.000
1910....	800.000	1907.....	8.400.000
1911.....	1.500.000	1911.....	13.250.000

Cuba, le Canada, Panama et le Mexique sont les principaux pays d'exportation pour les États-Unis. La quantité exportée à Cuba pen-

dant l'année finale 1911, fut de 4,500,000 douzaines, pour une valeur d'environ 5,200,000 francs ; au Canada 2,500,000 douzaines pour une valeur d'environ 2,600,000 francs ; au Panama un peu plus de 750,000 douzaines ; au Mexique environ autant. Le reste fut envoyé principalement aux Indes occidentales et dans les États de l'Amérique Centrale ; l'exportation en Europe fut pratiquement nulle.

En 1911, on importa aux États-Unis 1,250,000 douzaines d'œufs du Royaume-Uni et 250,000 douzaines de la Chine et de Hong-Kong. Ces chiffres ne comprennent pas toutefois les jaunes d'œufs, dont 158,000 kilogrammes furent importés aux États-Unis du Canada et 34,000 kilogrammes de l'Allemagne pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1911. (*Bull. de l'Institut Intern. d'agriculture*, 1912.10.)

[38 : 63.74 (73 : ∞)

Les Grands magasins et l'Exportation. — Les Galeries Lafayette ont confié leur représentation à un négociant de Francfort-s/Mein, qui traite sur place, recueille les ordres et les fait exécuter et livrer par la maison de Paris. Cet exemple sera suivi à Cologne, Wiesbaden, Stuttgart, Carlsruhe. En Bulgarie, en Serbie et en Italie, des représentations similaires seront organisées.

Les grands magasins du Printemps vont créer des agences dans l'Amérique du Sud, notamment à Buenos-Ayres, à Lima et à Valparaiso.

[381.5

Artère postale internationale Cologne-Bruxelles-Londres.

— Le premier service postal international avec départs réguliers, accessible au public, fut établi de Vienne à Bruxelles. Il fut organisé en 1516, par Francesco de Tassis — un aïeul de la maison princière de Tour et Taxis, — sur l'initiative de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, qui entretenait des rapports suivis avec les Pays-Bas. Des messages impériaux devaient être transmis sans nulle rémunération, mais, par contre, de Tassis obtint le privilège de faire mettre l'institution au service du public et de toucher le montant des ports. Les courriers passaient par Augsbourg, Cannstadt, Bruchsal, Cologne, Aix-la-Chapelle, Liège. Leur valise postale dut s'agrandir bientôt, car les milieux commerçants avaient reconnu l'utilité de la nouvelle institution et ils en firent un usage de plus en plus large, de Tassis organisa plus tard de nouveaux branchements de routes postales vers l'Italie, le Tyrol, Francfort, Nuremberg et Hambourg. En ce temps, il existait à Londres, une corporation de commerçants de tous les pays qui entretenaient des relations actives avec l'Allemagne. Une grande partie du courrier postal passait alors par les vieux ports de Douvres et d'Ostende, puis par Bruxelles-Cologne, car cette ligne avait un par-

cours maritime plus court que la voie d'Anvers ou celle de Rotterdam et il se trouvait à Bruxelles un service régulier.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà entre Cologne et Bruxelles, des services quotidiens, et le courrier trouvait, deux fois par semaine à Ostende, la correspondance avec un voilier postal. A Douvres, de grandes diligences conduisaient voyageurs et lettres à Londres. Ces diligences paraissent avoir présenté quelques dangers pour les hommes au cœur faible. Un écrivain anglais de l'époque dit en effet : « Un grand inconvénient des diligences ce sont les trop bonnes sociétés qu'on y rencontre. Elles sont toujours pleines de belles femmes bien vêtues, et les voyageurs sont assis de façon qu'ils sont obligés de se voir toujours, ce qui entraîne non seulement un grave trouble des yeux, mais souvent il est résulté un trouble insoluble des âmes et des pensées. Plus d'un jeune homme qui voulait aller de Douvres à Londres est allé au diable. »

En 1816, le courrier postal de Cologne à Londres *via* Ostende-Douvres nécessitait cinq jours. En 1840, il fallait encore soixante-trois heures et aujourd'hui, grâce à la machine à vapeur, le courrier fait le chemin en douze heures.

Avec les courriers par chemin de fer augmente aussi le nombre des envois postaux. A partir de 1849, des employés des postes circulèrent entre Cologne et Verviers, mais bientôt ils ne purent plus opérer le triage des envois d'Angleterre et d'Amérique, et il fallut successivement intercaler un grand nombre de bureaux ambulants entre Cologne et Ostende. Ces bureaux, qui occupent maintenant un personnel très nombreux, dépendent de la direction des postes de Cologne. Ils reçoivent et expédient chaque année plus d'un million de kilos de lettres et échangent, en outre, d'énormes correspondances avec la Belgique, la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. L'un de ces bureaux reçut à Liège, en 1907, pendant sa route sur Cologne, environ 850 sacs lourdement chargés de lettres, d'imprimés et d'échantillons venant d'Amérique par Le Havre-Paris. Le mouvement des colis postaux a aussi augmenté dans d'énormes proportions sur la vénérable route de Cologne-Bruxelles-Ostende-Londres. En 1909, leur nombre dans la direction de l'Angleterre atteignit 395,000.

Quand, il y a quatre cents ans, Francesco de Tassis instaura le premier service de Vienne à Bruxelles, il ne pensait certes pas que ce parcours deviendrait un jour une des plus grandes artères du mouvement postal dans le monde.

*(Archives des postes et télégraphes, 1912.06.)*

[383 (∞)]

**Chemins de fer dans l'Afrique du Nord.** — On discute activement en ce moment le type des chemins de fer à adopter au Maroc.

Un des programmes en présence limite le réseau, à construire à voie large, à 1,200 kilomètres de lignes de pénétration. Un autre programme se prononce pour la voie d'un mètre partout adoptée. Une opinion tierce préconise une distinction : elle propose de prolonger la voie large de l'Est marocain et de la rattacher au port d'Oran ; la voie serait ultérieurement continuée par Taza sur Fez, suivant le tracé de l'ancienne route romaine, et elle s'y souderait aux lignes de Fez à l'Atlantique et de Fez à Tanger, établies sur la même largeur, au moins la première. Elle formerait le tronc sur lequel se grefferaient les lignes à voie étroite plus spécialement marocaines. Bien que ce système se base notamment sur la nécessité d'affirmer, de la Tunisie à l'Atlantique, la continuité de l'occupation française dans l'Afrique du Nord, il a une importance primordiale au point de vue du trafic transafricain et du trafic transmondial. Un jour viendra, plus proche qu'on ne le suppose, où les marchandises pourront directement de tous les pays de l'Europe se diriger, sans transbordement, vers le centre et le sud de l'Afrique. [385

(6)

**Canal de Panama.** — D'après les chiffres officiellement publiés à Washington, le nombre total de yards cubiques extraits pour la percée du *Canal de Panama* s'élevait, au 1<sup>er</sup> août, à 175,901,052 laissant encore à enlever 36,325,948 yards cubiques, soit la sixième partie du montant entier à effectuer pour l'achèvement du canal. En ce qui concerne les dépenses, elles s'élevaient au 25 août 1912, au chiffre global de 280,667,877 dollars, comprenant le prix d'achat du terrain que traverse le canal, ainsi que tous les frais de construction à cette date. Au 30 juin, les dépenses se répartissaient de la manière suivante :

Administration civile.....\$	5.711.920
<u>Frais généraux .....</u>	<u>24.729</u>
Travaux sanitaires .....	14.814.764
<u>Frais de construction .....</u>	<u>152.298.242</u>
Chapitres divers .....	86.803.583
Fortifications.....	1.212.880
TOTAL .....\$	<u>260.866.118</u>

Il a donc été dépensé depuis le 30 juin jusqu'au 25 août, une somme de 19,801,759 dollars. [386.2 (86.13)

**Chemins de fer du monde.** — Nous empruntons au *Bulletin de l'Association du Congrès international des chemins de fer* quelques données importantes sur le développement des chemins de fer dans le monde entier de 1906 à 1910. [385 (4-9)

PAYS	LONGUEUR EXPLOITÉE AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE					Accroissement de 1906-1910		Superficie (kilom. carrés)	Milliers d'habitants	Longueur exploitée à la fin 1910		Longueur exploitée au 31 décembre 1910
	1906	1907	1908	1909	1910	Total Col. 7, fol. 3	Pour cent Col. 8 X 100 Col. 3			par 100 kilom. carrés	par 10.000 hab.	
Europe.....	316.116	320.935	325.634	329.855	333.848	17.732	5.6	9.760.100	437.280	3.4	7.6	173.368
Amérique .....	474.571	487.506	504.236	513.824	526.382	51.811	10.9	—	—	—	—	19.639
Asie .....	87.958	90.577	94.631	99.436	101.916	13.958	15.9	—	—	—	—	59.115
Afrique .....	27.887	29.489	30.602	33.481	36.854	8.967	32.2	—	—	—	—	22.007
Australie.....	28.510	28.592	28.897	30.316	31.014	2.504	8.5	7.985.000	5.997	0.4	51.7	29.024
TOTAL POUR LA TERRE	935.042	957.099	983.990	1.006.912	1.030.014	94.972	10.2	—	—	—	—	—
<i>Augmentation pour cent sur l'année précédente. ....</i>	3.1	2.5	2.8	2.3	2.3							—

FAITS ET DOCUMENTS

**Conditions nouvelles de la navigation.** — Sous le titre de *La vitesse considérée comme facteur économique dans l'industrie des transports maritimes*, M. Louis Baso publie un livre qui contient d'intéressantes constatations et conclusions. C'est à partir de 1840 que s'est peu à peu constitué le réseau des grandes lignes maritimes à vapeur. La *Britannia*, paquebot qui avec trois autres semblables inaugura le service postal de la Compagnie Cunard, effectuait la traversée de Liverpool à Boston en 14 jours. C'était un navire en bois d'environ 2,000 tonnes. En 1843, le *Great-Britain* réduisait la durée du passage à 10 jours. En 1850, le *Great Eastern* marchait à 13 nœuds. Aujourd'hui l'on atteint la moyenne de 24 nœuds (*Lusitania*) et 25 nœuds (*Mauretania*), ces bateaux pouvant donner un maximum de 26 nœuds 1/2.

L'augmentation de la vitesse est liée à celle des déplacements. Cette dernière permet seule de la réaliser sans accroître le prix de revient ni réduire l'utilisation annuelle de l'instrument de transport. Aujourd'hui, la grande majorité des services est accomplie entre 17 et 19 nœuds. Les accélérations réalisables ne seraient pas rémunérées par un supplément suffisant du prix de passage. Les vitesses extrêmes, les très grands tonnages eux-mêmes sont et restent une exception. *L'Aquitania*, avec 48,000 tonnes de déplacement et 269 mètres de longueur, l'*Olympic*, avec 66,000 tonnes et 270 mètres, l'*Imperator*, avec 70,000 tonnes ne sont que des bateaux-réclames. Sur les plus récents d'entre eux, rangés dans la catégorie des bateaux mixtes, on s'est borné à une vitesse moyenne de 21 nœuds pour donner plus de place au confortable et aux facultés de transport.

Ainsi, l'augmentation des déplacements elle-même réalisée d'abord comme une condition nécessaire des grandes vitesses en devient indépendante. Elle se poursuit désormais dans les limites fixées par l'état des sciences, les travaux des ports et les possibilités du trafic, comme un moyen de concentration, non comme un moyen de spécialisation à outrance. Mais le progrès de l'instrument maritime se manifeste sous d'autres formes moins évidentes que la vitesse, mais tout aussi fécondes et peut-être davantage : par une exacte appropriation du navire aux besoins du commerce, par des lignes plus régulières et plus abondamment desservies, par l'abaissement des frets, par des concentrations nouvelles.

Ce sont les interventions gouvernementales qui ont donné à la vitesse son importance disproportionnée. Les différents États voulant unir leurs colonies à la mère patrie par des lignes rapides, ont subventionné des services postaux en les poussant dans la voie des grandes vitesses. Ainsi, partout l'industrie de la navigation tend à

devenir une affaire d'utilité publique, et à figurer comme un prolongement du budget des navires de guerre.

[387

**Conseil international des Femmes.** — Le rapport annuel de la secrétaire correspondante, soumis à la séance du Bureau à Dublin, les 4 et 5 juin 1912, signale que l'événement le plus important pendant l'année (1911.05.15/1912.05.15).. a été la session du Comité exécutif et des Commissions permanentes du Conseil international à Stockholm (1911.09.06/12). Une visite officielle du Comité exécutif et des Commissions permanentes au Conseil des femmes danoises, à Copenhague (1911.09.03/04), précéda la session. Une visite au Conseil norvégien à Christiania eut lieu à l'issue de la session (1911.09.14/15).

Les préparatifs se rapportant aux dites sessions ainsi que les affaires courantes impliquèrent 1,566 lettres expédiées du Bureau de la secrétaire et 995 lettres reçues. De plus, on envoya 15 circulaires, dont 8 aux membres du Bureau, 4 aux Conseils nationaux et 3 aux présidentes des Commissions permanentes.

Les circulaires adressées aux membres du Bureau traitèrent — en dehors des avis usuels relatifs à la tenue de la session de Stockholm, — quelques questions très importantes sur la publication du livre : « Position des Femmes dans les lois des nations ». Le projet pour la publication de ce livre avait été formé par le Conseil comme résultat d'une discussion provoquée par une proposition de Lady Aberconway. Celle-ci avait suggéré que le Conseil international, de concert avec l'Association internationale pour le suffrage des Femmes, élaborât un programme de toutes les réclamations féministes qui, joint à une résolution, serait soumis aux Gouvernements de tous les pays en 1910. Cette proposition n'a pu être acceptée parce qu'elle ne répondait pas aux principes et méthodes du C. I. F. Cependant, la discussion qui s'y rattacha conduisit finalement à la résolution de publier le volume susdit avec l'assistance de la Commission permanente pour la position juridique de la femme. Cette publication fut faite en Allemagne, à l'intervention de l'éditeur Braun, de Karlsruhe. Il a été vendu, en outre, 278 exemplaires du rapport annuel et distribué 797 exemplaires.

Ce rapport contient, outre les rapports des divers Conseils nationaux et ceux des Commissions permanentes, un état financier se clôturant en recettes par 2,101 dol. 05 et en dépenses par 1,850 dol. 12. [396 (062) (∞)

**Agrandissement des Ports.** — *Londres.* — L'agrandissement des grands ports est un des signes visibles et suggestifs de l'augmen-

tation formidable du trafic international. A ce titre, il est utile de signaler que les autorités du port de Londres viennent d'accepter des soumissions d'entrepreneurs pour une somme de £ 2,350,000 (fr. 50,875,000), en vue de l'*extension des docks* et des améliorations faisant partie du programme des travaux devant être immédiatement commencés.

Ces travaux sont la première portion de l'important projet proposé par lord Devonport, en janvier 1911. La totalité des travaux à effectuer, selon le projet exposé dans ses grandes lignes à cette époque, exigerait un déboursé global supérieur à £ 14 millions (fr. 350,000,000).

Les travaux confiés actuellement aux entrepreneurs comprennent la création du South Albert Dock, l'extension et l'amélioration des East et West India Docks, du London Dock et des Tilbury Docks.

Le premier de tous ces travaux est la construction, au sud de l'Albert Dock, d'un bassin en eau profonde, qui permettra l'entrée jusque dans l'intérieur de la Métropole des paquebots de fort tonnage. La superficie du South Albert Dock sera de 65 acres et sa profondeur, fixée tout d'abord à 35 pieds, pourra être portée par la suite à 38 pieds. Ce nouveau dock sera relié à l'Albert Dock par un canal large de 100 pieds, ainsi que par un pont tournant en acier. On espère que la construction du South Albert Dock sera terminée d'ici quatre ans. [387.1 (42)]

**Production mondiale de l'or.** — L'année 1911 a été marquée par une nouvelle plus-value de la *production mondiale de l'or*, plus-value chiffrée à 20 millions, alors qu'elle avait été de 67 millions en 1910 par rapport à 1909. L'année en cours donnera-t-elle des chiffres encore supérieurs? Les opinions diffèrent à ce sujet. Cependant, les résultats déjà connus pour les trois trimestres écoulés font pencher la balance vers la négative. Ces résultats paraissent indiquer, en effet, que la production aurifère globale de 1912 n'excédera pas beaucoup celle de 1911 si même elle parvient à la dépasser.

En effet, le seul producteur important qui s'annonce en plus-value cette année est le Transvaal ; celui-ci a produit, durant les trois premiers trimestres, 6,821,875 onces, et on peut prévoir pour l'année entière 9,075,000 onces environ, soit 838,000 onces ou 88 millions de francs de plus qu'en 1911.

Après le Transvaal, qui fournit un peu plus du tiers de la production mondiale, viennent les États-Unis qui en représentent 20 p. c., l'Australie qui en fournit 13 p. c. et la Russie plus du douzième. Or, les États-Unis auront, cette année, une production équivalente à

celle de 1911 ou peut-être inférieure, d'après l'estimation de *l'Engineering and Mining Journal*.

Les principales régions aurifères de l'Australie voient leur déclin s'accroître et on n'a pas fait de nouvelles découvertes qui compensent l'épuisement progressif du district de Kalgoorlie.

D'une manière générale, aucune nouvelle découverte de gisement aurifère important n'a été annoncée ; la production mondiale provient de gisements généralement anciens et comme nombre d'entre eux sont sur leur déclin, on ne voit guère d'augmentation intéressante à l'horizon. Seul, le Transvaal n'a peut-être pas atteint encore son plein épanouissement, mais si la situation de la main-d'œuvre n'est pas extrêmement améliorée, l'augmentation de sa production sera comprimée à partir de cette année : d'autre part, l'épuisement des vieilles mines viendra contrebalancer l'entrée en scène des nouvelles mines productrices du Witwatersrand.

Il semble donc que nous soyons arrivés à l'étiage de la production aurifère mondiale, peut-être au seuil de son déclin. En tout cas, sauf découvertes nouvelles de gisements aurifères très importants, les brillantes étapes de la production, qui a triplé de 1892 à 1911, paraissent maintenant closes.

La statistique suivante de l'extraction mondiale de l'or que donne le Board of Trade montre que l'année dernière avait été déjà marquée par un sensible ralentissement dans les progrès de cette extraction.

1898	£ 58.949.000	1905	£ 78.143.000
1899	63.026.000	1906	82.707.000
1900	52.311.000	1907	84.857.000
1901	53.629.000	1908	91.030.000
1902	60.974.000	1909	93.376.000
1903	67.337.000	1910	96.448.000
1904	71.380.000	1911	97.274.000

(*Revue internationale des Valeurs mobilières*, 1912.10.23.)

[553.41 (4-9)]

#### **Faculté française de médecine et de pharmacie, à Beyrouth.**

— C'est en 1883, que cette faculté fut établie. Elle compte actuellement 250 étudiants. Le traitement de ses professeurs et l'entretien de ses laboratoires sont assurés par une allocation annuelle d'une centaine de mille francs, fournie par le Gouvernement français.

Un hôpital et des cliniques sont rattachés à cette faculté. Leur développement inespéré va nécessiter l'édification de nombreux locaux.

Près de 300 médecins et de 100 pharmaciens ont été formés dans cette faculté et se sont répandus en Syrie, en Palestine, en Egypte, en Perse, dans l'Asie mineure, en Mésopotamie, dans les îles de l'archipel et jusqu'à Constantinople. [61 (071.1) (= 4) (56)

**Lutte internationale des Pétroles.** — On sait quelle position prépondérante a prise dans la production du pétrole, la *Standard Oil Company*. En face d'elle se dressent de nouvelles puissances, telles que la *Shell*, qui exploite les champs pétrolifères de Java, l'*Indian Refrigerating Company*, qui tire ses produits de Sumatra et de Birmanie. Cette dernière vient de débarquer, à Richmond Beach, le port ouvert près de Seattle, une cargaison de 6,000 tonnes de benzine, d'une valeur de 175,000 dollars.

Sur le sol américain lui-même vient de se constituer une nouvelle société pétrolifère, la *California Petroleum Corporation*, dont le capital se monte à 35,000,000 de dollars.

D'autre part, en Europe, on annonce la création, en Allemagne, d'une *Compagnie impériale de Pétrole*, au capital de 60,000,000 de marcs, destinée à briser le monopole de la *Standard Oil Company* : cette nouvelle société se contentera pour le moment de s'assurer une fourniture d'huile suffisante de la part de producteurs indépendants. La *Deutsche Bank* et les banques de province prendront une part considérable des actions. On dit, toutefois, que la *Dresdener Bank*, la *Diskonto Gesellschaft* et la maison *Bleichröder* ont refusé de souscrire. Pour mettre obstacle à l'achat des actions par des capitalistes étrangers, des actions spéciales avec droit de vote seront créées ; elles seront enregistrées, seront attribuées à un syndicat d'établissements financiers et resteront inaliénables. En vertu d'une loi, la société jouirait d'un véritable monopole qui pourrait lui être retiré si elle abusait de la situation qui lui est faite : la concession ainsi accordée aura une durée de trente ans.

La création de la société allemande provoquerait la formation en Galicie d'un consortium qui fusionnerait la *Galician Oil Trust* et la *Premier Oil and Pipe*.

En Suède il est aussi question de créer un groupe au capital de 1,500,000 couronnes, qui conclurait un accord avec la *Indian Refining Company*. [621.431.74

**Production mondiale du coton.** — Voici le tableau de la situation de l'industrie cotonnière pendant les cinq dernières saisons :

Saisons	Nombre de broches	Consommation	Production en balles	Balance
1911-12	140.265.000	18.226.000	20.482.000	+ 2.256.000
1910-11	138.580.000	16.600.000	16.965.000	+ 365.000
1909-10	135.337.000	15.988.000	15.289.000	— 699.000
1908-09	132.617.000	17.165.000	18.030.000	+ 865.000
1907-08	128.172.000	16.281.000	15.476.000	— 805.000

Il ressort des chiffres ci-dessus, que pendant deux saisons sur cinq, la consommation a excédé la production par 1,504,000 balles et que pendant les deux autres années, la production a dépassé la consommation de 1,230,000 balles, de sorte que, finalement, pour ces quatre années, il y a eu un déficit de 284,000 balles.

La récolte de l'année dernière ayant laissé un surplus brut de 2,256,000 balles, il a été possible de reporter à nouveau, sur l'année commerciale en cours, un surplus net d'environ 2,000,000 de balles. C'est précisément cette marge qui cause une grande satisfaction aux manufacturiers, qui estiment que l'année sera la meilleure qu'il aura été donné d'enregistrer jusqu'à présent et qu'elle marquera une date mémorable dans l'histoire de l'industrie cotonnière. [63.341.13 (4-9)]

**Production mondiale du thé.** — La production mondiale du thé pendant la saison 1911 a été estimée à environ 317 millions de kilog. Il est très difficile de fixer avec exactitude la production de l'Inde ; tandis que la statistique officielle pour 1910 accusait une production de 118,541,500 kilogrammes. MM. Thomas et C<sup>ie</sup> de Calcutta ont démontré qu'en l'année 1911 (au cours de laquelle on utilisa le produit de 1910), on exporta ou l'on consuma sur place 121,130,000 kilogrammes de thé. Le Directeur général de l'Office commercial de l'Inde fait remarquer, en présentant les statistiques, que les nombres ne peuvent pas être rigoureusement exacts. Cette réserve vaut également pour les chiffres mentionnés ici et qui se rapportent à des périodes de 12 mois, se terminant, les unes au 31 décembre 1911, les autres au 31 mars 1912.

1912	Kg.
Production de l'Inde .....	123.200.000
» de Ceylan.....	85.000.000
» de Java .....	22.900.000
» du Japon .....	19.400.000
» de l'île Formose.....	11.600.000
» de la Chine.....	53.600.000
» du Natal, de l'Annam.....	1.400.000
TOTAL.....	317.100.000

On ne tient pas compte dans ce calcul du thé comprimé en tablettes et mis dans le commerce par les exploitations chinoises, car il n'entre pas sur les marchés anglais en concurrence avec le thé importé ; avant 1911, la production moyenne annuelle de ce thé était d'environ 36 millions de kilogrammes. De même, ces chiffres ne comprennent pas la production destinée à la consommation intérieure de la Chine et du Japon. En ce qui concerne la Chine, si l'on admet une consommation annuelle de 2,265 grammes par tête et une population de 342,000,000 d'habitants, on arrive à une consommation totale d'environ 774,600,000 kilogrammes. Toutefois, les grandes plantations de théiers sont pratiquement inconnues dans cette contrée ; dans les huit provinces où le théier est principalement cultivé, les plantations se font dans des petits champs autour des habitations. La grande consommation intérieure explique que la quantité exportée soit limitée ; d'autre part, il est possible que l'exportation chinoise augmente par suite des demandes à des prix avantageux. La quantité consommée au Japon est, selon l'estimation, beaucoup plus faible que la quantité exportée, et la production est insuffisante pour permettre une vente plus forte à l'étranger.

On peut évaluer comme suit la consommation annuelle de thé des pays consommateurs :

	Kg.
Royaume Uni .....	134.100.000
<u>Australasie .....</u>	<u>18.100.000</u>
Afrique du Sud .....	3.200.000
<u>Amérique du Nord .....</u>	<u>62.500.000</u>
Russie .....	49.800.000
Autres pays d'Europe (sauf la Turquie) .....	15.900.000
Maroc, Algérie, Tunisie .....	3.400.000
<u>Perse.....</u>	<u>3.600.000</u>
Argentine et Chili .....	3.200.000
<u>Inde (y compris le thé importé) .....</u>	<u>7.000.000</u>
Chine et Corée (importation) .....	7.300.000
TOTAL.....	<u>308.100.000</u>

Il faut ajouter à ce total la grande quantité de thé en poudre qui, en partie dans les pays producteurs, et en partie à l'étranger, est dénaturée et employée pour l'extraction de la théine. On peut l'estimer à probablement plus, mais certainement pas à moins de 2 millions 700,000 kilogrammes par an.

La consommation des pays non compris dans la liste précédente est estimée à environ 6,300,000 kilogrammes au moins.

Dans l'ensemble, on peut dire que la consommation de thé s'est accrue lentement, mais d'une façon continue, si bien que la production et la consommation se sont maintenues en équilibre et qu'on ne peut pas parler d'une surproduction de thé.

(*The Indian Agriculturist*, vol. 37, p. 222.) [63.346.23 (∞)]

**Production mondiale de la laine.** — Voici les totaux publiés par le *Board of Trade Journal*, en millions de kilogrammes, pour 1910 :

Europe continentale	190
Grande-Bretagne	64
Amérique du	150
Australasie .....	387
Argentine et	696

[63.761]

**Transmission radiotélégraphique de documents graphiques.**

— Un jeune inventeur italien, M. F. R. Bernochi, à Turin, vient de réussir des transmissions radiotélégraphiques fort satisfaisantes d'écritures, de croquis, etc., à environ 150 kilomètres de distance, entre les stations radiotélégraphiques militaires de Turin et de Milan, mises à sa disposition par le Ministère de la Guerre italien. Son dispositif s'adapte à une installation radiotélégraphique quelconque, en employant la génératrice d'ondes comme transmetteur et le détecteur d'ondes comme récepteur. Le nouveau système assurerait le secret absolu des transmissions. Le synchronisme entre les mouvements des cylindres récepteur et transmetteur est assuré par les ondes électriques elles-mêmes. Bien que ces transmissions radiotélégraphiques de croquis, d'écritures et d'autres documents graphiques fussent troublées parfois par le fonctionnement d'autres stations radiotélégraphiques ou par de fortes décharges atmosphériques, on a pu obtenir à la station de réception des reproductions parfaitement nettes.

(*La Nature*, 1912.08.10, p. 81.)

[654.25]

**Statistique radiotélégraphique comparée.** — Le *Journal télégraphique* (1912.10.25), vient de publier une statistique détaillée qui établit la part prise par les différents pays, an 1910, au développement de la télégraphie sans fil.

Le tableau ci-dessous en résumé les principales données :

PAYS	STATIONS	RÉCEP- TEURS	RADIOTE- LÉGRAMM	RECETTES	DÉPENSES
Afrique du Sud.....	1	2	313	2.131	87.854 (1)
<u>Allemagne.....</u>	<u>230</u>	<u>242</u>	<u>69.116</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Argentine.....</u>	<u>18</u>	<u>18</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Australie.....</u>	<u>14</u>	<u>14</u>	<u>—</u>	<u>794</u>	<u>—</u>
<u>Autriche.....</u>	<u>36</u>	<u>42</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Belgique.....</u>	<u>11</u>	<u>11</u>	<u>3.868</u>	<u>956</u>	<u>21.482 (1)</u>
<u>Brésil.....</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>3711</u>	<u>69.326</u>	<u>—</u>
<u>Chili.....</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Curacao.....</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>126</u>	<u>427</u>	<u>7.366</u>
<u>Danemark.....</u>	<u>23</u>	<u>23</u>	<u>1.484</u>	<u>3.661</u>	<u>11.361</u>
<u>Espagne.....</u>	<u>19</u>	<u>19</u>	<u>1.120</u>	<u>11.709</u>	<u>112.840</u>
<u>Grande- Grèce.....</u>	<u>535</u>	<u>299</u>	<u>44.796</u>	<u>236.300</u>	<u>257.964</u>
<u>Inde.....</u>	<u>15</u>	<u>18</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Italie.....</u>	<u>9</u>	<u>9</u>	<u>1.580</u>	<u>7.317</u>	<u>106.485</u>
<u>Japon.....</u>	<u>102</u>	<u>102</u>	<u>9.018</u>	<u>—</u>	<u>68.771 (1)</u>
<u>Maroc.....</u>	<u>20</u>	<u>21</u>	<u>15.290</u>	<u>34.165</u>	<u>135.246</u>
<u>Norvège.....</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>1.733</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Pays- Portugal.....</u>	<u>25</u>	<u>27</u>	<u>350</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Roumanie.....</u>	<u>54</u>	<u>65</u>	<u>6.439</u>	<u>20.588</u>	<u>104.213</u>
<u>Russie.....</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<u>Suède.....</u>	<u>6</u>	<u>12</u>	<u>749</u>	<u>2.468</u>	<u>12.311</u>
	<u>17</u>	<u>29</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>31</u>	<u>48</u>	<u>38</u>	<u>73</u>	<u>76.500</u>

On s'étonnera sans doute de la faiblesse des recettes et du chiffre élevé des dépenses, mais cette disproportion s'explique par le fait qu'il n'existe que 183 stations côtières et 1,012 stations de bord, principalement sur les navires de guerre.

Parmi les systèmes employés, celui de Marconi a été appliqué à 482 stations, celui dit Telefunken à 351. [654.25 : 31

**Repérage des écueils.** — Le dernier rapport de l'Amirauté anglaise mentionne que dans l'espace d'une année, le service hydrographique n'a pas repéré moins de 442 récifs et d'autres écueils dangereux dans les diverses parties du monde. Par contre, 36 écueils réputés dangereux ont disparu.

(1) Y compris les frais d'établissement.

Bien que la flotte anglaise, par son importance, soit la plus directement intéressée à ce repérage, l'œuvre accomplie n'en a pas moins une portée internationale considérable.

[656.61.08

Estimation internationale uniforme de l'Orge de brasserie.

— Lors du deuxième Congrès international de la Brasserie, tenu à Chicago, du 12 au 22 octobre 1911, il fut proposé d'uniformiser l'estimation de l'orge de brasserie. Les règles à préconiser viennent d'être publiées à l'initiative de la Station gouvernementale de contrôle de Vienne. Il est intéressant de voir le besoin d'internationalisation pénétrer dans un domaine aussi spécial.

Les règles prescrites imposent un examen subjectif des propriétés suivantes : couleur, uniformité des grains, finesse des pellicules, odeur, proportion des grains gâtés, aspect général. Quant à l'examen objectif, il a été formulé comme suit :

1. *Prélèvement d'échantillons.* — On emploie l'instrument de Komers-Frende, qui, au début, servait à prélever des échantillons de graines de betterave puis s'est montré excellent pour prélever des échantillons de céréales.

On commence par déterminer le poids par hectolitre. Suivant les dimensions de l'échantillon à examiner, on prend le contenu de 2-4 segments, pour déterminer le poids absolu, les impuretés, la proportion de pellicules et la vitrosité réelle ; on prend aussi le contenu d'un segment pour déterminer la proportion d'eau et d'azote.

2. *Poids par hectolitre.* — On exécute deux examens à l'aide de l'instrument gradué pour le prélèvement de céréales, avec des quantités de 1 litre (de 1/4 de litre pour des échantillons plus faibles), et l'on prend la moyenne arithmétique si la différence entre les résultats des deux examens ne dépasse pas 0.2 kg par hectolitre. Dans tous les autres cas, on procède à un troisième examen. Pour verser les différents échantillons, on devrait se servir d'un entonnoir formé d'une plaque de fer et muni d'un large goulot.

3. *Proportion d'eau.* — On moule fin 5 grammes de l'échantillon, on fait sécher pendant deux heures à 50°C., puis pendant trois heures à 100° C. On fait ensuite refroidir dans le séchoir, on pèse et on calcule le poids %. On répète cet examen deux fois, et la différence entre les résultats des deux examens ne doit pas dépasser 0.5 (0.3) %.

4. *Détermination du poids absolu.* — On prend un échantillon moyen de 1/2 à 1 kilogramme et on le divise dans l'instrument de Lomers-Frende en 10 parts. On débarrasse deux ou trois de ces parts de leurs impuretés et des grains cassés ; puis on les réunit, on les pèse et on en compte les grains. D'après le poids et le nombre des graines, on calcule le poids absolu (1,000 grains) par rapport à la matière sèche. Dans ce but, la proportion humidité se calcule pour un échantillon moulu fin.

5. *Passage au crible.* — On secoue 100 grammes de l'échantillon original pendant 5 minutes sur le crible de Steinecker, et on trouve le poids % de l'orge qui tombe à travers les trous de 2.2 mm. de diamètre. La moyenne de trois opérations donne le poids % de l'orge passé au crible.

6. *Détermination des impuretés.* — Le contenu d'un ou de deux segments, du crible est divisé, à l'aide de la spatule et des pincettes, en orge, grains cassés, impuretés et pellicules, et aussi en grains d'autres nature. Ces parties sont pesées et on en calcule le poids %. On exécute l'opération deux fois, après quoi l'on prend la moyenne des deux résultats.

7. *Détermination de la vitrosité réelle.* — On commence par préparer l'orge, puis on l'examine avec le « farinatome » de Pritz. On fait d'abord macérer l'orge pendant 24 heures, dans une chambre à air raréfié, puis on la sort pendant une heure ; enfin on la laisse sécher pendant 24 heures à l'air raréfié. L'opération est exécutée deux fois avec le « farinatome » de Pritz, et l'on prend la moyenne arithmétique des deux résultats.

8. *Détermination de la proportion des pellicules.* — Elle se fait d'après la méthode de Luff avec 50 grains pesés. On exécute toujours deux opérations et, quand la différence entre les deux résultats dépasse 0.5, on devrait en exécuter trois.

9. *Taux d'azote, protéine brute.* — On détermine l'azote par la méthode de Kjeldahl. Le facteur du calcul de la protéine est 6.25. On fait deux opérations parallèles qui ne devraient pas donner une différence de plus de 0.2 % de protéine.

10. *Faculté et énergie germinative.* — Deux fois 200 grains sont mis à macérer pendant 6 heures à la température d'une chambre ; puis on les place sur un germeur chaud et humide, en papier à filtrer plié en deux, et on les laisse germer dans la caisse spéciale. On les compte au bout de 72 heures (y compris le temps de la macération), et on en calcule le nombre par rapport à 100 grains. L'opération est terminée au bout de 6 jours.

[663.421]

Consommation de la Fonte et de l'Acier. — Voici par habitant et en kilogrammes, la consommation de ces deux produits dans divers pays :

Fonte	Acier		
Belgique.....	335	États-Unis.....	28
États-Unis.....	295	Belgique.....	190
Allemagne.....	219	Allemagne.....	180
Grande-Bretagne.....	203	Grande-Bretagne.....	140
France.....	110	France.....	8

[669.1]

**Internationalisme musical.** — Les artistes et les œuvres de la musique sont, plus que d'autres, voués à devenir le bien commun de l'humanité. Une statistique dressée par M. Challier de Giessen, per-

met de juger de ce phénomène. Il s'est efforcé de réunir les programmes des concerts exécutés en Allemagne pendant la saison 1911-1912 et est arrivé aux constatations suivantes : au cours de 2,440 concerts, organisés par 250 directeurs différents, il a été exécuté 15,512 morceaux, dont 7,533 de 374 compositeurs allemands et 7,779 de 604 compositeurs étrangers. Voici comment se répartissent ces dernières œuvres :

PAYS DES AUTEURS	NOMBRE	
	DES AUTEURS	DES ŒUVRES
Autriche.....	136	4194
Belgique.....	51	197
Danemark.....	25	85
Espagne.....	8	37
Etats-Unis d'Amérique.....	17	32
France.....	98	899
Grande-Bretagne.....	41	143
Italie.....	94	542
Norvège.....	10	261
Pays-Bas.....	26	77
Pologne.....	10	470
Russie.....	36	443
Suède.....	28	160
Suisse.....	17	75

Quant aux auteurs les plus joués, la liste suivante les classe par rang d'importance :

Beethoven.....	1,268	Mendelssohn.....	234
Brahms.....	1,241	Tschaïkowsky.....	204
Schubert.....	847	Mahler.....	180
Schumann.....	770	Dvorak.....	178
Bach.....	603	Saint-Saëns.....	130
R. Wagner.....	593	Grieg.....	160
Mozart.....	498	De Bussy.....	143
R. Strauss.....	395	Weber.....	140
Chopin.....	391	Berlioz.....	134
Hugo Wolf.....	376	Haendel.....	127
Max Reger.....	249	Loewe.....	109
Haydn.....	239	Cornelius.....	81

[78 (43)]

**Coupe Gordon-Bennett des sphériques.** — Pour la septième fois, l'épreuve annuelle de la coupe Gordon-Bennett des sphériques vient d'être disputée. Le départ a été donné aux concurrents le dimanche, 27 octobre 1912, à Stuttgart.

On sait que la coupe Gordon-Bennett doit se disputer chaque année dans le pays dont un des représentants a triomphé l'année précédente. Or, l'an dernier, c'est à l'Allemagne que revint la victoire, grâce à la performance accomplie par l'aéronaute Gericke, qui se tua si malheureusement il y a quelques jours.

Cette année neuf puissances participent à l'épreuve, et vingt-deux ballons se sont s'élevés de Stuttgart. En voici la liste avec l'indication de leur nationalité et le nom de leur pilote :

1. France : *Picardie*, M. Bienaimé.
2. Belgique : *Utopie*, de Brouckère.
3. Angleterre : *Honeymoon*, Jean de Franvia.
4. Autriche : *Busley*, F. Manusbarth.
5. Suisse : *Azurea*, R.-O. Mueller.
6. Allemagne : *Harburg-III*, F. Eiermacher.
7. Italie : *Andromedo*, R. Usuelli.
8. Amérique : *Kansas-City-II*, John Watts.
9. Danemark : *Graf-Zeppelin*, capitaine Seidelin.
10. France : *Ile-de-France*, A. Leblanc.
11. Belgique : *Belgica-II*, Demuyter.
12. Autriche : *Frankfurt*, F.-H. Lehnert.
13. Suisse : *Zurich*, V. de Beauclair.
14. Allemagne : *Berlin-II*, O. Korn.
15. Italie : *Libia*, Nino Piccoli.
16. Amérique : *Million-Population*, John Berry.
17. France : *Béarn*, G. Blanchet.
18. Belgique : *Minckelers*, F. Gérard.
19. Autriche : *Astarté*, C.V. Siegmundt.
20. Suisse : *Helvélicia*, lieutenant O. Sorg.
21. Allemagne : *X...*, D' Broeckmann.
22. Amérique : *Oncle-Sam*, O. Honnywell.

Les prix attribués aux vainqueurs sont les suivants :

1<sup>er</sup> prix : 10,000 francs en espèces donnés par la ville de Stuttgart, un objet d'art de 2,500 francs donné par la ville de Stuttgart et la moitié des droits d'engagements qui n'auront pas été remboursés. Le droit d'engagement, fixé à 500 francs, est remboursé au pilote prenant régulièrement le départ.

2<sup>e</sup> prix : 8,375 francs en espèces, un objet d'art de 750 francs et un tiers des droits d'engagement qui n'auront pas été remboursés.

3<sup>e</sup> prix : 6,625 francs en espèces, un objet d'art d'une valeur de 375 fr. et le reste des droits d'engagements qui n'auront pas été remboursés.

4<sup>e</sup> prix : 5,000 francs en espèces et un objet d'art d'une valeur de 125 francs.

5<sup>e</sup> prix : 3,750 francs en espèces.

6<sup>e</sup> prix : 2,500 francs en espèces.

7<sup>e</sup> prix ; 1,250 francs en espèces.

8<sup>e</sup> prix : un objet d'art d'une valeur de 500 francs.

9<sup>e</sup> prix : un objet d'art d'une valeur de 375 francs.

10<sup>e</sup> prix : un objet d'art d'une valeur de 250 francs.

Le ballon qui tiendra l'air le plus longtemps recevra un objet d'art d'une valeur de 1,250 francs, prix créé par l'Alliance Aéronautique Allemande et qui revient donc à l'aéronaute français M. Bienaimé.

Le ballon allemand qui, parmi les trois sphériques allemands, fera le meilleur atterrissage, recevra un objet d'art d'une valeur de 375 francs, prix créé par le groupe nord de l'Alliance Aéronautique Allemande.

Chaque pilote recevra une plaquette commémorative en argent et chaque passager la même plaquette en bronze.

Il est intéressant de rappeler quels ont été les triomphateurs lors des épreuves précédentes. Il y a lieu de signaler que la Coupe appartiendra définitivement au pays dont les champions l'auront emportée trois années consécutives.

En 1906, première année la Coupe, fut gagnée par le lieutenant *Lahm*, sur « United States » (1,200 mètres cubes). Paris-Scarborough (645 kilom.). La Coupe passa en Amérique.

En 1907, c'est l'Allemand *Oscar Erbsloh* qui se classe en tête avec le « Pommera » (1,400 mètres cubes). Il fit le trajet Saint-Louis-Bradley, soit 1,403 kil. 554 m.

En 1908, d'Allemagne, la Coupe passa à la Suisse. Le colonel *Shaeck*, sur « Helvetia » (2,200 mètres cubes), alla de Berlin à Borgset-Bud, soit 550 kilomètres. Au cours de ce raid, il accomplissait le record du monde de durée, étant resté dans les airs 73 heures 47 minutes.

En 1909, la Coupe passe de nouveau en Amérique. *Edgar Mix*, sur « America II » (2,200 mètres cubes), exécute un raid de 1,100 kilomètres, allant de Zurich à Ostrolenka, par Varsovie.

En 1910, elle reste encore en Amérique pour la troisième fois, gagnée par *Hawley*, à bord de l'« America II », qui atterrit en pleine forêt, à 60 milles au nord de Québec, dans le district de Montmorency, parcourant 1,820 kilomètres (record américain), l'Allemagne prenant les deuxième et troisième places.

En 1911, l'Allemand *Hans Gericke* se classe premier par un beau voyage de 758 kilomètres, à bord du « Berlin II », de Kansas-City à Halcomb (Amérique).

En 1912, enfin, le Français *Maurice Bienaimé*, pilotant le « Picardie » a triomphé et a établi un nouveau record du monde de la distance pour sphériques, ayant couvert 2,200 kilomètres, allant de Stuttgart à Riazan, au sud-est de Moscou,

## RÉUNIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Documentation Educative. — Philosophie positive. — Congrès Eucharistique. — Rapprochement franco-allemand. — Protection de l'Enfance. — Mineurs. — Syndicats chrétiens de l'Industrie textile. — Nationalités. — Association géodésique. — Actuaire. — Assurance contre les accidents de mer. — Education populaire. — Education physique. — Enseignement ménager. — Chambres de Commerce. — Chemins de fer. — Espéranto. — Mathématiciens. — Géologie. — Anthropologie et Archéologie préhistorique. — Américanistes. — Expositions. — Bains populaires et scolaires. — Agriculture. — Electroculture. — Caoutchouc. — Editeurs. — Droguistes. — Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics. — Pédagogie musicale. — Associations touristes.

**Bureau international de Documentation éducative (B. I. D. E.).**  
— Le Bureau a tenu sa première réunion à La Haye, ainsi qu'il a été annoncé antérieurement (1). Il a été constaté que l'œuvre a des attaches dans 45 pays, répartis comme suit entre les continents de l'Europe (23), de l'Asie (5), de l'Afrique (5), de l'Amérique (9) et de l'Océanie (3). Elle a obtenu l'adhésion de S. M. le Roi des Belges et des Départements de l'Instruction publique de Roumanie, de Bulgarie, de Tunisie et de Haïti.

Il a été décidé que toutes les publications du B. I. D. E. formeraient désormais une collection unique et polyglotte sous le nom de *Bibliothèque internationale d'Education*.

Un *Comité international de Patronage* a été constitué : il sera composé de préférence des présidents régionaux et de personnes jouissant d'une certaine autorité dans leur pays. Les propositions de nomination émaneront de la Direction générale et seront soumises au Comité par la voie de circulaires confidentielles.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 523.

Il a en outre été créé trois comités qui s'occuperont respectivement de la propagande, de la rédaction des publications et des finances. M. *Edward Peeters* a été désigné à nouveau en qualité de directeur général.

Les diverses décisions prises apportant des modifications essentielles au B. I. D. E., il fut procédé à une révision partielle des statuts.

[002 : 37] (062) (∞)

**Société internationale de Philosophie positive.** — Il s'est fondé à Berlin, le 25 juin 1912, une *Société internationale de Philosophie positive*. Elle a pour but de dégager des faits innombrables accumulés par les diverses sciences spéciales, une conception du monde qui repose sur des bases positives. Une telle œuvre ne peut se réaliser, d'après les promoteurs, que par un travail collectif auquel devraient prendre part tous les savants, quelle que soit leur spécialité, qui s'intéressent à la philosophie et tous les philosophes qui désirent étayer leurs déductions sur l'étude des données fournies par l'expérience. Il se créerait par un tel labeur, une collaboration effective entre les diverses sciences, il s'en dégagerait des idées communes capables d'aboutir à une conception du monde plus exacte et moins contestable que celles qui ont été formulées jusqu'à ce jour.

La cotisation annuelle a été fixée à 10 marcs. Les membres recevront une revue trimestrielle, dont le premier fascicule paraîtra en janvier 1913, ainsi que les autres publications faites par la Société. Des réunions mensuelles seront organisées au siège central et il y sera créé une bibliothèque centrale aussi complète que possible. Dans les endroits où plusieurs membres sont domiciliés, ils sont invités à former un groupe local.

*Président* : Professeur J. Petzoldt, Spandau.

*Secrétaire* : Dozent M. H. Baege, Waldowstrasse, 23, Friedrichshagen b. Berlin.

[146 (062) (∞)]

**Vingt-troisième Congrès eucharistique.** — Ce Congrès, qui a eu lieu à Vienne, du 12 au 15 septembre 1912, n'a rien de commun avec les réunions internationales qui, dans la vie moderne, ont pris le rôle de conseils consultatifs mondiaux. Par son organisation et sa mise en scène extraordinairement pompeuse il a voulu être une gigantesque démonstration de la vénération des fidèles pour le Saint-Sacrement et une affirmation par l'Église catholique de sa puissance et de son influence.

Voici ce qu'à ce propos a déclaré le légat du Pape : « Les Congrès eucharistiques n'ont absolument aucune tendance politique et jamais,

dans aucun pays, ils n'ont eu pour but de soutenir un parti politique quelconque. L'idée qui sert de base au Congrès est que la profession publique de la foi catholique relève et fortifie le caractère de ses adhérents. Le but du Congrès est de raviver la pensée et la vie chrétiennes. »

Il y avait à Vienne 150,000 fidèles expressément accourus pour l'occasion de tous les pays de la terre. 50 évêques, 10 cardinaux, un légat du Pape (le Hollandais von Rossum), et le vieil empereur lui-même avec toute sa maison, toute sa cour, tint à assister aux manifestations qui caractérisèrent le Congrès.

L'ampleur du Congrès de Cologne en 1909 avait été vantée, bien qu'il ne comptât que 7,000 membres. Mais les foules de Vienne surpassèrent tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. Cela tient quelque peu, malgré les affirmations du légat du Pape, à ce que ce Congrès revêtit un certain caractère politique en tant qu'il chercha à démontrer la puissance du lien religieux qui unit toutes les différentes populations, dont la monarchie des Habsbourg se compose, et à opposer cette situation à celle des autres pays et notamment de la France.

La signification du Congrès a du reste été, à cet égard, caractérisée dans le passage suivant du discours prononcé par le cardinal Amette :

La France est représentée ici par 9 de ses évêques, par 450 de ses prêtres, et par près de 5,000 de ses meilleurs fidèles ; et quant aux millions d'autres qui ne nous ont pas accompagnés de corps, j'ose dire qu'ils sont de cœur avec nous tous. Dans ces jours, l'épiscopat français, le clergé catholique et la population catholique du cher pays de France ont les regards tournés vers Vienne. Ils s'urissent aux grandes solennités religieuses qui se déroulent en cette ville. Ils en recueillent avidement les échos que leur portent les mille voix de la presse. C'est au nom de cette France, qu'archevêque de sa capitale, j'exprime à l'Autriche notre fraternelle sympathie, notre gratitude et nos vœux ardents. La sympathie de la France chrétienne pour l'Autriche ne date pas d'hier. Elle est aussi ancienne que la foi qui leur est commune. Plus d'une fois, elle s'est traduite par des manifestations dont l'histoire gardera le souvenir. Pour n'en rappeler qu'un exemple, citons les jours de septembre 1683, dont vous commémorez le glorieux anniversaire. Alors que Vienne, assiégée par 200,000 ennemis demandait secours au ciel et à la terre, l'Histoire dit que de France comme d'Europe montaient, vers Dieu et Marie, des prières ferventes pour obtenir la délivrance de votre cité, seul rempart contre l'invasion musulmane.

Pendant que Jean Sobieski luttait pour opérer cette délivrance, comme on nous le rappelait hier, sa fidèle épouse, qui était princesse française, faisait vœu, si le héros était victorieux, de fonder à Varsovie un monastère de bénédictines adoratrices du Saint-Sacrement, monastère qui fut établi à Paris, par les soins de la reine Anne d'Autriche.

En ces jours, la France catholique se tournait vers sa sœur catholique autrichienne. Elle lui sera encore plus attachée désormais. Les liens qui unissent les deux nations deviendront plus étroits et plus forts après que leurs fils auront honoré ensemble Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement d'amour. Une fois de plus, ils apporteront à l'eucharistie leur hommage commun.

L'eucharistie unit tous les peuples dans la charité. Malgré les distances, malgré la diversité des langues et par-dessus les frontières, les peuples sont en elle unis par la même foi et le même amour.

Avec notre fraternelle sympathie, nous exprimons à l'Autriche notre vive gratitude. Nous la remercions de l'accueil courtois et cordial qu'elle nous a fait en ces jours et nous la remercions du réconfortant spectacle qu'elle nous a offert. En vous quittant, nous pourrions dire que nous avons vu non seulement une belle cité mais un peuple, un grand peuple, debout pour acclamer l'eucharistie et à genoux pour l'adorer.

Depuis cet empereur vénéré qui se déclare heureux d'incliner Sa Majesté devant la majesté divine de l'hostie, depuis les membres de sa famille qui, il y a deux jours, s'agenouillaient avec lui devant la table sainte, depuis les dépositaires de l'autorité publique dont vous applaudissiez hier encore les paroles chrétiennes, depuis les premiers rangs de la société jusqu'aux plus humbles fils du peuple, jusqu'au simple paysan dont toute la nation admire la pitié, toute la nation s'est levée pour faire à Notre Seigneur un incomparable triomphe. Tandis que d'autres l'abandonnent, vous, les fidèles sujets d'Autriche, vous vous êtes rappelés les paroles de Pierre : « Seigneur, à qui irions-nous ? C'est vous seul qui avez les paroles de la vie éternelle ! »

L'exemple que vous venez de donner ne sera pas perdu pour la France. Après en avoir été témoin, nous chanterons avec plus de foi et d'espérance le vieux cantique qui retentit si souvent dans nos cathédrales : « Le Christ est vainqueur ! Le Christ règne ! Le Christ commande ! » Oui, malgré ceux qui se font nos ennemis, le Christ est vainqueur ; Il est roi ; Il garde à jamais l'empire des âmes ! Nous ajouterons : « Christ, délivre ton peuple de tout son mal ! » C'est le vœu que nous faisons monter vers Dieu pour l'Autriche. Que Jésus-Christ garde de tout le mal le peuple autrichien, qu'il le préserve du malheur de laisser diminuer sa foi et de tous les maux qu'engendré celui-là. Que l'Autriche reste toujours fidèle à Jésus-Christ et que le Saint-Sacrement lui donne toujours la prospérité et la paix dont cette fidèle piété est la meilleure garde.

Après avoir exprimé nos vœux, laissez-moi vous demander d'en adresser à Dieu de pareils pour notre cher pays de France. Elle aussi est le peuple du Christ. En dépit de certaines apparences, elle veut le rester. Nous n'avons pas désappris le vieux cri de nos pères : « Vive le Christ qui aime la France ! » Ceci est toujours vrai. Il aime la France. Sans parler de beaucoup d'autres preuves, je rappellerai les paroles qu'il y a quelques mois — l'éminent cardinal légat les a entendues comme moi tomber des lèvres bénies de notre saint et très vénéré père Pie X, — en me remettant

les insignes de la dignité cardinalice, il adressait à la France, qu'il appelait « la fille première née de l'Église, le vase d'élection, la nation choisie pour porter le nom de Jésus-Christ devant tous les peuples de la terre ».

O nos frères d'Autriche et de toutes les nations ici rassemblées, unissez-vous à nous pour demander à Dieu que la France soit toujours fidèle à sa vocation religieuse et que de plus en plus, le cri de ralliement de tous les peuples soit celui que nous avons aimé à répéter ces jours-ci : « Loué soit Jésus-Christ ! »

L'extraordinaire splendeur du cortège qui servit d'apothéose au Congrès, ressort du récit suivant adressé au *Temps* de Paris :

Toutes les variétés de manteaux et de touloupes étaient représentées, et aussi les Tyroliens en culotte de cuir, veste verte et chapeau à plume, les Polonais en grand manteau blanc, les femmes slovaques en jupe blanche et rouge, les Hongrois, les Croates et la population étrangement vêtue de Bukovine et de Transylvanie ; les délégations étrangères : française, belge, portugaise, espagnole, allemande, anglaise, etc., formaient un bloc compact de redingotes et de soutanes,

A midi et demi, un murmure courut dans la foule. L'empereur avait décidé de suivre le cortège. Les trompettes sonnèrent le « Garde-à-vous ! » et le défilé commença. Après une cérémonie à la cathédrale Saint-Etienne, où la messe avait été célébrée, le cortège apparut sous le portique qui clôt le palais à l'est et déboucha sur l'esplanade.

D'abord, des gardes, des pages en habit rouge et coiffés d'un tricorne noir orné de plumes blanches, des dragons, des courriers de la cour en uniforme bleu brodé d'or ; ensuite, dans des voitures, les conseillers intimes du Gouvernement ; derrière eux, à cheval, les jeunes gens de la noblesse ayant des fonctions à la cour, puis les officiers de la cour, les gardes, les sénéchaux et, les suivant, le grand-maître.

A un court intervalle, dans de somptueuses voitures de gala, les évêques en robe violette et mitre blanche, puis les cardinaux ; ensuite, un peloton d'officiers du palais et derrière eux, attelé de huit chevaux magnifiques, caparaonnés, le carrosse de Marie-Thérèse, délicat, léger, tout en dorure, assis sur des ressorts flexibles et si longs qu'il paraissait être suspendu entre l'essieu des roues d'avant et celui des roues d'arrière. A l'intérieur, on apercevait à travers la fumée de l'encens, le cardinal légat von Rossum et l'archevêque de Vienne à genoux devant le Saint-Sacrement.

La foule se découvrit en silence, mais les vivats éclatèrent quand, derrière le carrosse, la voiture de l'empereur apparut. On apercevait à droite, en uniforme bleu ciel, l'empereur François-Joseph qui paraissait en excellente santé et de fort bonne humeur ; à gauche, l'archiduc héritier François-Ferdinand, puis, en somptueux uniforme, une délégation de gardes hongrois avec toque de fourrure surmontée de l'aigrette en plumes de héron et le dolman garni de peaux de panthère. Ensuite venaient les voitures des archiducs, Charles-François-Joseph, Léopold-Salvator, François-Salvator, etc.

Le cortège était fermé par les délégations de la Chambre des seigneurs et des hauts fonctionnaires de la monarchie. Il fit deux fois le tour de l'esplanade ; la pluie avait presque cessé et la foule, oubliant pour ainsi dire qu'elle se trouvait à une cérémonie religieuse, fit à l'empereur une chaude ovation.

[265.3 (063) «1912 » (∞ )

**Œuvre de Rapprochement franco-allemand.** — Il s'est créé à Paris, sous le titre *Pour mieux se connaître*, une œuvre de rapprochement intellectuel entre l'Allemagne et la France. Le but de cette œuvre a été indiqué comme suit par les promoteurs :

Notre époque — c'est là un de ses traits les plus caractéristiques, — voit, sans cesse, se créer des associations internationales visant, tantôt un groupe d'État, tantôt deux pays bien définis ; un jour, la France et l'Italie, la France et les États-Unis ; un autre jour, la France et l'Angleterre, et, même la France et l'Allemagne.

Mais si cela apparaît tout à fait logique quand il y a, entre les deux pays visés, attirance naturelle ou communauté d'intérêts, — puisque les nations subissent les mêmes lois que les individus — il en va tout autrement lorsque la sympathie n'y est pas ; encore plus lorsqu'il y a méfiance, pour ne pas dire animosité ouverte.

Et tel est le cas quand il s'agit de la France et de l'Allemagne, « les deux nations maîtresses », suivant l'expression de Victor Hugo, les deux sœurs ennemies, traînant derrière elles tout un passé de luttes, de rivalités, de mésestimes, — passé dont la première porte encore la blessure saignante.

A ceux qui considèrent toujours la guerre comme un mal nécessaire, comme la seule solution possible aux difficultés de l'heure présente — difficultés politiques, sociales, économiques, — l'œuvre que nous voulons entreprendre apparaîtra parfaitement inutile.

De ceux-là, du reste, nous n'avons cure, puisque, victimes inconscientes de la tare atavique, avec un aveuglement impardonnable, ils poursuivent et appellent de tous leurs vœux ; — en France, la *revanche armée*, en Allemagne, de *nouvelles chevauchées guerrières*.

Mais les soussignés, qu'ils soient Français ou Allemands, estiment qu'il est de leur devoir de bons citoyens de s'élever contre cette aberration ; — que l'élite intellectuelle des deux nations a *une mission civilisatrice à remplir*, et que cette mission consiste à dire aux deux peuples :

« Au lieu de vous égorger, sans profit réel — le vainqueur futur étant destiné à être anéanti tout aussi bien que le vaincu, grâce à la puissance formidable des nouveaux engins destructeurs, — apprenez d'abord à vous connaître, ce qui pourra peut-être avoir des résultats utiles. »

De quoi s'agit-il, en effet ?

De faire la guerre à l'ignorance, de dissiper les erreurs invétérées, sans cesse entretenues par une presse haineuse, plus ou moins à la solde des maîtres de l'acier.

Ce qu'il faut donc, c'est en finir avec cette vieille et fausse idée : qu'il ne peut y avoir en même temps, une France forte, influente, et une Allemagne fédérée, formant une nation compacte ; — que, pour que la France puisse poursuivre son rôle historique dans le monde, reprendre son autorité, son rayonnement d'autrefois, une Allemagne morcelée, divisée, sans unité, sans cohésion, est une nécessité indispensable.

Ce qu'il faut, c'est répandre cette idée de justice : que les deux grandes civilisations, française et allemande, ont droit à la même expansion ; que *création de l'unité allemande* ne veut pas dire *abaissement forcé du génie français* ; — que ni la France ni l'Allemagne n'ont à exercer l'une sur l'autre une domination « pesante » ; qu'elles doivent, l'une à côté de l'autre, suivre leur voie naturelle, vivre de leur vie propre. Nôtre grand Montaigne a, il y a longtemps, démontré que tout vice venait d'ânerie.

Quand on ne se connaît pas, quand on ne se comprend pas, quand on ne se voit qu'au travers de verres grossissants ou déformants, il est bien difficile de s'entendre.

On ne saurait, ainsi, parler de *trêve*, de *tentative de rapprochement*, d'*entente courtoise* même, entre la France et l'Allemagne, tant que prévaudront les antipathies irraisonnées.

Et c'est pourquoi le *Comité de rapprochement intellectuel franco-allemand* — heureux de rendre, ici, justice à l'œuvre entreprise par ses deux aînés, la *Conciliation Internationale*, de M. d'Estournelles de Constant, le *Comité Commercial franco-allemand*, de M. Pierre Baudin, — s'est donné, lui, pour mission de faire connaître l'Allemagne à la France et la France à l'Allemagne, sous toutes les formes et dans tous les domaines de la vie.

Parmi les moyens d'action et de propagande il a été préconisé les suivants :

1. *Organiser des conférences*. — Le Comité appellera à Paris et dans d'autres grandes villes de France, des conférenciers allemands, choisis parmi les écrivains, traducteurs ou adaptateurs de nos œuvres, parmi ceux, plus nombreux qu'on ne le pense, qui vivent dans l'intimité de notre langue et de nos génies, depuis Rabelais et Molière, jusqu'à Alfred de Musset, Victor Hugo, Zola, Anatole France, Verhaegen — le plus traduit en ce moment, — sans oublier Lamartine, l'auteur de la *Marseillaise de la Paix*, et Sully-Prudhomme, l'auteur de la *Justice* ; — parmi les professeurs de tout ordre, qui, sous toutes les formes, contribuent à vulgariser l'enseignement du français, ou prennent une part active à l'éducation de nos jeunes nationaux.

Il s'entendra avec les nombreuses sociétés allemandes, *Litterarische Gesellschaft*, *Kaufmännischer Verein*, *Journalisten* ou *Schriftsteller-Verein*, *Sprachen-Verein*, *Frauen Verein* ou autres — telle la toute récente *Verband für internationale Verständigung*, ayant son siège à Francfort, à laquelle ont adhéré toutes les sommités juridiques, scientifiques, universitaires, — pour que des Français d'esprit ouvert et de connaissances

étendues, aillent porter la bonne parole dans toutes les grandes villes d'Allemagne ; — pour que nos voisins fassent connaissance avec tous ceux qui, chez nous, depuis vingt ans, ont publié sur l'Allemagne, dans le domaine philosophique, historique, littéraire, musical, scientifique, économique, les ouvrages remarquables qui font honneur à notre esprit de justice et d'impartialité.

2. *Organiser des représentations musicales, dramatiques, théâtrales*, afin que, dans les deux pays, on puisse se tenir au courant des œuvres nouvelles intéressantes qui, actuellement, à moins de circonstances extraordinaires, risquent généralement de rester lettre morte.

3. *Organiser des expositions de peinture, de sculpture, de mode, d'art industriel, d'objets pratiques et d'usage courant, etc.*, destinées à vulgariser les conceptions esthétiques des deux nations.

4. *Publier un bulletin mensuel enregistrant avec soin tout ce qui se sera dit, imprimé, édité, en France sur l'Allemagne, en Allemagne sur la France.*

Aux journaux désireux de collaborer à cette œuvre de rapprochement, il sera servi sous la forme des feuilles habituelles aux agences.

5. *Répandre, populariser, vulgariser les œuvres de bonne foi, déjà publiées, soit en France, soit en Allemagne*, afin de pouvoir ainsi démontrer aux masses — ce qu'elles sont encore à ignorer, — qu'à toutes les époques, les esprits éclairés de l'Allemagne n'ont cessé de nous témoigner la plus réelle sympathie, de même que, au lendemain même de la guerre de 1870, nombre de nos écrivains rendaient justice à l'Allemagne et à ses qualités indiscutables.

Le Comité cherchera à constituer une sorte *d'anthologie* portant sur ces deux points :

*La France et les Français jugés par les Allemands.*

*L'Allemagne et les Allemands jugés par les Français.*

Et, pour que cette publication soit une œuvre durable, apte à porter des fruits féconds dans l'avenir, le Comité fera auprès des pouvoirs publics, en France et en Allemagne, auprès des ministres compétents, auprès des municipalités, auprès des commissions scolaires, auprès de toutes les sociétés d'enseignement et de vulgarisation, les démarches nécessaires pour que ces deux livres figurent sur tous les programmes et soient mis à la portée de tous les écoliers.

6. *Créer, dès que ses ressources le lui permettront, un journal*, qui reprendra le titre jadis cher à Henri Heine : « *France-Allemagne* ».

L'œuvre sera largement ouverte aux nationaux des pays neutres, belges, hollandais, luxembourgeois, suisses, danois ; elle sera aussi ouverte aux Alsaciens-Lorrains, afin que devenues ennemies pour l'Alsace-Lorraine, elles soient réconciliées par l'Alsace-Lorraine.

*Président fondateur* : M. Grand-Carteret, boulevard Péreire, 13,  
Paris

[327 (43 : 44)] (062) (∞)

**Conférence internationale pour la Protection de l'enfance.** — Cette Conférence, qui aura lieu à Gand en 1913, délibérera sur le programme suivant :

PREMIÈRE SECTION. — *Enfance moralement abandonnée.*

1. Compétence des tribunaux pour enfants. Y a-t-il lieu de confier aux tribunaux pour enfants, toutes affaires judiciaires concernant les enfants comme la déchéance de la puissance paternelle, les questions de tutelle, etc. ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures propres à écarter dans l'opinion publique, la confusion entre ces tribunaux et les juridictions répressives ordinaires?

2. Organisation de la mise en liberté surveillée :

a) Comment doivent être réglés, pendant la période de la mise en liberté surveillée, les rapports du juge avec l'enfant, avec les parents, tuteurs, etc., avec les délégués de la protection de l'enfance, avec les œuvres de bienfaisance s'occupant de l'enfance? Quels sont les moyens les plus pratiques d'organiser cette procédure?

b) Enfants anormaux. Importance de la question de l'anormalité dans la recherche, le jugement et le traitement des enfants moralement abandonnés ;

c) Y a-t-il lieu d'organiser une éducation technique pour les délégués à la protection de l'enfance? Éventuellement quelles sont les matières à enseigner ou les instructions à leur donner?

3. Tutelle des enfants naturels. Y a-t-il lieu d'organiser législativement pour les enfants naturels, la tutelle professionnelle, c'est-à-dire d'instituer des fonctionnaires nommés et salariés par l'autorité publique et dont la tâche consiste à exercer la tutelle sur tous les enfants mineurs de leur ressort auxquels on n'a pu trouver un représentant convenable?

DEUXIÈME SECTION. — *Enfance du premier âge et puériculture.*

1. Uniformisation des bases de statistique de la mortalité infantile.

2. Recherche des moyens de vulgarisation des procédés hygiéniques et des notions de la puériculture.

3. Quelles sont les mesures propres à protéger l'enfant hors du domicile des père, mère et tuteur légal ?

Question commune aux deux sections : création d'un office international pour la protection de l'enfance.

[362.7 (063) « 1913 » (∞)]

**Vingt-troisième Congrès international des Mineurs.** — Ce Congrès s'est réuni à Amsterdam, du 8 au 10 juillet 1912.

En même temps qu'il donne la liste des pays représentés à ce Con-

grès, le tableau suivant renseigne le nombre de délégués participants et les forces ouvrières dont ils étaient mandataires :

PAYS	DÉLEGUÉS	MINEURS REPRÉSENTÉS
Allemagne .....	6	164.000
Belgique .....	7	35.000
États-Unis .....	3	350.000
France .....	8	40.000
Grande-Bretagne .....	67	588.000
Pays-Bas .....	2	1.000
TOTALX ..	93	1.178.000

Voici les décisions qui ont été prises par les congressistes :

1. *Accidents.* — Le Congrès est d'avis que la plus grande sécurité possible dans les mines ne peut être assurée que par des inspecteurs miniers élus par les ouvriers et payés par l'État. Ces inspecteurs doivent avoir le droit d'inspecter les mines chaque fois qu'ils le veulent ou que les ouvriers le demandent.

2. *Nationalisation des mines.* — Le Congrès est d'avis que tout sol, les mines et les chemins de fer devraient être nationalisés dans l'intérêt des industries des différents pays.

3. *Réglementation de la production du charbon.* — Le Congrès décide que les secrétaires nationaux doivent envoyer au secrétaire général un rapport sur la production, l'importation, l'exportation et la consommation du charbon de leur pays respectif. Ils doivent y apporter des propositions dans le but de réglementer la production du charbon.

Le Comité international sera convoqué pour examiner ces propositions et pour rédiger un projet de résolutions à soumettre au prochain Congrès international.

4. *Limitation de la production.* — Le Congrès se prononce en faveur d'une méthode uniforme de travail d'au plus cinq jours par semaine dans tous les charbonnages des bassins représentés. Cette question est renvoyée au Comité international pour plus ample considération et pour fixation d'une date à laquelle, dans l'opinion du Comité, la semaine de cinq jours devrait commencer. Le Comité préparera un rapport dont les exemplaires imprimés seront envoyés aux organisations de tous les bassins et le Congrès à tenir en 1913 décidera définitivement quand la semaine de cinq jours commencera à être mise en pratique.

5. *Maisons ouvrières et expulsions.* — Le Congrès exprime son indignation au sujet des conditions dans lesquelles vivent actuellement les mineurs de beaucoup de bassins charbonniers, par suite des habitations misérables qui leur sont fournies, et adresse un appel aux divers Gouvernements pour qu'ils provoquent des mesures législatives au sujet des habitations ouvrières rendant impossible l'état actuel des choses. En outre, le Congrès revendique une législation empêchant l'expulsion des familles ouvrières de leurs habitations pendant un conflit industriel.

6. *Invalidité et vieillesse.* — Le Congrès constate que l'invalidité et la vieillesse prématurées des mineurs sont une conséquence de leur travail professionnel et est d'avis que les mineurs ont droit, par conséquent, à des pensions d'invalidité et de vieillesse. Le Congrès charge les organisations nationales de s'adresser à leurs Gouvernements respectifs dans le but d'obtenir une réglementation légale de cette matière.

Le Congrès est d'avis qu'une pension de retraite de 2 francs par jour au minimum soit servie aux ouvriers de la mine après 25 ans de services et à 50 ans d'âge ; qu'elle soit proportionnelle aux années de travail en cas d'invalidité et aussi en cas de cessation de travail à la mine ; qu'elle soit réversible par moitié à la veuve et aux orphelins.

7. *Journée de huit heures.* — Le Congrès estime que le temps est venu de hâter la mise en pratique de la journée de 8 heures maximum, de l'entrée à la sortie, pour tous les ouvriers de la mine, fond et surface, sans dérogation et sans qu'il puisse être fait plus d'une pose dans les mêmes 24 heures.

8. *Assurance ouvrière.* — Le Congrès se prononce en faveur d'un système d'assurance générale à charge des exploitations de charbonnages, en vue de servir aux mineurs des indemnités : a) en cas de maladie ; b) pour blessures ; c) pour invalidité prématurée. Le taux minimum de l'indemnité atteindrait au moins 75 pour cent du salaire journalier.

Aucun accord n'a pu intervenir entre les organisations syndicales des différents pays quant à la rédaction d'une carte internationale de transfert, uniforme pour tous les mineurs du monde, leur permettant de passer sans difficulté du syndicat d'un pays au syndicat d'un autre pays. La question a été renvoyée au Comité international.

Le prochain Congrès aura lieu à Vienne en 1913.

[331.88 : 622] (063) « 1912 » (∞)

Sixième Conférence internationale des Syndicats chrétiens de l'Industrie textile. — Le 28 juillet 1912, se réunissait à Vienne,

les délégués de 76,000 ouvriers chrétiens syndiqués de l'industrie textile. L'Union internationale formée par les syndicats chrétiens poursuit un double but : d'une part promouvoir l'idée professionnelle chrétienne et l'opposer au mouvement socialiste international des ouvriers textiles ; d'autre part étudier la solution des principaux problèmes d'ordre professionnel.

A Vienne fut discutée spécialement la question des conflits entre employeurs et ouvriers au sujet du salaire et des conditions du travail. Le vote presque unanime fut en faveur de la voie pacifique de la conciliation. [331.88 : 677] (063) « 1912 » (∞)

#### Réunion préliminaire au Congrès universel des Nationalités.

— La réunion préliminaire au premier Congrès universel de Nationalités, organisé par l'Office central des Nationalités, a eu lieu à Paris, les 22 et 23 juin 1912, dans les locaux de l'École des Hautes Études sociales, sous la présidence de MM. Paul Painlevé, Emile Arnaud et Charles Seignobos.

Du remarquable discours inaugural prononcé par M. Painlevé, il y a lieu d'extraire le passage suivant, comme caractérisant bien le programme de l'Office :

« Mais entendons-nous bien sur les conditions de la paix à laquelle nous aspirons. La paix ne saurait être faite du silence et du servage imposés aux vaincus ; elle ne peut reposer que sur le droit. Bien loin d'affaiblir la résistance des peuples opprimés et de les incliner à une résignation servile, l'Office des Nationalités entend relever leur courage et leur rendre l'espoir dans un mâle effort. La paix pour laquelle nous travaillons, c'est celle où toutes les nations seront intactes, toutes les fiertés sauvegardées. »

L'Office a désigné, pour remplir les fonctions de délégués, un certain nombre de personnes appartenant aux nationalités ci-dessous :

BOHÈME :	<i>H. Hantich</i> , Prague.
BRÉSIL :	<i>J. de Lacerda</i> , Rio de Janeiro.
BULGARIE :	<i>Dimitri Mikoff</i> , Sofia.
CATALOGNE :	<i>Ravira y Virgili</i> , Barcelone.
CROATIE :	<i>Joseph Belovic</i> , Zagreg, Agram.
DANEMARK :	<i>Charles Bratti</i> , Copenhague
FINLANDE :	<i>Torngren</i> , Helsingfors.
FRANCE :	<i>Labroue</i> , Bordeaux.
	<i>Palette</i> , Nice.
	<i>Parmentier</i> , Saint-Quentin.
GRANDE-BRETAGNE :	<i>Carl Heath</i> , Londres.

GRÈCE :	<i>Andreades</i> , Athènes. <i>Typaldo Bassia</i> , Athènes.
IRLANDE :	M <sup>me</sup> <i>Griobhta</i> .
ITALIE :	M <sup>me</sup> <i>Alma Dolens</i> , Milan.
LITHUANIE et LETTONIE :	<i>Dambrauskas</i> , Kovna. <i>Paegle</i> , Riga.
NORVÈGE :	<i>Hammer</i> , Christiania.
PAYS-BAS :	M <sup>me</sup> <i>Thérèse Boon Clémens</i> , La Haye. <i>Van der Flier</i> , La Haye.
PAYS BASQUES :	<i>Miguel de Unamuno</i> .
POLOGNE :	<i>A. de Zwan</i> , Varsovie.
PORTUGAL :	<i>Magalhaes Lima</i> , Lisbonne.
ROUMANIE :	<i>Floresco</i> , Bucarest.
SERBIE :	<i>Dragomir Stefanovitch</i> , Belgrade. <i>Petrovitch</i> , Belgrade.
SUÈDE :	- <i>J. Bergman</i> , Stockholm. M <sup>me</sup> <i>Fanny Petterson</i> , Stockholm.

Au cours des séances, les statuts définitifs de l'Office ont été adoptés tels qu'ils ont été présentés par MM. Gabrys et Pelissier, promoteurs et organisateurs de l'œuvre. Le Bureau de la Conférence préliminaire a été prié de conserver la direction de l'Union et de l'Office jusqu'au premier Congrès qui aura lieu en 1913. Voici les principales décisions qui ont été adoptées :

L'Assemblée décide d'adresser de vives félicitations aux fondateurs, aux membres du Comité de patronage et aux délégués à l'Office central des nationalités, pour l'appui qu'ils ont prêté jusqu'à ce jour aux organisateurs de l'œuvre, et les engage à faire tous leurs efforts pour arriver à créer le plus tôt possible dans leurs pays, des comités de propagande et des sections nationales et régionales de l'Union et à préparer activement le premier Congrès universel des nationalités, dont la mission principale sera de constituer d'une façon définitive l'Union des nationalités pour la défense mutuelle de leurs droits.

L'Assemblée charge le secrétaire général de l'Union et de l'Office central des nationalités, de présenter une adresse de sympathie au vaillant peuple tchèque, aux représentants de tous les peuples slaves et de toutes les nationalités amies des Tchèques, réunis dans la capitale de la Bohême, à l'occasion du Congrès de l'Union des Sokols slaves et de l'inauguration du monument de Palacky.

L'Assemblée félicite le Comité de direction de l'Union panaméricaine de ses efforts en vue du rapprochement des peuples des deux Amériques et l'invite à prêter son appui moral et matériel aux organisateurs du premier Congrès universel des nationalités, pour les aider à assurer le succès de cette grande œuvre de solidarité humaine.

L'Assemblée remercie le général Sébert de l'appui qu'il offre aux organisateurs du premier Congrès universel des nationalités, aux noms du Centre espérantiste et, suivant son conseil, invite l'Office central des nationalités à se faire représenter au Congrès universel espérantiste, qui se réunira à Cracovie au mois d'août 1912.

[341.012 (062) (∞)]

**Dix-septième Conférence de l'Association géodésique internationale.** — L'Association géodésique internationale vient de tenir sa dix-septième Conférence à Hambourg, du 17 au 27 septembre dernier. Vingt États avaient envoyé des délégués à cette réunion, dont le président était le général Bassot, directeur de l'Observatoire de Nice, assisté de M. Helmert, directeur du Bureau de l'Association et de M. Van de Sande Bakhuisen, secrétaire perpétuel. La Conférence a célébré le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Association et a rendu un juste hommage à celui qui fut l'inspirateur et le premier président, le général Baeyer. Des rapports généraux ont été lus par MM. Helmert, Albrecht, colonel Bourgeois, Charles Lallemand, etc. Ces rapports ont traité de l'état général des mesures de bases, des mesures précises de latitude, des nivellements, des marégraphes, des déterminations de l'intensité de la pesanteur, des déviations de la verticale, etc. Diverses décisions ont été prises ; la plus importante est celle de mesurer à l'aller et au retour de longues lignes de nivellement, par les méthodes les plus perfectionnées. [341.29 : 526] (062) (∞)

**Septième Congrès international des Actuaire**s (1). — Ce Congrès s'est réuni à Amsterdam, du 2 au 7 septembre 1912, et groupa, avec les membres de leurs familles, plus de 600 adhérents. Il fut inauguré en présence de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas et ce fut M. Amédée Bégault (Bruxelles), président du Comité permanent, qui prononça le discours d'ouverture. Il rappela qu'il y a 17 ans, jour pour jour, que le premier Congrès international des Actuaire se réunit à Bruxelles. Depuis ce jour, le Congrès a parcouru bien des capitales et ses travaux forment une bibliothèque riche, tant par la quantité que par la qualité de son contenu. L'orateur rappela que la Hollande est la patrie de Christian Huygens et de Jean de Witt, fondateurs de la science des assurances, qui a trouvé dans ce pays d'éminents protagonistes. Dans les dernières années, de nobles efforts ont été faits de toutes parts afin de développer et d'améliorer la théorie et la pratique de l'assurance. Bienheureux les pays que n'envahit pas

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 270.

la mauvaise herbe qu'est le monopole d'État, mais où l'initiative privée peut développer librement la science et la pratique de l'assurance, arrivant ainsi à donner la meilleure marchandise pour le meilleur marché. Dans de nombreux pays ont paru des lois concernant l'assurance sociale ; les Gouvernements ne peuvent se dispenser de faire tous leurs efforts pour asseoir leurs œuvres sur des bases solides et ils auront de plus en plus à faire appel au concours des actuaire.

La première question à l'ordre du jour était : la réassurance dans l'assurance-vie.

M. François (Belgique), étudia le plein en se plaçant à un point de vue aussi pratique que possible dans cette question ; il indiqua en particulier, le plan à suivre par une compagnie voulant se rendre compte par ses observations des avantages qu'elle pourrait avoir à augmenter ou diminuer ses pleins ; puis, il examina et critiqua comparativement trois procédés de réassurance :

a) La réassurance par couverture du risque de mortalité seul, moyennant paiement d'une prime annuelle variable et assurant en temporaire d'un an la différence capital assuré moins réserve mathématique ;

b) La réassurance d'une portion du contrat, tel qu'il se présente lui-même ;

c) La réassurance d'une portion du contrat, tel qu'il est, mais l'assureur primitif conservant la réserve mathématique.

M. Bazin (Barcelone), décrivit les procédés de réassurances usités, dans le passé et dans le présent, en Espagne, et particulièrement les contrats de réciprocité obligatoire avec compensation ; puis il indiqua les principaux pleins en usage dans ce pays et étudia les conséquences de la législation récente de contrôle espagnole sur les relations entre assureurs et réassureurs.

M. Manilève (Paris), envisagea les pratiques de réassurance en France, au point de vue des polices de réassurance, du tarif, des garanties, des règlements ; il continua par quelques considérations sur le plein, puis il signala l'impossibilité pratique à donner les résultats financiers de la réassurance, faute d'observations suffisamment organisées ; il termina par une critique de la concurrence que les compagnies se font sur les très grosses affaires, en général mauvaises au point de vue des commissions, par leurs voyages d'une compagnie à une autre.

M. Wilson (Edimbourg), fut d'avis que le véritable but de la réassurance est de diminuer le risque et non de présenter des avantages spéciaux ou d'ouvrir de nouvelles sources de bénéfices. 11 décrivit les

« conditions de réassurance de 1900 » arrêtées en Angleterre par les directeurs et actuaire des compagnies les plus importantes, et aussi les accords en usage en dehors des « conditions de 1900 », notamment dans le cas où la disproportion entre les compagnies en rapport exclut toute idée de réciprocité. L'auteur donna ensuite des considérations d'ordre pratique sur le plein et regretta l'absence de documents statistiques sur les résultats financiers des opérations de réassurance.

M. Birger Meidel (Christiania), donna une théorie mathématique sur le plein ; il trouve que, pour un groupe de personnes assurées du même âge en temporaire d'un an : 1° le plein dépasse le double de la moyenne des sommes assurées ; 2° cette valeur est une limite approximative du plein.

M. Moll (La Haye), décrit les traités obligatoires de réassurance que la plupart des compagnies hollandaises ont conclus avec des compagnies de réassurance étrangères ; il nous apprend que le plein des compagnies hollandaises, en général très faible, ne dépend ordinairement ni de l'âge de l'assuré, ni de la nature de l'assurance ; il dit, enfin, que, bien que l'opinion soit répandue en Hollande que les rétrocessions des pays étrangers soient de nature spéculative et peu désirable, cette opinion n'est pas confirmée par des enquêtes effectives, et elle est même contredite pour une des grandes compagnies par une enquête faite par l'orateur. Passant à la question du plein, il arriva à ces conclusions, que la réassurance n'est nécessaire que pour les petites compagnies ; qu'elle peut en certains cas imposer des sacrifices pécuniaires graves par rapport aux résultats obtenus et que le meilleur moyen, pour arriver à la stabilisation des résultats financiers, se trouve dans les fonds de réserve spéciaux, la réassurance n'étant à pratiquer qu'en tant que la compagnie manque de ces fonds de réserve.

M. de Savitch (Saint-Petersbourg), signala qu'en Russie, c'est le système de réassurance des excédents qui est adopté par toutes les compagnies, et que, d'ordinaire, la gestion des réserves reste chez l'assureur direct. Deux compagnies russes comparent la mortalité des têtes réassurées à celles qui restent au propre compte de la compagnie ; les résultats obtenus sont discordants.

M. Carl Bureau (Copenhague), décrit ensuite quelques formes curieuses de réassurance usitées dans les pays du Nord, notamment la réassurance de quotes-parts.

M. Schönwiese (Leipzig), considéra les associations de réassurance, une forme de réassurance qui n'a pas été traitée dans les divers rapports, et qui se rencontre lorsqu'un certain nombre de caisses ou de

compagnies d'assurances s'unissent pour partager entre elles leurs risques.

La deuxième question avait pour objet l'organisation des pensions de vieillesse dans les administrations publiques et la comparaison des méthodes en usage dans les administrations publiques pour couvrir les *charges* des dites pensions.

M. Pohl (Berlin), indiqua les conditions, à peu près identiques entre elles, dans lesquelles sont retraités les fonctionnaires de l'Empire, des États fédérés ou des administrations communales. Le montant de la pension qui est accordée à l'incapacité de travail ou à la limite d'âge dépend du traitement et du nombre d'années de service ; il n'est pas parlé de réversibilité sur les veuves.

M. Blashke (Vienne), ne décrit pas moins de 38 systèmes différents de pensions en Autriche. Tous les systèmes de couverture et de non-couverture, se rencontrent. Pour les fonctionnaires de l'État : contributions modérées de la part des intéressés, sans constitution de réserves (nous connaissons cela en France). L'auteur arriva à cette conclusion que, en tenant compte des circonstances spéciales à l'Autriche, l'organisation des retraites d'après le système de répartition serait préférable à l'introduction du système de primes.

M. Doperé (Bruxelles), remarqua qu'en Belgique le coût annuel des pensions à payer aux employés de l'État est simplement mis à la charge des budgets annuels, aucune contribution n'étant demandée aux employés eux-mêmes. Les caisses de pensions provinciales ou municipales prévoient non seulement pensions de retraite, mais aussi pensions aux veuves ou aux orphelins ; en général, ces caisses sont organisées de façon très défectueuse. Un très petit nombre d'administrations publiques ont, jusqu'ici, décidé d'asseoir leurs caisses de pensions sur de saines bases actuarielles.

M. Gamborg (Copenhague), ne nous donna pas de renseignements plus favorables sur l'organisation des retraites au Danemark ; il signala cependant ce point, que les employés mariés de l'État doivent couvrir, à leurs propres frais, une partie des pensions des veuves, par la souscription de rentes de survie au profit de leurs épouses ; l'État, à titre de complément, sert aux veuves des pensions additionnelles.

M. Miles M. Dawson (New-York), a divisé son rapport en quatre chapitres :

a) Systèmes de pension en vigueur ou en préparation aux États-Unis, notamment pour les fonctionnaires civils ;

b) Bonifications de pensions accordées dans divers États à ceux qui ont fait des versements pour se constituer des pensions de retraite (liberté subsidiée) ;

c) Analyse des systèmes de contributions obligatoires destinées à couvrir les charges des pensions de vieillesse ; systèmes des « primes moyennes » aux points de vue social et actuariel ; bibliographie sur ce sujet ;

d) Discussion du pour ou du contre d'une législation accordant les pensions de vieillesse d'après le principe de l'assistance. Sous certaines conditions restrictives, c'est le système préféré de l'auteur.

M. Hoffmann (Newark), indiqua les abus de pensions militaires aux États-Unis, l'absence de régime de retraite pour les fonctionnaires civils, les études pour en établir un, la résistance des fonctionnaires à payer une contribution dans ce but ; il décrit différents systèmes particuliers de retraites en vigueur dans tel État ou dans telle corporation ; ne croit pas à la nécessité d'une loi de retraite obligatoire dans son pays, où tout le monde, sauf très rares exceptions justifiables de l'assistance, est à même de se faire une petite retraite ; enfin, il constate que, dans les préoccupations actuelles relatives aux questions de retraite, les considérations actuarielles ont toujours une forte place

M. Hallstein (Helsingfors) nous apprit que les fonctionnaires finlandais n'ont pas un régime uniforme ; qu'ils n'ont pas, pour leur retraite, de cotisation à verser ; mais que, pour leurs femmes, ils doivent contracter auprès de caisses spéciales, demi-officielles et demi-privées, des rentes de survie dont les cotisations sont prélevées sur les appointements de l'employé et versées d'office à la caisse respective.

M. Pothémont (Paris), donna une étude de la loi française du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes.

M. Charles Lefebvre (Paris), décrit le système de retraite des chemins de fer de l'État et les méthodes actuarielles par lesquelles s'établit l'équilibre entre ressources et charges.

M. Marr (Londres), donna une étude de la loi anglaise de 1908, sur l'assistance des vieillards, avec détails sur l'application pratique, statistique, examen des rapports entre cette loi *d'assistance* et la loi récente *d'assurance* en cas de maladie ou d'invalidité. Il expliqua, notamment, que les assurés d'aujourd'hui sont loin de devoir tomber tous un jour, à la charge de l'assistance de vieillesse.

M. Zoot (La Haye), décrit les régimes de retraites des fonctionnaires de l'État, des communes de La Haye, Amsterdam, Rotterdam et des fonctionnaires civils et militaires des Indes néerlandaises. Il

signala l'existence d'une caisse de veuves des fonctionnaires, assurant les pensions des veuves, créée en 1891 et fonctionnant depuis ce temps d'une façon correcte au point de vue actuariel.

Le D<sup>r</sup> R. H. van Dorsten (Rotterdam), donna un aperçu du contenu des différents rapports et constata que dans tous les pays la grande question a toujours été celle de savoir comment il fallait se procurer l'argent nécessaire aux pensions de retraite. Il fit remarquer qu'en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Finlande, les fonctionnaires ne contribuent pas à leurs pensions, aux États-Unis et en Hollande, les officiers seuls ne contribuent pas. En Autriche (quelques groupes), aux Pays-Bas, en France et au Danemark, les fonctionnaires doivent verser une certaine somme pour leur pension de retraite.

Il signala que M. V. Marr (Londres), critique dans son rapport le système d'évaluation suivi en Angleterre. Les contributions pour les pensions qui pour l'exercice 1911-1912 s'élevaient à 12,415,000 livres sterling, comporteront dans une vingtaine d'années, par suite du calcul préconisé, 1,000,000 de livres sterling et non pas 2,000,000 de livres comme il avait été dit tout d'abord.

M. Bellom (Paris), traita un point intéressant les fonctionnaires français momentanément en service militaire, pour les pensions aux veuves en cas de mort.

M. Mânes (Berlin), exprima sa joie que la Congrès ait mis à l'ordre du jour une question d'assurance sociale ; mais il signale le danger que l'on arrive à considérer comme de l'assurance ce qui n'en est pas, comme les lois d'assistance aux vieillards sans contribution des intéressés.

M. Risser (Paris), fit une communication sur l'assurance obligatoire des ouvriers en France.

M. Henry Moir (New-York), compara les systèmes de capitalisation et de répartition.

M. le D<sup>r</sup> Bogyo (Budapest), parla des pensions de retraite en Hongrie.

M. Gamborg (Copenhague), protesta contre la pratique de plus en plus usuelle de faire payer les charges de mesures sociales et militaires par une génération de contribuables autre que celle qui en profite et qui, logiquement, devrait les supporter.

La question qui a fait l'objet de la troisième séance du Congrès se rapportait à l'incontestabilité des polices d'assurance sur la vie. Serait-il notamment possible qu'une compagnie d'assurances sur la vie comprenne dans les conditions des contrats d'assurance sur la vie, des clauses garantissant absolument le paiement de la somme assurée, sans s'occuper de savoir où, quand, de quelle façon, dans quelles cir-

constances, *le* décès a eu lieu, de sorte que le délai de carence, comme il est maintenant d'usage par exemple pour le suicide, soit éliminé? Faudrait-il exiger une surprime pour l'inconstestabilité et, dans l'affirmative, pourrait-on trouver une base technique pour calculer cette surprime?

M. S. Gerhard (Berlin), chercha à déterminer les circonstances qui peuvent donner lieu à une contestation du contrat de la part de l'assureur. Il examina les restrictions apportées tant par la loi allemande sur le contrat d'assurance que par la pratique des compagnies allemandes au droit pour l'assureur de contester la police, et rechercha si ces restrictions sont fondées sur des bases actuarielles. Enfin, il donna son avis sur la mesure dans laquelle on pourrait trouver des éléments de calcul, pour évaluer les possibilités d'un progrès ultérieur dans le voie de l'inconstestabilité.

M. Cosmao-Dumanoir (Paris), analysa le désir du public assurable d'avoir un contrat bien à l'abri de toute contestation ; il essaya de poser les limites entre lesquelles doit se tenir l'assureur pour éviter à la fois et de rebuter sa clientèle et de compromettre la sécurité de ses opérations. Il examina les conditions générales des compagnies françaises ; puis il arriva à cette conclusion, que la suppression de toutes restrictions n'apporterait pas de changements appréciables à la mortalité des assurés français telle qu'elle se comporte actuellement.

M. Barrand (Londres), constata que, suivant la loi anglaise, quelles que soient les clauses de la police, l'assureur a toujours le droit d'invoquer la nullité de la police pour les causes suivantes : *a*) absence d'intérêt légal du bénéficiaire ; *b*) fraude ; *c*) motifs d'ordre public (exécution judiciaire, duel). Dans ces limites, il estima absolument recommandable d'émettre des polices incontestables, et cela sans demander de surprimes que l'on ne pourrait calculer sur des bases sérieuses, qui seraient en tout cas très minimes et dont il serait impossible de faire comprendre aux assurés la raison d'être.

M. de Gøej (La Haye), examina les différentes classes de risques extraordinaires : 1° séjour et voyage ; 2° profession ; 3° suicide ou duel, courses d'automobiles, aviation ; 4° Risque de guerre.

Il n'admit l'inconstestabilité immédiate que pour le cas d'assurance obligatoire, et à condition d'avoir des primes assez élevées ; il proposa, dans l'assurance libre, un délai de carence pour le suicide, et, pour les autres extra-risques, ajouta qu'une surprime peut bien diminuer les pertes, mais ne peut donner une sécurité absolue.

MM. Berliner (Vienne), et Cosmao-Dumanoir (Paris), envisagèrent la question du suicide conscient ou inconscient, et des liens du

suicide avec la moralité et la situation de famille ; puis, M. Léon Marie mit au point cette même question en faisant remarquer que le rôle des compagnies n'est pas de s'exposer aux pertes, quelles qu'elles soient, mais au contraire de réaliser des affaires dans des conditions à la fois honnêtes et lucratives : c'est les engager dans une mauvaise voie que mettre leurs services à la portée des gens qui ont l'intention de se suicider, et le minimum de précaution que l'on puisse prendre est un délai de carence de deux ou trois ans contre le suicide.

M. Barrant (Londres) se prononça en faveur de la suppression de toutes les clauses restrictives et de l'adoption de conditions générales très nettes et très simples à comprendre. Même avec l'intention de ne pas s'en servir dans la généralité des cas, il est mauvais que les compagnies d'assurance s'arment de conditions menaçantes et qu'elles aient l'air, lors du règlement, de concéder par aumône ce qui doit être payé dans la prime de l'assurance.

L'objet de la quatrième question était l'évolution, depuis 1800, de la mortalité des personnes assurées, distinguées si possible, d'après le sexe, la profession, le type de l'assurance, etc.

Au quatrième Congrès international, à New-York, avait été discuté le prolongement de la vie moyenne parmi les populations de divers pays. Ne vaudrait-il pas mieux, pour les Compagnies d'assurance, étudier ce prolongement parmi les personnes assurées au moyen de tables d'expérience, ou serait-il à désirer de classer les assurances dans quelques catégories principales (vie entière, mixte, rente viagères, etc.) ?

M. le Dr Florschütz (Gotha), présenta, dans de nombreux tableaux, les résultats obtenus à la Gotha ; il a constaté que, parmi les assurés de cette Compagnie, la mortalité a diminué très sensiblement de 1819 à 1895, si l'on examine à part les nouvelles affaires souscrites pendant les différentes périodes d'observation ; mais, en comparant le total des affaires en cours dans chaque période pareille, on ne trouve que des changements peu significatifs dans les taux de mortalité.

M. Katz (Leipzig), donna des observations de la Compagnie Leipziger, de 1830 à 1879. La mortalité parmi les hommes assurés présente une amélioration marquée et croissante, surtout pour les premières années de contrat. L'auteur croit cette amélioration due à trois causes : diminution de la mortalité générale, progrès dans la sélection exercée par la Compagnie, antisélection moins importante de la part des assurés.

M. Gruder (Vienne), donna de nombreuses tables de vie moyenne tirées d'observations austro-hongroises et conclut de leur étude que

la vie moyenne des personnes assurées dans son pays présente, dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, une augmentation qui, pour les personnes âgées de 30 à 35 ans, s'élève à environ deux années.

M. Vermeeren (Vienne), reproduisit de nombreux résultats d'observations des compagnies autrichiennes, disposés sous forme comparative ; il conclut aussi à une diminution de la mortalité.

M. Iversen (Copenhague), donna des observations de *l'Institut de l'Etat danois pour l'assurance sur la vie* ; les résultats démontrent, d'une manière générale, une diminution de la mortalité dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, diminution pourtant moins accentuée pour les rentes viagères immédiates que pour les autres combinaisons. Pour les combinaisons principales, la mortalité a diminué, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à présent, à peu près dans la même proportion que pour la population générale du Danemark.

MM. Burn et Sharman (Londres), croient que le phénomène étudié est plus facile à étudier nettement sur la population totale que sur la clientèle des assurés-vie ; ils trouvent que la mortalité va en diminuant dans les jeunes âges, mais non dans les âges avancés ; ils ont trouvé la mortalité des assurés en mixte moindre que celle des assurés en vie entière.

M. Manly (Londres), a étudié la mortalité des assurés de *Y Equitable* (anglaise), au commencement et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Des tableaux qu'il donne résulte une diminution très sensible de la mortalité (en gros 30 p. c. jusqu'à 54 ans, 27 p. c. de 55 à 59, 23 p. c. de 60 à 64, 21 p. c. de 64 à 69, 8 p. c. de 70 à 74, pas de diminution sensible après 75 ans).

MM. Karl Goldziher et Ernst Sos (Budapest), montrèrent également une diminution de mortalité chez les assurés hongrois.

M. Van Dorsten (Amsterdam), retrouva cette diminution chez les assurés hollandais, notamment chez les rentiers viagers (femmes), chez les veuves pensionnées par l'État, chez les assurés en assurances populaires et chez les fonctionnaires de l'État.

M. Lastremsky (Saint-Petersbourg), a recherché les causes du décroissement de la mortalité des assurés des Sociétés austro-hongroises. Son étude détaillée aboutit à deux causes : plus forte proportion de mixtes dans les affaires récentes, durée de la période moyenne d'observation beaucoup plus courte pour les assurances nouvelles que pour les assurances anciennes.

M. Nordenmark (Stockholm), donna d'intéressants tableaux et graphiques sur la comparaison entre les résultats donnés par la construction de deux tables suédoises d'assurés (dont la seconde actuellement en cours d'impression). Une amélioration se constate

dans la mortalité des assurés, mais, fait singulier, cette amélioration n'est pas aussi sensible que celle qui s'est produite en même temps dans la population générale.

M. Nils Ekholm (Stockholm), mit en évidence l'amélioration de la mortalité dans la population suédoise et l'amélioration parallèle à la *Svenska Lif*.

Le rapporteur général, M. Muller, constata qu'il est beaucoup plus difficile de suivre la mortalité des assurés que la mortalité générale, pour laquelle on a des renseignements dans les statistiques publiées.

M. A. Welch (Amérique), prenant ensuite la parole au nom de son ami absent, M. Hunter, donna des indications sur la recherche de la mortalité conduite à trois reprises, depuis 1885, par les compagnies américaines, et il annonça que les résultats des observations vont être distribués aux membres du Congrès. L'abaissement de la mortalité dans la période observée varie, selon le cas, de 4 à 12 p. c. ; il se constate surtout sur les têtes jeunes.

M. Samwer (Gotha), revenant sur les paroles prononcées à la deuxième séance par le docteur Mânes, revendiqua pour les actuaires, le droit de s'occuper des lois sociales et, d'une manière générale, de toutes les questions qui touchent à l'assurance et à la prévoyance, même si elles n'ont pas un caractère uniquement mathématique. L'actuaire a le droit et même le devoir de parler chaque fois que des évaluations de dépenses ou de recettes reposant sur l'existence humaine sont en jeu. L'orateur parla ensuite de l'organisation centrale des compagnies allemandes pour les observations sur la mortalité.

M<sup>me</sup> Lieftrinck Tenpken (Arnhem), signala l'influence d'une habitation saine sur la longévité et relate des observations à ce sujet ; elle décrit ce qui a été fait à ce propos dans la ville d'Arnhem, une de celles où il a été le plus fait.

M. Risser (Paris), parla sur la nécessité de faire des tables de mortalité par âges à l'entrée ; il cita à ce sujet, MM. Vanden Bergh, Manly, Bégault, Duplaix. Il fit allusion aux observations faites en Allemagne sur la mortalité des invalides ; il se demande à ce sujet, s'il ne serait pas possible de trouver, pour les invalides, une formule analogue à celle de Makeham.

M. Toja (Florence), donna quelques renseignements sur le monopole italien. Le Gouvernement italien a constaté que la mortalité de la population italienne en général était inférieure à celle des tables usitées par les compagnies d'assurance, et qu'en ajoutant un chargement de 35 à 40 p. c. aux primes pures résultant de la table de mortalité générale, on se trouvait dans les limites des tarifs des compagnies opérant en Italie. Or, les chargements que font intervenir celles-ci

sont d'environ 15 p. c. et elles ne gagnent guère d'argent, en dehors de ce qu'elles rendent aux assurés. L'orateur croit donc que le Gouvernement italien fait fausse route. M. Toja proposa que le Comité permanent mette à l'ordre du jour du prochain Congrès, l'organisation de recherches internationales sur la mortalité.

M. Burn parla de la distinction à faire, et constatée dans les résultats, entre rentiers et assurés ; il n'y a guère de différence jusqu'à 50-55 ans ; il y en a beaucoup après.

M. Gruder (Vienne), fit remarquer que la vie moyenne est un moyen un peu grossier de suivre la mortalité ; il n'en est pas moins intéressant de constater qu'en Autriche, la vie moyenne, de 1876 à nos jours, a augmenté de un à trois ans, et même quatre ans, dans la catégorie des assurés en mixte.

M. Katz (Leipzig), attribua l'amélioration à : une meilleure hygiène générale, un meilleur examen médical, une plus grande diffusion de l'assurance mixte. Des travaux de Karup, il retient que la mortalité des assurés dans les cinq premières années est 80 p. c., et après 89 p. c., de ce qu'elles étaient dans les observations précédentes.

M. Carment (Nouvelle-Zélande), constata que la mortalité des femmes jeunes dans ce pays est moindre que celle des hommes, contrairement à l'opinion répandue qui faisait demander aux femmes assurées, une prime plus élevée qu'aux hommes.

Au début de la cinquième séance, M. Löwenthal-Olzany (Vienne), rédacteur en chef du *Versicherungsfreund*, appela l'attention sur l'intérêt que présenterait pour la presse des assurances, une organisation internationale, à laquelle on demanderait aux directeurs et assureurs de prêter leurs concours.

La cinquième et dernière question traita du chargement des primes et du calcul des primes commerciales.

M. Hockner (Leipzig), prenant la question à un point de vue théorique, se proposa de déterminer un chargement de primes suffisant pour couvrir à la fois, dans chaque année du contrat, les fluctuations suivantes des éléments de calcul : augmentation constante des taux de mortalité, diminution constante des taux d'intérêt des placements, augmentation constante des frais de gestion. Il a obtenu des résultats intéressants au point de vue technique.

MM. Rosenstein et Bâcher (Vienne), firent remarquer l'importance de la question des chargements et de leur calcul rationnel. Ils étudièrent la question des rachats et des réductions, et aussi les conditions dans lesquelles on peut partir de la connaissance des chargements dispo-

nibles pour déterminer la production qu'une compagnie peut atteindre dans son année si elle veut n'employer en frais d'acquisition que l'excédent disponible sur les chargements.

M. Gross (Vienne), traita la question au point de vue de la participation des assurés aux bénéficiaires ; il établit des formules en tenant compte des frais qu'il a observés dans les compagnies autrichiennes, et envisagea les modifications que l'on peut apporter à ces formules pour prévoir une diminution progressive du taux de l'intérêt.

M. Valentiner (Copenhague), fit porter son étude sur les assurances pour la vie entière et les mixtes, et conclut à un chargement constant des primes nettes pour passer aux primes commerciales.

M. Hunter (New-York), fit connaître les méthodes de chargement des compagnies américaines : un certain pourcentage de la prime, augmenté du même pourcentage de la prime vie entière au même âge ; il ne défendit pas cette formule au point de vue théorique, mais déclara qu'au point de vue pratique, elle donne des résultats satisfaisants, comme le montrent les primes qu'il calcula par des procédés plus étudiés.

M. Fleury (Paris), exposa l'histoire des chargements dans les compagnies françaises et dans la réglementation officielle.

M. Andras (Londres), limita ses investigations aux Mixtes et aux Vies entières ; il fit un historique des méthodes anglaises et des travaux des actuaires anglais et donna des méthodes pour différents types d'assurance.

M. Bacon (Londres), traita la question de l'assurance populaire ; il discuta les bases à adopter pour le calcul des primes et donna un recueil des différentes catégories d'assurance populaire pratiquées en Angleterre, avec formules pour le calcul des primes y afférentes.

M. Poort (Leeuwaeden), donna une description des différentes sortes de chargements à faire figurer dans les formules et donna son opinion sur l'importance relative à donner aux chargements suivant les catégories d'assurance et suivant la durée des contrats ; quant aux valeurs absolues des chargements, il est d'avis que la question est à trancher individuellement par chaque compagnie.

M. Billing (Stockholm), après étude *des* frais à couvrir par les chargements, conclut au chargement d'un pourcentage donné sur la prime pure, avec addition d'un second chargement, fixe, indépendant tant du montant de la prime que du capital assuré.

Le rapporteur général pour cette question était M. Moll. Après avoir résumé les rapports, il constata que trois questions principales sont à envisager :

a) Y a-t-il lieu de serrer la vérité, dans le calcul des primes, au

point de vue de la table de mortalité et du taux d'intérêt, ou faut-il, dans le choix de ces éléments, laisser une marge importante ; b) le calcul des primes commerciales doit-il tenir compte des éventualités de résiliation ; c) les frais d'acquisition doivent-ils entrer pour la totalité, ou seulement pour partie, dans le calcul des primes commerciales?

M. Altenburger (Budapest), vint alors soutenir cette thèse, que le calcul des primes brutes doit prévoir les résiliations et que le calcul des primes nettes ne doit plus avoir qu'un intérêt didactique, la prime commerciale devant tenir compte de toutes les éventualités à prévoir sur le contrat, aussi bien les résiliations que la mort ou l'échéance.

M. Anderson (Madison), indiqua les règles législatives en vigueur dans le Wisconsin, en ce qui concerne les chargements.

M. le docteur Raffmann (Budapest), décrivit les tarifs nouveaux qu'il prépare pour une compagnie hongroise.

M. Léon Marie fit remarquer que la question des chargements ne peut être résolue d'une manière absolue pour toutes les compagnies. A côté de la question technique est la question commerciale, qui fait que, si l'avis de l'actuaire est nécessaire, ce ne sont pas cependant uniquement des considérations actuarielles qui ont à prévaloir ; il n'en reste pas moins que l'actuaire doit parfaitement connaître, au point de vue des frais comme aux autres, le fonctionnement de sa compagnie et se tenir prêt à donner un avis autorisé.

(*La Semaine*, Paris.)

[368 (063) « 1912 » (∞)]

Association internationale des Sociétés d'assurance contre les accidents en mer. — A cette Association sont affiliées des sociétés d'Allemagne (14), d'Autriche (3), de Hongrie (1), de Belgique (2), de Russie (1), de Suisse (1) et des Pays-Bas (1). La nécessité de développer la réassurance a engagé les sociétés associées à se réunir à La Haye, pour rechercher les moyens d'étendre le nombre des adhérents. La catastrophe du *Titanic* a démontré combien les risques éventuels pourraient devenir énormes, surtout que l'assurance contre les accidents de voyage tend à se généraliser.

[368.2 (065)] (062) (∞)

Quatrième Congrès international de l'Education populaire.

— Les trois premiers Congrès ont eu lieu à Milan (1906.09.15/17), organisé par la société *Umanitaria* ; à Paris (1908.10.01/06), sous la direction de la *Ligue française de l'Enseignement*, et à Bruxelles (1910.08.30/09.02), à l'intervention de la *Ligue belge de l'Enseignement*. Le quatrième est organisé sous le patronage officiel du Gouvernement espagnol.

Il a déjà été indiqué sommairement (1) quels sont les objets portés à l'ordre du jour. Le Comité organisateur vient de fixer, sous la forme d'un questionnaire, les points qu'il y aura lieu de discuter plus spécialement et qui sont déterminés comme suit :

1<sup>re</sup> SECTION. — *Enseignement technique.*

1. *a)* Comment doit-on organiser l'éducation technique de l'ouvrier, pour la mettre au niveau des progrès et de l'orientation de l'industrie moderne?

*b)* L'industrialisation des métiers comme suite des découvertes scientifiques, quelle préparation spéciale réclame-t-elle chez l'ouvrier?

2. Aperçu des différentes institutions scolaires techniques ou professionnelles établies dans les divers pays industriels.

*a)* L'assistance des ouvriers aux Écoles techniques-professionnelles, après avoir suivi les études élémentaires à l'École primaire, doit-elle être obligatoire? Rapport entre ces deux degrés d'enseignement.

3. Systèmes et méthodes de l'enseignement technique pour ouvriers et degré de cet enseignement.

I. — *Enseignement industriel.*

*a)* Cours industriels primaires (le dimanche ou le soir).

*b)* Cours industriels moyens (id. id.).

*c)* Cours industriels supérieurs (id. id.).

II. — *Enseignement professionnel en alliant la théorie à la pratique des métiers.*

*a)* Cours professionnels pour les métiers de la petite et de la grande industrie (le dimanche ou le soir).

*b)* Écoles professionnelles diurnes.

4. Plan général d'enseignement technique et de préparation des ouvriers pour qu'ils répondent aux besoins de la production et de l'expansion industrielle d'un pays.

2<sup>e</sup> SECTION. — *Enseignement agricole.*

1. Quel enseignement doit-on procurer aux propriétaires et aux administrateurs de biens ruraux, pour les mettre en mesure d'apprécier les réformes et les améliorations qu'exigé l'économie agraire ; de les appliquer à l'exploitation de leurs domaines et de contribuer ainsi à l'amélioration de l'état économique et social des classes rurales?

2. L'insuffisance de l'instruction d'une grande partie des cultivateurs

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 273.

manuels, qui occupent les régions de cultures morcelées, étant une grande entrave pour introduire les progrès agricoles, quels moyens devront être adoptés pour compléter le plus rapidement possible l'instruction agricole des paysans adultes? (Service de renseignements et d'améliorations agricoles ; essais démonstratifs de la culture, de l'élevage, de l'outillage et des installations modernes, conférences ; cours temporaires, etc., etc.) Application de ce problème à l'enseignement des femmes qui travaillent dans les campagnes.

3. Quels sont le plan et la pensée qui doivent dominer dans les écoles pour obtenir la formation intégrale des cultivateurs des deux sexes, conformément aux progrès modernes?

4. Puisque l'instruction primaire est fort insuffisante dans les campagnes et qu'elle constitue la seule base de la culture des campagnards, quelles mesures devront être prises en vue de posséder de bonnes écoles primaires agricoles dans les villages et pour obliger les parents à y envoyer leurs enfants? Jusqu'à quel âge doit durer cette obligation?

5. Compatibilité de l'horaire et des vacances dans les écoles avec des périodes et les travaux agricoles.

3° SECTION. — *Enseignement commercial.*

1. Conditions de culture professionnelle que doivent avoir les employés de commerce pour répondre aux exigences actuelles.

2. Études des organisations scolaires qui existent dans les différents pays pour favoriser la formation d'agents de commerce et de commis-voyageurs :

a) Obligation légale des écoles commerciales de perfectionnement ;

b) Plan et programme des systèmes et des méthodes d'enseignement commercial. Degrés de cet enseignement.

3. Plan général d'organisation à établir afin de former les catégories d'auxiliaires, commis-voyageurs et agents de commerce nécessaires pour assurer l'expansion commerciale d'un pays.

4° SECTION. — *Enseignement ménager et social.*

1. Caractères spéciaux et importance du rôle domestiques éducateur et social de la femme du peuple, dans les pays de haute civilisation. — Conséquences que l'on peut en retirer pour l'éducation spéciale des jeunes filles des classes populaires.

2. Organisation pratique des écoles primaires dans leurs grades supérieurs, par rapport au but social que remplit la femme :

a) Préparation des élèves pour la vie du ménage : gardes-malades ; institutrices ; maîtresses de cuisine, etc. ;

b) Action directe et personnelle de la femme aux œuvres sociales de prévoyance et de mutualité.

3. Écoles spéciales d'éducation sociale. — Organisation de celles qui existent en Europe.

5<sup>e</sup> SECTION. — *Institutions complémentaires des écoles, universités populaires, etc.*

1. Idée des institutions post-scolaires.

Doit-on les considérer comme la suite des études faites dans l'enseignement primaire et dans les établissements scolaires d'enseignement technique?

Horaire de ces études compatible avec celui de l'usine ou de l'atelier.

2. Universités populaires. Extension universitaire. Sociétés amicales, etc.

Aperçu de l'état actuel des universités populaires et de l'extension universitaire dans les différents pays. Problèmes qui s'y rapportent.

3. Quelle forme doit avoir pour chaque cas et pour chaque sexe l'enseignement complémentaire ou post-scolaire non technique?

Les enseignements doivent-ils être le complément de l'instruction primaire ou doivent-ils exister seulement là où l'assistance obligatoire à l'école est inefficace?

4. A quelle espèce de public, les institutions post-scolaires doivent-elles s'adresser?

Convient-il qu'elles soient exclusivement ouvrières ou est-il préférable de fonder l'assistance de toutes les classes sociales mélangées ?

5. a) Rôle des musées dans l'instruction générale.

b) Rôle des musées techniques dans la diffusion des sciences industrielles, professionnelles, agricoles, etc.

c) Rôle des Bibliothèques. Leur classification. Définition et but des bibliothèques populaires.

[37 (063) « 1913 » (∞)]

### Troisième Congrès international d'Éducation physique. —

Ce Congrès se tiendra à Paris, du 17 au 20 mars 1913 ; il fera suite aux deux Congrès tenus à Bruxelles en 1910 et à Odense en 1911.

Le programme du Congrès comporte tout d'abord un rapport général par M. Hébrard de Villeneuve, sur les enquêtes, études et propositions à émettre sur le régime fiscal des sociétés sportives. Les autres travaux du Congrès sont répartis entre quatre groupes :

#### I. — GROUPE SCIENTIFIQUE

##### SECTION I. — *Physiologie des exercices physiques.*

RAPPORTS. — 1 Mesures de la résistance et critères de l'entraînement — D<sup>r</sup> Savornin (Joinville-le-Pont).

2. Entraînement à la résistance au froid. — D<sup>r</sup> Liouville, membre de l'Académie des Sports (Paris, et M. le prof. Strasser (Vienne).

QUESTIONS. — 1. Les exercices physiques et la pression artérielle.

2. Les divers types humains envisagés au point de vue de la meilleure adaptation aux divers exercices physiques.

3. L'alimentation dans les exercices physiques.

4. Éducation physique comparée (hommes et animaux).

5. Nécessité d'adopter des mesures identiques pour le contrôle en éducation physique.

6. Rôle de la photographie et de la radiographie pour le contrôle de l'éducation physique et pour les indications utiles pour la pratique des sports.

#### SECTION 2. — *Cinésithérapie.*

RAPPORTS. — 1. La Cinésithérapie comme préface à l'éducation physique des retardés. — D<sup>r</sup> René Menard (Paris), et D<sup>r</sup> Cyriax, de Londres.

2. Sur les différentes méthodes de gymnastique respiratoire. — D<sup>r</sup> Rosenthal (Paris). — D<sup>r</sup> Gommaerts (de Gand).

QUESTIONS. — I. De l'obésité infantile.

2. Peut-on faire grandir?

3. La Cinésithérapie dans l'éducation physique des cardiopathes congénitaux.

4. Influence de la cinésithérapie sur la fonction musculaire.

## II. — GROUPE PÉDAGOGIQUE

#### SECTION 3. — *Education physique scolaire.*

RAPPORTS. — 1. Quelle est l'éducation physique des enfants des écoles primaires des grandes villes. — D<sup>r</sup> Fouineau (Paris).

2. La part de la gymnastique, des jeux et du travail manuel dans l'enseignement secondaire des garçons. — D<sup>r</sup> Méry, professeur, agrégé à la Faculté de Médecine (Paris).

QUESTIONS. — I. Travail manuel dans les écoles.

2. De l'émulation en éducation physique ; gymnastique, sports, etc.

3. Comment faut-il considérer la gymnastique? Distraction, hygiène, partie intégrante de la vie elle-même.

4. Du recrutement des professeurs. — Institut central d'éducation physique.

5. De la responsabilité des instructeurs ou des administrateurs en cas d'accident arrivé à un élève.

#### SECTION 4. — *Préparation militaire, gymnastique militaire, équitation, tir et sports de combat.*

RAPPORTS. — 1. La gymnastique post-scolaire entre 13 et 17 ans et la gymnastique de la préparation militaire. — Commandant Boblet (Joinville-le-Pont).

2. La gymnastique d'application militaire et les sports de combat. — Capitaine Giansilly (Paris).

QUESTIONS. — 1. Les sports dans l'armée.

2. La gymnastique d'application militaire en terrains variés.

3. Influence de la gymnastique sur le moral du soldat.

4. Rôle du médecin au point de vue de la gymnastique militaire.

5. Stage des élèves du Val-de-Grâce à l'École de Joinville.

6. Gymnastique des hommes du service auxiliaire.

7. Nouvelles méthodes d'enseignement équestre.

### III. - GROUPE D'APPLICATION

#### SECTION 5. — *Jeux et sports.*

RAPPORTS. — 1. Les meilleures façons de respirer dans les divers exercices physiques.

2. L'extension des sports athlétiques. — M. Pierre Roy.

QUESTIONS. — 1. L'entraînement sportif, la façon de le conduire.

2. Les sports de plein air peuvent-ils être pratiqués sans dommage à l'exclusion de la gymnastique.

3. Les matchs de boxe, leur utilité, leur danger, leur réglementation.

4. Les terrains de jeux.

5. Moyens pouvant favoriser les sorties à cheval des jeunes gens dans les collèges.

#### SECTION 6. — *Tourisme, alpinisme, aéronautique, yachting et canotage.*

RAPPORTS. — Le cyclisme dans ses rapports avec l'éducation physique. — Fauvel (Angers), D<sup>r</sup> Delestré (Sevres).

2. L'alpinisme dans ses rapports avec l'éducation physique. — D<sup>r</sup> Cayla, du *Club Alpin*.

3. L'aéronautique (ballons et aéroplanes), dans ses rapports avec l'éducation physique. — D<sup>r</sup> Crouzon (Paris).

4. Du rôle du sport de l'aviron et du yachting de course en éducation physique. — M. Glandaz, président de la *Fédération des Sociétés d'Avion*.

QUESTIONS. — 1. Influence des variations de pression sur l'organisme en aéroplane.

2. Education physique et nouveaux moyens de transport.

### IV. — GROUPE FÉMININ

#### SECTION 7.

RAPPORTS. — 1. L'éducation physique de la femme. — D<sup>r</sup> Danjou

2. La part de la gymnastique, des jeux et du travail manuel :

a) Dans l'enseignement secondaire des filles ;

h) Dans l'enseignement primaire.

QUESTIONS. — 1. Influence des sports sur les organes féminins

2. **L'amélioration de la race par la mère.**

3. Le vêtement et l'éducation physique.

4. La gymnastique rythmique, ses résultats actuels.

Le Congrès se réunira à la Faculté de Médecine. Toute personne s'intéressant à l'éducation physique pourra se faire inscrire ; la cotisation a été fixée à 20 francs.

*Président* : D<sup>r</sup> Gilbert, professeur de clinique médicale, membre de l'Académie de médecine.

*Secrétaire général* : D<sup>r</sup> G. Weiss, professeur de physique, membre de l'Académie de médecine.

*Secrétaire-adjoint* : D<sup>r</sup> Dausset, avenue Montaigne, 41, Paris.

[371.73 (063) « 1913 » (∞)]

Deuxième Congrès international de l'Enseignement ménager. — Il s'est tenu à Fribourg (Suisse), en septembre 1908, un Congrès d'enseignement ménager qui eut un grand succès. La Belgique y était représentée par des délégués des différents départements ministériels qui s'occupent de l'enseignement ménager, et par un grand nombre d'adhérents. Il y fut résolu que les assises du deuxième Congrès se tiendraient en Belgique. D'accord avec l'Office international de l'enseignement ménager à Fribourg (Suisse), il a été décidé qu'il aurait lieu à Gand, pendant la durée de l'Exposition universelle, du 15 au 18 juin 1913

Le Congrès comprendra quatre sections dont voici le programme :

1. Enseignement ménager dans la famille, à l'école primaire ou annexé à l'école primaire des villes, dans les centres industriels et dans les régions agricoles.

2. Enseignement ménager aux adultes ou annexé à l'enseignement moyen.

3. Formation du personnel enseignant de l'enseignement ménager.

4. Documentation. Progrès réalisés dans l'enseignement ménager depuis le Congrès de Fribourg. Importance de l'enseignement ménager au point de vue social.

La cotisation a été fixée à 10 francs.

Les administrations, les sociétés d'éducation, les associations de patronage et toutes les œuvres peuvent prendre part au Congrès et y envoyer des délégués. La cotisation doit être payée par tout délégué.

*Présidente* : M<sup>me</sup> la comtesse t'Kint de Roodenbeke, Bruxelles.

*Secrétaire* : M<sup>lle</sup> Deleu, rue Willems, 19, Bruxelles.

*Trésorière* : M<sup>me</sup> Le Jeune d'Allegeershecque, rue des Palais, 16, Bruxelles.

(∞)

[370.3 (063) « 1913 »

**Cinquième Congrès international des Chambres de commerce** (1). — Les renseignements publiés précédemment ont déjà indiqué l'importance considérable qui a été donnée à ce Congrès. Il s'est ouvert le 24 septembre 1912, dans une des salles du *Copley Plaza Hôtel*, sous la présidence de M. George S. Smith, président du Comité exécutif, en présence de M. Charles S. Nagel, secrétaire du Département du commerce et du travail des États-Unis d'Amérique, de M. Eugène N. Foss, gouverneur du Massachusetts, de M. John F. Gerald, maire de la cité de Boston, M. Harry A. Wheeler, président de la Chambre de commerce des États-Unis et de M. Edward A. Filene, directeur de la Chambre de commerce de Boston.

M. L. Canon-Legrand, président du Comité permanent international répondit au nom des délégués étrangers, aux paroles de bienvenue prononcées par les diverses autorités.

Ce fut aussi lui qui introduisit la première question à l'ordre du jour, relative au choix d'une date fixe pour le jour de Pâques et à la réforme du calendrier. Après avoir entendu divers orateurs, MM. Faithful Begg (Grande-Bretagne), Ernst Krause (Autriche), et Alfred Aslett (Grande-Bretagne), en faveur de la proposition, déjà votée à Londres en 1910, celle-ci fut confirmée à nouveau. En attendant la réforme désirée, le Congrès a demandé que les jours fériés dans les différents pays soient communiqués internationalement par l'intermédiaire du Comité permanent.

La seconde question avait pour objet l'établissement d'une cour internationale de justice, pour les contestations entre particuliers de États étrangers. Ce fut M. Max Apt (Allemagne) qui exposa longuement le problème et démontra combien une telle cour serait utile pour donner aux personnes une pleine sécurité lorsqu'elles signent des contrats avec des États étrangers ou lorsqu'elles leur font des livraisons de matériel ou de marchandises. M. R. S. Fraser (Grande-Bretagne), appuya la motion, ainsi que M. Louis Varjassy (Hongrie). M. Eugène Allard (France), signala que la voie indiquée pour aboutir et qui consistait pour chaque Chambre de commerce à s'adresser à son Gouvernement, serait peut-être un peu longue. M. Robert Pozzi (Italie), signala que l'arbitrage entre particuliers de nationalités différentes devrait aussi être envisagé et que la question avait déjà été envisagée par la Fédération internationale des filateurs et manufacturiers du coton. M. Lawrence W. Bent (Paris), contesta que la question, telle qu'elle a été posée puisse avoir une réelle portée pratique,

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 129, 274.

car dans sa carrière personnelle il n'a guère rencontré de difficultés dans ses relations avec des Gouvernements étrangers ; ce qu'il faudrait plutôt envisager, ce sont les procès entre individus ou corporations de nationalités diverses.

La discussion prit une ampleur inattendue et une allure quelque peu passionnée, lorsque divers orateurs américains, MM. Edwin D. Mead, Edwin Ginn, Samuel E. Capen, Frank D. Lalanne, Bernard J. Shoninger suggérèrent qu'il serait plus pratique d'appuyer la constitution de la Cour de justice internationale, déjà admise en principe par la grande majorité des États représentés à la seconde Conférence de la Paix de 1907, que de demander la création d'un nouvel organisme judiciaire. La présidence du Congrès estima que cette suggestion ne constituait pas un amendement, mais une proposition nouvelle, et cette interprétation souleva les plus vives protestations. Il y a lieu de signaler que cette question de la constitution définitive de la Cour de justice internationale préoccupe tout spécialement un grand nombre de personnalités américaines qui attachent, à l'obtention de votes nombreux et favorables à leur thèse, une importance exceptionnelle. C'est ce dont M. Canon-Legrand s'inspira en proposant, à la fin de la session, au vote de l'assemblée, la motion suivante :

« Le Congrès affirme son désir de voir réunir, aussitôt que possible, des conférences internationales officielles qui assureront entre les nations l'existence d'une juridiction arbitrale conçue dans le sens le plus large et de nature à assurer une solution équitable à tous les conflits internationaux, soit entre nationaux d'États différents, soit entre les États et adhère au principe d'une combinaison de nations, quand et où cela sera possible, pour prévenir les horreurs de la guerre. »

L'unification de la législation concernant les chèques eut également pour rapporteur M. Max Apt (Allemagne) : il examina d'une manière approfondie, tout le problème du chèque international et il formula le vœu de voir également siéger, comme dernière instance, dans les contestations à naître de ce chef, une institution judiciaire internationale.

Plusieurs orateurs, MM. Candido de Mendes de Almeida (Brésil), Eugène Allard (France), Ch. Christophle (Belgique), F. Faithful Begg (Grande-Bretagne), Max Richter (Allemagne) entrèrent dans de multiples détails, mais le principe de l'unification de la législation du chèque n'en fut pas moins adoptée à l'unanimité. Le vœu formulé par M. Apt fut retiré, mais il fut décidé de nommer une commission spéciale chargée d'étudier à fond la question du chèque.

Fut ensuite abordée la question de la statistique commerciale et de l'institution immédiate d'un Office international. Ce fut M. Eugène

Allard (France), qui exposa brièvement le problème examiné également par M. W. M. Hays (États-Unis), et M. Soetbeer (Allemagne). M. Frasen (Grande-Bretagne), rappela ce qui s'était passé en 1910, à la session de La Haye de l'Institut international de Statistique, où la Suisse et les Pays-Bas se sont offerts d'organiser un Office international de statistique. M. Shoninger, de la Chambre de commerce américaine de Paris, signala que la France était décidée à convoquer, en 1913, un Congrès de statistique commerciale et qu'elle a adopté virtuellement l'idée de créer un Bureau international. Finalement, la motion suivante fut votée à l'unanimité :

Le Congrès, reconnaissant de l'initiative prise par le Gouvernement belge d'avoir réuni à Bruxelles, le 19 septembre 1910, les délégués de vingt-deux États pour chercher les moyens d'introduire plus d'harmonie et plus d'unité dans les tableaux des échanges du commerce mondial, se ralliant à la décision prise à cette Conférence, de faire établir par chacun de ces États, en dehors de sa statistique commerciale, une nomenclature commune où doivent se grouper des marchandises importées et exportées, sous la double indication du poids et de la valeur, exprime le vœu que cette nomenclature figure dans le plus bref délai possible dans les tableaux statistiques des Gouvernements représentés à la Conférence ; approuve la proposition faite à la Conférence de Bruxelles de voir créer un Bureau international de la statistique commerciale, chargé de centraliser toutes les indications utiles, pour donner au commerce mondial un aperçu annuel, et autant que possible semestriel, et par la suite mensuel du mouvement commercial des différents pays du globe, rédigé conformément au groupement des marchandises adopté par la Conférence susdite ; émet le vœu que le Gouvernement belge invite sans retard tous les États à conclure une convention assurant la mise en œuvre des travaux projetés.

La question suivante visait à la réunion d'une Conférence internationale sur la validité des connaissements directs à ordre et à la promulgation d'une législation uniforme tendant à rendre leur emploi plus efficace. MM. Charles S. Haight (États-Unis), et Samuel E. Piza (Costa-Rica), montrèrent l'importance de cette question pour le commerce mondial et le Congrès se rallia, à l'unanimité, à la proposition faite d'approuver la loi actuellement en discussion devant le Parlement des États-Unis et de préconiser la création d'un Bureau central pour la validation des connaissements dans les transactions internationales.

Ce fut M. Alfred Georg (Suisse), qui fit rapport sur les réformes postales à soumettre à la prochaine Conférence postale universelle en 1913. Quelques observations furent présentées par M. Hugo Manas (Allemagne), notamment sur le transport des clichés, les dimensions des colis postaux, sur la responsabilité pour la perte de colis recom-

mandés, par MM. Shoninger, A. Barton Kent (Grande-Bretagne), et Eduardo Agusti (Espagne), puis les résolutions suivantes furent adoptées :

1. La taxe fixée par la Convention postale universelle pour le transport des lettres, sera abaissée de 25 centimes à 10 centimes, soit la taxe d'affranchissement du service d'intérieur. Cette taxe d'affranchissement sera perçue par poids ou fraction de poids de 20 grammes dans toute l'étendue de l'Union postale, le poids étant calculé d'après le système métrique.

2. Les États signataires de la Convention postale universelle de 1906, qui, au bénéfice du chiffre III du protocole final de cette convention, ont conservé les limites de poids et les taxes de la convention postale précédente, renonceront à ce régime d'exception.

3. Dans le trafic international, la surtaxe perçue par la poste pour absence ou insuffisance d'affranchissement des objets de la poste aux lettres sera fixée uniformément à 5 centimes.

4. Les administrations postales des États de l'Union universelle, remettront à leurs destinataires toutes les lettres fermées qui leur parviennent de l'étranger, alors même que l'apparence extérieure de ces lettres ne serait pas conforme à la réglementation postale du pays de destination.

5. La disposition de l'article 55 de la Convention postale universelle, disant que les échantillons de marchandises ne doivent pas avoir de valeur marchande, sera rapportée. La limite de poids des échantillons sera élevée à 500 grammes.

6. La Convention universelle établira une catégorie spéciale de colis postaux d'un poids maximum de 1 kilogramme et qui, moyennant une taxe spéciale, seront transportés par voie accélérée.

7. La Convention postale universelle imposera aux États de l'Union, un délai de livraison raisonnable des colis postaux, différent selon les pays de destination et au delà duquel la responsabilité des administrations postales sera engagée.

8. L'affranchissement des papiers d'affaires sera fixée, comme pour les imprimés, à 5 centimes pour chaque poids ou fraction de poids de 50 grammes, sans affranchissement minimum de 25 centimes.

9. L'acceptation d'envois grevés de remboursement sera obligatoire pour tous les pays de l'Union postale.

10. La poste est responsable pour les envois grevés de remboursement, dont elle s'est dessaisie sans perception du montant du remboursement.

11. Toutes les administrations signataires de la convention concernant les colis postaux sont tenues d'accepter les colis avec valeur déclarée.

La question d'une procédure uniforme et simple en matière de factures consulaires fut introduite par M. Thomas Sammons (États-

Unis), remplaçant M. Wilbur J. Carr, directeur du service consulaire américain. Il signala notamment que les quatre Conférences panaméricaines se sont déjà prononcées dans ce sens.

M. William C. Downs (États-Unis), fournit des détails fort intéressants sur les multiples et contradictoires formalités exigées par les divers pays, surtout dans le Sud-Amérique. M. John Barrett soutint la motion avec l'autorité que lui donne sa qualité de directeur de l'Union panaméricaine. M. Catelli (Canada), suggéra que le visa pourrait être donné par les présidents des Chambres de commerce, surtout dans de vastes pays comme le Canada, où le nombre des consuls n'est pas proportionné à l'étendue du territoire. M. Soetbeer (Allemagne), fut d'avis que ce qui est demandé est fort modeste et que c'est vers la simplification et le bon marché que l'on devrait tendre, et peut-être uniquement vers la suppression. Pour cette suppression se prononcèrent également M. F. A. Pezet (Pérou), qui proposa de faire signer les connaissements par le consul compétent, et M. Eugène Allard (France). La motion proposée fut ensuite votée à l'unanimité.

Vint ensuite la question de la vie chère sur laquelle le rapport fut présenté par M. Irving Fisher (États-Unis), dont les travaux sur ce problème ont eu un retentissement universel ; sa conclusion tendit à la convocation d'une Conférence internationale officielle. Après une courte discussion sur la compétence du Congrès en cette matière, la proposition fut adoptée.

Au cours du Congrès, une discussion fort suggestive fut soulevée incidemment quant à l'emploi des langues. Des propositions furent faites pour que l'on se serve dorénavant des langues espagnole et italienne, en outre du français, de l'allemand et de l'anglais. Ce fut toutefois l'emploi de ces trois derniers idiomes seuls qui fut consacré.

Ce qu'il y a à retenir tout particulièrement des délibérations des Congrès internationaux des Chambres de commerce, c'est qu'elles ont eu ce rare privilège de provoquer la convocation de conférences internationales successives, notamment pour la législation du chèque, la réforme du calendrier, l'organisation des expositions internationales, la statistique commerciale. Cela démontre de quel poids l'opinion des hommes d'affaires pèse sur les Gouvernements. L'adhésion enthousiaste qu'ils ont donnée à la constitution définitive d'une Cour de justice internationale est de nature à influencer favorablement les délibérations de la prochaine Conférence de la Paix. Il en sera encore ainsi en ce qui concerne la convocation d'une Conférence internationale sur la cherté de la vie.

[38 (062)] (063) (∞)

**Neuvième Congrès international des Chemins de fer. —**

C'est à Berlin, en 1915, que ce Congrès se réunira. Le programme de ses délibérations a été tracé comme suit :

SECTION I. — *Voies et travaux.*

1. — Établissement de la plate-forme et de la voie. — Dispositions à adopter dans l'établissement de la plate-forme et de la voie, à raison de l'augmentation du poids des locomotives et de la vitesse des trains.

2. — Entretien et surveillance de la voie. — Mesures à prendre pour l'organisation économique de l'entretien et de la surveillance de la voie, en tenant compte de l'augmentation du trafic et de la vitesse ainsi que de la hausse des salaires et des matières. Emploi d'appareils mécaniques. Résultats obtenus.

3. — Aciers spéciaux. — Emploi des aciers spéciaux, soit en général pour la voie courante, soit en particulier pour les appareils de voie (aiguilles, croisements, etc.).

4. — Béton armé. — Emploi du béton ordinaire et du béton armé dans les chemins de fer.

SECTION II. — *Traction et matériel.*

1. — Production économique de la vapeur des locomotives; différents systèmes; résultats obtenus : *a)* surchauffage de la vapeur; *b)* réchauffage de l'eau d'alimentation; *c)* dispositions spéciales: chaudières à tubes d'eau, etc.

2. — Bogies, essieux et suspension des locomotives. — Meilleures dispositions à donner à ces éléments, notamment dans les locomotives à grande vitesse et à grand empattement, pour faciliter la circulation dans les courbes et assurer une bonne stabilité des machines.

3. — Voitures à voyageurs. — Perfectionnement à réaliser dans la construction des voitures et règles à observer dans la composition des trains, en vue de l'accroissement de la sécurité et du confort des voyageurs.

4. — Traction électrique. — Traction électrique sur les lignes à grand trafic: production et transport de l'énergie; nature du courant, locomotives, automotrices. Résultats techniques et financiers obtenus. Comparaison avec les résultats de la traction à la vapeur.

SECTION III. — *Exploitation.*

1. — Gares terminus à voyageurs. — Dispositions ayant pour objet de réduire le nombre des mouvements de machines et de matériel vide dans les gares terminus à voyageurs.

2. — Gares à marchandises. — Organisation des gares d'expédition et de livraison des marchandises pour activer leur desserte. Dispositions

des halles et des voies en vue de simplifier les manœuvres et la maintenance, particulièrement en ce qui concerne les marchandises en vrac. Outillage mécanique.

3. — Transports à petite vitesse. — Organisation de ces transports, en vue d'augmenter le rendement du matériel et des lignes. Convenance de recourir, suivant les cas, à des trains lourds ou légers, rapides ou lents. Trains directs. Trains collecteurs ; trains distributeurs. Services en navette.

4. — Signaux d'abri de locomotives. — Répétition et enregistrement, sur les locomotives, des signaux de la voie. Systèmes divers déjà employés ou expérimentés. Résultats obtenus. Enregistrement de la vitesse de marche des locomotives.

SECTION IV. — *Ordre général.*

1. — Prix de revient. Tarification. — Détermination du prix de revient des transports (voyageurs et marchandises), en tenant compte des charges du capital. Ses relations avec la tarification.

2. — Visite douanière. — Organisation à adopter pour la visite douanière des bagages, en vue de réduire au minimum le dérangement causé aux voyageurs, tout en sauvegardant les intérêts de la douane et ceux du chemin de fer. Création des gares internationales de douanes.

3. — Échange du matériel. — Échange du matériel à marchandises et indemnités pour retard dans la restitution de ce matériel : a) règles à adopter dans les rapports des administrations de chemins de fer entre elles ; b) règles à adopter dans les rapports entre les administrations de chemins de fer et les expéditeurs ou destinataires.

4. — Habitations ouvrières. — Quelle est la solution donnée par les chemins de fer à la question des habitations pour leurs ouvriers et leurs employés subalternes ? Quelle part les administrations prennent-elles aux efforts individuels tentés par le personnel, notamment en ce qui concerne la construction de maisons pour le compte d'ouvriers ou d'employés ?

SECTION V. — *Chemins de fer économiques.*

1. — Voitures et wagons des lignes économiques. — Types de voitures et de wagons pour les chemins de fer à voie étroite. Wagons spéciaux pour faciliter le déchargement, le transbordement et le changement d'écartement.

2. — Simplification d'exploitation des lignes économiques. — Méthodes particulières pour la perception du prix des places ; distribution des billets à des guichets, avant le départ ; distribution dans les trains ; différents types de billets ; moyens de contrôle.

3. — Modes spéciaux de traction des lignes économiques.

4. — Moyens économiques d'assurer la sécurité sur les lignes économiques.

[385 (063) « 1915 » (∞)]

**Huitième Congrès universel d'Espéranto.** — Voici quelques informations qui complètent les renseignements donnés antérieurement sur ce Congrès (1).

Le nombre officiel des congressistes se monta à 934, appartenant à 30 nationalités différentes. Plusieurs États et les municipalités de plusieurs villes avaient envoyé des représentants officiels. Le Ministère de la guerre d'Autriche-Hongrie s'était fait représenter par le lieutenant-colonel L. Gostomski, qui, à la séance d'ouverture, fit au nom de son département, un discours en espéranto. Il est à noter également que pour la première fois, le Gouvernement russe s'était fait officiellement représenter par M. Nedochivin.

Le Ministère impérial des Chemins de fer autrichiens avait accordé une réduction sur son tarif aux congressistes et de plus avait fait éditer en espéranto deux brochures de luxe illustrées, qui furent distribuées gratuitement aux congressistes.

La Municipalité de Cracovie avait accordé une subvention de 3,000 couronnes et l'usage gratuit des tramways pendant toute la durée du Congrès. En l'absence du Président du Conseil Municipal, le vice-président, M. Szarski, a présidé la séance d'ouverture et a prononcé un éloquent discours en espéranto. Les congressistes ont été reçus par le Conseil Municipal, le dimanche 11 août 1912, en un lunch auquel furent invitées les personnalités les plus marquantes du Congrès et le lundi soir, à un raout auquel assistèrent tous les congressistes. La Municipalité avait fait pavoiser de drapeaux polonais et espérantistes tous les édifices publics, et avait invité par affiches, les habitants de la ville à suivre son exemple.

L'emploi de l'espéranto pendant la durée du Congrès a été dominant dans toute la ville de Cracovie. Il est à noter que 80 p. c. des affiches commerciales sur les murs et des réclames et annonces aux vitrines des magasins étaient rédigées en espéranto. Une grande partie de la presse locale a publié dans ses colonnes, des articles en espéranto et même parfois des éditions spéciales complètement en espéranto.

En dehors de la représentation de la tragédie de Slowacki, *Mazeppa*, par les meilleurs acteurs du Nouveau Théâtre Municipal, il a été également donné une représentation en espéranto de *Halka*. l'opéra bien connu de Moniuszko. C'est la première fois que l'on représentait un opéra en espéranto : il est apparu que la sonorité latine de la langue du docteur Zamenhof se prête admirablement au chant.

[4.089.2 (063) « 1912 » (∞)]

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 563.

**Cinquième Congrès international des Mathématiciens (1).**

— Ce Congrès a eu lieu définitivement, du 21 au 27 août 1912. Outre les 8 conférences portées au programme, plus de 100 communications ont été faites et le nombre des participants s'est monté presque au chiffre de 535 atteint lors du Congrès de 1908 à Rome.

Ce qui rendait ce Congrès particulièrement intéressant, c'est qu'à Cambridge, les mathématiciens anglais se sont rapprochés des mathématiciens européens, alors que depuis les temps de Newton et de Leibnitz leurs tendances divergentes avaient rendu leurs rapports plutôt rares. Le caractère anglais du Congrès fut naturellement fort marqué, mais n'enleva rien à son intérêt.

Ainsi que dans d'autres congrès, une plainte s'est élevée quant à la multiplicité des questions mises à l'ordre du jour et à l'impossibilité où l'on s'est trouvé de les discuter à fond.

La Commission pour l'enseignement mathématique a vu son mandat prolongé de quatre ans et espère au bout de ce terme, pouvoir annoncer l'achèvement de son œuvre.

Le prochain Congrès aura lieu en 1916, à Stockholm.

[51 (063) « 1912 » (∞)]

**Douzième Congrès international de Géologie.** — Sur invitation du Gouvernement du Canada, des Gouvernements provinciaux, du Département des Mines et de l'Institut Canadien des Mines, ce Congrès aura lieu au Canada pendant l'été de 1913. On se propose de tenir les réunions à Toronto, en commençant le 21 août ou à cette date environ. Les séances continueront pendant huit jours. Le Comité organisateur a choisi les questions suivantes comme principaux sujets de discussion :

1. Les réserves de charbon dans le monde.
2. Différenciations dans le magma igné.
3. L'influence de la profondeur sur le caractère des dépôts métallifères.
4. Origine et étendue des terrains sédimentaires précambriens.
5. Subdivisions, corrélation et terminologie du précambrien.
6. Jusqu'à quel point l'époque glaciaire fut-elle interrompue par des périodes interglaciaires ?
7. Caractères physiques et de faune des mers paléozoïques par rapport à la valeur des récurrences marines pour établir les systèmes géologiques,

Le Comité exécutif du onzième Congrès, tenu en Suède, établit et publia un rapport sur les ressources mondiales en minerais de fer.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 421, 607.

Le Comité exécutif actuel a entrepris la préparation d'une monographie analogue sur la provision de charbon dans le monde. On a fait appel dans ce but, à la coopération de tous les principaux pays du monde, et l'appel a été cordialement accueilli partout.

On organisera une vaste série d'excursions pour montrer les productions géologiques et minérales typiques du Canada. Ces excursions auront lieu en août et en septembre ; elles s'étendront de Cap Breton et Halifax sur l'Atlantique à Prince Rupert et Victoria sur la Pacifique, et des chutes du Niagara sur la frontière méridionale jusqu'à Dawson City près du Cercle Arctique. La valeur de la production minière annuelle du Canada, qui a continuellement augmenté pendant les vingt dernières années et qui a atteint aujourd'hui plus de 518 millions de francs, rendra ces excursions particulièrement intéressantes, car elles permettront d'entrevoir les richesses immenses que recèle encore ce pays et la réserve énorme d'espace et de travail fructueux que le Canada constitue pour l'humanité.

Depuis le premier Congrès de Géologie, tenu à Paris en 1878, d'autres Congrès ont été tenus en Italie, Allemagne, Angleterre, États-Unis, Suisse, Russie, Autriche, Mexique et Suède. Des réunions de diverses Sociétés de géologie et d'autres Sociétés scientifiques ont déjà été tenues au Canada : mais c'est la première fois que s'y tient un Congrès international de Géologie. [55 (063) « 1913 »

(∞)

**Quatorzième Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques** (1) — La participation à ce Congrès fut particulièrement nombreuse : plus de 550 personnes se firent inscrire, parmi lesquelles les délégués de 20 États et de 104 universités ou sociétés savantes. Seulement, le total des communications atteignit le chiffre de 90, pour la discussion desquelles on disposa de 15 heures en tout, soit 10 minutes pour chacune d'elles. Ici également, le vœu a été émis qu'à l'avenir le programme du Congrès soit limité à quelques questions essentielles d'un intérêt actuel.

On a également fait remarquer que le choix du français comme langue unique du Congrès en éloignait des personnalités importantes des pays de langue allemande et de langue anglaise. Il a été décidé que les trois langues pourraient dorénavant être employées, mais que les travaux imprimés devraient être accompagnés d'un résumé en français. La langue espagnole pourra être employée en outre, lors du prochain Congrès qui aura lieu à Madrid en 1915. On a de plus émis

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 130, 536.

le vœu qu'un organe spécial soit créé, destiné à faire connaître, en traduction française, allemande ou latine, les travaux publiés en langues slaves.

Les prochains congrès seront divisés en quatre sections : une section centrale, une section pour l'archéologie paléolithique et néolithique, une section pour les antiquités des âges du métal, une section pour l'anthropologie somatique.

Il a été formé le projet, par un certain nombre de participants à la session de Genève, de créer un *Congrès international d'Ethnographie et d'anthropologie somatique*.

A l'occasion du Congrès des objets, soit en original, soit en reproduction moulée ou graphique, ont été exposés, parmi lesquels il y en avait de grande importance provenant des découvertes paléolithiques faites à Torralba et des grandes nécropoles ibériques analogues à celle de Hallstadt, les reliefs en pierre trouvés à Laussel, les peintures découvertes en Espagne et dans le sud de la région d'Oran.

[571 (063) « 1912 » (∞)]

Dix-huitième Congrès international des Américanistes. (1) — Ce Congrès s'est ouvert à Londres, le 27 mai 1912, à l'Institut impérial, sous la présidence de Sir Cléments R. Markham. Bien qu'octogénaire, ce vénérable savant porte toujours le plus vif intérêt à tout ce qui touche au Nouveau Monde. Le nombre des participants était fort grand et des notabilités étaient venues de toutes les capitales européennes ainsi que de l'Amérique, notamment du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Costa-Rica, de l'Equateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Pérou, du Salvator, des États-Unis et du Venezuela.

Le plus grand nombre des communications faites se rattachaient à l'ethnologie et à l'archéologie et concernaient surtout le Mexique et le Sud-Amérique. Dans la section paléo-anthropologique, on remarqua surtout le travail de M. Hrdlicka, sur l'homme ancien dans le Sud-Amérique. Parmi les communications archéologiques il y a lieu de citer :

LEHMANN. — Quelques problèmes du calendrier centro-américain.

GORDON. — Une inscription inédite de Quirigua.

HEWETT. — Les fouilles de l'École américaine d'archéologie, à Quirigua.

STOEPEL. — Rapport sur l'expédition berlinoise en Colombie et dans l'Equateur.

C. VAN PANHUYS. — Récentes découvertes dans la Guyane hollandaise.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 133.

Pour l'historien et l'homme de lettres, l'un des événements les plus importants du Congrès a été la nouvelle communiquée à la Section de l'histoire coloniale, qu'une Mexicaine distinguée, M<sup>me</sup> Zelia Nuttall, a découvert récemment, dans la Bibliothèque Nationale de Madrid, un manuscrit de Cervantes Salazar, datant du XV<sup>e</sup> siècle, manuscrit que ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire du Mexique et de la littérature espagnole, cherchaient en vain depuis longtemps et qu'ils considéraient presque comme perdu. Le manuscrit contient une histoire du Mexique. On peut mieux se rendre compte de l'importance de cette trouvaille, lorsque l'on sait que dans les premiers jours de l'Université de Mexico, l'élève distingué du grand Alonzo de La Vera-Cruz était regardé comme l'un de ses plus brillants professeurs.

Le docteur Pietschmann, de Göttingen, a fait de son côté, une communication très intéressante sur un vieux manuscrit de 1613, écrit par un Indien péruvien, avec des esquisses à la plume et à gros traits, et montrant comment les Indiens étaient traités par les Espagnols. C'est sous la forme de vues stéréoscopiques que le docteur Pietschmann a montré les gravures. Le manuscrit a été découvert à Copenhague, et Sir Clément Markhan le considère comme l'un des plus importants monuments de l'Amérique du Sud que l'on ait mis au jour.

De nombreuses réceptions tant à Oxford et Cambridge qu'à Londres, ont ajouté leur éclat aux travaux. L'Université d'Oxford a en outre conféré le titre de docteur *honoris causa*, à MM. Alfred Maudslay, de Londres, et Franz Boas, de Colombie.

Le prochain Congrès se réunira en 1913, à Washington d'abord, puis à La Paz, en Bolivie.

[571 (73)] (063)

(∞)

Conférence internationale des Expositions. — Cette Conférence officielle s'est ouverte à Berlin, le 8 octobre 1912 et s'est prolongée jusqu'au 26. Bien que les débats aient été secrets, pour des motifs difficiles à dégager, il a été fait aux journaux quelques communications sommaires.

M. de Kiderlen, qui a présidé la séance d'ouverture, a déclaré que l'Allemagne est, au point de vue des expositions universelles, un État en quelque sorte neutre, parce qu'il n'a pas encore organisé d'expositions de ce genre. Il a signalé que le nombre des expositions augmente d'année en année et que l'on remarque déjà, à cet égard, une certaine lassitude dans les sphères industrielles : cet état de choses n'est pas sans danger et la Conférence aura à examiner s'il n'est pas possible d'établir des règles générales pour que les expositions ne se suivent

pas de trop près ; elle aura aussi à s'occuper de la classification des expositions et de diverses autres questions d'organisation.

C'est l'ambassadeur de France, M. Cambon, qui remercia le Gouvernement allemand de l'accueil fait aux délégués étrangers. La présidence, provisoire d'abord et effective ensuite, fut confiée à M. Richter, sous-secrétaire d'État à l'Office impérial de l'intérieur.

Dans son allocution, M. Richter a fait ressortir les appréhensions qu'inspiré pour des raisons d'ordre intérieur, une trop grande fréquence des expositions et en particulier des grandes expositions universelles. Il a ajouté que pour les expositions spéciales, le besoin d'une limitation se faisait moins sentir. Il a ensuite mentionné un certain nombre de questions dont la Conférence aura à s'occuper, savoir : la classification des expositions, le traitement douanier auquel doivent être soumis les objets exposés, le transport par chemin de fer, l'organisation des jurys, l'établissement de bases générales pour la distribution des récompenses, etc. Il a déclaré que la Conférence devait faire preuve aussi d'une certaine réserve au sujet des droits d'auteur et d'inventeur.

La plus importante disposition de l'accord intervenu a pour objet de limiter le nombre des grandes expositions universelles, qui ne devront être organisées à l'avenir par les États signataires, qu'à raison d'une au maximum tous les trois ans, et dans l'intérêt du même État à raison d'une au maximum tous les dix ans.

En outre, il est établi, par une classification précise, quelles seront les expositions considérées comme officielles ou comme reconnue officiellement. Pour les méthodes d'invitation à ces expositions, leur organisation, leur durée, l'établissement des sections étrangères et, en particulier, pour la composition et la proclamation des jurys ainsi que pour la répartition des prix, on a adopté un certain nombre de principes déterminés. Pour le reste, la convention contient l'engagement formel de combattre les expositions frauduleuses et le commerce des médailles. Il ne s'agit pas là d'une réglementation épuisant la question, mais simplement d'une entente sur des questions fondamentales.

Grâce à l'empressement avec lequel on s'est efforcé de toutes parts d'arriver à une entente, les décisions de la convention ont pu être prises à l'unanimité. L'achèvement de la convention est, toutefois, réservé à une conférence ultérieure. [6.064 (061) « 1912 » (∞)]

#### **Conférence internationale des Bains populaires et scolaires.**

— Cette conférence a eu lieu du 27 au 30 août 1912, dans la Salle de conversation du Kurhaus, à Schéveningue. Elle fut inaugurée sous

la présidence de M. W. P. Ruysch, inspecteur général du Service sanitaire, aux côtés duquel prit place son Exc. M. Jhr. Mr. R. de Marees van Swinderen, ministre des Affaires étrangères, M. Mr. J. D. Verbroek, représentant la Municipalité de La Haye, ainsi que les membres du Comité exécutif.

Furent représentés à cette conférence, les Gouvernements de Belgique, d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie, de Norvège, de Suède, les municipalités d'Anvers, Amsterdam, Battersea, Bradford, Bussum, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Dortmund, Dublin, Gand, Groningue, Harlem, La Haye, Hannovre, Königsgrätz, Leiden, New-York, Rotterdam, Paris, Prague, Stockholm, Trieste, Vienne, Utrecht, Zaandam ; 70 sociétés différentes, comprenant 34 académies des sciences et de médecine et sociétés d'hygiène publique et d'hygiène sociale, 14 sociétés d'économie et de pédagogie sociales et 22 sociétés de propagande pour les bains populaires et scolaires ou sociétés de natation. Au total 294 personnes prirent part au Congrès.

Après la séance d'ouverture, il fut procédé à l'inauguration de l'exposition organisée par MM. W. van Boven et B. J. Paardekooper, en connexion avec le Congrès.

La première séance fut consacrée aux rapports des délégués de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Grande-Bretagne, d'Italie, des États-Unis de l'Amérique, de Belgique, de Norvège, de Suède et des Pays-Bas, sur l'état actuel des bains populaires et scolaires.

Au cours des deuxième et troisième séances furent traitées les questions hygiéniques : par M. Fortescue Fox (Londres), l'influence physiologique du bain ; par M. Sleeswijk, le bain comme moyen prophylactique ; par M<sup>lle</sup> A. M. Douwes Dekker (La Haye), le rôle de la femme comme propagatrice de propreté et de santé. M. Victor Desguin, représentant de l'Académie royale de médecine de Belgique, échevin de l'Instruction publique de la ville d'Anvers, et M. J. N. van Hall, ancien échevin de l'Instruction publique de la ville d'Amsterdam prirent également part à la discussion scolaire.

Les cinquième et sixième séances furent consacrées à la question technique, l'installation et l'exploitation des bains-douches, bains de fabrique, bains militaires, bains transportables et bains de natation, respectivement introduites par MM. Wolff (Hannovre), F. Putzeys (Liège), T. M. Beadenkoff (Baltimore), Recknagel (Berlin), et W. H. Hale (New-York).

La question économique fut traitée au cours de la septième séance par MM. Hoppenberg, Ch. Cazalet (Bordeaux), et W. P. Ruysch (La

Haye), donnant leurs points de vue sur la collaboration des États, des provinces et des municipalités avec l'initiative privée.

La conférence a choisi Bruxelles pour y tenir la session de 1913 et Bordeaux pour celle de 1914.

Il fut également décidé de créer un Bureau permanent avec siège à La Haye, chargé de poursuivre l'organisation des conférences internationales des bains populaires et scolaires ; il sera composé des membres du Comité exécutif de la première conférence et les Gouvernements, qui jusqu'à présent n'ont pas encore officiellement adhéré à celle-ci par l'envoi d'un délégué, seront invités à désigner les personnes appelées à les représenter au sein du Comité.

Les résolutions suivantes furent en outre votées :

1. Le meilleur **outil pour le développement de la propreté corporelle** consiste dans le **bain-douche ; il faudrait en conséquence :**

*a) Que les établissements de bains-douches soient établis partout, dans les villes et dans les campagnes avec le concours des pouvoirs publics et de l'initiative privée ;*

*b) Que le bain-douche soit considéré comme faisant partie du matériel obligatoire des écoles à construire ;*

*c) Que les subventions des pouvoirs publics soient réservées aux établissements d'enseignement pratiquant le bain-douche pour leurs élèves ;*

*d) Que les mesures de propreté par le bain-douche soient complétées par la création par les pouvoirs publics, soit de bassins de natation à l'air libre, soit de piscines sous abri, afin de développer l'enseignement de la natation, ce sport si utile et si fortifiant.*

2. L'œuvre d'éducation accomplie par l'usage des bains scolaires doit avoir pour complément, afin de demeurer efficace, la création de bains populaires (bains-douches et bassins de natation), en quantité suffisante. C'est là une œuvre qui incombe aux pouvoirs publics, soit qu'ils s'en chargent eux-mêmes ou qu'ils aident puissamment l'initiative privée. Il est aussi désirable, aujourd'hui, que la question des habitations ouvrières préoccupe les administrations municipales ou charitables, qu'une des conditions à l'intervention des pouvoirs publics (autorisations, concours financiers ou patronage pour la création de ces habitations), soit l'établissement d'un local de bains-douches pour chaque groupe de logements.

3. Il est désirable que l'action des pouvoirs publics ne fasse pas concurrence aux œuvres d'initiative philanthropique privée en matière de création et d'exploitation de bains-douches à bon marché, et s'efforce, au contraire, de favoriser ces œuvres en leur procurant des capitaux, en leur accordant des immunités fiscales et en les aidant par de larges subventions.

[613.41 (063) « 1912 » (∞)]

**Dixième Congrès international d'Agriculture** (1). — Le programme de ce Congrès, qui aura lieu à Gand en 1913, a été arrêté comme suit :

1<sup>re</sup> SECTION. — *Economie rurale.*

1. Comparaison entre l'importance de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans divers pays et les mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de ces trois facteurs.
2. Désertion des campagnes.
3. Organisation de petites propriétés rurales.
4. Crédit agricole.
5. Coopération entre agriculteurs.
6. L'organisation du commerce des produits agricoles.

2<sup>e</sup> SECTION. — *Sciences agronomiques. Cultures spéciales. Enseignement agricole.*

1. Statistique, rôle et importance des établissements de recherches agricoles et agronomiques. Documentation. Manière d'interpréter les résultats. Meilleure méthode de notation et de vulgarisation.
2. Météorologie agricole.
3. Communications au sujet des principales découvertes faites en agriculture depuis cinq ans.
4. Quelle a été, jusqu'à présent, l'influence des nouvelles méthodes de sélection sur la stabilité des variétés de plantes cultivées ?
5. Culture et commerce du houblon.
6. Viticulture. Établissement des vignobles septentrionaux et des forceries à l'aide des portes greffes américains.
7. Quelle orientation faut-il donner à l'enseignement des sciences naturelles : *a)* dans l'enseignement agricole supérieur ; *b)* dans l'enseignement agricole moyen ?
8. Quels sont les principes qui doivent présider à la bonne organisation d'un enseignement professionnel agricole primaire ?

3<sup>e</sup> SECTION. — *Economie animale.*

1. Bases de la classification des races animales domestiques.
2. La valeur productive attribuée aux principaux aliments du bétail par Kellner, correspond-elle aux observations de la pratique.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 289.

3. Valeur zootechnique de la sélection. Les sections 2 et 3 pourront se réunir pour la discussion de cette question.

4. Valeur des lignées pures au point de vue zootechnique.
5. Hérité des robes chez nos animaux domestiques.
6. Quelle est la valeur zootechnique des caractères acquis.

4<sup>e</sup> SECTION. — *Génie rural.*

1. Application des forces mécaniques en agriculture.
2. Défrichements.
3. Dry farming.
4. Méthodes mécaniques et méthodes diverses pour la réduction de la main-d'œuvre agricole. Études comparées.
5. Les chemins agricoles.
6. Les réunions territoriales.

5<sup>e</sup> SECTION. — *Sylviculture.*

1. Quelles sont les mesures législatives et financières à prendre en vue d'empêcher l'exploitation abusive ou la destruction des forêts utiles à l'intérêt général?

2. Indiquer les meilleures mesures à prendre pour combattre les incendies de forêts et pour en diminuer les dommages. Y a-t-il lieu d'organiser une société d'assurance mutuelle entre les propriétaires de bois et comment faut-il l'organiser?

3. En présence de la baisse des prix de l'écorce à tan et le bois de chauffage, que faut-il faire des taillis simples?

4. Quels sont, à l'époque actuelle, les résultats acquis à l'aide d'essences forestières d'origine étrangère ? Quel enseignement faut-il en tirer?

[63 (063) « 1913 » (∞)]

Premier Congrès **international** d'Electroculture. — Ce Congrès s'est réuni à Reims, du 24 au 26 octobre 1912. Voici comment ses promoteurs justifiaient la nécessité de convoquer un tel congrès :

Dès l'aurore de la science électrique, Maimbray et Nollet électrisaient leurs graines ou leurs plantes avec des machines bien imparfaites et Bertholon inventait son électrovégétomètre. Et, tandis que l'électricité marchait à pas de géant vers le progrès incessant, donnant naissance aux découvertes les plus belles que puisse concevoir l'esprit humain, son application à la culture proprement dite des plantes restait longtemps insoupçonnée du grand public et même des premiers intéressés.

Il sont nombreux, cependant, les savants illustres, les agronomes distingués, les chercheurs consciencieux, qui ont passé leur vie à la résolution des mille et un phénomènes que l'électricité, sous ses différentes

modalités artificielles ou naturelles, fait naître dans l'air, le sol et les plantes elles-mêmes. Mais, la vie entière d'un homme est insuffisante pour mener à bien une telle œuvre. Ce n'est plus, ici, une formule que les sciences exactes permettent d'établir, ou un moteur qu'il faut mettre au point, ce sont des expériences infiniment nombreuses, dans des conditions très différentes, sur des sujets extrêmement variés, qu'il faut entreprendre.

D'ailleurs, nous devons le reconnaître, ces efforts individuels, conduits au gré des aptitudes ou des goûts de chacun, sans cohésion, sans plan d'ensemble, ne donnèrent pas, pendant un siècle, de résultats positifs, permettant de formuler des lois directrices, des méthodes pratiques. Il semble, en un mot, que chacun ait opéré pour son compte, faisant trop œuvre individuelle.

Il n'y a donc rien de surprenant que l'opinion publique, et ceux même que cette science intéressait le plus particulièrement, aient été pendant un siècle sans se douter que l'électricité avait sur la germination des graines, sur la croissance, la maturité et la quantité des plantes et des fruits, une influence généralement bienfaisante.

Vers 1880, les travaux de Grandeau, de Spechnew, puis de Berthelot, les expériences de E. Stone, de Amon B. Plowman, de Micheels et de De Heen, les essais du Frère Paulin, de Selim Lemstroëm, de Sir O. Lodge et plus récemment, les communications de la Société d'études scientifiques d'Angers, fixèrent un peu l'attention de l'opinion publique. Incrédule d'abord, elle se laissa attirer et séduire par les nouveaux procédés.

Tandis que notre vieux sol, las de produire, s'appauvissait, le prix des denrées de première nécessité augmentait rapidement. Les engrais donnaient bien à la terre une fécondité artificielle, mais il fallait les renouveler tous les ans. Et puis, les engrais coûtaient cher ; et ce fut, croyons-nous, parce que l'on vit dans l'électroculture, non une nouvelle conquête scientifique de l'homme, mais un intérêt immédiat, personnel, que l'on daignât tendre les mains vers ceux que l'on traitait, naguère, d'illuminés.

Malheureusement, les expérimentateurs ne pouvaient donner aux nouveaux convertis que de vagues conseils. Surpris au milieu de leurs travaux, il leur était encore difficile d'indiquer les traitements à employer pour *fertiliser électriquement* le sol, les semences et les cultures. Ne possédant aucune revue spéciale, ne s'étant presque jamais rencontrés, ils ne pouvaient s'entretenir de leurs idées et les discuter. Il n'est donc pas étonnant que leurs travaux fussent si lents.

Cependant, en 1881, à Paris, puis à Vienne en 1895, à Marseille en 1908, l'électricité avait bien eu ses expositions. Au cours de l'année dernière et de cette année, certaines furent faites pour permettre aux inventeurs des applications *mécaniques* de l'électricité aux travaux de la ferme, d'exposer leurs machines, d'échanger leurs impressions. Mais il n'était venu à personne, jusqu'à ce jour, l'idée de réunir, dans un congrès, tous ceux qui, partisans de l'application de l'électricité à la culture des plantes, seraient heureux d'être renseignés sur tout ce qui a été expérimenté dans

cette voie jusqu'ici, d'échanger des idées et de composer, pour l'avenir, un vaste plan de travail où chacun aurait sa part au gré de ses aptitudes et de ses moyens.

Le programme du Congrès comportait les questions suivantes :

#### I. — ÉLECTROCULTURE DIRECTE

GRUPE A. — *Electricités naturelles* :

a) Électricité atmosphérique. — Travaux divers sur l'électricité atmosphérique ; son influence sur les plantes, la nitrification du sol, son action sur les microbes. Appareils capteurs. Résultats obtenus ;

b) Électricité tellurique. — Production, influence, utilisation ;

c) Ondes hertziennes. — Captation, utilisation.

GRUPE B. — *Electricités artificiellement produites* :

a) Électricité voltaïque (pile) dénommée dynamique en électroculture. — Production, influence sur les plantes, le sol et les engrais naturels et artificiels ;

b) Électricité statique à haute tension, avec ou sans transformateur. — Production, influence, résultats ;

c) Courants de haute fréquence et courants pulsateurs.

GRUPE C. — *Electrisation des semences* :

Influence des courants continus et alternatifs de haute fréquence et pulsateurs.

Traitement : durée, intensité des courants.

Classification des graines suivant le traitement à leur imposer pour accélérer la germination.

GRUPE D. — *Influence du traitement électrique* :

a) Sur les maladies parasitaires ;

b) Sur les maladies cryptogamiques.

#### II. — ÉLECTROCULTURE INDIRECTE

GRUPE E. — *Défense contre la grêle* : paragrêles électriques, Niagaras, barrages électriques, etc.

GRUPE F. — a) Forçage électrique ;

b) Influence de la lumière électrique sur les plantes et les fleurs ;

c) Destruction des insectes par la lumière électrique.

GRUPE G. — Travaux personnels non compris dans les groupes précédents, mais se rattachant à la question électroculturelle.

[63 : 537] (063) « 1912 » (∞)

**Premier Congrès international du Caoutchouc.** — Ce Congrès se tiendra à Batavia en 1914. Le 29 mai dernier a eu lieu une assemblée des comités et des commissions chargés d'organiser le Congrès. M. Idenburg, gouverneur général, a ouvert la séance : dans son discours, il a fait ressortir l'importance de la culture du caoutchouc en Asie où elle s'étendait, en 1911, sur plus d'un million d'acres, dont un quart dans les Indes néerlandaises.

« Notre politique, a dit M. Idenburg, est marquée au coin d'un esprit libéral. Nous suivons par conviction la politique de la porte ouverte et nous accueillons favorablement tout étranger qui, en se soumettant aux lois de notre pays, veut mettre son capital et son travail au service de la prospérité de notre archipel.

» Le cachet international du Congrès sera donc en rapport avec le caractère de notre système de culture, en rapport avec toute notre politique coloniale. D'autre part, nous recherchons aussi le concours de l'étranger pour ce Congrès auquel est rattachée une exposition. Nous espérons, qu'outre les savants et praticiens hollandais, des savants étrangers voudront bien venir faire des conférences, traiter de certaines questions et nous aider de leurs lumières sur certaines branches d'un tout si intéressant. Ce sera là pour toutes les Indes, un très sensible avantage et la ville de Batavia notamment sera fière de pouvoir exercer la bonne vieille hospitalité néerlandaise, vertu qui ne sera pas moins attrayante sous ses vêtements tropicaux que sous ses atours d'occident. »

[63.347.3 (063) « 1914 »

(∞)

**Huitième Congrès international des Editeurs.** — Ce Congrès aura lieu à Budapest, du 2 au 6 juin 1913. C'est M. Victor Ranschburg qui a été chargé de la préparation de cette session. Il est provisoirement proposé de discuter les questions suivantes :

1. Dispositions législatives contre la littérature immorale. — Ce rapport devrait avoir pour but de chercher à obtenir, dans les différents pays, des lois efficaces contre la littérature immorale, insuffisamment combattue actuellement.

2. Création d'un musée international des éditeurs. — Le but serait de fonder un musée de tout ce qui concerne la profession d'éditeur dans les différents pays, de même qu'au point de vue international.

3. Code d'usances dans les rapports internationaux entre éditeurs et entre éditeurs et détaillants. — Il s'agirait de chercher à réunir les matériaux nécessaires, dans les différents pays, pour étudier les moyens de publier un code des usances international.

4. Le format des livres. — Ce rapport tendrait à démontrer l'opportunité de la diversité des formats et que l'idée d'un format **unique**, lancée par le *Brücke*, à Munich, serait une erreur et une inopportunité.

5. Les cinématographes et les phonographes et les intérêts des éditeurs. — Vu la diversité des lois sur la matière, il s'agirait de trouver, pour chaque pays, un rapporteur qui exposât la situation des cinématographes et des phonographes au point de vue de la législation interne, nationale. La question serait ainsi traitée aux différents points de vue nationaux. Le but serait d'obtenir une protection plus efficace des droits des auteurs et des éditeurs vis-à-vis des textes et des illustrations.

6. La question de la protection du droit d'auteur quant à la reproduction photographique.

7. Le maintien du prix fort de la musique dans le domaine international. — Le but du rapport serait d'arriver à une réglementation internationale de cette importante question.

8. De l'intérêt des éditeurs dans l'organisation des bibliothèques populaires. — Il s'agirait d'étudier quels sont les intérêts que les éditeurs ont à voir s'organiser et se développer les bibliothèques populaires.

9. De l'organisation d'un bureau pour l'exploitation des droits de traduction, sous le contrôle du Comité exécutif. — Il s'agirait d'étudier l'opportunité et les moyens de créer, et sur quelles bases, un bureau international pour l'exploitation des droits de traduction, bureau placé sous le contrôle du Comité exécutif du Congrès.

Il est rappelé que ne peuvent prendre part au Congrès que les éditeurs de livres, de musique, d'œuvres artistiques et de revues et autres publications périodiques. Il semble pourtant qu'il serait utile d'admettre, à titre de membres avec voix consultative, des délégués des associations et institutions suivantes :

Congrès international contre la littérature immorale ;

Musée international à Bruxelles ;

Congrès international des exploitants du cinématographe ;

Association littéraire et artistique internationale ;

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle ;

Société internationale de musique.

La cotisation est de 25 couronnes par adhérent.

[655.4 (063) « 1913 » (∞)]

**Fédération internationale des Droguistes.** — Le 22 avril 1912, il s'est créé à l'initiative de l'Association allemande des apothicaires, une Fédération internationale des droguistes. Ont adhéré à ce groupement nouveau :

La Fédération des Droguistes belges.

Föreningen of Pharmaceutiske materialhandlare i Danmark.

Deutscher Drogisten Verband.

Nederland Drogisten Bond.  
Allgemeiner Oesterreichischer Drogisten Verein.  
Prager Drogisten Bund.  
Schweizer Drogisten Verem.  
Landesverein der Drogisten Ungarn's.

Le premier Congrès des droguistes s'est réuni dès le lendemain et a choisi pour diriger le mouvement, MM. Dressler (Dresden), Schneider (Aussig) et Krebs (Bruxelles). Le Congrès aura probablement des sessions annuelles.

[668 (062) « 1912 » (∞)]

Troisième Congrès international de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics. — Ce Congrès s'est réuni à Rome dans la Salle des Horaces, au Capitole, du 22 au 25 avril 1912. Se firent officiellement représenter, la Belgique, la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Hongrie. Presque tous les grands entrepreneurs européens étaient présents.

Une discussion s'engagea tout d'abord sur les relations entre les patrons et les ouvriers et sur le contrat collectif, mais il fut décidé de renvoyer ces questions pour étude plus ample à la Fédération internationale. Il fut, toutefois, adopté un vœu aux termes duquel la création de conseils de conciliation mixtes non-officiels fut déclarée désirable en vue d'éviter dans la mesure du possible, les conflits entre le capital et le travail.

Un long débat se poursuivit sur la question de la limitation des heures de travail. Après avoir constaté que l'industrie du bâtiment et des travaux publics, industrie de plein air, est essentiellement soumise, relativement à la durée du travail, aux exigences des saisons, le Congrès estima qu'il est important, pour la conclusion de conventions amiables entre patrons et ouvriers, de fixer une journée de travail qui soit au minimum la même dans les pays fédérés et émit le vœu qu'il ne se produise aucune intervention tendant à restreindre la journée normale de travail, journée dont la durée devrait être au minimum de dix heures, pour autant que la lumière solaire le permette.

La question de l'apprentissage fut renvoyée à l'examen de la Fédération internationale. Le Congrès, toutefois, reconnut que l'apprentissage et l'enseignement professionnel sont indispensables pour relever le niveau éducatif de l'ouvrier.

Enfin, le Congrès affirma le principe de la solidarité patronale internationale, notamment dans les cas de grève et de lockout.

Le prochain Congrès aura lieu en Suisse, en 1914.

[69 (063) « 1912 » (∞)]

**Premier Congrès international de Pédagogie musicale. —**

Ce Congrès aura lieu à Berlin en 1913, probablement au début du mois d'avril.

Voici les questions qui seront soumises aux délibérations :

1. Questions générales de pédagogie et d'instruction.
2. Questions professionnelles et sociales.
3. Réorganisation des écoles de musique.
4. Nouvelles investigations et nouveaux résultats dans le domaine scientifique et pratique du chant artistique.
5. Réformes du chant scolaire tant dans les écoles supérieures que dans les écoles primaires. L'enseignement de la musique dans les écoles préparatoires et dans les écoles normales.
6. Questions spéciales de technique et de méthode du piano et des instruments à cordes.

Pour tous les renseignements s'adresser au Bureau de l'Association allemande de Pédagogie musicale, Lutherstrasse, 5, Berlin W. 62.

[78 (063) « 1912 » (∞)]

**Seizième Congrès international des Associations touristes.**

— Le Congrès convoqué par la Ligue internationale des Associations touristes s'est réuni à Vienne, du 13 au 16 juin dernier. Indépendamment de résolutions tendant à voir des Gouvernements spécialement désignés adhérer à la Convention internationale réglementant la circulation des automobiles ou modifier certaines de leur dispositions législatives, fiscales ou douanières nuisibles au tourisme, il y a lieu de citer les décisions suivantes ayant un caractère plus général :

1. Le Congrès, convaincu de la nécessité de plus en plus urgente de la convocation d'une conférence douanière internationale, exprime le vœu que les questions de l'uniformité des différents triptyques et du carnet de passage en douane y soient examinées.

2. Le Comité permanent est chargé de faire une enquête spéciale afin d'obtenir des renseignements précis concernant la tolérance accordée aux frontières des différents pays pour l'importation des cigares, cigarettes et tabacs, et concernant l'exclusion des femmes de cette faveur en ce qui concerne les cigarettes.

3. Le Congrès recommande la pratique adoptée dans certains grands rapides de la visite en cours de route dans le fourgon à bagages. Il émet également le vœu de voir créer, pour la visite des bagages enregistrés, des bureaux de douanes extraterritoriaux dans les principaux centres de voyage, permettant d'effectuer la visite des bagages au départ. Il invite les Associations liguées à solliciter de leur Gouvernement l'introduction de ces réformes.

4. Le Congrès émet le vœu de voir appliquer un régime de faveur aux appareils de locomotion aérienne à défaut de franchise complète. Ce vœu sera porté à la connaissance de la Conférence internationale qui se tiendra prochainement à Vienne.

5. Le Congrès exprime le vœu que les interdictions de photographier dans les régions frontalières soient limitées au strict nécessaire et que, en tout cas, elles soient bien signalées par des poteaux d'un modèle uniforme, si possible. Le Comité permanent est chargé d'étudier ce modèle.

6. Le Congrès émet le vœu de voir codifier les principales règles de la circulation routière par tous les véhicules, notamment en ce qui concerne 1° l'occupation de la route; 2° les croisements; 3° le cas des tournants découverts; 4° le cas des tournants non découverts; 5° la traversée des agglomérations; 6° la rencontre d'hommes et d'animaux.

7. Le Congrès émet le vœu qu'au cours de la prochaine Conférence internationale, il soit procédé à un examen minutieux des sérieux inconvénients présentés par le certificat international de route, en vue d'obtenir les modifications et simplifications réclamées par le Congrès de Genève et, éventuellement, la suppression du certificat avec reconnaissance des permis nationaux établis sur un type uniforme ainsi que cela a été fait pour le carnet de passage en douane. Le Congrès charge le Touring Club Belge de faire porter la question à l'ordre du jour de la Conférence internationale.

8. Le Congrès charge le Comité permanent d'étudier les divers systèmes d'indications de direction et de distance, d'après les renseignements qui lui seront fournis par les Associations liguées et de présenter une proposition à ce sujet au prochain Congrès de la Route.

9. Le Congrès se déclare partisan de l'adoption des dates fixes pour les fêtes à dates variables (Pâques, Pentecôte, Ascension). (*Bulletin officiel du Touring Club de Belgique*, 1912.08.15, p. 372-373.)

[796.5 (063) « 1912 » ( ∞ )

# L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

## **M. Auguste Beernaert**

1829-1912

*L'Union des Associations Internationales* vient de subir une grande perte. Celui, qui a présidé à sa naissance et qui avait accepté de présider à ses destinées, a succombé à un mal subit et impitoyable, alors que sa verte vieillesse lui permettait d'envisager comme lointaine encore la fin d'une carrière vouée, pour la plus large part, en ces dernières années, au progrès des idées qui sont à la base de notre institution.

Il ne nous appartient pas de retracer le rôle considérable et marquant que M. Auguste Beernaert a joué dans la politique de son pays. Rappelons seulement qu'il fut, de 1873 à 1878 et de 1884 à 1894, membre du cabinet catholique et qu'il le présida depuis 1884, qu'il collabora à la fondation de l'État Indépendant du Congo et qu'il se rallia à la revision constitutionnelle qui introduisit en Belgique le suffrage universel plural, qu'il fut président de la Chambre *des* Représentants de 1895 à 1900, qu'il fut Ministre d'État. Il fut aussi un avocat brillant et disert et ses hauts mérites à cet égard lui valurent, dès l'âge de trente ans, d'entrer au barreau de Cassation.

Mais c'est tout particulièrement comme l'une des personnalités les plus représentatives de la Belgique dans les réunions et les assemblées internationales, qu'il y a lieu, pour nous, d'envisager son inlassable activité.

On sait la haute influence qu'il sut exercer à La Haye sur l'aéropage mondial réuni en cette ville lors des deux *Conférences de la Paix*, en 1899 et 1907. Il fut appelé lors des deux réunions, à y présider la première Commission chargée de réglementer les lois de la guerre. Lorsque la Cour permanente d'arbitrage fut constituée, il fut désigné l'un des premiers pour en faire partie. C'est à ce titre qu'il siégea comme arbitre dans le différend entre les États-Unis d'Amérique et le Venezuela, au sujet de la réclamation de la Compagnie de l'Orinoco, et dans celui entre la France et la Grande-Bretagne, au sujet de l'arrestation de Savarkar.

C'est au sein de l'*Union interparlementaire*, toutefois, qu'il participa le plus directement aux travaux préparatoires en quelque sorte de la charte mondiale. Son excessive prudence a parfois calmé bien des impatiences, mais il faut dire aussi qu'il ne s'est effrayé d'aucune proposition, quelque hardie qu'elle soit, et qu'il n'en a combattu l'adoption que pour des motifs d'opportunité. Il est certain que si l'Union interparlementaire a acquis, en ces derniers temps surtout, une incontestable autorité, c'est largement à la direction qu'a su lui imprimer celui qui en présida le conseil pendant de nombreuses années.

M. Auguste Beernaert prit également une part prépondérante à la fondation de la *Ligue internationale des pacifistes catholiques* ; elle l'appela à la présidence d'honneur. C'est à l'initiative de cette ligue que s'est réunie récemment à Louvain, la première session de l'*Union internationale catholique pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens*.

Dans le domaine du droit positif, M. Auguste Beernaert consacra une longue suite d'efforts en faveur de l'unification des lois tant du droit maritime que du droit commercial. Comme président du *Comité maritime international* et de la *Conférence internationale de droit maritime*, il collabora à la conclusion de la convention qui unifia les règles de l'abordage, de l'assistance et du sauvetage maritimes. Ce fut lui aussi qui présida la *Conférence internationale pour l'unification du droit relatif à la lettre de change et au chèque*, lors de ses deux sessions de 1910 et 1912 à La Haye. L'importance des résultats obtenus par ces conférences est considérable, car ils tendent non seulement à faciliter au travers du monde des relations économiques et financières et à multiplier ainsi les échanges, mais encore à prouver qu'une codification internationale du droit est souhaitée et possible. C'est par des œuvres de ce genre, poursuivies avec une inlassable persévérance, malgré l'indifférence avec laquelle les foules en accueillent les résultats, que se réalise lentement mais sûrement la coopération humaine et la

pacification universelle. Ceux qui se sont consacrés à ces labeurs, modestes mais nécessaires, ont bien mérité de l'humanité.

En dehors de ces travaux d'un caractère plus spécialement juridique, vers lesquels sa compétence et sa vie de juriste devaient tout naturellement orienter son activité, M. Auguste Beernaert s'est intéressé également à d'autres questions de portée internationale. On peut citer parmi les associations qui l'appelèrent à la présidence, *l'Union internationale des Associations de Presse*, le *Comité permanent des habitations à bon marché*, le *Comité international des œuvres du Coin de terre*, *l'Institut international d'art public*.

Enfin, il y a lieu pour nous de commémorer tout particulièrement sa participation à l'œuvre qui est celle de nos collaborateurs ; il présida le premier *Congrès mondial des Associations internationales* et fut appelé à diriger les délibérations de la Commission internationale de notre Union.

Cette persévérante collaboration, pendant une longue vie, avec ceux qui pensent que les peuples sont faits les uns pour les autres et que leur destinée n'est pas de se combattre, de se jalouser et de se nuire, mais de travailler ensemble à améliorer leur sort commun, doit être donnée comme exemple à ceux qui s'imaginent volontiers qu'un idéal de concorde et d'entente est incompatible avec le sens pratique des choses et la gestion journalière des affaires publiques. M. Auguste Beernaert a donné à cette conception étroite de la vie un démenti pour lequel il a droit à la gratitude de tous ceux qui travaillent à internationaliser le monde.

**Deuxième Congrès Mondial des Associations  
Internationales, Gand-Bruxelles, juin 1913.**

LETTRE D'INVITATION

A MESSIEURS LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES COMITÉS

DIRECTEURS DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part au Deuxième Congrès Mondial des Associations internationales, qui aura lieu à Gand-Bruxelles, les 15-18 juin 1913.

Le Premier Congrès, tenu à Bruxelles en 1910, a marqué une étape importante dans le mouvement international. Les 132 Associations internationales qui s'y étaient fait représenter ont, pour la première fois, délibéré en commun sur des questions qui présentaient un intérêt pour chacune d'elles et ont pris un ensemble de résolutions tendant à établir la coopération entre elles, la coordination de leurs programmes, de leurs méthodes et de leurs travaux, l'entente pour donner une organisation systématique à la vie internationale dans tous les domaines.

De ce Congrès est née l'Union des Associations internationales. Elle a établi des relations permanentes entre les organismes adhérents et, par son Office central, elle a poursuivi activement l'exécution des décisions adoptées de commun accord, notamment celles qui concernent la constitution d'un Centre international outillé pour faciliter l'étude et l'action de toutes les Associations.

Le Congrès de 1913 a pour objet de continuer l'œuvre commencée en 1910. La réunion, en avril dernier, de la Commission internationale, dans laquelle nous vous avons priés de vous faire représenter, a arrêté en ses grandes lignes l'organisation et le programme de la prochaine session. Le Compte rendu en a été

publié et vous a été envoyé antérieurement, ainsi que les deux volumes des Actes du Premier Congrès et la notice générale sur l'Union.

Ces diverses publications exposent en détail le but poursuivi, les points sur lesquels l'entente est désirée, les avantages d'une mise en commun de leur expérience pour les dirigeants des Associations ; elles contiennent aussi les statuts et les règlements du Congrès.

Nous nous bornons donc à joindre à la présente invitation : l'ordre du jour du prochain Congrès, l'exposé de la marche arrêtée pour ses travaux : les questionnaires d'une enquête referendum préalable, vous seront adressés prochainement au Congrès.

Outre cette enquête et les rapports qui la résumeront, le Congrès sera préparé par la publication du tome deuxième de l'*Annuaire de la Vie Internationale*. Ce volume contiendra, comme le premier, mais en complétant celui-ci et en le mettant à jour, des monographies détaillées sur chacune des 510 Associations internationales existantes. Il indiquera sommairement leur but, leur histoire, leurs travaux et les institutions permanentes qu'elles ont créées ou qu'elles administrent. La revue *La Vie Internationale*, que l'Office central fait paraître mensuellement depuis avril dernier, continuera, d'ici au Congrès, à publier des articles et des informations sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Nous espérons, Messieurs, pouvoir compter votre Association parmi les adhérents du Deuxième Congrès des Associations internationales.

En nous envoyant votre adhésion, nous vous prions de bien vouloir indiquer, s'il vous est possible dès à présent, les noms de vos délégués et dans quelles Commissions il y a lieu de les inscrire et sur quelles questions vous présenterez des observations ou un rapport.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

## PROGRAMME

PREMIÈRE SECTION. — *Coopération. Entreprises communes.*

A. — Examen des vœux et projets relatifs à la coopération entre les Associations internationales.

B. — Communication des vœux des Associations les unes aux autres. — Code général des Vœux des Congrès. — Appui à donner par toutes les Associations aux vœux de caractère général.

C. — Mesures pratiques pour développer le Centre international et le doter de locaux, d'installations matérielles et de collections appropriés à ses services.

DEUXIÈME SECTION. — *Réglementation. Législation.*

A. — Projet de convention et de règlement international relatif au statut international et extranational des Associations.

B. — Comment les Associations internationales peuvent concourir au développement du droit international, par la formation de contrats internationaux types auxquels puissent librement se référer les parties contractantes. — Collectionnement et publication en Code de ces contrats.

C. — Rôle des Associations dans l'Organisation internationale. — Place à leur faire dans une Constitution mondiale déterminant les relations des États entre eux et la représentation directe des fonctions sociales communes à tous les pays. — Les vœux des Associations internationales à la prochaine Conférence de la Paix à La Haye.

TROISIÈME SECTION. — *Unification des systèmes d'unités.*

Moyens de rattacher à un système général, les systèmes particuliers d'unités et à assurer une unification future.

QUATRIÈME SECTION. — *Organisation des Associations et des Congrès.*

A. — Moyens divers d'accroître l'utilité et le rendement des Associations internationales et des Congrès internationaux. — Facilités données aux Associations internationales, par les administrations des Postes, des Télégraphes, des Téléphones, des Chemins de fer et des lignes de Navigation. — Carte d'identité internationale.

B. — Moyens pratiques d'obtenir la réalisation des vœux des Congrès. — Transmission des résolutions aux États : leur transformation en lois internationales.

C. — Préparation d'un règlement type pour les travaux et les délibérations des assemblées internationales.

D. — Moyens d'assurer la participation de tous les États aux Associations internationales. — Organisation de la représentation nationale au sein des Associations internationales.

E. — Le budget idéal des Associations ; ce qu'elles pourraient faire si elles disposaient de ressources financières adéquates.

CINQUIÈME SECTION. — *Documentation et Publications. Exposition et Enseignement.*

A. — Comment organiser les publications scientifiques, techniques et sociales, de manière à accroître leur diffusion et à resserrer les liens de la coopération intellectuelle internationale. — Recommandations générales pour l'établissement des publications (format, classification, etc.).

B. — Mesures à prendre par les Associations internationales pour y organiser la partie de la documentation qui les concerne. — Instructions pratiques à ce sujet.

C. — Projet d'une Union internationale pour la Documentation.

D. — Projet d'une Université internationale où seraient appelées à professer temporairement les personnalités éminentes de toutes les Universités et destinée au parachèvement des études des élites de tous les pays. — Participation des Associations internationales à une telle Université.

E. — La meilleure utilisation des Expositions internationales et universelles, en vue de développer le mouvement en faveur de l'organisation internationale ; constitution de sections internationales au sein des expositions ; organisation systématique des Congrès réunis à l'occasion des expositions.

SIXIÈME SECTION. — *Langage scientifique et technique.*

A. — Énoncé de principes généraux devant servir de base à l'établissement des systèmes de terminologie et de nomenclature.

B. — Régime de l'emploi des langues dans les relations internationales.

## ORGANISATION ET MARCHE DES TRAVAUX

1. — *Organisation du Congrès.* — Le Congrès est organisé par l'Office central des Associations internationales, avec le concours de la Commission internationale des délégués des Associations et celui des Commissions spéciales qui ont été formées par elle.

2. — *Invitation au Congrès. Adhésion.* — L'invitation au Congrès a été adressée à toutes les Associations internationales. Les Associations qui ont adhéré à l'Union des Associations internationales sont, par suite, inscrites parmi les adhérents au Congrès. L'adhésion au Congrès n'implique pas nécessairement l'adhésion à l'Union.

Le Congrès comprendra aussi les délégués officiels des États, des membres individuels à titre consultatif, des personnalités spécialement invitées à prendre part aux débats.

3. — *Liste des Associations internationales.* — Une liste des Associations internationales, tenue à jour, est dressée par l'Office central. Cette liste est publiée périodiquement.

Sont seules considérées comme Associations internationales, jouissant des droits et avantages inhérents à cette qualité, les Associations inscrites sur cette liste. Toutes les réclamations à ce sujet seront portées devant la Commission internationale.

4. — *Cotisations.* — Les Associations internationales adhérentes à l'Union n'auront à payer aucune cotisation spéciale pour la participation au Congrès. Les autres acquitteront un droit de 50 francs par Association. Les membres individuels paieront une cotisation de 20 francs. Les délégués des États n'auront à payer aucune cotisation.

5. — *Règlement du Congrès.* — Les dispositions du règlement du Congrès de 1910 seront appliquées au Congrès de 1913. La Commission internationale pourra, avant le Congrès, apporter à ce règlement toutes les modifications jugées utiles.

6. — *Ordre du jour.* — L'ordre du jour comprend un certain nombre de questions choisies parmi celles du programme permanent du Congrès.

7. — *Enquête-référendum préalable.* — Elle porte sur toutes les questions de l'ordre du jour. Elle a pour but de recueillir des informations, des avis motivés, des suggestions, l'indication d'exemples et de précédents, des travaux à consulter sur la question, et, en particulier, le texte *in extenso* des résolutions de l'Association à ce sujet. L'enquête a pour objet de susciter l'envoi éventuel d'études détaillées. Elle constitue aussi un référendum sur les questions posées.

8. — *Rapports.* — Sur chacune des questions un rapport sera présenté qui résumera les documents et réponses de l'enquête, et formulera des conclusions qui seront mises en discussion. Un choix des réponses sera

public *in extenso* ou par extrait et annexé aux rapports. Ce travail est assuré par l'Office central qui se fera aider dans sa tâche par les Commissions et par les rapporteurs et sous-rapporteurs que celles-ci désigneront.

g. — *Communications*. — Des communications écrites ou verbales sur des questions ne figurant pas à l'ordre du jour du Congrès, mais rentrant dans le programme permanent peuvent être présentées par les Associations, à la condition que notification en aura été donnée à l'Office Central. Elles ne font pas l'objet de discussions.

10. — *Sections*. — Le Congrès est divisé en sections. La direction de chaque section est confiée aux Commissions qui ont été élues en avril 1912 et qui choisiront un bureau dans leur sein. Les délégués et les membres pourront assister indifféremment aux travaux de toutes les sections.

11. — *Assemblée générale. Plénum*. — Le plénum sera composé de toutes les sections réunies. On y entendra les rapporteurs désignés par les sections. Il n'y aura pas de discussions, mais tous les délégués y auront le droit d'amender les propositions. Éventuellement, les amendements seront renvoyés aux Commissions.

12. — *Réunion de groupes*. — Les Associations de même objet, ou poursuivant des buts connexes, pourront, à l'initiative de l'une d'elles, se réunir par groupe pendant la durée du Congrès. Ces réunions sont utiles pour provoquer des ententes et organiser des coopérations limitées.

13. — *Vie en commun pendant la durée du Congrès*. — Le Congrès tiendra des séances à Bruxelles et à Gand, où a lieu, en 1913, une grande exposition internationale et universelle, à laquelle dix-huit pays seront représentés. Des mesures seront prises pour rendre agréable le séjour des congressistes et pour leur fournir des occasions de rencontres fréquentes en dehors des séances officielles.

14. — *Actes et documentation du Congrès*. — La documentation du Congrès sera contenue dans les *Actes du Congrès*, dont les fascicules numérotés et datés seront distribués au fur et à mesure de leur préparation. Ils seront réunis en un volume après le Congrès.

Les *Actes du Congrès de 1910*, la notice sur *l'Union des Associations Internationales*, le *Compte rendu de la réunion de la Commission internationale d'avril 1912*, *l'Annuaire de la Vie Internationale*, la revue *La Vie Internationale* paraissant depuis avril 1912, contiennent les travaux de l'Office central et, pour éviter des répétitions, seront cités comme références.

Le Congrès de 1913 étant la continuation de celui de 1910, tous les travaux de celui-ci sont versés aux futurs débats, notamment les rapports généraux rédigés en forme de conclusions sur les questions à l'ordre du jour.

# Calendrier des Réunions Internationales

CONGRÈS, CONFÉRENCES,  
ASSEMBLEES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (298), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes I et H de la *Revue* (ceux relatifs au tome II sont en italique), les seconds à l'*Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909.

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

[063 (∞)]

*Abréviations employées :*

An.	Association.	Fn.	Fédération.
As.	Assemblée.	G.	Général.
Cé.	Comité.	I.	International.
Cf.	Conférence.	Rn.	Réunion.
Cg.	Congrès.	Ss.	Session.
Cn.	Commission.	U.	Universel.
Cv.	Convention.	Un.	Union.

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.01	Cf. I. des éphémér. astronomiq.	Paris.	52.8	279	
1912.01.04	Cf. I. p' le rég. des spir. en Afriq.	Bruxelles.	341.27.61	93	101
1912.01.16/22	Cn. I. du pétrole (2°).	Vienne.	665.5	616	
1912.01.23/26	Cf. I. de ski.	Munich.	796.915		
1912.02.03/08	Cg. I. d'alpinisme et de ski.	Chamonix.	796.52		125
1912.02.10	Cg. de l'Union cycliste Int. (25°).	Paris.	796.6		
1912.03.12/18	Cf. I. maritime.	St-Petersbourg	387	527	
1912.03.25/27	Cg. I. de cinématographie (1°).	Paris.	77.853	141	
1912.04.07	Cg. I. des orientalistes.	Athènes.	572 (5)		107
1912.04.08/13	Cg. I. de dermatologie (7°).	Rome.	616.5	538	
1912.04.11/13	As. I. des sociétés chimiques.	Berlin.	54	535	
1912.04.14	Cf. I. de la tuberculose (10°).	Rome.	616.995		
1912.04.14/20	Cg. I. de la tuberculose (5°).	Rome.	616.995	138	113

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.04.15	Cg. I. de la presse médicale (4 <sup>e</sup> )	Rome.	61 (05)		1099
1912.04.15/16	Cn. Centr. de l'Un. des Ass. Intern.	Bruxelles.	327.3	148	
1912.04.15/16	Cf. I. de l'Union Économ. Intern.	Bruxelles.	33	122	767
1912.04.17/19	Cg. I. de l'éducation et l'émancipation de la race nègre.	Tuskegee. (Alabama).	326.8	261	
1912.04.22/25	Cg. I. du bât. et des trav. pub. (3 <sup>e</sup> )	Rome.	69	139	
1912.04.25/29	Cf. I. pour l'explorât. de la mer.	Copenhague.	341.29:551	269	397
1912.04.28/30	Cg. I. féministe.	Bruxelles.	396	277	989
1912.05	Cg. I. de la mutualité libre (1 <sup>er</sup> ).	Madrid.	334.7		
1912.05.05/08	Cg. I. de la propriété immob.	Berlin.	333	414	
1912.05.07/10	Cf. I. de délégués des Un. chrétiennes de jeunes gens.	Genève.	267.7:284	122	707
1912.05.07/17	Cf. I. d. soc. de la Croix-Rouge (9 <sup>e</sup> )	Washington.	362.191		888
1912.05.17/19	Cn. I. de droit aérien.	Bruxelles.	341.226	415	
1912.05.21/22	As. I. de la Conféd. des soc. coopératives agricoles.	Baden-Baden.	334.6:63	263	
1912.05.23/29	Cg. I. de navigation.	Philadelphie.	386	603	967
1912.05.28	Cn. I. d. recherch. sur le cerveau.	Francfort-s/M.	611.81		
1912.05.25/28	Cg. I. des sapeurs-pompiers.	St-Petersbourg.	614.84	137	1 1 2
1912.05.27/30	Cf. de l'Ass. de droit intern. (27 <sup>e</sup> ).	Paris.	341	414	817
1912.05.27/31	Cg. I. techniq. de prév. des accid. du trav. et d'hygiène industr.	Milan.	613.6	287	
1912.05.27/06.01	Cg. I. des américanistes.	Londres.	571 (73)	175	1067
1912.05.28/29	Cg. I. juridique de l'aviation.	Genève.	341.226		
1912.05.28/30	Cg. I. de l'Ass. cathol. des œuvr. de protect. de la jeune fille (6 <sup>e</sup> ).	Turin.	362.86		901
1912.06	Cf. I. pour l'abolition du duel.	Munich.	179.7		691
1912.06.02/06	Cg. I. de l'ass. contre l'incendie.	St-Petersbourg.	368.1	599	
1912.06.03/06	Cg. I. des agents d'assurances (3 <sup>e</sup> )	Londres	368(069)	598	
1912.06.04	Cg. I. des ouvriers brasseurs (3 <sup>e</sup> )	Mannheim	331.88:663		
1912.06.04/07	Cf. I. de radiotélégraphie.	Londres.	341.28.17	596	275
1912.06.04/07	Cg. I. de la propriété industr.	Londres.	347.77	530	841
1912.06.04/11	Cf. I. des Un. chrét. de jeun. filles.	Helsingfors.	267.8:284		
1912.06.12/15	Cg. I. pour la protect. des paysag.	Stuttgart.	719.1	290	
1912.06.13/16	Cg. I. des Assoc. touristes.	Vienne.	796.5	187	1 2 5
1912.06.14/16	Cg. I. artistique.	Paris.	7	290	381
1912.06.15/07.23	Cf. I. de la lettre de change.	La Haye.	347.746	269	
1912.06.17/19	As. I. des exportateurs de lin et d'étope de Russie.	Bonn	38:677.1		
1912.06.18/19	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étope (3 <sup>e</sup> ).	Cologne.	677.1	426	1247

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.06.18/19	Cn. I. de la carte aéron.	Vienne.	912 : 797.5	541	
1912.06.19/21	Cf. I. de la Fédér. aéron. (8°).	Vienne.	797.5		1261
1912.06.21 /24	Cg. I. d'éducat. physique (4°).	Rome.	371.73	419	
1912.06.25/07.19	Cf. de droit international.	Rio de Janeiro	341	526	
1912.06.30	Cg. I. des assoc. de football (9°).	Stockholm.	796.33		
1912.06.30	Cé. I. olympique (14°).	Stockholm.	796		1247
1912.07.02 /05	Cg. I. des tramways (17°).	Christiania.	625.6	539	
1912.07.07/09	Cg. I. spirite.	Liverpool.	133.9		
1912.07.08	Cg. I. des assoc. de natation.	Stockholm.	796.95		
1912.07.08/12	Cg. I. des mineurs (23°).	Amsterdam.	331.88:622	141	776
1912.07.08/19	Cf. I. pour le transport par chem. de fer de mardi. dangereuses.	Berne.	341.28.125		
1912.07.16	Cg. I. des commerc. de poisson et pêcheurs de haute mer (1 <sup>er</sup> ).	Copenhague.	63.922		
1912.07.21 /28	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Lima.	378		
1912.07.24/30	Cg. I. d'hyg. soc. (eugénique) (1 <sup>er</sup> ).	Londres.	3	258	
1912.07.26/31	Cg. I. d'électr. et de radiol. médic.	Prague.	615.84	289	
1912.07.28	Un. I. des ouvr. chrétiens de l'industrie textile (6°).	Vienne.	331.88:677	143	
1912.07.29/31	Ss. de l'Institut. Colon. Intern. (14°).	Bruxelles.	325	260	739
1912.07.31/08.04	Cg. I. des sourds-muets (3°).	Paris.	362.42	531	
1912.08	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Zurich.	179.3		687
1912.08	Cg. I. d'anthropol. crim. (8°).	Genève.	343.9		839
1912.08	Cg. de l'Union cycliste Int. (26°).	New-York.	796.6		
1912.08.03/06	Cg. I. marial.	Trèves.	232.931		
1912.08.03/31	Cg. I. de perfection. scient. (9°).	Balkans.	61 (07)	421	
1912.08.04	Cf. I. des infirmières (3°).	Cologne.	362.1 (069)		
1912.08.05/10	Cg. I. d'entomologie.	Oxford.	59.57	537	
1912.08.06/10	Cf. I. médic. des accidents du trav.	Düsseldorf.	331.828:61	524	
1912.08.09/13	Rn. du Bur. I. des Fédér. d'instit.	Amsterdam.	372		927
1912.08.11/18	Cg. I. espérantiste.	Cracovie.	4.0892	172	1003
1912.08.12/17	Cg. I. d'otologie (9°).	Boston.	617.8	422	1128
1912.08.12/18	Cg. I. de l'enseignem. du dessin.	Dresde.	74 (07)		1241
1912.08.21	Rn. du Bureau I. de documentation éducative.	La Haye.	37	523	
1912.08.22/23	Cg. I. des espérantistes cathol.(4°)	Budapest.	4.0892		1003
1912.08.22/27	Cg. I. d'éducation morale (2°).	La Haye.	377.2	532	933
1912.08.22/28	Cg. I. des mathématiciens (6°).	Cambridge.	51	173	1023
1912.08.24/26	Cg. I. des employés (5°).	La Haye.	331.88:38	525	
1912.08.26/30	Ss. de l'Institut. de droit int. (27°).	Christiania.	341	265	803

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.08.27/30	Cf. I. des bains populaires (1 <sup>er</sup> ).	La Haye	613.1	177	
1912.08.28/29	Cé. I. dentaire.	Stockholm.	617.6	538	1141
1912.09	Cg. I. des anciens catholiques (9 <sup>e</sup> )	Cologne.	284.81		717
1912.09	Cf. I. de la prévoyance (7 <sup>e</sup> ).	Amsterdam.	334.7		
1912.09	Cg. I. de psychologie médic. et de psychothérapie.	Zurich.	616.89		
1912.09	Cg. I. d'unific. d. anal. sucrièr.(7 <sup>e</sup> )	New-York.	664.1:54		47
1912.09	Cn. I. du pétrole.	New-York.	665.5		
1912.09	Cf. I. des experts et fabricants de papier-monnaie.	Washington.	676.32		
1912.09.01/03	Cg. I. de la libre pensée.	Munich.	211	413	699
1912.09.02/07	Cg. I. des actuaires.	Amsterdam.	368	146	911
1912.09.03/07	Cg. I. pour l'essai des matériaux.	New-York.	62.01		1159
1912.09.04/13	Cg. I. de chimie appliquée (7 <sup>e</sup> ).	Washington.	661	425	1231
1912.09.06/07	Cf. I. pour la lutte contre le chô. m.	Zurich.	331.6		123
1912.09.06/07	Cf. I. contre l'épilepsie.	Zurich.	616.853		137
1912.09.08/09	Cg. I. du travail à domicile (2 <sup>e</sup> ).	Zurich.	331.794	595	879
1912.09.08/10	CI. I. de la Féd. des Ligues catholiques féminines.	Vienne.	282:396		
1912.09.09/10	Cg. I. des assurances sociales.	Zurich.	368.4	419	917
1912.09.09/13	Cg. I. de l'histoire des relig. (4 <sup>e</sup> ).	Leyde.	2 (09)	411	697
1912.09.09/13	Cg. I. de gynécol. et d'obstétr.(6 <sup>e</sup> ).	Berlin.	618	423	1153
1912.09.09./15	Cg. I. d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (14 <sup>e</sup> ).	Genève.	571	174	1063
1912.09.10	CI. I. d'homœopathie.	Zurich.	615.53		
1912.09.10/12	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (7 <sup>e</sup> ).	Zurich.	351.83	531	873
1912.09.11	CI. S. de la Fédér. I. des Comités d'Exposition.	Paris.	6.064		
1912.09.12	Cg I. des typographes.	Stuttgart.	331.88:655		
1912.09.12/15	Cg. I. eucharistique (23 <sup>e</sup> ).	Vienne.	265.3	134	703
1912.09.13/17	Cg. I. pour l'éducation chrétienne.	Vienne.	37:282		
1912.09.16/18	Cg. I. de la propriété minière.	Liège	347.249		
1912.09.17/27	Ss. de l'Ass. géodésiq. int. (17 <sup>e</sup> ).	Hambourg.	341.29:526	146	368
1912.09.18/20	Cf. I. interparlementaire (17 <sup>e</sup> ).	Genève.	172.4		641
1912.09.22/29	Cg. I. d'hygiène et de démogr.(15 <sup>e</sup> )	Washington.	614	135	1117
1912.09.23	Cf. I. du caoutchouc.	(États-Unis).	63.347.3		
1912.09.23/27	Cg. I. de la Paix (19 <sup>e</sup> ).	Genève.	172.4	257	674
1912.09.25	As. constit. de la fédération. I. pharmaceutique.	La Haye.	615	288	
1912.09.25/29	Cg. I. des chambres de commerce.	Boston.	38 (062)	165	941

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				REV.	Ann.
1912.09.26/10.03	Cg. I. de sténographie (11 <sup>e</sup> ).	Madrid.	653		1252
1912.10	Cf. I. pour la sécurité en mer.	Berlin	341.28.26		
1912.10	Cg. I. de pédiatrie.	Paris.	616.0533	422	
1912.10	Cg. I. d'archéologie (3 <sup>e</sup> )	Rome	9.026	618	
1912.10.07/12	Cg. I. de l'Institut de sociologie.	Rome.	3	594	
1912.10.08	Cf. I. pour l'unif. des méthodes d'analyses des prod. aliment.	Paris.	341.27.731		
1912.10.08	Cf. I. des expositions.	Berlin	6.064	176	
1912.10.16/21	Cg. I. de l'histoire de l'art.	Rome.	7 (09)	427	
1912.10.17/23	Cg. I. de pathol. comparée (1 <sup>er</sup> ).	Paris.	616	537	
1912.10.19/27	Cg. I d'électroculture.	Reims.	63 : 537	181	
1912.10.21/24	Cf. I. contre la traite des blanches.	Bruxelles.	176.5		667
1912.10.26/30	Cg. I. de la presse périodique.	Paris.	05	403	
1912.11.04/06	Cf. I. de la Fédér. aéronautique.	Paris.	797.5		
1912.12	Cg. I. des artistes musiciens (6 <sup>e</sup> ).	Budapest.	331.88.78		
1912	Cg. I. scientifique américain.	Washington.	001		
1912	Cg. I. de l'industr. textile (9 <sup>e</sup> ).	Blackford.	331.88.677		
1912	Cf. centrale américaine.	Managua.	341.1		38
1912	Cf. I. des chemins de fer (9 <sup>e</sup> ).	Gènes.	341.28.125		959
1912	Cg. I. d'assistance aux aliénés.	Moscou.	362.2		
1912	Ct. I. des Supr. Conseils du Rite écossais.	(États-Unis.)	366.1		920
1912	Cg. I. des univ. de l'emp. britann.	Londres	378		
1912	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8 <sup>e</sup> ).	Ithaca.	373	129	939
1912	Cg. I. contre le bruit des rues.	New-York.	614.781		
1912	Cg. I des fermières (2 <sup>e</sup> ).	Lethbridge.	63 (069)		
1912	As. G. des hôteliers.	Vienne /Prague	640.241		
1912	Cf. I. relative aux cargaisons maritimes dangereuses.	Christiania.	656.617		
1912	Cg. I. des marchands tailleurs.	Munich.	687.1		
1912	Cg. I. des sports athlétiques.	Bruxelles.	796.8		
1913.01	Cé. I. sur l'alcoolisme.	Paris.	178		
1913.03	Cf. I. de statist. commerc.	Bruxelles.	341.29:31		
1913.03.17/27	Cg. I. de l'éduc. physique (3 <sup>e</sup> ).	Paris.	371.73	161	
1913.03.22/27	Cg. I. de l'éduc. populaire.	Madrid.	37	158	
1913.03.26/30	Cg. I. de physiothérapie (4 <sup>e</sup> ).	Berlin.	615.83	537	1125
1913.03.27/04.04	Cg. I. de géographie (10 <sup>e</sup> ).	Rome.	91	291	
1913.03.30	Cg. I. de zoologie (9 <sup>e</sup> )	Monaco	59		
1913.05	Cg. I. de réglem. douanière.	Paris.	337		
1913.05.07/10	Cg. I. de psychologie et de physiologie sportives.	Lausanne	796	617	

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.06	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9	593	
1913.06.02	Cg. I. des éditeurs.	Budapest.	655.4	184	1227
1913.06.02/07	Cg. I. des femmes.	Paris.	396	277	989
1913.06.08/13	Cg. I. de l'agriculture (10°).	Gand.	63	18	1199
1913.06.09/11	Cg. I. de la Féd. abolitionn. (11°).	Paris.	176.5		663
1913.06.10/15	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens.	Edimbourg.	267.7:284		707
1913.06.12/15	Cg. I. des fermières (3°).	Gand.	63 (069)	423	
1913.06.15/18	Cg. I. de l'enseign. ménager.	Gand.	376.3	16	
1913.06.16/20	Cg. I. forestier.	Paris.	63.49		
1913.06.23/27	Cg. I. de la route (3°).	Londres.	625.7	138	
1913.07	Cg. I. de la protection de l'enfance.	Bruxelles.	362.7		
1913.07	Cg. I. panceltique (3°).	Namur.	572 (= 16)	132	
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62		
1913.07.26/28	Cg. I. contre la falsif. des denrées alimentaires.	Gand.	351.773		
1913.08	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334		785
1913.08	Cg. I. médical latino-amér. (4°).	Lima.	61		
1913.08	Cg. I. médical panaméricain (5°).	Lima.	61		
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7°).	Londres.	61	281	1097
1913.08.13/16	Cg. I. de sauvetage.	Gand.	614.8		112
1913.08.25/30	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133		404
1913.09	Cg. I. contre le chômage.	Gand.	331.6		
1913.09	Cg. I. des habitations ouvrières	La Haye	333.2		
1913.09	Cf. de l'Ass. de droit intern. (28°)	Madrid.	341		817
1913.09	Ss. de l'Institut. de droit int. (28°).	Oxford.	341		
1913.09	Cg. I. de pharmacie (11°).	La Haye.	615	288	1123
1913.09.02/06	Cg. I. de physiologie.	Groningue.	612		1105
1913.09.14/21	Cg. I. de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5	607	
1913.09.14/24	Cg. I. du froid (3°).	Chicago.	621.55	609	116
1913.09.20/26	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178		671
1913.09.20/26	Cg. I. de la Féd. prohibitionn. (3°)	Milan.	178	593	
1913.10.15/22	Cg. I. d'Hydrologie, de climatologie et de géologie (9°).	Madrid.	551.49		1055
1913	Ss. de l'Ass. Int. des Académ. (5°).	St-Petersbourg	061		605
1913	Cg. I. de psychologie (7°).	New-York.	15		635
1913	Cf. I. interparlementaire (18°)	La Haye.	172.4		
1913	Cg. U. de la Paix.	La Haye.	172.4		
1913	Cg. I. cont. la traite d. blanch. (5°)	Londres.	176.5		667
1913	Cg. I. eucharistique (24°).	Lyon.	265.3		703
1913	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6°).	Paris.	284.95		719

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. Européen des baptistes.	Stockholm.	286		725
1913	Ss. de l'Institut. Int. de statistique.	Vienne.	31		
1913	Ss. de l'Institut. Colon. Intern. (15°)	Londres.	325	260	739
1913	Cg. M. des associat. internat. (2°).	Gand.	327.3		
1913	Cg. I. des employés de banque et de bourse (2°).	Bruxelles	331.88:332		
1913	Cg. I. des mineurs.	Vienne.	331.88:622	141	776
1913	Cg. I. des travaill. du transp. (8°).	Londres.	331.88:656		
1913	Cg. I. des métallurgistes (7°).	Berlin.	331.88:669		778
1913	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674		
1913	Cf. I. des ouvriers relieurs.	Bruxelles.	331.88:686		
1913	Cg. I. des travail. du bâtim. (4°).		331.88:69		
1913	Cg. I. des habitat. ouvrières (10°).	La Haye.	333.32		781
1913	Ss. de l'Institut. de droit int. (28°)	Oxford.	341	265	803
1913	As. I. de l'Union cath. du droit des gens.	Louvain.	341		
1913	Cg. U. des nationalités	Paris.	341.012	144	
1913	Cf. I. centrale américaine (5°).	San José	341.1		58
1913	Cf. I. de l'Un. postale univers.	Madrid.	341.28.16		237
1913	Cf. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83		823
1913	Cg. I. de la propr. litt. et art	La Haye.	347.78		847
1913	Cg. I. du Comité marit. int. (10°).	Copenhague	347.79	418	849
1913	Cg. I. d'hygiène scolaire.	Buffalo.	371.7	600	925
1913	Cg. I. de l'enseign. commercial.	Budapest.	38 (07)		949
1913	Cg. I. esperantiste.	Gênes.	4.0892	172	1003
1913	Un. I. p' les recherches solaires (5°)	Bonn.	52.37		1031
1913	Cg. I. de géologie (12°).	(Canada.)	55	173	1051
1913	Cg. I. des orientalistes.		572 (5)		107
1913	Cg. I. de la presse médicale (4°).	Londres.	61 (05)		109
1913	Cé. I. pour l'enseign. méd. compl.	Londres.	61 (07)		
1913	Cg. I. végétarien.	La Haye.	613.281		
1913	Cg. I. des maladies profess. (3°).	Vienne.	613.6	608	
1913	Cg. I. de sauvetage (2°).	Vienne.	614.8		1121
1913	Cg. I. contre la tuberculose.	Berlin.	616.995		1133
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		1221
1913	As. Ci. des hôteliers.	Amsterdam	640.2.11		
1913	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		225
1913	Cg. I. des sciences comptables.	Gand.	657		
1913	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoupe (4°).	Gand.	67.71		
1913	Cg. I. des filat. et manuf. du coton.	Amsterdam.	677.2		

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.	(Italie.)	719.1		
1913	Cg. I. de pédagogie musicale.	Berlin.	78	187	
1913	Un. I. des maîtres de danse (4°).	Budapest.	793,3		
1913	Cg. U. des sciences auxil. de l'hist.	Londres.	9.02		
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers.	(Allemagne.)	178		
1914	Cg. I. eucharistique (25°).	(États-Unis.)	265.3		703
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		705
1914	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8		
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5°)	Sydney.	284		
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		733
1914	Cg. I. socialiste (9°).	Vienne.	329.14		759
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3°)	(Italie)	331.88:64		
1914	As. I. de sismologie.	St-Pétersbourg.	341.29:551		
1914	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (8°).	Berne.	351.83		
1914	Cg. I. de l'assist. des aliénés (6°).	Paris.	362.2		
1914	Cg. I. féministe.	Rome.	396		
1914	Cg. I. esperantiste.	Paris.	4.0892		1003
1914	As. I. de sismologie.	St-Pétersbourg.	551.22		
1914	Cg. I. des américanistes (19°).	La Paz.	571 (73)	173	1067
1914	Cg. I. des bains populaires (2°).	Bruxelles.	613.41	177	
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin.	616.076		
1914	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York.	617		113
1914	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		1141
1914	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Pétersbourg.	617.7		114
1914	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	619		115
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Pétersbourg.	63.11		
1914	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3	184	
1914	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		
1914	Cg. I. des sciences comptables.	Luxembourg.	6.57		
1914	Cg. I. du bâtim. et des travaux publics (4°).	(Suisse.)	69		
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Pétersbourg.	72		1237
1914	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		
1914	Cg. I. olympique.	Paris.	796		124
1915	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1		659
1915	Cg. I. de pédologie (2°).	(Espagne.)	136.7		
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		687
1915	Cg. I. de la libre pensée.	Prague.	<sup>211</sup>		699
1915	Cf. I. du secrét. des synd. ouvr.(8°)	San Francisco.	331.88		775

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°)	Munich.	331.88:663		
1915	Cf. I. panaméricaine.		341.1		38
1915	Cf. I. de la Paix (3°).	La Haye.	341.1		647
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris.	341.28.17		267
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.3		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	270	857
1915	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		881
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	La Haye.	362.71		898
1915	Cg. I. des actuares (8°).	St-Petersbourg.	368	146	
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		927
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385	170	
1915	Cg. I. de radiolog. et d'électricité.	Munich.	537.531		
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie préhistorique (15°).	Madrid.	571	174	
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1085
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie.		611		1103
1915	Cn. I. des rech. sur le cerveau. (3°)		611.82		1104
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo.	615.839.1		
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°).	Copenhague.	616.22		
1915	Cg. I. p <sup>r</sup> l'essai des matériaux (7°).	St-Petersbourg.	62.01		1159
1915	Cg. I. des applicat. électriq. (3°).	San Francisco.	621.3		
1915	Cg. I. des mines, de la métall., de la méc. et de la géolog. appl.	Londres.	622		1158
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	571		
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		
1916	Cf. postale sud-amer.		341.28.16		
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51	173	1023
1916	Cg. I. des bains populaires (3°).	Bordeaux.	613.41	286	
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		1124
1917	Cf. I. de radiotélégraphie.	Washington.	341.28.17	418	275
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		1128
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.995		1133
1920	World's Missionary Conference.	Hambourg.	266		

# L'Union des Associations Internationales

## ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

## CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200m<sup>2</sup>). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont:

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux) ; 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

## PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales) ; 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

## MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

# L'Union des Associations Internationales

## BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Groupes les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérées internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.



